



---

**Organe d'examen des politiques commerciales**

**EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES**

RAPPORT DU SECRÉTARIAT

MALAISIE

Le présent rapport, préparé pour le septième examen de la politique commerciale de la Malaisie, a été établi par le Secrétariat de l'OMC sous sa propre responsabilité. Ainsi qu'il est prévu dans l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), le Secrétariat a demandé à la Malaisie des éclaircissements sur sa politique et ses pratiques commerciales.

Les questions d'ordre technique concernant ce rapport peuvent être adressées à John Finn (tél.: 022 739 5081); Usman Ali Khilji (tél.: 022 739 6936); et Zheng Wang (tél.: 022 739 5288).

La déclaration de politique générale présentée par la Malaisie est reproduite dans le document WT/TPR/G/366.

---

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur la Malaisie. Ce rapport a été rédigé en anglais.

---

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>RÉSUMÉ .....</b>	<b>8</b>
Environnement économique .....	8
Cadre de la politique commerciale.....	8
Évolution de la politique commerciale .....	9
Évolution des politiques sectorielles.....	10
<b>1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE .....</b>	<b>13</b>
1.1 Principales caractéristiques de l'économie.....	13
1.2 Évolution économique récente.....	14
1.2.1 Balance des paiements .....	18
1.3 Évolution des échanges et des investissements .....	20
1.3.1 Tendances et structure du commerce des marchandises et des services .....	20
1.3.1.1 Composition du commerce des marchandises .....	20
1.3.1.2 Répartition géographique du commerce des marchandises .....	21
1.3.2 Tendances et structure de l'IED .....	23
<b>2 RÉGIMES DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>24</b>
2.1 Cadre général .....	24
2.2 Formulation et objectifs de la politique commerciale .....	25
2.2.1 Processus de formulation de la politique commerciale.....	25
2.2.2 Objectifs de la politique commerciale .....	26
2.2.3 Lois et règlements commerciaux.....	27
2.3 Accords et arrangements commerciaux .....	28
2.3.1 OMC.....	28
2.3.2 Accords régionaux et préférentiels .....	31
2.3.2.1 ASEAN.....	31
2.3.2.2 Nouveaux ACR.....	32
2.3.3 Arrangements commerciaux préférentiels (ACPr) .....	35
2.3.4 Autres accords et arrangements .....	35
2.4 Régime d'investissement .....	36
2.4.1 Aperçu général .....	36
2.4.2 Régime de l'investissement étranger .....	38
<b>3 POLITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES – ANALYSE PAR MESURE.....</b>	<b>40</b>
3.1 Mesures visant directement les importations.....	40
3.1.1 Procédures douanières, évaluation et prescriptions .....	40
3.1.2 Règles d'origine .....	42
3.1.3 Droits de douane .....	42
3.1.3.1 Droits NPF appliqués .....	42
3.1.3.2 Avantages/exemptions tarifaires .....	45
3.1.3.3 Préférences tarifaires.....	45

---

3.1.4	Autres impositions visant les importations .....	46
3.1.5	Prohibitions et restrictions à l'importation et licences d'importation .....	46
3.1.5.1	Prohibitions (première liste) .....	47
3.1.5.2	Licences d'importation (deuxième, troisième et quatrième listes) .....	47
3.1.5.2.1	Deuxième liste .....	47
3.1.5.2.2	Troisième liste .....	49
3.1.5.2.3	Quatrième liste .....	50
3.1.6	Mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde .....	51
3.2	Mesures visant directement les exportations .....	54
3.2.1	Procédures et prescriptions douanières .....	54
3.2.2	Taxes, impositions et prélèvements .....	54
3.2.3	Prohibitions et restrictions à l'exportation et licences d'exportation .....	55
3.2.3.1	Prohibitions à l'exportation (première liste) .....	55
3.2.3.2	Licences d'exportation (deuxième et troisième listes) .....	55
3.2.4	Soutien et promotion des exportations .....	57
3.2.4.1	Soutien aux exportations .....	57
3.2.4.2	Avantages tarifaires et fiscaux .....	57
3.2.4.3	Zones franches et autres mesures .....	57
3.2.4.4	Promotion des exportations .....	58
3.2.5	Financement, assurance et garanties à l'exportation .....	59
3.3	Mesures visant la production et le commerce .....	59
3.3.1	Fiscalité et mesures d'incitation .....	59
3.3.1.1	Structure fiscale .....	59
3.3.1.1.1	Impôts indirects .....	60
3.3.1.1.2	Impôts directs .....	62
3.3.1.2	Mesures d'incitation fiscales .....	62
3.3.1.2.1	Principales mesures d'incitation .....	62
3.3.1.2.2	Incitations plus favorables .....	63
3.3.1.2.3	Incitations fiscales indirectes .....	65
3.3.1.3	Autres mesures de soutien et PME .....	65
3.3.2	Normes et autres prescriptions techniques .....	66
3.3.3	Prescriptions sanitaires et phytosanitaires .....	68
3.3.4	Politique de la concurrence et contrôle des prix .....	70
3.3.4.1	Politique de la concurrence .....	70
3.3.4.1.1	Cadre juridique .....	70
3.3.4.1.2	Cadre institutionnel et moyens d'exécution .....	71
3.3.4.1.3	Coopération internationale .....	72
3.3.4.2	Contrôle des prix et de l'approvisionnement .....	72
3.3.5	Commerce d'État, entreprises liées à l'État et privatisation .....	73
3.3.5.1	Commerce d'État .....	73

3.3.5.2	Entreprises liées à l'État (GLC) .....	73
3.3.5.3	Privatisation .....	74
3.3.6	Marchés publics .....	74
3.3.6.1	Aperçu général .....	74
3.3.6.2	Cadre juridique et système de passation de marchés publics .....	75
3.3.6.3	Méthodes de passation de marchés et utilisation des marchés publics électroniques.....	77
3.3.6.4	Intégrité et mécanisme d'examen des adjudications contestées .....	78
3.3.7	Droits de propriété intellectuelle .....	79
3.3.7.1	Aperçu général .....	79
3.3.7.2	Moyens de faire respecter les droits .....	83
<b>4</b>	<b>POLITIQUE COMMERCIALE – ANALYSE PAR SECTEUR .....</b>	<b>84</b>
4.1	Agriculture, sylviculture et pêche.....	84
4.1.1	Agriculture.....	84
4.1.1.1	Caractéristiques générales .....	84
4.1.1.2	Commerce des produits agricoles.....	85
4.1.1.3	Politiques nationales.....	87
4.1.1.3.1	Quelques sous-secteurs .....	89
4.1.1.4	Politique commerciale.....	96
4.1.1.5	Niveau de soutien .....	97
4.1.2	Pêche .....	99
4.1.2.1	Caractéristiques générales .....	99
4.1.2.2	Commerce .....	101
4.1.2.3	Politique .....	102
4.2	Industries extractives et énergie .....	105
4.2.1	Industries extractives.....	105
4.2.2	Énergie.....	108
4.2.2.1	Pétrole et gaz .....	109
4.2.2.2	Électricité.....	113
4.3	Services .....	116
4.3.1	Généralités .....	116
4.3.2	Services financiers .....	117
4.3.3	Télécommunications.....	129
4.3.4	Transports .....	133
4.3.4.1	Transports aériens .....	133
4.3.4.2	Transports maritimes .....	136
4.3.5	Tourisme .....	141
<b>5</b>	<b>APPENDICE – TABLEAUX .....</b>	<b>145</b>

## GRAPHIQUES

Graphique 1.1 Composition du commerce des marchandises par produit, 2013 et 2016 .....	21
Graphique 1.2 Répartition géographique des échanges de marchandises, 2013 et 2016.....	22
Graphique 1.3 Investissement étranger direct, 2000-2016 .....	23
Graphique 3.1 Moyenne simple des droits NPF appliqués, par section de SH, 2013 et 2017 .....	43
Graphique 3.2 Répartition des droits NPF, 2013 et 2017 .....	44
Graphique 3.3 Répartition des droits de douane par type de droits, 2017 .....	44
Graphique 4.1 Parts de l'agriculture, du caoutchouc, de la sylviculture et de la pêche dans le PIB .....	84
Graphique 4.2 Soutien interne, 2004-2016.....	98
Graphique 4.3 Exportations et importations de pétrole et de produits pétroliers et de gaz naturel, 2013-2016 .....	111
Graphique 4.4 Contribution de PETRONAS aux recettes du gouvernement fédéral et des gouvernements des États, 2012-2016 .....	112
Graphique 4.5 Le KLCI et la capitalisation boursière, 2013-2017.....	127

## TABLEAUX

Tableau 1.1 Principaux indicateurs macroéconomiques, 2013-2016 .....	13
Tableau 1.2 Principaux indicateurs économiques et sociaux, 2013-2016 .....	14
Tableau 1.3 Balance des paiements, 2013-2016 .....	18
Tableau 1.4 Commerce de services, 2013-2016.....	19
Tableau 2.1 Plans sectoriels et outils pour le commerce et l'investissement .....	27
Tableau 2.2 Notifications à l'OMC, du 1 <sup>er</sup> novembre 2013 au 10 novembre 2017 .....	29
Tableau 2.3 Principales caractéristiques des nouveaux ACR, 2014-2017.....	32
Tableau 2.4 ASEAN-Inde: Engagements de la Malaisie en matière d'élimination et de réduction des droits de douane .....	34
Tableau 3.1 Délais et coûts d'importation, 2017.....	40
Tableau 3.2 Structure tarifaire de la Malaisie, 2013 et 2017 .....	42
Tableau 3.3 Analyse succincte des droits préférentiels de la Malaisie, 2017 .....	45
Tableau 3.4 Prohibition des importations et listes de licences .....	46
Tableau 3.5 Licences d'importation.....	47
Tableau 3.6 Importations assujetties à des prescriptions OTC.....	50
Tableau 3.7 Enquêtes antidumping et mesures imposées, 2014-2017.....	52
Tableau 3.8 Mesures antidumping définitives en vigueur par pays et par produit, 2014-30 juin 2017 .....	52
Tableau 3.9 Ouverture d'enquêtes en matière de sauvegardes, mesures provisoires, mesures finales et abrogation 2014-2017 .....	53
Tableau 3.10 Délais et coûts d'exportation, 2017 .....	54
Tableau 3.11 Droits d'exportation de la Malaisie, 2017 .....	54
Tableau 3.12 Prohibition à l'exportation et listes de licences .....	55

Tableau 3.13 Licences d'exportation .....	55
Tableau 3.14 Structure des recettes fiscales directes et indirectes, 2013-2016 .....	60
Tableau 3.15 Incitations fiscales .....	63
Tableau 3.16 Incitations fiscales plus favorables – activités manufacturières .....	64
Tableau 3.17 Accréditation .....	68
Tableau 3.18 Nombre de recours, d'enquêtes et de conclusions, 2014-2016.....	71
Tableau 3.19 Valeur des marchés publics par secteur public, 2014-2016.....	75
Tableau 3.20 Traités administrés par l'OMPI .....	80
Tableau 3.21 Données relatives aux DPI .....	82
Tableau 4.1 Exportations et importations de produits agricoles et de caoutchouc, 2013-2016.....	85
Tableau 4.2. Financements d'Agrobank en faveur de l'agriculture, 2013-2016 .....	88
Tableau 4.3 Prévisions en matière d'autosuffisance selon la Politique agroalimentaire nationale pour 2011-2020 et niveaux actuels .....	88
Tableau 4.4 Quelques indicateurs concernant l'huile de palme, 2010-2016.....	90
Tableau 4.5 Taux du droit d'exportation (corrigé des exonérations partielles de droits) .....	91
Tableau 4.6. Quelques indicateurs concernant le caoutchouc, 2010-2016.....	91
Tableau 4.7 Régime d'incitation à la production de caoutchouc, 2015, 2016 et 2017 .....	93
Tableau 4.8 Indicateurs concernant l'élevage, 2008-2015 .....	93
Tableau 4.9 Quelques indicateurs concernant le riz, 2008-2015 .....	94
Tableau 4.10 Mesures d'incitation en faveur de la production de riz, 2009, 2014 et 2016 .....	96
Tableau 4.11 Dépenses budgétaires au titre de l'agriculture, 2017 .....	97
Tableau 4.12 Programmes de financement appliqués par Agrobank, 2013-2016 .....	98
Tableau 4.13 Quelques indicateurs, 2010-2016 .....	99
Tableau 4.14 Pêche de capture marine et en eaux intérieures et aquaculture, 2007-2015 .....	100
Tableau 4.15 Flotte de pêche malaisienne, 2015 .....	101
Tableau 4.16 Exportations et importations de poisson et de produits à base de poisson, 2013-2016.....	101
Tableau 4.17 Zones de pêche de Malaisie.....	102
Tableau 4.18 Dépenses publiques au titre de la pêche, 2011-2016.....	105
Tableau 4.19 Production minière et des produits des carrières, 2010-2016.....	105
Tableau 4.20 Importations et exportations de minéraux non pétroliers, 2013-2016.....	106
Tableau 4.21 Licences délivrées pour l'exploitation des ressources minérales, 2013-2016 .....	107
Tableau 4.22 Offre et consommation d'énergie primaire, 2010-2016 .....	108
Tableau 4.23 Production et consommation de pétrole et de gaz, 2010-2016.....	110
Tableau 4.24 Différentes sources d'énergie utilisées pour la production d'électricité, 2010-2016.....	114
Tableau 4.25 Prix réglementés du gaz naturel en Malaisie, janvier 2014-juin 2017.....	115
Tableau 4.26 Contribution des services au PIB, 2010-2016 .....	116
Tableau 4.27 Indicateurs du secteur financier, 2013-2016 .....	118
Tableau 4.28 Système bancaire islamique, 2013-2016.....	122
Tableau 4.29 Secteur takaful, 2013-2016 .....	125

Tableau 4.30 Fournisseurs de services de téléphonie mobile, 2016.....	129
Tableau 4.31 Principaux indicateurs des télécommunications, 2012-2016 .....	130
Tableau 4.32 Régime de licences de télécommunication, 2017.....	131
Tableau 4.33 Licences de télécommunication délivrées, 2012-2016.....	133
Tableau 4.34 Fonctions du Département de l'aviation civile et de la Commission malaisienne de l'aviation.....	134
Tableau 4.35 Transport aérien, principaux indicateurs, 2011-2016.....	135
Tableau 4.36 Nombre total de navires immatriculés au Registre maritime national par type, 2011-2016.....	138
Tableau 4.37 Nombre total de navires immatriculés au Registre maritime international par type, 2011-2016.....	138
Tableau 4.38 Principaux ports et activités, 2011-2016 .....	140
Tableau 4.39 Indicateurs du tourisme, 2012 à 2016 .....	141
Tableau 4.40 Limites relatives à la participation étrangère pour le tourisme .....	142
Tableau 4.41 Incitations fiscales en faveur des hôtels et des projets touristiques, 2017 .....	143

### ENCADRÉS

Encadré 4.1 Banque islamique et finance .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
-----------------------------------------------	-------------------------------------

### APPENDICE – TABLEAUX

Tableau A1. 1 Exportations de marchandises, par groupe de produits, 2013-2016 .....	145
Tableau A1. 2 Importations de marchandises, par groupe de produits, 2013-2016 .....	146
Tableau A1. 3 Exportations de marchandises, par destination, 2013-2016.....	147
Tableau A1. 4 Importations de marchandises, par origine, 2013-2016.....	148
Tableau A3. 1 Analyse succincte des droits NPF de la Malaisie, 2013 et 2017.....	149

## RÉSUMÉ

### Environnement économique

1. La Malaisie est un pays à revenu intermédiaire doté d'une économie diversifiée. Le commerce joue un rôle très important et les exportations et importations de marchandises et de services représentent environ 130% du PIB. Durant les quatre dernières années, la croissance du PIB réel a atteint presque 5% en moyenne malgré plusieurs chocs exogènes et endogènes, notamment l'instabilité des cours mondiaux des produits de base et des marchés financiers mondiaux, la faiblesse de la demande extérieure et des controverses politiques au sein du pays. La croissance s'est appuyée sur la demande intérieure et a été favorisée une base de production et d'exportation diversifiée, un taux de change flexible, des politiques macroéconomiques ciblées et des marchés financiers solides.

2. De 2013 à 2016, la structure du commerce des marchandises a connu quelques changements. La valeur des exportations et des importations (exprimée en dollars EU) a diminué, principalement en raison d'une baisse des prix des produits de base. S'agissant des exportations, la valeur des exportations de combustibles et d'huile de palme a diminué, tandis que les exportations de machines de bureau et d'équipements de télécommunication ont augmenté. Les autres pays d'Asie, et notamment les autres pays de l'ASEAN, sont la première source des importations et la première destination des exportations.

3. La politique économique à long terme est définie dans le programme Vision 2020, dont l'un des objectifs est de permettre à la Malaisie d'accéder au statut de pays à revenu élevé d'ici à 2020, moyennant, entre autres, une forte accélération de la croissance de la productivité du travail. En outre, le onzième Plan de la Malaisie et les plans sectoriels, tels que la politique agroalimentaire nationale pour 2011-2020 et la politique nationale relative aux produits de base pour 2011-2020 mettent l'accent sur l'importance de la productivité, de l'innovation et du commerce pour assurer la croissance économique.

### Cadre de la politique commerciale

4. Depuis 2014, aucun changement majeur n'est intervenu en ce qui concerne les institutions chargées de la formulation de la politique commerciale. Les nouvelles lois relatives au commerce et à l'investissement entrées en vigueur durant la période considérée comprennent notamment: la Loi sur les sociétés, qui a intégré des dispositions visant à simplifier les démarches à effectuer pour créer une entreprise, à réduire le coût de l'activité commerciale, ainsi qu'à réformer les mécanismes existants en matière d'insolvabilité des entreprises; l'introduction de la taxe sur les biens et services pour remplacer la taxe sur les ventes; la Loi sur la commission malaisienne de l'aviation, en vertu de laquelle la Commission malaisienne de l'aviation a été créée; et diverses modifications apportées au règlement sur les produits alimentaires.

5. En tant que Membre actif de l'OMC, la Malaisie a présenté des notifications à l'Organisation dans un certain nombre de domaines. Cependant, à la fin du mois d'octobre 2017, plusieurs notifications étaient en suspens, y compris celles concernant: l'agriculture (soutien interne); les restrictions quantitatives; et l'évaluation en douane. Pendant la période considérée, la Malaisie n'a été impliquée dans aucune nouvelle affaire de règlement de différends portée devant l'OMC, que ce soit en tant que plaignant ou défendeur. Elle a participé à quatre affaires en tant que tierce partie.

6. En tant que membre de l'ASEAN, la Malaisie est partie à des accords commerciaux avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, la Chine, l'Inde, le Japon et la République de Corée. Pendant la période à l'examen, l'Accord entre l'ASEAN et l'Inde a été élargi pour couvrir le commerce des services. La Malaisie a également signé des ACR bilatéraux avec l'Australie, le Chili, l'Inde, le Japon, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan et la Turquie. L'Accord de libre-échange Malaisie-Turquie (MTFTA) est entré en vigueur en 2015. Le 31 décembre 2015 s'est achevée la première phase du schéma directeur de la Communauté économique de l'ASEAN (AEC) 2015. Les dirigeants de l'ASEAN ont ensuite adopté le schéma directeur de l'AEC à l'horizon 2025.

7. Les restrictions à l'investissement étranger sont maintenues dans les secteurs de la pêche, de l'énergie, des télécommunications, de la finance et des services de transport, et la participation



étrangère dans les projets de partenariat public-privé est limitée à un plafond de 25% du capital social. Certaines politiques favorables à la communauté ethnique malaise (*bumiputera*), y compris celles concernant la participation au capital minimum dans certains secteurs, peuvent avoir des répercussions sur l'IED. Toutefois, le gouvernement a continué d'assouplir les restrictions à l'investissement étranger. À l'heure actuelle, il n'y a plus de restrictions à la participation étrangère sur le marché des capitaux, si l'on excepte le plafond de 70% fixé pour les banques d'investissement.

8. Le gouvernement malaisien s'efforce de moderniser le système de licences commerciales, en réexaminant les licences et en les rendant accessibles en ligne. Le Centre malaisien de la productivité (MPC) a procédé à des réexamens de la réglementation sectorielle pour alléger les contraintes réglementaires inutiles auxquelles les entreprises étaient soumises.

### Évolution de la politique commerciale

9. Aucun changement important n'a été apporté aux procédures douanières au cours de la période considérée. La Malaisie a ratifié l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE) en mai 2015 et a notifié la désignation de toutes les dispositions relevant de la catégorie A à quelques exceptions près. La Malaisie occupe toujours un rang élevé dans le classement international pour la facilité du commerce transfrontalier.

10. Les droits de douane constituent le principal instrument de politique commerciale, malgré la part modeste qu'ils occupent dans les recettes fiscales totales (1,7%). Par suite de modifications apportées à la nomenclature (du SH2012 au SH2017) et pour d'autres raisons techniques, la moyenne des droits NPF appliqués est passée de 5,6% en 2013 à 7,5% en 2017, même si une seule ligne tarifaire (au niveau à dix chiffres) a fait l'objet d'une augmentation de droits de douane. Presque tous les taux (99% des lignes tarifaires) sont *ad valorem* et les lignes en franchise de droits représentaient 56,2% de toutes les lignes tarifaires. Le nombre de taux tarifaires différents est passé de 19 en 2013 à 25 en 2017. Les taux *ad valorem* s'échelonnent de zéro à 60% pour les produits industriels et de zéro à 90% pour les produits agricoles. Parmi les différents groupes de produits, les droits moyens les plus élevés concernent le matériel de transport (la moyenne simple des taux appliqués en 2017 était de 21,5%). Ces moyennes ne tiennent pas compte de la proportion de lignes (1%) soumises à des droits non *ad valorem*, qui sont principalement appliqués au tabac et aux produits à base d'alcool, pour lesquels les équivalents *ad valorem* sont compris entre 0,2% et 465% dans le cas de certains tabacs fabriqués. Pour tous les arrangements préférentiels, la moyenne simple des taux est inférieure à la moyenne simple des taux NPF, bien que les moyennes varient selon les arrangements de 0,1% à 7,4%.

11. La Malaisie applique 9 contingents tarifaires qui visent 27 lignes tarifaires au niveau à 10 chiffres du SH. Selon les autorités, le but est de répondre aux demandes des petits producteurs nationaux. Des exemptions de droits d'importation sont appliquées aux entreprises manufacturières nationales et étrangères pour les matières premières et les composants utilisés dans la fabrication de marchandises destinées à l'exportation, et pour les machines et le matériel qui ne sont pas disponibles en Malaisie mais qui sont directement utilisés dans le processus de fabrication. En outre, des licences d'importation étaient exigées pour 16 catégories de produits.

12. Au cours de la période considérée, le nombre d'ouvertures d'enquêtes antidumping a atteint un pic en 2015, et le nombre de mesures antidumping définitives a atteint son maximum en 2016. Les importations en provenance de neuf Membres ont été affectées, et des droits antidumping ont principalement été appliqués aux pellicules de polypropylène bi-orientées et au fil machine en acier. Entre 2014 et 2017, quatre enquêtes en matière de sauvegarde ont été ouvertes, toutes concernant des produits en acier.

13. Les droits d'exportation vont de 5% à 30% et s'appliquent à 217 lignes tarifaires (principalement le pétrole brut, l'huile de palme et le bois) en 2017. Le nombre de lignes tarifaires assujetties à des droits d'exportation a diminué puisqu'il était de 482 en 2014. Ceci s'explique en partie par la fusion de lignes tarifaires pendant l'exercice de transposition.

14. Une modification importante de la structure fiscale malaisienne a été le remplacement de la taxe sur les ventes par une taxe sur les biens et services (GST) de 6% (à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015), qui est essentiellement un système assimilable à la taxe sur la valeur ajoutée. En

2016, les recettes provenant de la GST représentaient 24% des recettes fiscales totales. La part de l'impôt sur le revenu pétrolier dans les recettes fiscales totales a diminué et est tombée de 19% en 2013 à 5% en 2016, reflétant la chute des cours du pétrole.

15. Les sociétés enregistrées en Malaisie, qu'elles soient détenues par des ressortissants nationaux ou des étrangers, peuvent bénéficier d'incitations fiscales. Les incitations fiscales continuent d'être appliquées principalement au moyen des programmes de statut d'entreprise pionnière et de dégrèvement fiscal pour investissements. En ce qui concerne les impôts directs, les incitations consistent en dégrèvements partiels ou totaux de l'impôt sur le revenu pendant une période déterminée et, en ce qui concerne les impôts indirects, les incitations prennent la forme d'exonérations des droits d'importation et des droits d'accise. Par ailleurs, la Malaisie apporte un soutien aux fabricants sous la forme d'une exonération de l'impôt sur les bénéfices en fonction de la valeur de l'augmentation des exportations. Une exonération de l'impôt sur les bénéfices équivalant à 50% de la valeur de l'augmentation des exportations est accordée aux entreprises dans certains secteurs de services.

16. S'agissant des normes, le Standards Malaysia, qui est l'organe national de normalisation et d'accréditation du pays, se concentre sur l'élaboration de normes ayant un fort impact sur le public, y compris les industries, plutôt que sur le nombre de normes. Par conséquent, le nombre de normes malaisiennes a diminué, tombant de 6 381 normes en 2012 à 5 284 en 2017. La Malaisie continue d'aligner ses normes sur les normes internationales: en 2017, 60% des normes malaisiennes étaient alignées sur les normes internationales (contre 59,8% en 2014) et 54% étaient identiques (contre 57,5% en 2014). En 2017, 510 normes, soit 9,7% (6,5% à la fin de 2012) de l'ensemble des normes malaisiennes, étaient obligatoires.

17. La participation de l'État à l'économie est considérable, puisque des entreprises d'investissement liées à l'État (GLIC) opèrent dans des secteurs tels que le pétrole, l'électricité, les télécommunications, les services postaux, le transport aérien, les transports publics et les services financiers. La Malaisie a notifié à l'OMC que Padiberas Nasional Berhad (BERNAS) agissait en tant qu'entreprise commerciale d'État pour l'importation de riz. La farine tout usage, l'huile de cuisson et le gaz de pétrole liquéfié (GPL) sont soumis à des contrôles de prix et des subventions sont accordées pour assurer des prix plafonds.

18. Depuis l'examen précédent, le cadre juridique et institutionnel régissant la politique de la concurrence n'a subi aucun changement majeur. Le régime des marchés publics reste un système décentralisé et continue d'être utilisé pour favoriser les entreprises nationales. Les fournisseurs étrangers ne sont pas autorisés à participer aux appels d'offres nationaux, et des appels d'offres internationaux sont organisés uniquement en cas d'indisponibilité de biens ou services de fabrication nationale. La Malaisie a le statut d'observateur dans le cadre de l'Accord plurilatéral de l'OMC sur les marchés publics.

19. Pendant la période à l'examen, aucune modification importante n'a été apportée au régime de droits de propriété intellectuelle (DPI) de la Malaisie. Malgré quelques améliorations, l'efficacité des moyens de faire respecter les DPI reste source de préoccupation. La Malaisie a ratifié le Protocole portant amendement de l'Accord sur les ADPIC relatif à la santé publique en décembre 2015.

### **Évolution des politiques sectorielles**

20. La structure de l'agriculture malaisienne est marquée par une certaine dichotomie, avec principalement des grandes exploitations dans le secteur de la production d'huile de palme, et des petits producteurs dans les autres secteurs. Plusieurs grandes entreprises opérant à l'échelle internationale sont responsables d'une grande partie de la production et de la transformation de l'huile de palme. Bien que la superficie des terres consacrées à la culture de l'hévéa ait diminué par rapport au milieu des années 2000, le caoutchouc reste important en termes de production agricole et en tant qu'intrant destiné à l'industrie, et provenant à la fois de la production nationale et de l'importation (caoutchouc naturel). Bien que la production rizicole ne représente qu'une part relativement faible de la valeur totale de la production agricole, le gouvernement a continué de donner la priorité à ce secteur – qui est dominé par les petits producteurs – en définissant des objectifs d'autosuffisance (qui s'appliquent également aux fruits, aux légumes et au bétail), des prix minimaux, des subventions aux intrants et des versements directs aux producteurs. En règle

générale, les petits producteurs sont soutenus par le gouvernement, tandis que les grandes plantations sont taxées.

21. Le pétrole et le gaz sont toujours des secteurs importants pour l'économie, dont la contribution a représenté environ 10,5% du PIB et environ 14% des recettes publiques en 2016. Le secteur est dominé par l'entreprise publique PETRONAS, qui jouit de droits de propriété exclusifs sur tous les gisements de pétrole et de gaz, et de droits exclusifs pour l'exploration et la production en Malaisie, tant onshore qu'offshore, et qui est responsable de la planification et de l'investissement connexes. L'entreprise est également responsable de la réglementation des activités en amont. L'exploration, la mise en valeur et l'exploitation du pétrole et du gaz se font dans le cadre de contrats de partage de la production ou de contrats de service à risque entre les compagnies pétrolières et une filiale de PETRONAS. Une autre filiale de PETRONAS (MISC Bhd), une importante société de transport maritime d'énergie, détient une flotte importante de navires-citernes et de transporteurs de GNL. Outre la production de pétrole brut, la Malaisie importe du pétrole brut destiné au raffinage. Bien que la valeur des exportations et des importations de produits pétroliers et de gaz naturel ait diminué au cours des dernières années, les volumes échangés ont considérablement augmenté et les investissements se poursuivent, ce qui permet à la Malaisie de progresser vers son objectif, qui est de devenir la principale plate-forme de la région Asie-Pacifique pour le pétrole et le gaz. À la fin de 2014, les subventions à l'essence et au gazoil ont été supprimées, mais des prix réglementés sont toujours appliqués. Les subventions au GPL sont maintenues et les prix de vente du gaz au secteur de l'électricité, qui étaient déjà réglementés, font l'objet d'augmentations.

22. Conformément au onzième Plan de la Malaisie, 18 sous-secteurs des services ont été libéralisés en 2012, et une participation étrangère au capital pouvant atteindre 100% est désormais autorisée pour les sous-secteurs suivants: commerce de gros et de détail, soins de santé, services professionnels, services environnementaux, services de courrier et éducation. Depuis, les progrès ont ralenti, bien que les restrictions relatives à la participation étrangère dans les sociétés de gestion de fonds commun de placement et dans les agences de notation financière aient été levées en 2014 et en 2017, respectivement. Toutefois, des restrictions subsistent dans plusieurs secteurs, y compris les télécommunications, les transports et les banques d'investissement.

23. La Commission malaisienne de l'aviation a été créée en vertu de la Loi de 2015 sur la commission malaisienne de l'aviation et a repris certaines des responsabilités du Ministère des transports, y compris en ce qui concerne la réglementation économique, l'octroi et la gestion des droits de trafic aérien, la surveillance de l'attribution de créneaux horaires, le régime des licences pour les services aériens, les services d'escale et les opérateurs d'aérodromes. Tous les aéroports de Malaisie, à l'exception de deux, appartiennent à l'État, et l'entreprise liée à l'État Malaysia Airports Bhd gère cinq des six aéroports internationaux.

24. La Malaisie dispose d'un secteur financier bien intégré et développé, qui a fait l'objet d'un regroupement pendant un certain nombre d'années. Ce secteur, qui comprend les banques, l'assurance et les marchés de capitaux, représentait 6,4% du PIB en 2016 avec des niveaux croissants d'activités transfrontières. En outre, la Malaisie se trouve au premier rang du secteur mondial de la finance islamique et possède un secteur de services financiers islamiques très développé. Les institutions financières islamiques opèrent parallèlement aux établissements financiers classiques, les deux offrant une gamme complète de produits et de services financiers et utilisant souvent la même infrastructure. Les activités bancaires islamiques ont enregistré une croissance rapide au cours des dix dernières années, puisque leur part de marché est passée d'environ 12% en 2007 à 28% à la fin de 2016. En outre, la Malaisie a émis plus de 54% du total mondial des sukuk (obligations islamiques).

25. La base économique diversifiée de la Malaisie et son ouverture générale au commerce ont aidé l'économie à poursuivre sa croissance malgré une période difficile causée par la faiblesse des prix des produits de base qui a touché plusieurs secteurs, en particulier le pétrole, le gaz et l'huile de palme. La croissance a également été favorisée par des politiques gouvernementales pragmatiques telles qu'un taux de change flottant, qui a entraîné une baisse du ringgit malaisien par rapport à d'autres devises, tandis que les recettes publiques ont été soutenues par la mise en place de la taxe sur les biens et services en 2015, malgré la diminution des recettes pétrolières. D'autre part, l'État demeure fortement impliqué dans l'économie au travers d'entreprises liées à l'État et de leurs filiales, et des restrictions à l'investissement restent en vigueur dans certains

secteurs. Toutefois, les politiques en matière de commerce et d'investissement deviennent plus libérales, étant donné que les restrictions à l'investissement s'assouplissent, et la Malaisie a élargi son réseau d'accords commerciaux – par le biais de l'ASEAN, mais également à titre individuel. Compte tenu des ressources naturelles abondantes dont dispose la Malaisie, de son emplacement stratégique et de ses politiques pragmatiques, sa croissance devrait se poursuivre, lui permettant ainsi de se rapprocher de son objectif qui est de devenir un pays à revenu élevé d'ici à 2020.

## 1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

### 1.1 Principales caractéristiques de l'économie

1.1. La Malaisie est une économie ouverte et diversifiée, à revenu intermédiaire. Le secteur des services représente plus de 50% du PIB, devant le secteur manufacturier, l'agriculture, les industries extractives (y compris l'extraction de pétrole brut et de gaz naturel), et la construction. L'économie est bien intégrée dans les chaînes de valeur régionales et mondiales; en ce sens, le commerce joue un rôle essentiel pour la croissance et le développement économique. Les importations et les exportations de marchandises et de services représentent environ 130% du PIB et le pays affiche un excédent des paiements courants depuis plusieurs années. La dette publique reste supportable puisqu'elle représentait 53% du PIB en 2016, tandis que le chômage et l'inflation sont restés faibles (voir tableau 1.1).

**Tableau 1.1 Principaux indicateurs macroéconomiques, 2013-2016**

	2013	2014	2015	2016
<b>Comptes nationaux (variation en %, sauf indication contraire)</b>				
PIB réel (aux prix de 2010)	4,7	6,0	5,0	4,2
Consommation	6,9	6,4	5,7	4,9
Consommation privée	7,2	7,0	6,0	6,0
Consommation de l'État	5,8	4,4	4,4	0,9
Formation brute de capital fixe	8,1	4,8	3,6	2,7
Exportations de biens et de services non facteurs (XGS)	0,3	5,0	0,3	1,1
Importations de biens et de services non facteurs (MGS)	1,7	4,0	0,8	1,1
XGS/PIB (%) (aux prix courants du marché)	75,6	73,8	70,6	67,7
MGS/PIB (%) (aux prix courants du marché)	67,1	64,5	62,9	61,0
Taux de chômage (%)	3,1	2,9	3,1	3,4
<b>Productivité (variation en %)</b>				
Productivité du travail	-0,9	3,7	3,4	3,5
<b>Prix et taux d'intérêt</b>				
Inflation (IPC, variation en %)	2,1	3,2	2,1	2,1
Taux fixe des dépôts à 3 mois (%)	2,97	3,05	3,13	3,03
Taux des dépôts d'épargne (%)	1,01	1,03	1,06	1,00
<b>Taux de change</b>				
RM/\$EU (moyenne annuelle)	3,15	3,27	3,91	4,15
Taux de change effectif réel (variation en %)	0,5	-0,7	-8,0	-4,3
Taux de change effectif nominal (variation en %)	0,4	-1,8	-9,1	-5,3
<b>Solde global des administrations publiques (% du PIB)</b>	-3,9	-3,5	-3,3	-3,2
Solde des dépenses publiques courantes	0,2	0,1	0,2	0,2
Recettes courantes	20,9	19,9	18,9	17,3
Recettes fiscales	15,3	14,8	14,3	13,8
Dépenses courantes	20,7	19,8	18,7	17,1
Dépenses de développement, nettes	4,1	3,6	3,5	3,4
Dette publique totale (fin de période)	53,0	52,7	54,5	52,7
Dette intérieure	37,4	37,5	37,4	35,4
Dette extérieure	15,6	15,2	17,1	17,3
<b>Épargne et investissement (% du PIB)</b>				
Épargne nationale brute	29,4	29,4	28,1	28,1
Investissement national brut (formation brute de capital fixe)	25,9	25,0	25,1	26,0
Écart entre l'épargne et l'investissement	3,5	4,4	3,0	2,0
<b>Secteur extérieur (% du PIB, sauf indication contraire)</b>				
Solde du compte des opérations courantes	3,5	4,4	3,0	2,4
Solde net du commerce de marchandises	9,5	10,2	9,4	8,2
Exportations de marchandises	62,6	61,4	58,8	55,8
Importations de marchandises	53,1	51,1	49,4	47,5
Balance des services	-0,9	-1,0	-1,8	-1,6
Compte de capital	0,0	0,0	-0,1	0,0
Compte d'opérations financières	-2,0	-7,2	-4,8	-0,1
Investissement direct	-0,6	-1,6	-0,2	1,1
Balance des paiements	1,4	-3,3	0,3	1,2
Exportations de marchandises (variation en % de la valeur en RM)	-1,1	6,5	0,4	0,7

	2013	2014	2015	2016
Importations de marchandises (variation en % de la valeur en RM)	1,7	4,5	1,2	2,2
Exportations de services (variation en % de la valeur en RM)	5,9	3,7	-1,1	7,5
Importations de services (variation en % de la valeur en RM)	6,3	4,3	5,7	5,5
Réserves officielles brutes (milliards de \$EU, fin de période)	134,9	115,9	95,3	94,5
en mois d'importations non réexportées	9,5	8,3	8,4	8,7
Dette extérieure totale (milliards de \$EU; fin de période)	221,1	228,5	214,3	220,8
dont à court terme	107,5	111,2	90,1	90,9

Source: Renseignements en ligne de la Bank Negara Malaysia; données communiquées par les autorités; et Statistiques financières internationales du FMI.

## 1.2 Évolution économique récente

1.2. Au cours de la période considérée, la croissance du PIB réel a atteint près de 5% par an en moyenne et devrait être supérieure à 5% en 2017.<sup>1</sup> Après avoir culminé à 6% en 2014, son taux de croissance a toutefois diminué par la suite (voir tableau 1.1). Depuis fin 2014, le pays a subi plusieurs chocs exogènes et endogènes, notamment l'instabilité des cours mondiaux des produits de base, et des marchés financiers mondiaux, la faiblesse de la demande extérieure, des retombées provenant de la Chine et des controverses politiques au sein du pays. Malgré ces chocs, l'économie s'est montrée résistante, grâce à une base de production et d'exportation diversifiée, une situation financière solide, un taux de change flexible, des politiques macroéconomiques ciblées et des marchés financiers actifs.

1.3. Pendant la période considérée, la croissance a été soutenue par la demande intérieure, qui s'est répercutée sur les secteurs de la construction et des services. S'agissant du secteur des services, la croissance a été particulièrement marquée dans les sous-secteurs suivants: le commerce de gros et de détail, la restauration et l'hôtellerie, les transports, l'entreposage et les communications, l'immobilier et les activités de services aux entreprises (tableau 1.2). En revanche, le secteur agricole a reculé, tandis que les industries extractives (qui comprennent l'extraction de pétrole brut et de gaz naturel) ont progressé, quoiqu'à un rythme plus faible qu'auparavant. Ces changements sont dus à une chute importante des prix des produits de base à l'échelle mondiale ainsi qu'à l'impact négatif des conditions climatiques sur la production agricole.

**Tableau 1.2 Principaux indicateurs économiques et sociaux, 2013-2016**

	2013	2014	2015	2016
PIB réel aux prix du marché (millions de \$EU, aux prix de 2010)	303 113	309 347	272 271	267 152
PIB réel aux prix du marché (millions de RM, aux prix de 2010)	955 080	1 012 449	1 063 355	1 108 227
PIB courant aux prix du marché (millions de \$EU)	323 276	338 066	296 434	296 535
PIB courant aux prix du marché (millions de RM)	1 018 614	1 106 443	1 157 723	1 230 120
PIB par habitant aux prix courants du marché (\$EU)	10 882	11 184	9 649	9 508
<b>PIB par activité économique aux prix constants de 2010 (variation en %)</b>				
Agriculture	2,0	2,0	1,3	-5,1
Industries extractives	1,2	3,3	5,3	2,2
Industrie manufacturière	3,4	6,1	4,9	4,4
Construction	10,6	11,7	8,2	7,4
Électricité, gaz et eau	4,4	3,8	3,6	5,4
Services	6,0	6,8	5,2	5,6
Commerce de gros et commerce de détail; véhicules automobiles	6,3	8,9	6,9	6,2
Restauration et hôtellerie	5,9	6,5	6,4	7,1
Transport, entreposage et communication	7,3	8,1	7,9	7,1
Finance et assurance	2,0	2,3	-0,7	2,5
Immobilier et activités de services aux entreprises	8,0	8,0	6,5	6,9
Services des administrations publiques	7,4	6,3	4,0	4,9
Autres services	5,6	4,8	4,7	4,8
Droits d'importation	5,7	10,0	18,6	8,8

<sup>1</sup> Renseignements communiqués par les autorités.

	2013	2014	2015	2016
<b>PIB par activité économique aux prix courants (%)</b>				
Agriculture	9,1	8,9	8,5	8,7
Industries extractives	10,2	9,9	9,0	8,5
Industrie manufacturière	22,8	22,9	22,7	22,3
Construction	4,2	4,4	4,7	4,9
Électricité, gaz et eau	2,7	2,8	2,7	2,7
Services	49,9	50,1	51,2	51,7
Commerce de gros et commerce de détail; véhicules automobiles	14,4	15,0	15,7	15,9
Restauration et hôtellerie	2,8	2,8	3,0	3,1
Transport, entreposage et communication	8,4	8,5	8,8	9,0
Finance et assurance	7,1	6,8	6,6	6,4
Immobilier et activités de services aux entreprises	4,1	4,1	4,3	4,4
Services des administrations publiques	8,8	8,6	8,4	8,4
Autres services	4,3	4,2	4,3	4,3
Droits d'importation	1,1	1,1	1,3	1,3
<b>Part du secteur dans l'emploi total</b>				
Agriculture, sylviculture et pêche	13,0	12,2	12,5	11,4
Industries extractives	0,6	0,6	0,7	0,7
Industrie manufacturière	17,1	17,1	16,5	16,9
Électricité, gaz et eau	1,1	1,1	1,0	1,1
Construction	9,5	9,2	9,3	8,8
Services	58,7	59,7	60,0	61,1
Commerce de gros et commerce de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	16,7	16,8	16,8	17,1
Services d'hébergement et de restauration	7,7	8,3	8,2	8,9
Transport et entreposage	4,6	4,3	4,4	4,5
Information et communication	1,4	1,5	1,5	1,5
Activités financières et d'assurances	2,4	2,4	2,5	2,4
Immobilier	0,5	0,6	0,5	0,6
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	2,3	2,4	2,6	2,6
Activités de services administratifs et de soutien	4,2	4,7	4,5	4,6
Administration publique et défense	5,6	5,4	5,3	5,3
Enseignement	6,0	6,3	6,4	6,6
Activités liées à la santé humaine et services sociaux	3,6	3,8	4,1	4,0
Autres services	3,6	3,3	3,2	3,1

- a Le Département des statistiques de la Malaisie inclut l'électricité, le gaz et l'eau dans le secteur des services. Cependant, par souci de cohérence entre les examens des politiques commerciales, ces trois activités ont été exclues du secteur des services.

Source: Renseignements en ligne de la Bank Negara Malaysia.

1.4. Selon le FMI, les risques qui pèsent sur les perspectives de croissances procèdent aussi bien de facteurs extérieurs que de facteurs intérieurs.<sup>2</sup> Les risques extérieurs comprennent une croissance structurellement faible des marchés avancés et émergents entraînant une baisse soutenue des prix des produits de base. L'accentuation de la tension financière au niveau mondial et les flux de capitaux connexes sont également susceptibles d'avoir une incidence négative sur les marchés nationaux.

1.5. Sur le plan intérieur, les risques découlent des niveaux d'endettement du secteur public et des ménages, ainsi que des vulnérabilités qui concernent le secteur des sociétés. En outre, d'après le FMI, le niveau relativement élevé de la dette publique et le passif éventuel de l'État limitent la marge de manœuvre du gouvernement en cas de choc. Toutefois, les autorités estiment que le niveau élevé de la dette publique et le passif éventuel de l'État ne sont plus des sujets de préoccupation car le niveau d'endettement de la Malaisie est sensiblement inférieur au plafond de 55% du PIB que le gouvernement malaisien s'est imposé.

1.6. Les autorités ont conscience des risques susmentionnés et du fait que l'environnement économique et financier extérieur demeurera incertain; elles reconnaissent donc qu'il est important de rester vigilant. Cependant, elles estiment que la structure économique diversifiée de la Malaisie, ainsi que les fondamentaux et les mécanismes de protection solides que le pays a mis en place au fil des années, lui seront fort utiles.

<sup>2</sup> IMF Country Report n° 17/101.

1.7. Les autorités ont réaffirmé leur attachement à la viabilité budgétaire et à l'amélioration continue de la politique budgétaire grâce à la diversification des recettes, à l'examen des dépenses, à l'amélioration du régime fiscal, ainsi qu'au suivi et à l'atténuation des risques budgétaires. En outre, les autorités estiment que bien que le passif éventuel soit considérable, il ne présente pas de risque, étant donné que des garanties ont été fournies de manière stratégique à des entités non financières affichant un bilan sain. Elles ont également souligné que le taux de change – déjà flexible – continuerait à s'ajuster et à absorber les chocs et que le niveau actuel des réserves était suffisant pour atténuer l'instabilité. Les banques restent bien capitalisées et disposent de liquidités suffisantes; elles seraient en mesure de faire face à la hausse de la vulnérabilité imputable à l'endettement des ménages et des entreprises.

### ***Politique monétaire et politique de taux de change***

1.8. L'objectif de la politique monétaire de la Bank Negara Malaysia est de "maintenir la stabilité des prix tout en prenant dûment en compte les évolutions de l'économie", ce qui, au cours des dernières années, a supposé d'établir d'un objectif d'inflation d'environ 3% pour le long terme avec des taux d'intérêt réels positifs mais bas, propices à la croissance durable de l'économie.

1.9. En vue de favoriser la croissance dans un environnement d'inflation bénigne, la Banque centrale, Bank Negara Malaysia (BNM), a mené une politique d'accompagnement monétaire. Le principal moyen d'intervention de la BNM est le taux du crédit au jour le jour.

1.10. Après avoir maintenu le taux du crédit au jour le jour à 3,25% depuis juillet 2014, la BNM l'a réduit de 25 points de base en juillet 2016, l'abaissant à 3%. Au terme d'un examen ayant eu lieu en septembre 2017, la BNM a maintenu ce taux au même niveau, réaffirmant ainsi que grâce au niveau actuel du taux du crédit au jour le jour, le degré d'accompagnement monétaire est conforme à la politique qui vise à favoriser la croissance dans un environnement stable en matière de prix.

1.11. Le FMI a classé le régime de taux de change de la Malaisie dans la catégorie "autre flottement dirigé". Cependant, les autorités considèrent que, dans la pratique, elle est plus proche du "flottement". À ce titre, la Malaisie s'est appuyée sur les réserves de change et sur la flexibilité du taux de change pour amortir l'impact de l'instabilité des flux de capitaux et des perturbations des termes de l'échange (chute des prix des produits de base à l'échelle mondiale) sur l'économie.

1.12. Le ringgit s'est déprécié de plus de 30% par rapport au dollar EU par rapport à sa valeur de 2013. Cela s'explique principalement par d'importantes sorties de capitaux au titre des investissements de portefeuille en 2014. La BNM permettait alors au taux de change de s'ajuster à ces sorties. En outre, la BNM est également intervenue sur le marché des changes en puisant dans ses réserves pour atténuer l'impact des sorties de capitaux et maintenir la stabilité du marché.

1.13. L'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation, a culminé à 3,2% en 2014. Cependant, elle a depuis ralenti pour s'établir à 2,1%, un chiffre qui se situe dans la limite inférieure de la fourchette comprise entre 2% et 3% prévue par la BNM. La diminution de l'inflation est principalement due à la baisse des prix intérieurs des combustibles. En outre, la demande intérieure modérée et un environnement des prix morose à l'échelle internationale ont également contribué à atténuer les pressions inflationnistes intérieures.

### ***Politique budgétaire***

1.14. Durant la période considérée, le budget de la Malaisie est resté déficitaire, bien qu'à un taux moins élevé qu'auparavant, représentant 3,1% du PIB en 2016. Le déficit budgétaire est entièrement attribuable aux dépenses de développement, puisque le solde des recettes et des dépenses courantes est resté positif.

1.15. Les recettes courantes ont reculé, tombant de près de 21% du PIB en 2013 à environ 17% du PIB en 2016. Cette baisse s'explique par la chute des recettes pétrolières et gazières due à la baisse des prix du pétrole et du gaz. On estime que la baisse des recettes pétrolières et gazières a représenté 3,7% du PIB sur la période 2014-2017.<sup>3</sup> Toutefois, l'impact de la baisse de ces recettes

<sup>3</sup> IMF Country Report n° 17/101.



a été largement atténué par l'introduction de la taxe sur les biens et services (GST) en 2015, qui a permis d'augmenter les recettes d'environ 1,5% du PIB entre 2014 et 2017.

1.16. Les dépenses courantes ont également reculé de 20,7% du PIB à 17,1% du PIB au cours de la période considérée. La réduction des dépenses est due à la rationalisation des subventions non ciblées pour les carburants et d'autres subventions, qui a débuté en 2013. En outre, les mesures d'optimisation des dépenses mises en place au sein des ministères et des organismes ont également contribué à réduire les dépenses et à maintenir les recettes, tout comme la redéfinition des priorités en ce qui concerne les programmes et projets dotés d'un effet multiplicateur élevé, combinée à un ajustement différé des dividendes de PETRONAS.<sup>4</sup>

1.17. En conséquence, la dette publique totale a diminué pour s'établir à 52,7% du PIB en 2016, un chiffre qui se situe en dessous du plafond de 55% que s'est imposé le gouvernement.

### **Réformes structurelles**

1.18. Les autorités prévoient de soutenir la croissance et d'accéder au statut de pays à revenu élevé d'ici à 2020.<sup>5</sup> À cet égard, le onzième Plan de la Malaisie établit un vaste programme de réformes visant à faire du pays une économie fondée sur la productivité et le savoir.

1.19. Ce plan est notamment axé sur les éléments suivants: le marché du travail, l'enseignement, la productivité liée aux compétences et l'innovation. S'agissant du marché du travail, les politiques ont pour but d'accroître le taux d'activité des femmes en prévoyant un assouplissement des conditions de travail et en offrant aux femmes davantage de possibilités dans tous les domaines, aussi bien au niveau de l'enseignement que de l'emploi. À cet égard, les mesures prises par les autorités comprennent le lancement d'un portail (Flexworklife.my) en juin 2013, qui vise à créer un réseau d'employeurs et de talents pour favoriser la conciliation entre vie professionnelle et vie privée. En outre, les autorités ont lancé un programme de réintégration dans la vie professionnelle afin d'encourager les femmes à reprendre une activité. Dans le cadre de cette initiative, les employeurs bénéficient d'incitations financières pour mettre en œuvre des programmes visant à recruter et à fidéliser des femmes ayant interrompu leur carrière.

1.20. En vertu de ce plan, la Malaisie s'est fixé un objectif d'augmentation de la productivité de 3,7% par an entre 2016 et 2020. À cet égard, les efforts visant à accroître la productivité consisteront principalement à favoriser l'innovation et l'activité entrepreneuriale et à tirer parti des progrès technologiques. Les autorités ont indiqué que les mesures envisagées visaient notamment à: restructurer la main-d'œuvre en augmentant le nombre de travailleurs très qualifiés, renforcer les conditions d'entrée pour les travailleurs peu qualifiés et répondre aux exigences de l'économie de demain; renforcer l'aptitude des entreprises à adopter et à utiliser efficacement les technologies et les possibilités offertes par le numérique, telles que la quatrième révolution industrielle; réduire les contraintes d'ordre réglementaire et élaborer un système d'obligation redditionnelle solide pour garantir la mise en place effective d'examen réglementaires; et encourager la responsabilité en matière de productivité grâce à un mécanisme de gouvernance efficace.

1.21. D'importants progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'accès à l'éducation et l'égalité des sexes dans ce domaine. Cependant, les autorités estiment que le niveau d'éducation doit être amélioré. À cet égard, le Programme d'éducation de la Malaisie pour 2013-2025 vise à améliorer la qualité de l'enseignement scolaire grâce à une réforme des programmes d'enseignement, au renforcement des compétences des enseignants et à l'amélioration de la maîtrise de l'anglais. En outre, des efforts sont également déployés pour rendre les formations techniques et professionnelles plus attrayantes. En vue d'accroître la productivité et l'efficacité, le programme traite également des questions de l'inadéquation des compétences et du perfectionnement des compétences des femmes et des travailleurs âgés. À ce titre, depuis 2012, le Ministère de l'éducation nationale a transformé 80 écoles professionnelles en établissements d'enseignement supérieur professionnels proposant des cours de formation professionnelle et délivrant aux élèves le Diplôme malaisien d'études professionnelles. À ce jour, plus de 90% des diplômés ont trouvé un emploi dans leur domaine.

<sup>4</sup> IMF Country Report n° 16/110.

<sup>5</sup> BNM Annual Report 2016.

1.22. Selon le FMI, pour que la Malaisie devienne une économie fondée sur le savoir, les politiques mises en place devraient continuer à encourager la recherche-développement, y compris en simplifiant les arrangements institutionnels. Les autorités mettent actuellement la dernière main à une stratégie destinée à stimuler la productivité, et elles espèrent doubler la part des dépenses de recherche-développement dans le PIB d'ici à 2020 par rapport au niveau atteint en 2012-2013.

### 1.2.1 Balance des paiements

1.23. Durant la période considérée, l'excédent de la balance des opérations courantes de la Malaisie a été ramené de 3,5% du PIB en 2013 à 2,4% en 2016, ce qui traduit une réduction de l'écart entre l'épargne nationale brute et l'investissement national brut (tableau 1.3).

**Tableau 1.3 Balance des paiements, 2013-2016**

(Millions de RM)

	2013	2014	2015	2016
<b>Balance des opérations courantes</b>	35 485,3	48 553,6	35 154,8	29 023,4
Balance des marchandises et des services	86 959,0	102 620,4	88 592,0	82 292,1
Balance des marchandises	96 551,5	113 326,7	109 223,6	101 382,4
Exportations	637 682,5	678 865,1	681 274,8	686 075,3
Importations	541 131,0	565 538,4	572 051,2	584 692,8
Balance des services	-9 592,5	-10 706,2	-20 631,6	-19 090,4
Exportations	132 685,0	137 618,3	136 095,5	146 313,1
Transports	14 701,2	15 616,6	16 364,6	16 792,2
Voyages	67 732,9	73 950,6	68 674,9	74 975,0
Importations	142 277,5	148 324,5	156 727,0	165 403,5
Transports	38 610,2	41 666,1	40 929,8	40 305,2
Voyages	38 566,1	40 717,6	41 733,8	43 448,7
Solde des revenus	-33 975,2	-36 653,8	-32 111,9	-34 604,1
Rémunération des travailleurs	-4 006,7	-4 901,5	-5 595,4	-5 636,3
Revenu de l'investissement	-29 968,5	-31 722,3	-26 516,5	-29 003,9
Transferts courants (net)	-17 498,5	-17 443,0	-21 325,3	-18 628,5
<b>Compte de capital</b>	-15,0	344,1	-1 135,6	107,6
<b>Compte d'opérations financières</b>	-20 216,2	-79 954,5	-55 350,5	-1 126,2
Investissement direct	-6 275,7	-17 973,6	-1 810,2	14 130,5
Investissement direct à l'étranger de la Malaisie	-44 450,4	-53 573,7	-41 186,8	-33 051,9
Investissement direct en Malaisie	38 174,7	35 600,0	39 376,6	47 182,4
Investissement de portefeuille	-3 012,0	-39 353,9	-26 122,1	-15 418,8
Éléments d'actif	-32 088,3	-28 112,0	-9 098,1	-15 010,8
Éléments de passif	29 076,3	-11 241,9	-17 024,1	-408,0
Produits financiers dérivés	-253,4	-975,0	-663,1	-802,1
Autres investissements	-10 675,1	-21 651,9	-26 755,0	964,2
Secteur public	-3 965,0	1 082,8	-1 878,0	-3 032,6
Secteur privé	-6 710,2	-22 734,7	-24 877,0	3 996,8
Erreurs et omissions nettes	-605,3	-5 450,7	25 081,6	-13 226,2
<b>Total balance des paiements</b>	14 648,7	-36 507,4	3 750,3	14 778,5

Source: Renseignements en ligne de la Bank Negara Malaysia (Banque centrale de Malaisie). Adresse consultée: [http://www.bnm.gov.my/index.php?ch=en\\_publication&pg=en\\_msb&ac=243&en&uc=2](http://www.bnm.gov.my/index.php?ch=en_publication&pg=en_msb&ac=243&en&uc=2).

1.24. Après avoir atteint 4,4% du PIB en 2014, l'excédent de la balance des opérations courantes a diminué en raison de la chute de l'excédent du commerce des marchandises due au fait que les importations ont progressé plus rapidement que les exportations. La baisse plus rapide de la valeur des exportations a été causée par la chute des prix mondiaux des produits de base. Toutefois, les volumes d'exportation ont augmenté en raison d'une progression de la demande de la part des principaux partenaires commerciaux et d'une augmentation de la production de produits de base due à la mise en œuvre de projets d'investissement antérieurs. La dépréciation du ringgit a également contribué à atténuer certains des effets défavorables sur les prix. Les importations ont été moins touchées en raison de la forte demande intérieure, de l'expansion de la capacité et de la mise en œuvre de grands projets d'infrastructure.

1.25. Entre 2013 et 2016, le déficit du commerce des services a presque doublé, passant de 9,6 milliards à 19,1 milliards de ringgit. La hausse de ce déficit est principalement due à

l'augmentation de l'utilisation de services professionnels, techniques et d'ingénierie étrangers, en particulier dans les secteurs de l'aviation, du pétrole et du gaz et des services publics.<sup>6</sup>

1.26. Depuis 2014, les paiements nets relatifs aux services de transport ont diminué en raison d'une baisse des paiements et d'une augmentation des recettes au titre des services de transport, tandis que l'excédent du poste voyages a reculé. Cela s'explique par une hausse du nombre de Malaisiens ayant voyagé à l'étranger et une augmentation relativement moins rapide du nombre de voyageurs entrants (tableau 1.4).

**Tableau 1.4 Commerce de services, 2013-2016**

	2013	2014	2015	2016
<b>Crédit total (milliards de RM)</b>	<b>132,7</b>	<b>137,6</b>	<b>136,1</b>	<b>146,3</b>
	% du crédit total			
Entretien et réparation	0,7	0,9	1,1	1,0
Construction	2,4	2,0	3,0	2,8
Transports	11,1	11,3	12,0	11,5
Voyages	51,0	53,7	50,5	51,2
Services d'assurance et de pension	1,1	1,1	1,1	1,0
Services financiers	0,8	0,8	1,0	1,4
Frais pour usage de la propriété intellectuelle n.i.a.	0,3	0,2	0,3	0,3
Services de télécommunication, d'informatique et d'information	6,8	6,6	7,6	6,8
Autres services fournis aux entreprises	19,5	16,7	16,0	16,2
Services personnels, culturels et récréatifs	0,5	0,7	1,1	1,0
Services des administrations publiques	0,2	0,2	0,3	0,2
Autres <sup>a</sup>	5,6	5,8	6,2	6,5
Débit total (millions de RM)	142,3	148,3	156,7	165,4
	% du débit total			
Entretien et réparation	0,7	0,7	0,9	1,0
Construction	5,7	5,8	6,7	7,4
Transports	27,1	28,1	26,1	24,4
Voyages	27,1	27,5	26,6	26,3
Services d'assurance et de pension	6,1	6,1	5,9	5,7
Services financiers	1,0	0,9	1,1	1,3
Frais pour usage de la propriété intellectuelle n.i.a.	3,1	3,1	3,2	3,4
Services de télécommunication, d'informatique et d'information	7,1	6,9	8,1	7,7
Autres services fournis aux entreprises	19,6	18,2	18,5	20,2
Services personnels, culturels et récréatifs	1,9	2,1	2,0	1,9
Services des administrations publiques	0,4	0,4	0,6	0,6
Autres <sup>a</sup>	0,1	0,1	0,1	0,2

a Services de production manufacturière utilisant des facteurs physiques de production appartenant à des tiers.

Source: Renseignements en ligne de la Bank Negara Malaysia (Banque centrale de Malaisie). Adresse consultée: [http://www.bnm.gov.my/index.php?ch=en\\_publication&pg=en\\_msb&ac=243&en&uc=2](http://www.bnm.gov.my/index.php?ch=en_publication&pg=en_msb&ac=243&en&uc=2).

1.27. Le compte de revenus reste déficitaire car les revenus perçus par les sociétés malaisiennes qui investissent à l'étranger (en particulier dans les secteurs des industries extractives et des services) ont été affectés par le ralentissement de la demande mondiale, tandis que les investisseurs étrangers en Malaisie (en particulier dans le secteur manufacturier) continuent de générer des profits importants. Les envois de fonds des travailleurs étrangers sont restés abondants, reflétant la dépendance accrue à l'égard des travailleurs étrangers dans les secteurs de l'économie à forte intensité de main-d'œuvre.<sup>7</sup>

1.28. Le déficit du compte d'opérations financières s'est amélioré à mesure que les investissements directs en Malaisie ont progressé, tandis que les sorties de capitaux au titre des investissements de portefeuille ont diminué après avoir atteint un niveau record en 2014. Par ailleurs, les autres investissements ont enregistré un excédent. Ce redressement s'explique par le fait que des institutions financières non-résidentes ont remboursé les prêts qu'elles avaient contractés auprès de banques malaisiennes et que des dépôts à l'étranger détenus par les banques malaisiennes sont arrivés à échéance. Le ralentissement des échanges commerciaux a également entraîné une diminution des crédits commerciaux. Dans l'ensemble, la balance des paiements a

<sup>6</sup> BNM Annual Report 2016.

<sup>7</sup> BNM Annual Report 2016.

enregistré un excédent d'environ 15 milliards de ringgit en 2016. Par conséquent, les réserves de change ont augmenté pour atteindre 423,9 milliards de ringgit (soit 94,5 milliards de dollars EU) à la fin de 2016, assurant presque neuf mois de couverture des importations non réexportées.

### **1.3 Évolution des échanges et des investissements**

#### **1.3.1 Tendances et structure du commerce des marchandises et des services**

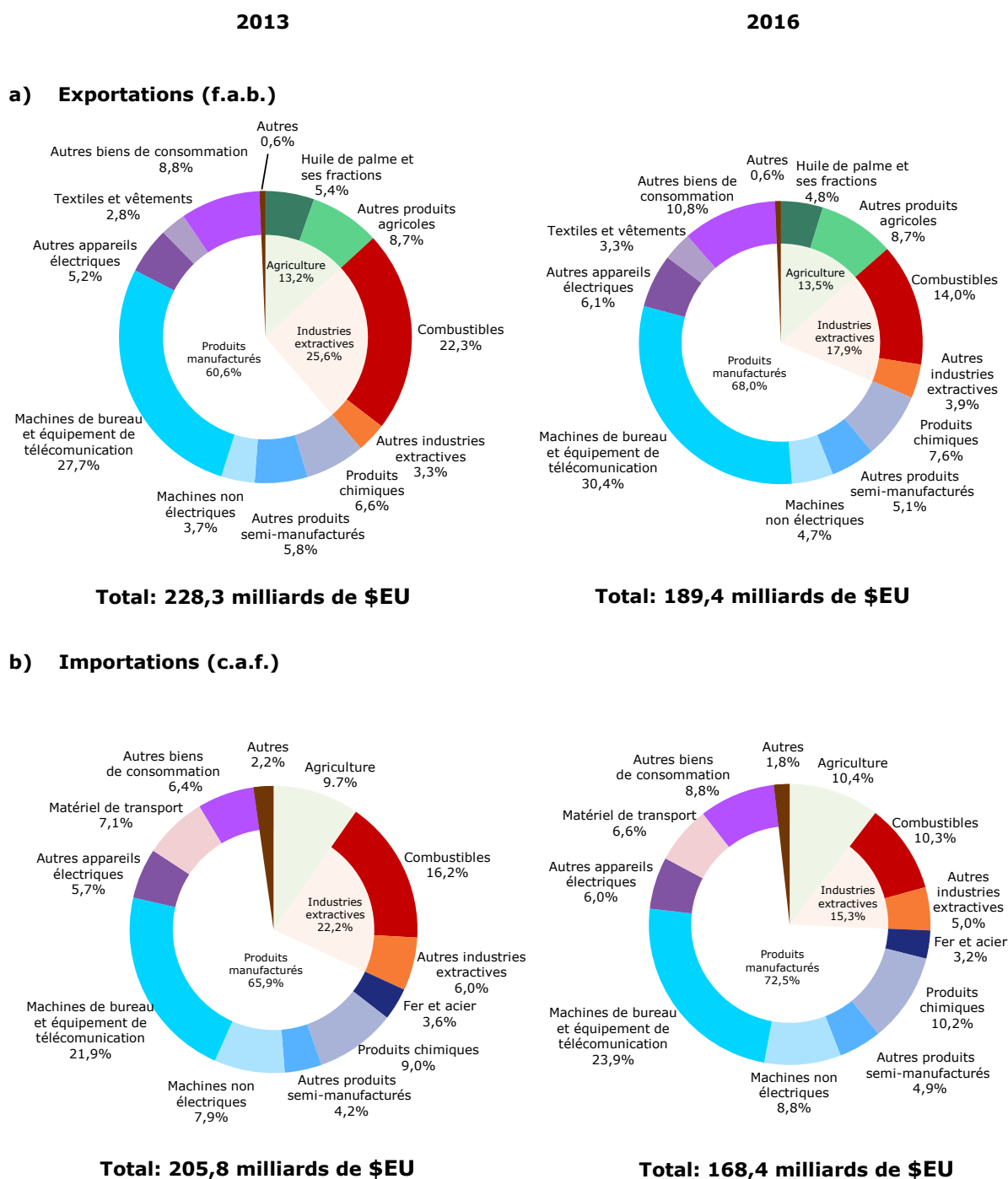
1.29. En tant qu'économie ouverte, diversifiée et bien intégrée dans les chaînes de valeur régionales et mondiales, la Malaisie est tributaire du commerce. Le commerce des marchandises et des services représentait près de 130% du PIB en 2016. Après avoir culminé à plus de 113 milliards de ringgit en 2014, l'excédent du commerce des marchandises est tombé à 101 milliards de ringgit en 2016. Cette baisse s'explique par la faiblesse de la demande mondiale et par la chute des prix des produits de base à l'échelle mondiale. Par ailleurs, le déficit des services a doublé au cours de la période considérée, en grande partie en raison de l'augmentation de l'utilisation de services professionnels étrangers.

##### **1.3.1.1 Composition du commerce des marchandises**

1.30. La composition des exportations de la Malaisie reflète le caractère diversifié de son économie. En 2016, le secteur manufacturier concentrait 68% des exportations, tandis que les produits des industries extractives (y compris le pétrole brut et le gaz naturel) et l'agriculture représentaient respectivement 17,9% et 13,5% des exportations (graphique 1.1 et tableau A1. 1).

1.31. Pendant la période considérée, la part de l'agriculture a légèrement augmenté. Bien que les prix exprimés en dollars EU aient connu une baisse importante, y compris ceux de l'huile de palme (premier produit agricole d'exportation de la Malaisie), la dépréciation du ringgit a permis d'accroître les volumes d'exportation. La baisse de la part des exportations de produits des industries extractives (qui comprennent principalement le pétrole et le gaz) s'explique par la chute des prix mondiaux de ces produits de base. En revanche, la part des produits manufacturés a augmenté. La croissance des exportations de cette catégorie a été tirée par l'augmentation des exportations de circuits intégrés et de micro-assemblages électroniques, essentiellement des semi-conducteurs. Les exportations de ces produits ont été stimulées par une monnaie affaiblie et par l'acquisition de nouvelles technologies de conditionnement des semi-conducteurs, qui répond à l'objectif de monter dans la chaîne de valeur du secteur manufacturier.

1.32. La structure des importations de la Malaisie est elle aussi représentative de la diversité de son économie et de son intégration dans les chaînes de valeur. Pendant la période considérée, la part des produits primaires dans les importations a diminué en raison d'une chute des prix des produits de base à l'échelle mondiale (graphique 1.1 et tableau A1. 2). En revanche, la part des produits manufacturés a augmenté, notamment en ce qui concerne les circuits intégrés et les micro-assemblages électroniques. Ceux-ci sont utilisés pour l'assemblage de semi-conducteurs et pour effectuer des essais de production.

**Graphique 1.1 Composition du commerce des marchandises par produit, 2013 et 2016**

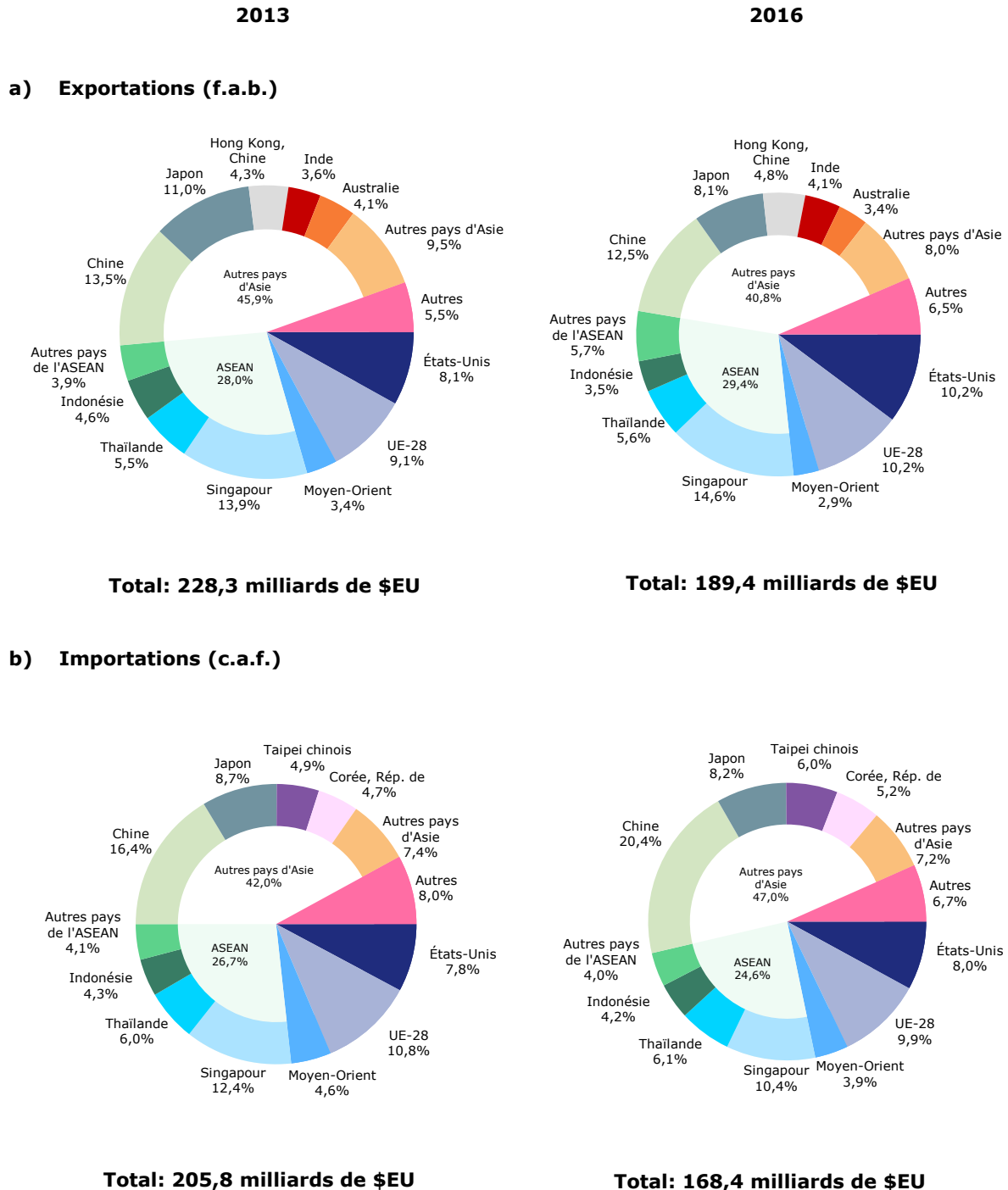
Source: DSNU, base de données Comtrade (CTCI Rev.3).

### 1.3.1.2 Répartition géographique du commerce des marchandises

1.33. En 2016, les principales destinations des exportations de la Malaisie étaient Singapour, la Chine et l'Union européenne. Durant la période considérée, les parts de Singapour, de l'Union européenne et des États-Unis ont augmenté (graphique 1.2 et tableau A1. 3). La part des États-Unis a progressé sous l'effet de la hausse des exportations de semi-conducteurs, tandis que la part de Singapour et celle de l'Union européenne ont augmenté en raison de l'accroissement des exportations de produits optiques et scientifiques. Les parts de la Chine et du Japon ont en revanche diminué. Les exportations de la Malaisie vers la Chine concernent les produits manufacturés, qui font partie de la chaîne d'approvisionnement régionale, ainsi que l'huile de

palme et d'autres produits de base autres que le pétrole. La baisse s'explique par la chute des prix des produits de base. Les exportations vers le Japon concernent principalement le GNL. La demande de GNL a chuté suite au redémarrage des centrales nucléaires au Japon, d'où une diminution de sa part dans les exportations.

### Graphique 1.2 Répartition géographique des échanges de marchandises, 2013 et 2016



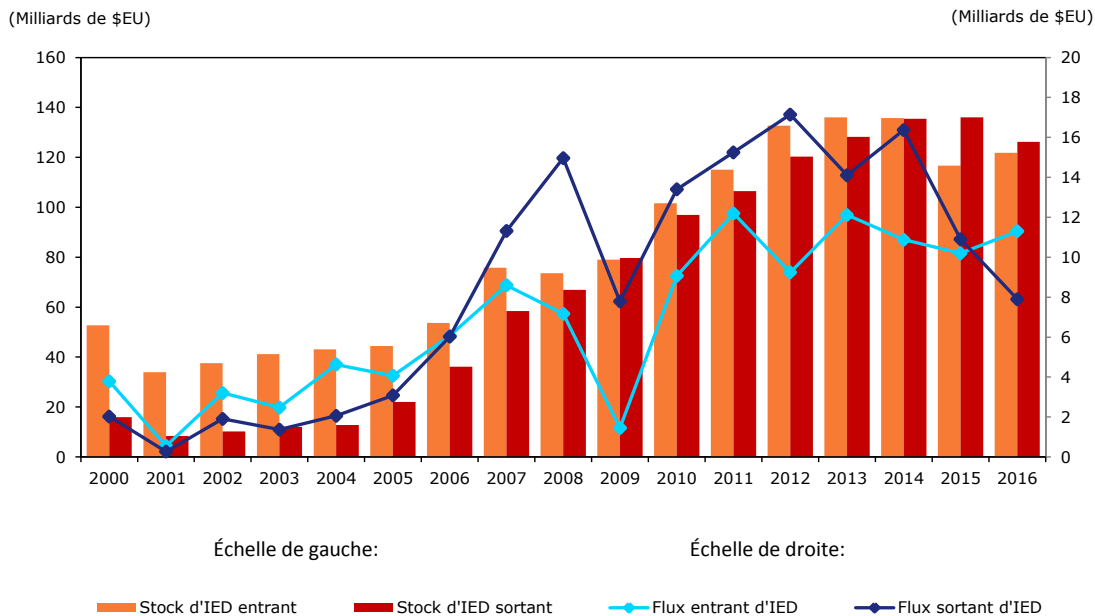
Source: DSNU, Base de données Comtrade.

1.34. La Chine reste la principale source des importations de la Malaisie, devant Singapour et l'Union européenne (graphique 1.2 et tableau A1. 4). Pendant la période considérée, la part de la Chine a considérablement augmenté, tout comme celle de l'Asie dans son ensemble. En revanche, les parts de Singapour, de l'Union européenne et de l'ASEAN ont diminué durant la même période.

### 1.3.2 Tendances et structure de l'IED

1.35. Le caractère relativement libéral du régime de l'investissement étranger de la Malaisie et la facilité de faire des affaires ont donné lieu à d'importants flux entrants d'IED pendant plusieurs années (graphique 1.3). Toutefois, depuis 2014, ces flux ont ralenti, principalement en raison d'une baisse des investissements dans le secteur des industries extractives et le secteur manufacturier. En raison de la conjoncture économique mondiale difficile, de nombreuses grandes entreprises multinationales – en particulier dans le secteur de l'électronique – ont dû faire l'objet d'une restructuration ou d'un regroupement de leurs activités en Malaisie. La baisse des prix du pétrole et du gaz a également entraîné une baisse de l'IED dans l'industrie du pétrole et du gaz d'amont. En revanche, l'IED a augmenté dans les secteurs des services et de la construction suite à l'investissement important de l'entreprise China General Nuclear dans 13 centrales nucléaires, en Malaisie et à l'étranger, ainsi que sous l'effet de l'expansion continue des secteurs de la finance et de l'assurance, des services de commerce de gros et des services de commerce de détail. Les projets de constructions résidentielles et d'infrastructures en cours, tels que ceux menés dans la vallée de Klang et le projet Iskandar Malaysia, ont également attiré des IED. Les principaux investisseurs en Malaisie sont Singapour, le Japon, les Pays-Bas, la Chine et les États-Unis.

#### Graphique 1.3 Investissement étranger direct, 2000-2016



Source: Renseignements en ligne de la CNUCED, Rapport sur l'investissement dans le monde 2017.

1.36. La croissance de l'économie malaisienne a stimulé la croissance d'entreprises malaisiennes, qui ont investi leurs revenus et leur épargne à l'étranger. Ainsi, les entreprises malaisiennes ont réalisé d'importants investissements directs à l'étranger. Les investissements directs à l'étranger se concentrent dans les secteurs des services – ce qui témoigne d'une tendance croissante à la régionalisation de la part des entreprises malaisiennes dans les sous-secteurs de la finance, de l'assurance, de l'immobilier et des services fournis aux entreprises, de l'information et de la communication ainsi que des services publics – et des investissements conséquents sont aussi réalisés, dans une moindre mesure, dans le secteur agricole et le secteur des industries extractives.

1.37. L'essentiel des investissements directs à l'étranger est orienté vers des économies régionales, à savoir: Singapour; l'Indonésie; et dans une moindre mesure Hong Kong, Chine; l'Inde; et la Thaïlande. Des investissements directs considérables sont également réalisés au Canada et en Australie. En outre, d'importants investissements directs sont effectués dans des centres financiers offshore internationaux, dans lesquels les fonds disponibles pour l'investissement sont regroupés avant d'être réinvestis dans différents secteurs de l'économie et à divers endroits.

---

## 2 RÉGIMES DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT

### 2.1 Cadre général

2.1. La Malaisie est une monarchie constitutionnelle dont la Constitution est entrée en vigueur en 1957. Il s'agit d'une fédération de 13 États et 3 territoires fédéraux (Kuala Lumpur, Putrajaya et Labuan). Depuis l'examen précédent, en 2014, le cadre constitutionnel et juridique n'a pas été modifié.

2.2. Le pouvoir législatif de la Fédération appartient au Parlement, qui est constitué du Yang di-Pertuan Agong (chef de l'État) et de deux chambres, le Sénat (Dewan Negara) et la Chambre des Représentants (Dewan Rakyat). Le Dewan Negara se compose de 70 membres nommés et le Dewan Rakyat de 222 membres élus. Une loi est adoptée quand le projet correspondant a été voté par les deux Chambres et a reçu la sanction royale du Yang di-Pertuan Agong, sanction réputée acquise si le projet de loi n'a pas reçu la sanction royale dans les 30 jours suivant sa présentation et sa publication au Journal officiel fédéral.

2.3. Chaque État possède sa constitution, son conseil exécutif et son assemblée législative propres. Aux termes de l'article 74 de la Constitution, le Parlement détient le pouvoir exclusif de légiférer pour les questions relevant de la liste fédérale et partage ce pouvoir (avec les législatures de chaque État) pour les questions relevant de la liste conjointe de la neuvième annexe. Parmi les sujets relevant de la compétence fédérale figurent les affaires étrangères, le commerce, l'industrie, le transport maritime, la pêche, les communications et le transport.

2.4. Le pouvoir exécutif de la Fédération appartient au chef de l'État (Yang di-Pertuan Agong) et peut être exercé par lui-même ou par son Cabinet, dirigé par le Premier Ministre. Le règne du quinzième et actuel chef de l'État a débuté le 13 décembre 2016, après son élection en octobre de la même année.

2.5. Le système judiciaire de la Malaisie comprend:

- a. les tribunaux supérieurs: la Cour fédérale, la Cour d'appel, la Haute Cour et la Haute Cour de Sabah et Sarawak; et
- b. les tribunaux subordonnés: les tribunaux de première instance et les tribunaux d'instance.

2.6. Parmi les tribunaux supérieurs, la Cour fédérale est le tribunal de plus haut niveau et de dernière instance en Malaisie, puis viennent la Cour d'appel et les deux hautes cours. La compétence des tribunaux supérieurs est énoncée dans la Loi de 1964 sur les tribunaux (Loi n° 91), tandis que la compétence des tribunaux subordonnés est énoncée dans la Loi de 1948 sur les tribunaux subordonnés (Loi n° 91). Les tribunaux supérieurs et les tribunaux subordonnés ne sont pas compétents pour les affaires relevant des tribunaux islamiques, lesquels ne sont compétents que pour les affaires liées à la charia et concernant les Musulmans en Malaisie.<sup>1</sup>

2.7. La mise en œuvre des traités et des accords juridiques internationaux n'est pas automatique mais requiert l'adoption d'une législation nationale appropriée leur donnant force de loi dans le droit interne.

2.8. D'après le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, le règlement d'un différend classique portant sur l'exécution d'un contrat prenait 425 jours en Malaisie en 2017 et coûtait 37,3% du montant demandé, plaçant la Malaisie à la 42<sup>ème</sup> place (sur 189) pour la facilité d'exécution des contrats.<sup>2</sup> Sur ce plan, elle est au-dessus de la moyenne calculée pour l'Asie de l'Est et le Pacifique (560 jours et 49,1% du montant demandé).

---

<sup>1</sup> Un tribunal autochtone traite les affaires liées aux pratiques culturelles des Iban, au Sarawak.

<sup>2</sup> Banque mondiale (2017), *Doing Business 2017 - Malaysia*. Adresse consultée:

<http://www.doingbusiness.org/~media/wbg/doingbusiness/documents/profiles/country/mys.pdf> [17/03/17].



## 2.2 Formulation et objectifs de la politique commerciale

### 2.2.1 Processus de formulation de la politique commerciale

2.9. Les politiques en matière de commerce et d'investissement sont formulées par le Ministère du commerce international et de l'industrie (MITI). Parmi les principaux organismes du MITI figurent la Direction du développement des investissements (MIDA), chargée au premier chef de promouvoir le secteur manufacturier et le secteur des services; la Société malaisienne de développement du commerce extérieur (MATRADE), responsable des activités de développement et de promotion des exportations; et le Centre malaisien de la productivité (MPC), qui mène diverses activités en rapport avec le suivi et l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'économie. Les autres organismes incluent le Groupement des PME de Malaisie, la Banque des PME, l'Agence de financement du développement industriel de la Malaisie, la Société de développement de l'industrie du halal, l'Institut de l'automobile et l'Institut de l'acier.<sup>3</sup>

2.10. Le MITI formule les politiques en matière de développement industriel, de commerce extérieur et d'investissement et prend des décisions sur la base de ces politiques en consultation avec les parties prenantes concernées, dont l'Unité de la planification économique (EPU), chargée de définir les plans quinquennaux de développement de la Malaisie; et la Section de l'exécution des projets et de la gestion des résultats (PEMANDU), qui met en œuvre le Programme de transformation économique du gouvernement. Un Comité de politique budgétaire (FPC) présidé par le Premier Ministre et comprenant des ministres clés et le gouverneur de la banque centrale a été créé en 2013 et chargé de formuler les politiques pour renforcer les finances publiques et suivre les progrès en matière de viabilité budgétaire et stabilité macroéconomique à long terme. En mai 2016, un Comité technique des risques budgétaires et des engagements conditionnels a vu le jour; ce sous-comité du FPC doit informer ce dernier de toutes les nouvelles sources de risque budgétaire potentielles.

2.11. Les réformes engagées par la Malaisie depuis 2007 sous l'égide de l'Équipe spéciale chargée de faciliter les activités des entreprises (PEMUDAH) ont procédé d'une volonté conjointe du gouvernement et du secteur privé de simplifier les cadres réglementaires, d'alléger les prescriptions en matière de licences commerciales et de promouvoir l'utilisation des technologies de l'information par les organismes gouvernementaux. Sur 193 pays, la Malaisie a été classée à la 60<sup>ème</sup> place par l'ONU en 2016 dans son enquête en ligne sur l'administration.<sup>4</sup> Les informations concernant l'administration sont disponibles à l'adresse [www.malaysia.gov.my](http://www.malaysia.gov.my), le portail qui donne accès à de multiples services administratifs en ligne. Le gouvernement applique une politique permettant à chacun de "frapper à la bonne porte": les questions sont transmises au ministère ou à l'organisme compétent, qui y répond. Les lois liées à l'investissement et traduites en diverses langues sont disponibles sur le site de la MIDA (<http://www.mida.gov.my>).

2.12. Le 16 octobre 2014, les Lignes directrices relatives aux procédures de consultation publique ont été lancées par le Secrétaire en chef du gouvernement malaisien et servent de référence aux ministères et aux organismes devant organiser des consultations publiques. D'après le gouvernement, la consultation publique est l'un des outils essentiels pour améliorer la transparence, l'efficacité et l'efficacité des règlements et elle constitue un élément important de toute analyse d'impact de la réglementation (AIR).<sup>5</sup> Des concertations et des consultations régulières avec les milieux d'affaires, y compris les chambres de commerce et les associations professionnelles, sont menées par divers ministères et organismes pour obtenir des retours d'information du secteur privé. Par exemple, le Centre malaisien de la productivité (MPC) coordonne les ministères et les organismes réalisant les AIR.<sup>6</sup>

2.13. La Commission malaisienne contre la corruption, créée en 2009 en vertu de la Loi sur la Commission malaisienne contre la corruption, est chargée de lutter contre la corruption au moyen

<sup>3</sup> Renseignements en ligne du MITI. Adresse consultée: <http://www.miti.gov.my/index.php/pages/view/261?mid=49> [20/03/17].

<sup>4</sup> Renseignements en ligne des Études de l'ONU sur les administrations publiques des pays. Adresse consultée: <https://publicadministration.un.org/egovkb/en-us/Data/Country-Information/id/103-Malaysia> [20/03/17].

<sup>5</sup> Une analyse d'impact de la réglementation (AIR) est un système d'analyse des effets positifs et négatifs de projets de règlements à un stade précoce de l'élaboration des politiques.

<sup>6</sup> OCDE (2016), *Malaysia: Economic Assessment 2016*. Adresse consultée: <http://www.oecd.org/eco/surveys/Malaysia-2016-OECD-economic-survey-overview.pdf> [24/03/17].

d'enquêtes, de mesures de prévention et d'actions concrètes. La Commission a ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption et participe à différentes initiatives de coopération bilatérale, régionale et internationale pour lutter contre la corruption.

2.14. Le Comité pour la gouvernance et l'intégrité (JITU) avait été créé par une directive du Premier Ministre, le 3 juin 2014, pour promouvoir les efforts d'amélioration de l'intégrité du système administratif dans les ministères, les départements et les organismes gouvernementaux au niveau fédéral et au niveau des États. Le tableau de bord du Vérificateur général (VG) et la Putrajaya Inquisition constituent deux autres mécanismes en faveur d'une transparence accrue. Le tableau de bord du Vérificateur général permet le suivi et la surveillance des réponses et des actions des ministères, des départements et des organismes gouvernementaux compétents. Toute question ne pouvant être résolue au niveau d'un ministère/département/organisme est soumise à la Putrajaya Inquisition. D'après le rapport du Vérificateur général, de 2011 à 2015, 4 904 affaires au total ont fait l'objet d'un suivi et d'une surveillance via le tableau de bord du VG. Au 14 juin 2017, 4 145 problèmes avaient été réglés; les autres font l'objet d'une procédure régulière, qui doit aboutir à des mesures correctives et des sanctions.

### 2.2.2 Objectifs de la politique commerciale

2.15. Le document d'orientation à long terme Vision 2020 fixe comme objectif à la Malaisie d'accéder au statut de pays à revenu élevé d'ici à 2020, moyennant une forte accélération de la croissance de la productivité du travail, qui passerait à 3,7% par an en moyenne entre 2016 et 2020, contre 2% en moyenne au cours de la période 2010-2015.<sup>7</sup>

2.16. L'Unité de la planification économique (EPU) au sein du Bureau du Premier Ministre malaisien a établi le onzième Plan de la Malaisie (2016-2020), dernier volet de la Vision 2020. Le principal objectif du onzième Plan est de modifier l'image de la Malaisie pour en faire un pôle d'activité mondial, y compris pour la haute technologie. Les stratégies des cinq prochaines années visent, entre autres choses, à renforcer l'investissement dans les secteurs de la fabrication et des services et à promouvoir l'investissement national et étranger. Six axes stratégiques ont été définis:

- a. renforcer l'inclusion pour une société plus équitable;
- b. améliorer le bien-être de toute la population;
- c. accélérer la valorisation du capital humain pour figurer parmi les pays avancés;
- d. poursuivre une croissance verte garante de durabilité et de résilience;
- e. renforcer les infrastructures pour soutenir l'expansion économique; et
- f. repenser la croissance économique pour qu'elle génère plus de prospérité.

2.17. Le onzième Plan a également mis l'accent sur six "grands facteurs de changement" qui donneraient un coup d'accélérateur au développement malaisien: déverrouillage du potentiel de productivité; accession des 40% de ménages les plus modestes à la classe moyenne; facilitation de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle pilotés par les entreprises; lancement de la croissance verte; conversion de l'innovation en prospérité; et investissement dans les métropoles compétitives.

2.18. En outre, le onzième Plan doit être complété par un certain nombre de plans sectoriels dotés d'outils pour le commerce et l'investissement (tableau 2.1).

---

<sup>7</sup> OCDE (2016), *Malaysia: Economic Assessment 2016*. Adresse consultée: <http://www.oecd.org/eco/surveys/Malaysia-2016-OECD-economic-survey-overview.pdf> [24/03/17].

**Tableau 2.1 Plans sectoriels et outils pour le commerce et l'investissement**

Plans sectoriels	Outils pour le commerce et l'investissement
Troisième Plan directeur pour l'industrie 2006-2020	Centré sur les secteurs manufacturier et agricole et les services. Axes stratégiques: renforcer la Malaisie comme opérateur économique majeur; générer des investissements dans les secteurs ciblés; renforcer le rôle du secteur privé; et créer un environnement plus concurrentiel pour l'activité des entreprises.
Schéma d'orientation pour l'éducation en Malaisie 2013-2025	Participation du secteur privé à l'enseignement professionnel
Schéma d'orientation du secteur financier 2011-2020	Conditions d'activité assouplies en 2013 pour les établissements bancaires étrangers
Schéma d'orientation du secteur des services 2015-2020	Programmes de partenariat entre petites et grandes entreprises pour faciliter les transferts de connaissances en faveur des PME; création d'un consortium pour accroître la compétitivité des fournisseurs de services malaisiens; renforcement du Fonds pour l'exportation des services; renforcement des programmes de développement des franchises pour augmenter les capacités d'un large groupe de prestataires de services; introduction d'un programme d'incitation à la recherche; création de l'Office de coordination et de collaboration en matière de mesures d'incitation pour une meilleure gestion des incitations.
Plan directeur pour la logistique et la facilitation des échanges	Programme d'opérateurs économiques agréés; accords de reconnaissance mutuelle; renforcement des cadres institutionnel et réglementaire; renforcement des mécanismes de facilitation des échanges; développement de la demande d'infrastructures et de transport de marchandises; renforcement des technologies et du capital humain; internationalisation des services logistiques.
Politique agroalimentaire nationale 2011-2020	Promotion de la R&D, expansion des marchés internationaux et amélioration de la qualité et de la sécurité
Politique nationale relative aux produits de base 2011-2020	Renforcement de la coopération régionale et internationale; stratégie de marque appliquée aux produits de base de qualité, durables et compatibles avec l'environnement; incitation à respecter les normes internationales; expansion des marchés; participation aux négociations d'ACR.
Plan directeur pour les PME 2012-2020	Objectif: créer des PME compétitives à l'échelle mondiale. Le Plan directeur proposait un plan d'action pour remédier aux difficultés rencontrées par les PME. Il comprend 6 programmes à fort impact et d'autres initiatives complémentaires.

Source: Onzième Plan de la Malaisie, Adresse consultée: "<http://epu.gov.my/en/rmk/eleventh-malaysia-plan-2016-2020>" [08/06/2017]; et renseignements communiqués par les autorités.

### 2.2.3 Lois et règlements commerciaux

2.19. Un certain nombre de lois et de règlements commerciaux ont été modifiés ou promulgués depuis 2014. La Loi sur la Commission malaisienne de l'aviation a été promulguée en août 2015 et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2016. La Commission malaisienne de l'aviation (MAVCOM) a été créée le même jour, en vertu de la Loi sur la Commission malaisienne de l'aviation, pour réglementer les aspects économiques et commerciaux de l'aviation civile en Malaisie.<sup>8</sup>

2.20. La Loi sur les sociétés (Loi n° 777) a été approuvée en 2016. La Commission des sociétés de Malaisie (CCM) est le principal organisme chargé de sa mise en œuvre. La Loi a simplifié les démarches à effectuer pour créer une entreprise. Elle applique un régime d'"actions sans valeur nominale", en vertu duquel les entreprises ne sont plus tenues de déclarer leur capital social autorisé; en outre, les frais d'enregistrement sont forfaitaires (et non plus *ad valorem*). La Loi contient également plusieurs mesures de déréglementation pour réduire le coût de l'activité commerciale. De nouvelles dispositions visent en particulier à réformer les dispositions existantes sur l'insolvabilité des entreprises, en introduisant des mécanismes de sauvetage (redressement

<sup>8</sup> Renseignements en ligne de la Commission malaisienne de l'aviation (MAVCOM). Adresse consultée: <http://www.mavcom.my/en/who-we-are/> [31/05/17].

judiciaire, accords volontaires). D'après le rapport annuel de l'Équipe spéciale chargée de faciliter les activités des entreprises (PEMUDAH), le Groupe de réflexion sur le solutionnement de l'insolvabilité contribue à mieux sensibiliser le public aux nouvelles dispositions et à en faciliter la mise en œuvre harmonieuse.<sup>9</sup>

2.21. Les autres évolutions législatives comprennent la Loi de 2016 sur l'approvisionnement en gaz (modification), entrée en vigueur en janvier 2016; diverses modifications apportées au Règlement de 1985 sur les produits alimentaires, entre autres à des fins d'harmonisation avec la norme du Codex et de réglementation des ventes de boissons alcooliques; la modification du Règlement de 2014 relatif à l'industrie malaisienne des biocarburants, destinée à réduire la dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles pour mieux protéger l'environnement et à développer l'huile de palme; et la mise en œuvre du Règlement sur la légalité des importations établi dans le cadre du Système de garantie de la légalité du bois, afin de garantir que tous les produits en bois d'œuvre importés proviennent de sources légales.

## 2.3 Accords et arrangements commerciaux

### 2.3.1 OMC

2.22. La Malaisie est un Membre actif de l'OMC et accorde au moins le traitement NPF à tous ses partenaires commerciaux. Elle a un statut d'observateur dans le cadre de l'Accord plurilatéral sur les marchés publics (AMP). Au titre de l'AGCS, la Malaisie a pris des engagements dans 9 des 12 secteurs et elle est signataire des protocoles de l'AGCS sur les télécommunications (quatrième Protocole) et les services financiers (cinquième Protocole).<sup>10</sup> Elle a ratifié le Protocole portant amendement de l'Accord sur les ADPIC en décembre 2015.

2.23. En mai 2015, la Malaisie a été le cinquième Membre à ratifier l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges; avant cela, en juillet 2014, elle avait notifié au Comité préparatoire qu'elle avait désigné toutes les dispositions comme relevant de la catégorie A, à l'exception de l'article 7:8 (envois accélérés) et de l'article 11:9 (dépôt et traitement préalables des documents et données relatifs au transit avant l'arrivée des marchandises).<sup>11</sup>

2.24. S'agissant des négociations dans le cadre de l'OMC, la Malaisie est membre des groupes suivants: Groupe asiatique des Membres en développement, APEC, ASEAN et Groupe de Cairns.<sup>12</sup> La Malaisie est partie à l'Accord de l'OMC sur les technologies de l'information (ATI) et participe aux négociations sur son élargissement. À l'issue des négociations, environ 88% des lignes tarifaires concernant des produits liés aux TI ont été supprimées le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et les autres auront complètement disparu d'ici juillet 2023.<sup>13</sup>

2.25. La Malaisie finalise les détails du traitement préférentiel qu'elle accorde aux fournisseurs de services des PMA conformément à la Déclaration ministérielle de 2013 (paquet de Bali). Elle continue à participer à la discussion visant à résoudre la question de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire et à élaborer un mécanisme de sauvegarde spéciale.<sup>14</sup>

2.26. Entre mars 2014 et octobre 2017, la Malaisie n'a été impliquée dans aucune nouvelle affaire de règlement de différends portée devant l'OMC, que ce soit en tant que plaignant ou en tant que défendeur. Elle a participé en qualité de tierce partie à:

<sup>9</sup> PEMUDAH (2016), *Annual Report 2015*. Adresse consultée: "[http://www.mpc.gov.my/pemudah/wp-content/uploads/sites/21/2017/01/PEMUDAH-Annual\\_Report-2015.pdf](http://www.mpc.gov.my/pemudah/wp-content/uploads/sites/21/2017/01/PEMUDAH-Annual_Report-2015.pdf)" [23/05/17].

<sup>10</sup> Documents de l'OMC GATS/SC/52/Suppl.2 du 11 avril 1997 et GATS/SC/52/Suppl.3 du 26 février 1998.

<sup>11</sup> Document de l'OMC WT/PCTF/N/MYS/1 du 23 juillet 2014.

<sup>12</sup> Renseignements en ligne de l'OMC. Adresse consultée: "[https://www.wto.org/french/thewto\\_f/countries\\_f/malaysia\\_f.htm](https://www.wto.org/french/thewto_f/countries_f/malaysia_f.htm)" [02/05/2017].

<sup>13</sup> Commission européenne (2016), *The Expansion of the Information Technology Agreement: An Economic Assessment*. Adresse consultée: "[http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2016/april/tradoc\\_154430.pdf](http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2016/april/tradoc_154430.pdf)" [13/10/2017].

<sup>14</sup> APEC (2016), *IAP update for Malaysia 2014-2016*. Adresse consultée: "<http://www.apec.org/About-Us/About-APEC/Achievements%20and%20Benefits/2016-Bogor-Goals>" [12/05/17].

- a. l'affaire *Australie – Emballage neutre du tabac* (DS434) portée devant l'OMC par l'Ukraine (DS434), le Honduras (DS435), la République dominicaine (DS441), Cuba (DS458) et l'Indonésie (DS467);
- b. l'affaire *UE – Alcools gras* – portée devant l'OMC par l'Indonésie (DS442);
- c. l'affaire *Inde – Cellules solaires* portée devant l'OMC par les États-Unis (DS456); et
- d. l'affaire *UE – Biodiesel* portée devant l'OMC par l'Argentine (DS473).

2.27. La Malaisie a présenté des notifications à l'OMC dans un certain nombre de domaines (tableau 2.2). Toutefois, en mai 2017, certaines notifications devaient encore être présentées dans les domaines suivants: agriculture (soutien interne); restrictions quantitatives; et évaluation en douane. La Malaisie n'a pas encore présenté ses droits NPF pour 2016 ni ses données relatives aux importations pour 2015. Elle n'a pas notifié "toutes les nouvelles lois, réglementations ou directives administratives ou toutes les modifications des lois, réglementations ou directives administratives existantes qui affectent notablement le commerce des services", qu'elle est tenue de notifier conformément à l'article III:3 de l'AGCS.

**Tableau 2.2 Notifications à l'OMC, du 1<sup>er</sup> novembre 2013 au 10 novembre 2017**

Accord	Prescription/teneur	Périodicité	Document de l'OMC et date (document le plus récent s'il s'agit de notifications périodiques)
<b>Accord sur l'agriculture</b>			
Articles 10 et 18:2	Tableaux ES:1 et ES:2 – Subventions à l'exportation	Annuelle	G/AG/N/MYS/30 du 14 février 2014 G/AG/N/MYS/35 du 18 septembre 2015 G/AG/N/MYS/36 du 5 avril 2016
Article 18:2	Tableaux DS:1 et DS:2 – Soutien interne	Annuelle	G/AG/N/MYS/32 du 23 juillet 2014
Article 18:2	Tableau MA:2 – Importations faisant l'objet de contingents tarifaires	Annuelle	G/AG/N/MYS/39 du 13 juillet 2017 G/AG/N/MYS/34/Corr.1 du 28 septembre 2015 G/AG/N/MYS/34 du 27 mars 2015
Articles 5:7 et 18:2	Tableau MA.5 – Sauvegarde spéciale	Annuelle	G/AG/N/MYS/38 du 4 juillet 2017 G/AG/N/MYS/37 du 5 octobre 2016 G/AG/N/MYA/33 du 24 mars 2015 G/AG/N/MYA/31 du 16 juillet 2014
<b>AGCS</b>			
Article III:4 et/ou IV:2	Point d'information	<i>ad hoc</i>	S/ENQ/78/Rev.16 du 22 avril 2016
Article V:7 a)	Accords commerciaux régionaux	<i>ad hoc</i>	S/C/N/822 du 24 août 2015
<b>Accord sur la mise en œuvre de l'article VI du GATT de 1994 (Accord antidumping)</b>			
Article 16.4	Rapports semestriels sur les actions antidumping (engagées au cours des 6 mois précédents)	Semestrielle	G/ADP/N/300/MYS du 6 septembre 2017 G/ADP/N/294/MYS du 8 mars 2017 G/ADP/N/286/MYS du 31 août 2016 G/ADP/N/280/MYS du 10 mars 2016 G/ADP/N/272/MYS du 31 août 2015 G/ADP/N/265/MYS du 15 avril 2015 G/ADP/N/259/MYS du 10 octobre 2014 G/ADP/N/252/MYS du 23 janvier 2014 G/ADP/N/244/MYS/Rev.1 du 19 novembre 2013
<b>Accord sur la mise en œuvre de l'article XXIV:7 a) du GATT de 1994 (zones de libre-échange)</b>			
Article XXIV du GATT de 1994	Accord de libre-échange entre la Malaisie et la Turquie	<i>ad hoc</i>	WT/REG379/N/1 du 21 février 2017
<b>Accord sur les règles d'origine</b>			
Paragraphe 4 de l'annexe II	Règles d'origine préférentielle au titre de l'ALE entre la Turquie et la Malaisie	<i>ad hoc</i>	G/RO/N/156 du 21 juillet 2017
<b>Mémorandum d'accord sur l'interprétation de l'article XVII du GATT de 1994 (Entreprises commerciales d'État)</b>			
Article XVII:4 a)	Activités des entreprises commerciales d'État	Annuelle	G/STR/N/16/MYS du 17 octobre 2016 G/STR/N/15/MYS du 29 octobre 2014

Accord	Prescription/teneur	Périodicité	Document de l'OMC et date (document le plus récent s'il s'agit de notifications périodiques)
<b>Accord sur les procédures de licences d'importation</b>			
Article 5:1, 5:2, 5:3	Notification d'un programme de licences d'importation automatiques	<i>ad hoc</i>	G/LIC/N/2/MYS/8 du 18 août 2017 G/LIC/N/2/MYS/7 du 23 septembre 2016 G/LIC/N/2/MYS/6 du 23 janvier 2014
Article 7:3	Réponses au questionnaire relatif aux procédures en matière de licences d'importation	Annuelle	G/LIC/N/3/MYS/12 du 5 décembre 2016 G/LIC/N/3/MYS/11 du 10 mars 2016 G/LIC/N/3/MYS/10 du 6 novembre 2014 G/LIC/N/3/MYS/9 du 24 janvier 2014 G/LIC/N/3/MYS/8 du 23 janvier 2014
<b>Accord sur les sauvegardes</b>			
Article 12:1 a)	Ouverture d'une enquête	<i>ad hoc</i>	G/SG/N/6/MYS/5 du 2 juin 2016 G/SG/N/6/MYS/4 du 2 juin 2016 G/SG/N/6/MYS/3 du 14 septembre 2015 G/SG/N/6/MYS/2 du 18 août 2014
Article 12:1 b) et 12:1 c)	Constatations, décisions	<i>ad hoc</i>	G/SG/N/8/MYS/3/Suppl.1, G/SG/N/10/MYS/3/Suppl.1, G/SG/N/111/MYS/3/Suppl.1 du 18 mai 2017 G/SG/N/8/MYS/3 du G/SG/N/10/MYS/3 du 21 avril 2017 G/SG/N/8/MYS/2/Suppl.1, G/SG/N/10/MYS/2/Suppl.1, G/SG/N/111/MYS/2/Suppl.1 du 18 mai 2017 G/SG/N/8/MYS/2, G/SG/N/10/MYS/2 du 21 avril 2017
Article 12:4	Mesure de sauvegarde provisoire projetée, notes de bas de page	<i>ad hoc</i>	G/SG/N/8/MYS/1, G/SG/N/10/MYS/1, G/SG/N/11/MYS/1/Suppl.1 du 1 <sup>er</sup> juillet 2015 G/SG/N/7/MYS/3, G/SG/N/11/MYS/3 du 29 septembre 2016 G/SG/N/7/MYS/2, G/SG/N/11/MYS/2 du 29 septembre 2016 G/SG/N/7/MYS/1, G/SG/N/11/MYS/1 du 12 décembre 2014
Article 9:1	Note de bas de page 2	<i>ad hoc</i>	G/SG/N/8/MYS/1, G/SG/N/10/MYS/1, G/SG/N/11/MYS/1/Suppl.1 du 1 <sup>er</sup> juillet 2015
Décision du Comité des sauvegardes	Clôture	<i>ad hoc</i>	G/SG/N/9/MYS/2 du 19 janvier 2016
<b>Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires</b>			
Article 7 et annexe B	Lois, règlements et mesures d'urgence	<i>ad hoc</i>	G/SPS/N/MYS/40 du 1 <sup>er</sup> août 2017 G/SPS/N/MYS/39 du 24 février 2017 G/SPS/N/MYS/38 du 8 février 2017 G/SPS/N/MYS/37 du 1 <sup>er</sup> septembre 2015 G/SPS/N/MYS/36 du 1 <sup>er</sup> avril 2015 G/SPS/N/MYS/35 du 17 mars 2015 G/SPS/N/MYS/34 du 17 mars 2015 G/SPS/N/MYS/33 du 2 octobre 2014 G/SPS/N/MYS/32 du 11 août 2014 G/SPS/N/MYS/31 du 6 mai 2014 G/SPS/N/MYS/30 du 6 mai 2014 G/SPS/N/MYS/29 du 6 mai 2014 G/SPS/N/MYS/28 du 6 mai 2014 G/SPS/N/MYS/27 du 10 mars 2014
<b>Accord sur les subventions et les mesures compensatoires</b>			
Article 25.1	Article XVI:1 du GATT de 1994 et article 25 de l'Accord SMC	Notification complète tous les 3 ans; mise à jour annuelle	G/SCM/N/315/MYS du 9 octobre 2017 G/SCM/N/284/MYS du 9 octobre 2017 G/SCM/N/253/MYS du 28 novembre 2014
<b>Accord sur les obstacles techniques au commerce</b>			
Articles 2.9, 2.10 et 5.6	Règlements techniques proposés et adoptés	<i>ad hoc</i>	2017: G/TBT/N/MYS/72 à G/TBT/N/MYS/77 2016: G/TBT/N/MYS/64 à G/TBT/N/MYS/71 2015: G/TBT/N/MYS/53 à G/TBT/N/MYS/63 G/TBT/N/MYS/15/Rev.3 2014: G/TBT/N/MYS/37 à G/TBT/N/MYS/52, G/TBT/N/MYS/15/Rev.2, G/TBT/N/MYS/36/Rev.1

Accord	Prescription/teneur	Périodicité	Document de l'OMC et date (document le plus récent s'il s'agit de notifications périodiques)
<b>Accord sur la facilitation des échanges</b>			
WT/L/911 remplacé par WT/L/931	Notification des engagements au titre de la catégorie A	<i>ad hoc</i>	WT/PCTF/N/MYS/1 du 23 juillet 2014

Source: Secrétariat de l'OMC.

### 2.3.2 Accords régionaux et préférentiels

#### 2.3.2.1 ASEAN

2.28. La Malaisie est membre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui a conclu des accords spécifiques dans le domaine des marchandises (Accord sur le commerce de marchandises de l'ASEAN (ATIGA)), des services (Accord-cadre de l'ASEAN sur les services (AFAS)), et de l'investissement (Accord global sur l'investissement de l'ASEAN (ACIA)). Le 31 décembre 2015 s'est achevée la première phase du Schéma directeur de la Communauté économique de l'ASEAN (AEC). Les autorités ont déclaré qu'avec la réduction progressive des obstacles au commerce et à l'investissement, l'ASEAN offrait désormais un marché intégré, une économie étroitement interconnectée, de meilleures conditions d'activité pour les entreprises et une connectivité accrue. Le Schéma directeur de l'AEC, a également permis de réduire les écarts de développement et de promouvoir un développement équitable dans la région. En vertu de l'AEC, établie en 2015, les droits d'importation au sein de l'ASEAN ont été pratiquement éliminés et les restrictions formelles dans le secteur des services, progressivement supprimées.

2.29. En novembre 2015, les dirigeants de l'ASEAN ont adopté le Schéma directeur de l'AEC pour 2025 en vue de créer une ASEAN étroitement intégrée, soudée, compétitive et dynamique. Le Schéma pour 2025 met plus particulièrement l'accent sur l'innovation, la promotion de la croissance par l'augmentation de la productivité et les efforts pour continuer de réduire les écarts de développement dans la région. Les dirigeants de l'ASEAN ont réaffirmé leur engagement dans deux domaines, l'intégration intérieure et l'engagement économique à l'échelle mondiale.

2.30. L'intégration intérieure doit s'opérer grâce, entre autres choses, à la facilitation des échanges. Un Comité consultatif conjoint de l'ASEAN sur la facilitation des échanges (ATF – JCC), composé de représentants des secteurs public et privé, a été constitué en vue d'accélérer les travaux sur la facilitation des échanges et de mettre en œuvre des mécanismes tels que:

- a. le Guichet unique de l'ASEAN pour le dédouanement;
- b. le Système d'autocertification de l'ASEAN: sa mise en œuvre est prévue d'ici 2018; il doit permettre aux exportateurs certifiés d'établir des déclarations d'exportation sur facture; ils ne seront plus tenus de demander le formulaire D au titre de l'ATIGA, car la déclaration sur facture permettra à leurs marchandises de bénéficier de concessions tarifaires préférentielles au titre dudit Accord;
- c. le Centre d'information sur le commerce de l'ASEAN, où seront consignés les échanges commerciaux ainsi que la législation et les procédures douanières;
- d. la Solution de l'ASEAN pour l'investissement, les services et le commerce (ASSIST), un mécanisme consultatif pour le règlement accéléré et efficace des problèmes de mise en œuvre de l'AEC rencontrés par les entreprises sises dans un pays de l'ASEAN;
- e. l'application de recherche sur les droits de douane de l'ASEAN, "Tariff Finder"; cet outil de recherche en ligne gratuit permet aux entreprises (en particulier les MPME) de se renseigner sur les droits préférentiels au titre de l'ATIGA, ainsi que sur d'autres questions liées aux droits de douane, y compris les règles d'origine;
- f. le Système de transit douanier de l'ASEAN (ACTS), facilitant le transport routier de marchandises en transit au sein de l'ASEAN grâce à l'informatisation et à la gestion des demandes en ligne; et

g. l'harmonisation des normes et des règlements techniques au sein de l'ASEAN.

2.31. Les efforts des dirigeants de l'ASEAN pour améliorer l'intégration intérieure consistent également à :

- a. réduire les obstacles au commerce et à l'investissement, en particulier les obstacles "à l'intérieur des frontières", ainsi que les procédures réglementaires contraignantes;
- b. renforcer la connectivité avec la mise en œuvre du Schéma directeur pour la connectivité de l'ASEAN 2025; et
- c. poursuivre des consultations et un dialogue actifs avec le secteur privé et d'autres parties prenantes.

2.32. En ce qui concerne l'objectif visant à renforcer encore la participation de l'ASEAN à l'économie mondiale, les autorités considèrent que l'une des priorités immédiates est de mener à bien les négociations sur l'Accord de partenariat économique régional global (RCEP) qui réunissent l'ASEAN et six partenaires d'ACR (Australie, Chine, Inde, Japon, Nouvelle-Zélande et République de Corée).<sup>15</sup> Les autorités ont déclaré que la mise en œuvre précoce du RCEP permettrait au secteur des entreprises d'exploiter l'immense potentiel des 16 pays, ce qui contribuerait dans le même temps à la croissance économique mondiale.

2.33. Le Plan d'action stratégique consolidé de l'AEC pour 2025 (CSAP) a été approuvé par les Ministres de l'économie des pays de l'ASEAN et le Conseil des ministres de la Communauté économique de l'ASEAN (AEC) le 6 février 2017. Le CSAP de l'AEC pour 2025 complète le Schéma directeur de l'AEC, en servant de document de référence unique pour le public, afin d'informer les parties prenantes des principales mesures devant être mises en œuvre en vertu du programme d'intégration économique de l'ASEAN entre 2016 et 2025, et en permettant de suivre le processus de mise en œuvre et d'en rendre compte de manière plus structurée.

2.34. En tant que membre de l'ASEAN, la Malaisie est signataire d'ACR avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, la Chine, l'Inde, le Japon et la République de Corée. Pendant la période à l'examen, l'Accord ASEAN – Inde a été étendu au commerce des services (tableau 2.3). L'ALE entre l'ASEAN et Hong Kong, Chine a été conclu et devrait être signé prochainement. La Malaisie a également passé des ACR bilatéraux avec les pays suivants: Australie, Chili, Inde, Japon, Nouvelle-Zélande, Pakistan et Turquie. L'ALE Malaisie – Turquie (MTFTA) est entré en vigueur en 2015 (tableau 2.3). La Malaisie négocie actuellement avec l'UE et l'AELE.

2.35. Au sujet des négociations sur le Partenariat transpacifique, les autorités ont déclaré que, compte tenu du retrait des États-Unis, les Ministres des onze autres pays membres réfléchissent aux étapes suivantes. La Malaisie poursuivra sa collaboration avec les autres parties au partenariat et décidera de la marche à suivre après avoir évalué toutes les options envisageables.

### 2.3.2.2 Nouveaux ACR

2.36. Deux nouveaux ACR sont entrés en vigueur durant la période à l'examen: l'Accord de libre-échange ASEAN – Inde et l'Accord de libre-échange Malaisie – Turquie (tableau 2.3).

**Tableau 2.3 Principales caractéristiques des nouveaux ACR, 2014-2017**

<b>ACR de l'ASEAN</b>	
<b>Accord de libre-échange ASEAN-Inde</b>	
Date de signature	13/08/2009 (marchandises) 13/11/2014 (services)
Entrée en vigueur	01/01/2010 (marchandises) 01/07/2015 (services)
Fin de la période de mise en œuvre	2024
Couverture (principales caractéristiques)	Marchandises et services

<sup>15</sup> Renseignements en ligne de l'ASEAN. Adresse consultée: "[http://asean.org/?static\\_post=rcep-regional-comprehensive-economic-partnership%20](http://asean.org/?static_post=rcep-regional-comprehensive-economic-partnership%20)" [11/05/2017].



<b>ACR de l'ASEAN</b>	
Commerce des marchandises de la Malaisie avec l'Inde (2016)	2,4% des importations totales; 4,1% des exportations totales
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Présentation factuelle distribuée (marchandises: 2017; services: 2016)
Série de documents de l'OMC	WT/COMTD/RTA/8/1 du 14 décembre 2016; et WT/REG372/1 du 22 août 2016
<b>ACR bilatéraux</b>	
<b>Accord de libre-échange Malaisie-Turquie (MTFTA)</b>	
Date de signature	17/04/2014
Entrée en vigueur	01/08/2015
Fin de la période de mise en œuvre	2023
Couverture (principales caractéristiques)	Marchandises
Commerce des marchandises de la Malaisie avec la Turquie (2016)	0,2% des importations totales; 0,9% des exportations totales
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Présentation factuelle non distribuée
Série de documents de l'OMC	WT/REG379/N/1 du 21 février 2017

Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base du système d'information sur les ACR (<http://rtais.wto.org/>).

2.37. Les accords entre l'ASEAN et l'Inde respectivement relatifs aux marchandises et aux services sont entrés en vigueur en 2010 et 2015. S'agissant des marchandises, les principales importations malaisiennes en provenance d'Inde ont été les produits chimiques et les minéraux qui, avec les métaux communs et les légumes, représentaient environ 65% des importations indiennes de la Malaisie.<sup>16</sup> Les exportations de la Malaisie vers l'Inde étaient pour une part importante des machines et des minéraux. Les parties réduiront ou élimineront les droits en fonction des cas: catégories normales 1 et 2, catégorie sensible, liste des produits spéciaux (pour l'Inde uniquement), liste des produits très sensibles et liste des produits exclus:

- a. catégorie normale 1: droits de douane de la Malaisie réduits et à terme supprimés pour la fin 2013;
- b. catégorie normale 2: droits de douane de la Malaisie réduits et à terme supprimés pour la fin 2016;
- c. catégorie sensible: taux de droits supérieurs à 5% abaissés à 5% pour la fin 2016; s'agissant des produits restants soumis à un droit de 5%, le taux a été réduit à 4,5% à l'entrée en vigueur de l'Accord; les taux NPF appliqués sur 4% des lignes tarifaires de la catégorie sensible doivent disparaître d'ici la fin à 2019;
- d. liste des produits très sensibles: réduction tarifaire telle que prévue à l'annexe I de l'Accord;
- e. liste des produits exclus: réexamen annuel des droits de douane, qui n'a pas encore eu lieu en pratique.

2.38. À la fin de la période de transition (2019), 1 818 lignes tarifaires (17,5% des lignes du tarif douanier) demeureront passibles de droits (tableau 2.4), avec un taux de droit final moyen de 13,3%.<sup>17</sup> Les lignes tarifaires qui resteront passibles de droits une fois l'Accord intégralement mis en œuvre comprennent: les matières plastiques et le caoutchouc; les métaux communs; les produits chimiques; les textiles et les vêtements; et les véhicules.

<sup>16</sup> Document de l'OMC WT/COMTD/RTA/8/1 du 14 décembre 2016.

<sup>17</sup> Document de l'OMC WT/COMTD/RTA/8/1 du 14 décembre 2016.

**Tableau 2.4 ASEAN-Inde: Engagements de la Malaisie en matière d'élimination et de réduction des droits de douane**

Période d'élimination progressive des droits	Libéralisation des droits		Réduction des droits	
	Nombre de lignes	% du total des lignes du tarif douanier	Nombre de lignes	% du total des lignes du tarif douanier
<b>Franchise de droits NPF (2010)</b>	6 625	63,8		
10 janvier 2010	18	0,2	2 541	24,5
1 <sup>er</sup> janvier 2011			57	0,5
1 <sup>er</sup> janvier 2012			35	0,3
1 <sup>er</sup> janvier 2013	444	4,3	70	0,7
31 décembre 2013	597	5,7	1	0,0
1 <sup>er</sup> janvier 2014			3	0,0
1 <sup>er</sup> janvier 2015			23	0,2
1 <sup>er</sup> janvier 2016			13	0,1
31 décembre 2016	887	8,5		
31 décembre 2019			11	26,6
Demeurent passibles de droits	1 818	17,5		
<b>Total</b>	<b>10 389</b>	<b>100,0</b>	<b>2 754</b>	<b>52,8</b>

Source: Présentation factuelle: Accord de libre-échange entre l'ASEAN et l'Inde (marchandises), rapport du Secrétariat, WT/COMTD/RTA/8/1 du 14 décembre 2016.

2.39. La liste de services de la Malaisie au titre de l'Accord contient des restrictions horizontales de la présence commerciale en rapport avec les acquisitions, les fusions et les reprises (limitations de l'accès aux marchés); la propriété foncière et l'immobilier; et les incitations/préférences (limitations du traitement national). Les engagements horizontaux dans le mode 4, identiques à ceux de la liste annexée à l'AGCS, visent les personnes transférées à l'intérieur d'une société; et d'autres personnes (y compris les spécialistes; les professionnels possédant des diplômes universitaires, des qualifications professionnelles, de l'expérience et/ou des compétences; et les personnes en voyage d'affaires).

2.40. La comparaison des engagements sectoriels et des engagements dans le cadre de l'AGCS montre que la Malaisie a progressé, entre autres choses, en matière de: services informatiques et services connexes; services de construction et services d'ingénierie connexes; services professionnels; services de télécommunication; et services audiovisuels. Elle n'a pas repris certains des engagements spécifiques pris au titre de l'AGCS: les services de crédit-bail ou de location sans opérateurs; certains (autres) services fournis aux entreprises; l'ensemble du secteur financier; les services de spectacles; les services sportifs et autres services récréatifs; et certains services de transports maritimes. Des engagements partiels ont été pris dans des secteurs et/ou sous-secteurs pour lesquels la Malaisie ne s'est pas engagée au titre de l'AGCS, par exemple les services d'enseignement supérieur et les services de transports routiers.

2.41. En vertu de l'accord de libre-échange conclu entre la Malaisie et la Turquie entré en vigueur en 2015, les parties sont convenues que, pour les marchandises originaires relevant de<sup>18</sup>:

- la procédure accélérée: les droits devaient être éliminés à la date d'entrée en vigueur de l'ALE;
- la catégorie normale: les droits devaient être réduits et à terme éliminés en quatre tranches annuelles égales à compter de la date d'entrée en vigueur de l'ALE;
- la catégorie sensible: les droits devaient être réduits et à terme éliminés en six tranches annuelles égales à compter de la date d'entrée en vigueur de l'ALE;
- la catégorie très sensible: les droits devaient être réduits et à terme éliminés en neuf tranches annuelles égales à compter de la date d'entrée en vigueur de l'ALE;
- du statu quo: les droits devaient demeurer aux taux de base;

<sup>18</sup> Renseignements en ligne du MITI. Adresse consultée: "[http://fta.miti.gov.my/miti-fta/resources/Malaysia%20-%20Turkey/MTFTA\\_Main\\_Agreement.pdf](http://fta.miti.gov.my/miti-fta/resources/Malaysia%20-%20Turkey/MTFTA_Main_Agreement.pdf)" [11/05/2017].

- f. de la liste de produits exclus: il n'y avait pas d'obligation relativement aux droits;
- g. du droit réduit: les droits devaient être ramenés du taux de base au taux réduit mutuellement convenu à la date d'entrée en vigueur de l'ALE;
- h. du contingent tarifaire: les contingents tarifaires sont exposés à l'annexe 3-B-1 et 3-B-2 de l'ALE.

2.42. À l'heure actuelle, les dispositions du MTFTA s'appliquent au commerce des marchandises entre la Malaisie et la Turquie. Sa clause évolutive précisait que les deux parties convenaient d'entamer les négociations pour le commerce des marchandises et que des entretiens exploratoires sur les investissements suivraient un an après l'entrée en vigueur du MTFTA.<sup>19</sup> Les autorités ont indiqué que ces négociations n'avaient pas encore commencé.

### 2.3.3 Arrangements commerciaux préférentiels (ACPr)

2.43. La Malaisie bénéficie du traitement SGP (Système généralisé de préférences) accordé par le Japon (pour 76 lignes), la Norvège, la Fédération de Russie, le Bélarus et la Suisse.

### 2.3.4 Autres accords et arrangements

2.44. La Malaisie est signataire du Système global de préférences commerciales (SGPC) entre pays en développement, au titre duquel elle applique un droit préférentiel de 10% pour certains tissus en fibres synthétiques.<sup>20</sup>

2.45. À la fin de 2016, 40 pays avaient signé (et 31 d'entre eux, ratifié) l'Accord-cadre sur le système commercial préférentiel de l'Organisation de la Conférence islamique (SCP-OCI). L'Accord est entré en vigueur en 2003 mais n'a pas été opérationnel. Au titre du SCP-OCI, 31 pays ont signé (et 18 d'entre eux, ratifié) le Protocole sur le système de droits préférentiels, entré en vigueur en 2010; et 30 pays ont signé (et 18 d'entre eux, ratifié) les règles d'origines, entrées en vigueur en 2011.

2.46. La Malaisie a signé l'Arrangement tarifaire préférentiel du Groupe des huit pays en développement, avec le Bangladesh, l'Égypte, l'Indonésie, l'Iran, le Nigéria, le Pakistan et la Turquie. Elle a abaissé ses droits au titre de cet arrangement de 2013 à 2016 (section 3.1).

2.47. En tant que membre de l'APEC, la Malaisie a :

- a. respecté son engagement d'éliminer ou de réduire à 5% les droits sur les 54 produits figurant sur la Liste des biens environnementaux de l'APEC 2012, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016;
- b. copiloté avec les Philippines le projet d'intégrer les PME qui fournissent le secteur de l'automobile dans les chaînes de valeur mondiales (CVM) des fabricants d'équipements d'origine; le projet CVM-PME pour le secteur automobile est un projet pluriannuel en deux phases qui devrait s'achever en 2019;
- c. a participé au Groupe principal de rédaction de l'Étude stratégique collective sur la zone de libre-échange de la région Asie-Pacifique (FTAAP);
- d. a contribué à la Feuille de route de l'APEC pour des services compétitifs (2016-2025) et engagé des discussions sur les 14 actions à l'échelle de l'APEC que la Feuille de route a identifiées;
- e. a contribué à l'initiative "d'en ligne à hors ligne" (*Online to Offline – O2O*) de l'APEC, qui vise à faciliter la croissance des PME grâce à des modèles de commerce en ligne à hors ligne.

<sup>19</sup> Document de l'OMC WT/REG379/N/1 du 21 février 2017.

<sup>20</sup> Renseignements en ligne de l'OMC. Adresse consultée: <http://rtais.wto.org/UI/PublicShowRTAIDCard.aspx?rtaid=146> [11/05/17].

## 2.4 Régime d'investissement

### 2.4.1 Aperçu général

2.48. D'après le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, la Malaisie se classait au 23<sup>ème</sup> rang sur 190 pays en 2017 pour la facilité de faire des affaires (22<sup>ème</sup> sur 189 en 2016).<sup>21</sup> Pendant la période considérée, la Malaisie a fait diminuer le coût de la création d'entreprise en réduisant les frais d'enregistrement, mais a rendu les créations plus difficiles en exigeant des entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 000 ringgit qu'elles s'enregistrent comme étant redevables de la taxe sur les biens et services (section 3.3.1). Le classement de la Malaisie pour la facilité de création d'une entreprise s'est fortement détérioré, puisqu'elle a reculé du 59<sup>ème</sup> au 112<sup>ème</sup> rang entre 2016 et 2017.

2.49. Dans le rapport sur la compétitivité dans le monde du Forum économique mondial, la Malaisie figurait au 25<sup>ème</sup> rang sur 138 pays en 2016/17 (18<sup>ème</sup> sur 140 en 2015/16).<sup>22</sup> Les autorités ont déclaré que, malgré cette chute, la Malaisie demeurait en tête du classement des pays en développement asiatiques.<sup>23</sup> Dans le rapport sur la facilitation du commerce mondial du Forum économique mondial, elle a progressé du 38<sup>ème</sup> rang sur 134 pays en 2014 au 37<sup>ème</sup> rang sur 136 en 2016.<sup>24</sup> Parmi les facteurs les plus problématiques au regard de la facilité de faire des affaires en Malaisie qui ont été identifiés dans le rapport sur la compétitivité dans le monde figurent l'accès aux financements, la corruption et l'inefficience des services administratifs de l'État.

2.50. Depuis l'examen précédent, en 2014, il n'y a pas eu d'évolutions notables du cadre législatif et institutionnel régissant l'investissement. En Malaisie, l'investissement national et étranger reste soumis aux dispositions de la Loi de 1986 sur la promotion des investissements (PIA) et la Loi de 1975 sur la coordination industrielle (ICA). La première énonce des règles sur les abattements de l'impôt sur les bénéfices des sociétés accordés en cas d'établissement et de développement en Malaisie de certaines activités économiques, ainsi que pour la promotion des exportations. La seconde vise à maintenir la croissance et le développement harmonieux du secteur manufacturier malaisien, et prescrit aux entreprises manufacturières d'une certaine taille de posséder une licence.<sup>25</sup>

2.51. Le principal organisme de promotion du secteur manufacturier et du secteur des services (hors services financiers et services d'utilité publique) en Malaisie reste la Direction du développement industriel (MIDA), constituée en organisme public en vertu de la Loi portant création de la Direction du développement industriel malaisien.<sup>26</sup> En relation avec des projets dans le secteur manufacturier et les secteurs de services connexes, la MIDA instruit les demandes suivantes: licences de fabrication; incitations fiscales et autres; postes d'expatriés; exemptions de droits sur des matières premières et des composants; et exemptions de droits sur les machines et équipements pour le secteur agricole et certains secteurs de services.

---

<sup>21</sup> Banque mondiale (2017), *Doing Business 2017 – Malaysia*. Adresse consultée: [http://www.doingbusiness.org/~media/wbg/doingbusiness/documents/profiles/country/mys.pdf](http://www.doingbusiness.org/~/media/wbg/doingbusiness/documents/profiles/country/mys.pdf) [16/05/17]. En 2017, le rapport *Doing Business* a pour la première fois collecté des données sur la Somalie et couvert ainsi 190 pays au total.

<sup>22</sup> Forum économique mondial (2017), *The Global Competitiveness Report 2016-2017*. Adresse consultée: "[http://www3.weforum.org/docs/GCR2016-2017/05FullReport/TheGlobalCompetitivenessReport2016-2017\\_FINAL.pdf](http://www3.weforum.org/docs/GCR2016-2017/05FullReport/TheGlobalCompetitivenessReport2016-2017_FINAL.pdf)" [17/05/17].

<sup>23</sup> MIDA (2017), *2016 Malaysia Investment Performance Report*. Adresse consultée: "[http://www.mida.gov.my/home/administrator/system\\_files/modules/photo/uploads/20170414162927\\_MIDA-FINAL%20MIPR2016%2022032017.pdf](http://www.mida.gov.my/home/administrator/system_files/modules/photo/uploads/20170414162927_MIDA-FINAL%20MIPR2016%2022032017.pdf)" [17/05/17].

<sup>24</sup> Forum économique mondial (2016), *The Global Enabling Trade Report 2016*. Adresse consultée: [http://www3.weforum.org/docs/WEF\\_GETR\\_2016\\_report.pdf](http://www3.weforum.org/docs/WEF_GETR_2016_report.pdf) [17/05/17].

<sup>25</sup> En vertu de l'ICA, toute personne entreprenant quelque activité manufacturière que ce soit avec des fonds propres s'élevant au moins à 2,5 millions de ringgit ou employant au moins 75 personnes à temps plein doit obtenir une licence de fabrication. Celle-ci est délivrée automatiquement sous sept jours, à moins qu'elle ne se rapporte à des secteurs/activités sensibles: sécurité, sûreté, santé, questions environnementales et religieuses; projets devant être réalisés au Sabah ou au Sarawak; ou projets nécessitant une autorisation au titre de la Loi sur le développement pétrolier. Les réponses aux demandes de licences de fabrication dans ces zones sensibles devraient être fournies dans un délai de quatre semaines.

<sup>26</sup> Renseignements en ligne de la MIDA. Adresse consultée: "<http://www.mida.gov.my/home/about-mida/posts/>" [17/05/17].

2.52. La MIDA s'occupe de coordonner les demandes liées à des projets d'investissement en s'appuyant sur divers moyens:

- a. une équipe spéciale chargée de l'investissement, qui modernise les programmes tels que les missions axées sur le commerce et l'investissement et collecte les chiffres de l'investissement dans le secteur manufacturier et celui des services;
- b. un centre d'information économique et un centre de services à la clientèle destinés à faciliter l'information des investisseurs sur les politiques et les procédures d'investissement;
- c. un centre de services de conseil proposés aux investisseurs par des représentants d'organismes publics tels que le Département des douanes royales malaisiennes, le Département de l'immigration, le Département du travail, Telekom Malaysia Berhad, Tenaga Nasional Berhad et le Département de l'environnement;
- d. une unité de l'immigration, créée au sein de la MIDA, qui délivre des visas et des permis de travail aux expatriés et aux personnes à leur charge dans le secteur manufacturier et celui des services;
- e. des centres à guichet unique créés au niveau de l'administration de chaque État/région pour faciliter la réalisation des projets en aidant les investisseurs à obtenir des licences, des permis et des autorisations;
- f. des organismes de promotion des investissements au niveau de l'État fédéral et des États, et des couloirs économiques; et
- g. des requêtes/renseignements en ligne.

2.53. Selon la MIDA, la Malaisie a continué d'adopter une démarche plus ciblée pour attirer des investissements de qualité dans les secteurs de haute technologie à forte intensité de capital et de savoir; les secteurs à forte valeur ajoutée; les activités de R&D; et les nouveaux domaines de croissance. Conformément au onzième Plan de la Malaisie, la MIDA s'attache à promouvoir des produits de niche et des produits plus complexes pour le secteur manufacturier. En outre, le onzième Plan a identifié trois sous-secteurs catalyseurs (produits électriques et électroniques, machines et équipements, produits chimiques) et deux sous-secteurs de croissance (industrie aérospatiale et dispositifs médicaux). La MIDA a facilité la constitution de comités consultatifs industriels pour ces sous-secteurs et pour les produits pharmaceutiques. Dans le secteur des services, la MIDA concentre ses efforts sur les plates-formes principales<sup>27</sup>, la logistique et l'écosystème environnant le commerce en ligne, les technologies vertes, les énergies renouvelables et la gestion des déchets.<sup>28</sup>

2.54. La MIDA a identifié les initiatives suivantes en vue d'améliorer les conditions de l'activité des entreprises:

- a. ajustement précis des politiques d'investissement et poursuite de la collaboration et du dialogue avec les acteurs industriels et les parties prenantes pour attirer les investissements;
- b. coopération directe entre la MIDA et les organismes au niveau de l'État fédéral et des États pour créer des infrastructures, accélérer les procédures d'autorisation relatives aux plans de construction et aux licences commerciales, et "tenir la main" aux investisseurs et les aider à obtenir toutes autorisations nécessaires à leurs projets jusqu'à ce qu'ils soient opérationnels;

---

<sup>27</sup> Une plate-forme principale est une société enregistrée au niveau local qui se sert de la Malaisie comme base pour conduire ses activités et ses opérations régionales et mondiales afin de gérer, contrôler et soutenir ses fonctions clés: gestion des risques, prise de décisions, activités commerciales stratégiques, négociation, financement, gestion et ressources humaines.

<sup>28</sup> MIDA (2017), *2016 Malaysia Investment Performance Report*. Adresse consultée: "[http://www.mida.gov.my/home/administrator/system\\_files/modules/photo/uploads/20170414162927\\_MIDA-FINAL%20MIPR2016%2022032017.pdf](http://www.mida.gov.my/home/administrator/system_files/modules/photo/uploads/20170414162927_MIDA-FINAL%20MIPR2016%2022032017.pdf)" [17/05/17].

- c. collaboration avec le MITI, le Ministère des finances et les douanes afin de simplifier le mécanisme d'exemption des droits d'importation et/ou de la taxe sur les ventes pour les machines, les équipements, les pièces de rechange, les consommables, les générateurs de force motrice et les semi-remorques porte-conteneurs.

2.55. Le gouvernement s'emploie à renforcer son rôle de facilitateur pour stimuler l'investissement. L'une des grandes réformes mises en œuvre ces dernières années est la simplification du régime fiscal. La taxe sur les ventes et les services, qui était prélevée uniquement dans le secteur manufacturier (à l'exception du reste de la chaîne logistique), a été supprimée et remplacée par une taxe unique, sur les marchandises et les services, applicable à tous les niveaux de la chaîne logistique.<sup>29</sup> Le gouvernement travaille également à réduire les délais et les coûts des procédures en créant des portails en ligne et en simplifiant les démarches nécessaires à la création d'une entreprise, l'enregistrement de biens, le paiement de taxes, etc.

2.56. La PEMUDAH, équipe rassemblant des membres du secteur public et du secteur privé, reste chargée de définir des mesures permettant d'améliorer l'environnement commercial en Malaisie. Elle a lancé le Système électronique de soutien à la délivrance de licences commerciales (BLESS) en 2008, un guichet unique virtuel qui renseigne et aide les entreprises demandant des licences ou des permis pour pouvoir démarrer leur activité en Malaisie. Le nombre de demandes de licences traitées par BLESS a plus que triplé entre 2014 et 2016, passant de 25 047 à 81 344.

2.57. Le gouvernement malaisien s'efforce de moderniser le système de licences commerciales. Les autorités ont indiqué que 799 licences fédérales avaient déjà été réexaminées, et 454 d'entre elles, rationalisées et simplifiées, et que 214 licences étaient désormais accessibles en ligne (BLESS). Le Centre malaisien de la productivité (MPC) a procédé à des réexamens de la réglementation sectorielle pour alléger les contraintes réglementaires inutiles auxquelles les entreprises étaient soumises. Les domaines passés en revue comprennent la logistique, les professionnels médicaux, les services professionnels pour le secteur de la construction et la construction. Le MPC, conformément au Schéma d'orientation de la productivité en Malaisie lancé en mai 2017, a été chargé de réduire toute mesure non tarifaire freinant la croissance des entreprises, en vue d'améliorer le secteur logistique.

2.58. La circulaire concernant la Politique nationale sur le développement et la mise en œuvre de la réglementation (NPDIR) a été diffusée le 15 juillet 2013. Il y est indiqué que tous les ministères et organismes du gouvernement fédéral doivent mettre en œuvre de bonnes pratiques réglementaires et réaliser une analyse d'impact de la réglementation (AIR) lorsqu'ils élaborent de nouveaux règlements ou des règlements modificatifs. Il faut en effet veiller à ce que les règlements soient produits conformément aux meilleures pratiques internationales en matière de gestion de la réglementation.<sup>30</sup>

2.59. La Malaisie travaille également à la création de pôles de développement régionaux, comme la Malaysian Vision Valley, et de parcs industrialo-universitaires.

#### 2.4.2 Régime de l'investissement étranger

2.60. Les lois malaisiennes qui régissent l'investissement n'énoncent pas de principes généraux ni de règles concernant la participation étrangère dans les entreprises nationales. Les sociétés enregistrées en Malaisie, qu'elles soient détenues par des ressortissants nationaux ou des étrangers, peuvent bénéficier d'incitations fiscales si elles investissent dans des activités encouragées (section 3).

2.61. Le gouvernement a continué à réduire les restrictions à l'investissement étranger au cours de la période à l'examen. Les restrictions concernant les services de métrage-vérification ont été levées en janvier 2016, portant à 45 le nombre total de sous-secteurs de services (comme les services médicaux, l'enseignement et les services juridiques, parmi d'autres) pour lesquels les restrictions à l'investissement étranger ont été levées depuis 2009. La Malaisie a libéralisé les restrictions aux participations étrangères dans les agences de notation de crédit en 2017 et dans

<sup>29</sup> APEC (2016), *IAP update for Malaysia 2014-2016*. Adresse consultée: "<http://www.apec.org/About-Us/About-APEC/Achievements%20and%20Benefits/2016-Bogor-Goals>" [31/05/17].

<sup>30</sup> PEMUDAH (2017), *Annual Report on Modernisation of Regulations 2016*. Adresse consultée: "<http://www.mpc.gov.my/wp-content/uploads/2016/12/ARMR-2016.pdf>" [23/05/17].

les sociétés de gestion de fonds communs de placement en 2014. À l'heure actuelle, il n'y a plus de restrictions à la participation étrangère sur le marché des capitaux, si l'on excepte le plafond de 70% fixé pour les banques d'investissement.

2.62. Les restrictions à l'investissement étranger dans les secteurs de la pêche, de l'énergie, des télécommunications, de la finance et des transports sont maintenues. Ainsi, à l'époque du précédent examen, la participation étrangère à la production d'énergie était autorisée jusqu'à un plafond de 49%; pour la distribution d'électricité, en revanche, le plafond était généralement fixé à 30%, dans le cadre d'une franchise désignée à cet effet. Pour les compagnies aériennes nationales, le Ministère des transports a fixé le plafond à 49%, le même plafond étant autorisé pour les centres de convention et d'exposition dotés de moins de 5 000 places assises.<sup>31</sup> La participation étrangère dans les projets de partenariat public-privé est généralement limitée à 25% du capital social. Pour les projets revêtant une importance stratégique et nationale, la participation étrangère doit être diversifiée afin de garantir que la société n'est pas sous l'influence d'une seule partie étrangère.<sup>32</sup>

2.63. Certaines des politiques favorables à la communauté ethnique malaise (*bumiputera*) peuvent avoir des répercussions sur l'IED. En premier lieu, l'achat, par des ressortissants étrangers, d'une propriété évaluée à 20 millions de ringgit ou plus à des membres de la communauté *bumiputera* ou à des organismes publics doit être approuvé par l'Unité de la planification économique. Deuxièmement, les entreprises étrangères dont les activités sont majoritairement basées en Malaisie qui souhaitent être cotées à la Bourse malaisienne doivent destiner au moins 12,5% du capital (élargi, émis et libéré) faisant l'objet de l'offre initiale à des investisseurs de la communauté *bumiputera* au moment de leur cotation. Troisièmement, les hypermarchés étrangers doivent réserver au moins 30% du capital à des membres de la communauté *bumiputera*. D'après les autorités, il s'agit d'encourager les partenaires commerciaux locaux à assimiler le savoir et les compétences des distributeurs étrangers.

2.64. En juillet 2017, la Malaisie avait signé 64 accords de garantie des investissements. Tous contiennent des dispositions qui prévoient que les différends opposant un investisseur à l'État se règlent selon les règles d'arbitrage du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI), de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDI), du Centre régional d'arbitrage de Kuala Lumpur (KLRCA) ou d'autres instances.

2.65. La Malaisie a conclu des accords de double imposition qui sont en vigueur dans 74 juridictions. Depuis 2014, un accord de ce type a été signé (entre la Malaisie et la République slovaque). Il est entré en vigueur le 14 mars 2016.

---

<sup>31</sup> EPC de la Malaisie de 2014.

<sup>32</sup> EPC de la Malaisie de 2014.

### 3 POLITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES – ANALYSE PAR MESURE

#### 3.1 Mesures visant directement les importations

##### 3.1.1 Procédures douanières, évaluation et prescriptions

3.1. Les procédures douanières demeurent gérées par le Département des douanes royales malaisiennes (RMCD) en vertu de la Loi douanière de 1967, et aucune modification notable n'a été apportée au cadre législatif et institutionnel depuis le dernier examen des politiques commerciales de la Malaisie en 2014.

3.2. Les procédures douanières sont automatisées: les déclarations d'importation, le calcul des droits, leur paiement et la mainlevée des marchandises se font par voie électronique. L'émission de la plupart des licences est dématérialisée et elles peuvent être soumises par voie électronique avec les déclarations de douane. À ce jour, toutefois, le RMCD ne dispose pas des équipements permettant de présenter les autres pièces (telles que la facture et le connaissement) par voie électronique avec la déclaration d'importation ou d'exportation. En 2017, il y avait 59 opérateurs économiques agréés (OEA) en Malaisie, contre 48 en 2014. Les OEA enregistrés sont encouragés à effectuer des transactions par voie électronique pour mieux assurer la sécurité de la chaîne d'approvisionnement.<sup>1</sup> Pour les importateurs enregistrés comme OEA, la mainlevée automatique aux douanes prend une minute.

3.3. En 2017, la Malaisie se classait au 60<sup>ème</sup> rang sur 190 en ce qui concerne la facilité de faire du commerce transfrontalier. Pour importer, il faut 72 heures et 321 dollars EU afin d'accomplir les formalités à la frontière, et 10 heures et 60 dollars EU pour produire les documents nécessaires (tableau 3.1). Les documents suivants sont demandés: déclaration d'importation, facture commerciale, liste de colisage, connaissement et certificat d'origine. Les importateurs remplissent une déclaration destinée au RMCD, des déclarations supplémentaires étant exigées pour les produits taxables d'une valeur supérieure à 20 000 ringgit. La Malaisie se classait derrière la République de Corée (32<sup>ème</sup>), Singapour (41<sup>ème</sup>), Hong Kong, Chine (42<sup>ème</sup>) et le Japon (49<sup>ème</sup>), mais au-dessus de la moyenne régionale (Asie de l'Est et Pacifique).<sup>2</sup>

**Tableau 3.1 Délais et coûts d'importation, 2017**

Indicateur	Malaisie	Asie de l'Est et Pacifique
Délai d'importation: formalités à la frontière (heures)	72	71
Coût d'importation: formalités à la frontière (\$EU)	321	436
Délai d'importation: formalités documentaires (heures)	10	71
Coût d'importation: formalités documentaires (\$EU)	60	128

Source: Banque mondiale (2017), *Doing Business 2017 – Malaysia*. Adresse consultée: <http://www.doingbusiness.org/~media/wbg/doingbusiness/documents/profiles/country/mys.pdf> [12/06/17].

3.4. La Malaisie a ratifié l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE) en 2015 et a notifié la désignation de toutes les dispositions relevant de la catégorie A à quelques exceptions près (section 2.3.1). Elle est partie à la version révisée de la Convention de l'Organisation mondiale des douanes pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers (Convention de Kyoto révisée).

3.5. En 2016, la Malaisie se classait 37<sup>ème</sup> sur 136 pays selon l'indice de facilité de faire des affaires du Forum économique mondial, et 17<sup>ème</sup> selon le sous-indice relatif à la disponibilité et à la qualité des infrastructures de transport.<sup>3</sup> Selon les indicateurs de l'OCDE sur la facilitation des échanges, en 2015 (la dernière année pour laquelle des statistiques étaient disponibles), la Malaisie affichait un meilleur bilan que la moyenne des pays asiatiques et des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure concernant les frais et redevances, l'harmonisation et la

<sup>1</sup> Renseignements en ligne de Malaysia International Trade Repository. Adresse consultée: [http://mytraderepository.customs.gov.my/en/Pages/at\\_loat.aspx](http://mytraderepository.customs.gov.my/en/Pages/at_loat.aspx) [13/06/17].

<sup>2</sup> Banque mondiale (2017), *Doing Business 2017 – Malaysia*. Adresse consultée: <http://www.doingbusiness.org/~media/wbg/doingbusiness/documents/profiles/country/mys.pdf> [12/06/17].

<sup>3</sup> Forum économique mondial (2016), *The Global Enabling Trade Report 2016*. Adresse consultée: [http://www3.weforum.org/docs/WEF\\_GETR\\_2016\\_report.pdf](http://www3.weforum.org/docs/WEF_GETR_2016_report.pdf) [12/06/17].



simplification des documents, l'automatisation, la simplification des procédures et la gouvernance et l'impartialité.<sup>4</sup> Ses résultats en matière de disponibilité de l'information et de coopération interne et externe des agences frontalières sont inférieurs à la moyenne des pays asiatiques et des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

3.6. Pour faciliter les échanges, le gouvernement a: simplifié les exigences documentaires relatives à l'émission des autorisations d'atterrissage pour les vols intérieurs non réguliers; réduit les prescriptions réglementaires inutiles s'appliquant à la chaîne d'approvisionnement dans le secteur de l'industrie agroalimentaire; supprimé les prescriptions des MAQIS (Services malaisiens de quarantaine et d'inspection) concernant l'émission de permis d'importation et d'exportation de produits agricoles, y compris les produits transformés; créé un Guichet unique national, le portail du Centre malaisien d'information sur le commerce, et le portail du centre d'information sur le commerce de l'ASEAN. En outre, les autorités ont fait état de plusieurs autres grandes initiatives de facilitation des échanges:

- a. création d'un Groupe de travail spécial sur la facilitation des échanges faisant office de commission nationale sur la facilitation des échanges afin d'assurer la coordination et le suivi des mesures de facilitation des échanges pour veiller à leur conformité avec l'AFE de l'OMC;
- b. réactivation du Comité consultatif conjoint de l'ASEAN sur la facilitation des échanges afin de conduire les réformes sur la facilitation des échanges en vue de renforcer la coopération, de réduire les coûts de transaction et de promouvoir un commerce efficient entre les membres de l'ASEAN;
- c. mise en œuvre du Guichet unique de l'ASEAN, une initiative régionale visant à connecter et intégrer les guichets uniques nationaux en permettant l'échange par voie électronique de documents transfrontaliers entre membres de l'ASEAN;
- d. expérimentation du mécanisme d'auto-certification dans l'ASEAN, qui devrait être généralisé en 2018 (section 2.3.2.1).

3.7. La contrebande demeure préoccupante malgré la baisse de 38% de la valeur des articles saisis entre 2014 et 2016, qui témoigne des mesures de contrôle renforcé prises pour atténuer le problème. En 2016, la valeur des marchandises saisies s'établissait à 446,9 millions de ringgit, soit 0,26% du total des importations de marchandises. Les saisies concernaient principalement les articles suivants: médicaments, cigarettes, véhicules, boissons alcoolisées et pétards.

3.8. Les réclamations contre les décisions douanières peuvent être déposées auprès du Directeur général des Douanes, et les appels sont possibles auprès du Tribunal d'appel en matière de douanes, du Ministre des finances et de la Haute Cour. À ce jour, le Tribunal d'appel en matière de douanes a été saisi de 118 affaires, dont 25 ont été présentées après 2014.<sup>5</sup>

3.9. L'évaluation en douane est fondée sur le Règlement sur les douanes (règles d'évaluation) de 1999, amendé en 2000, et est largement déterminée en conformité avec l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane. La valeur de la transaction fondée sur le prix c.a.f. est utilisée pour la plupart des importations. Lorsque cette méthode ne peut pas être utilisée, l'évaluation est fondée sur la valeur de transaction de marchandises identiques ou similaires, sur la valeur déductive, sur la valeur calculée ou sur une évaluation flexible.<sup>6</sup> Le Ministre des finances approuve la valeur minimale des marchandises qui est recommandée par la Section de la gestion de l'évaluation en douane. S'agissant de l'évaluation des véhicules automobiles de passagers et des motocycles, les Douanes procèdent actuellement à l'examen de leurs pratiques pour adopter la méthode de la valeur transactionnelle.

<sup>4</sup> Indicateurs de l'OCDE sur la facilitation des échanges – Malaisie:

[http://www.oecd.org/tad/facilitation/Malaysia\\_OECD-Trade-Facilitation-Indicators.pdf](http://www.oecd.org/tad/facilitation/Malaysia_OECD-Trade-Facilitation-Indicators.pdf) [13/06/17].

<sup>5</sup> Les détails concernant les appels peuvent être consultés à l'adresse suivante:

<http://tribunalkastam.treasury.gov.my/index.php/en/ringkasan-keputusan-rayuan> [28/09/17].

<sup>6</sup> Règlement sur les douanes (règles d'évaluation). Adresse consultée:

[http://www.customs.gov.my/en/pg/Pages/pg\\_act.aspx](http://www.customs.gov.my/en/pg/Pages/pg_act.aspx) [13/06/17].

### 3.1.2 Règles d'origine

3.10. La Malaisie n'a pas de loi nationale régissant les règles d'origine concernant les importations et n'applique pas de règles d'origine non préférentielles. Les règles d'origine préférentielles s'appliquent aux importations effectuées dans le cadre des arrangements commerciaux préférentiels et des ALE (sections 3.1.3.3 et 2.3.2), et sont généralement fondées sur deux critères:

- a. produit entièrement obtenu, pour les produits naturels;
- b. transformation substantielle: la méthode de la valeur ajoutée, le changement de classification tarifaire aux niveaux à deux chiffres, à quatre chiffres ou à six chiffres du SH, la transformation spécifique pour les produits tels que les textiles et les produits chimiques, ou une combinaison des méthodes ci-dessus.

### 3.1.3 Droits de douane

3.11. La liste des droits de douane de la Malaisie est examinée chaque année dans le cadre du processus budgétaire national. La structure tarifaire et les taux de droits sont réexaminés régulièrement dans le cadre de concertations entre les autorités et les milieux d'affaires.

3.12. La Malaisie a achevé en 2005 la mise en œuvre de sa consolidation tarifaire au titre du cycle d'Uruguay. Comme pendant la période du précédent examen, environ 20% de ses lignes tarifaires sont non consolidées, et la moyenne simple des taux consolidés est de 11,0% pour les produits agricoles (définition de l'OMC) et de 16,5% pour les produits non agricoles. Les tarifs consolidés de la Malaisie relèvent de la nomenclature SH02.<sup>7</sup>

#### 3.1.3.1 Droits NPF appliqués

3.13. En 2017, la liste tarifaire de la Malaisie est basée sur la nomenclature SH2017 qui comprend 11 690 lignes au niveau à dix chiffres. Presque tous les taux (99%) sont *ad valorem*; les lignes en franchise de droits représentent 56,2% de toutes les lignes tarifaires, tandis que les taux *ad valorem* supérieurs à 0% représentent 42,8% (tableau 3.2). Parmi les 116 lignes qui ont des taux non *ad valorem*, 64 lignes ont des taux spécifiques, 50 lignes ont des taux composés et 2 lignes ont des taux alternatifs.

**Tableau 3.2 Structure tarifaire de la Malaisie, 2013 et 2017**

Taux NPF appliqué	2013	2017
Moyenne simple des taux (%)	5,6	7,5
SH 01-24	2,5	2,7
SH 25-97	6,2	8,3
Produits agricoles, définition OMC	2,9	3,3
Produits non agricoles, définition OMC	6,0	8,0
Lignes tarifaires en franchise de droits (% de l'ensemble des lignes)	64,6	56,2
Moyenne simple des lignes passibles de droits uniquement	15,9	17,2
Contingents tarifaires (% de l'ensemble des lignes)	0,2	0,2
Droits non <i>ad valorem</i> (% de l'ensemble des lignes)	0,9	1,0
"Crêtes tarifaires" nationales (% de l'ensemble des lignes) <sup>a</sup>	16,8	13,9
"Crêtes tarifaires" internationales (% de l'ensemble des lignes) <sup>b</sup>	16,8	20,7
Droits de nuisance appliqués (% de l'ensemble des lignes) <sup>c</sup>	0,1	0,03
Écart type	9,5	10,9
Nombre total de lignes tarifaires	9 417	11 690
Taux <i>ad valorem</i> (> 0%)	3 255	5 001
Taux en franchise de droits	6 079	6 573
Taux spécifiques	41	64

<sup>7</sup> Pour des renseignements détaillés sur les consolidations tarifaires, voir le document de l'OMC WT/TPR/S/292/Rev.2 du 8 avril 2014.

Taux NPF appliqué	2013	2017
Taux composés	40	50
Taux alternatifs	2	2

- a Les crêtes tarifaires nationales correspondent à des taux qui dépassent trois fois la moyenne simple générale des taux appliqués.
- b Les crêtes tarifaires internationales correspondent à des taux qui dépassent 15%.
- c Les taux de nuisance sont les taux supérieurs à zéro mais inférieurs ou égaux à 2%.

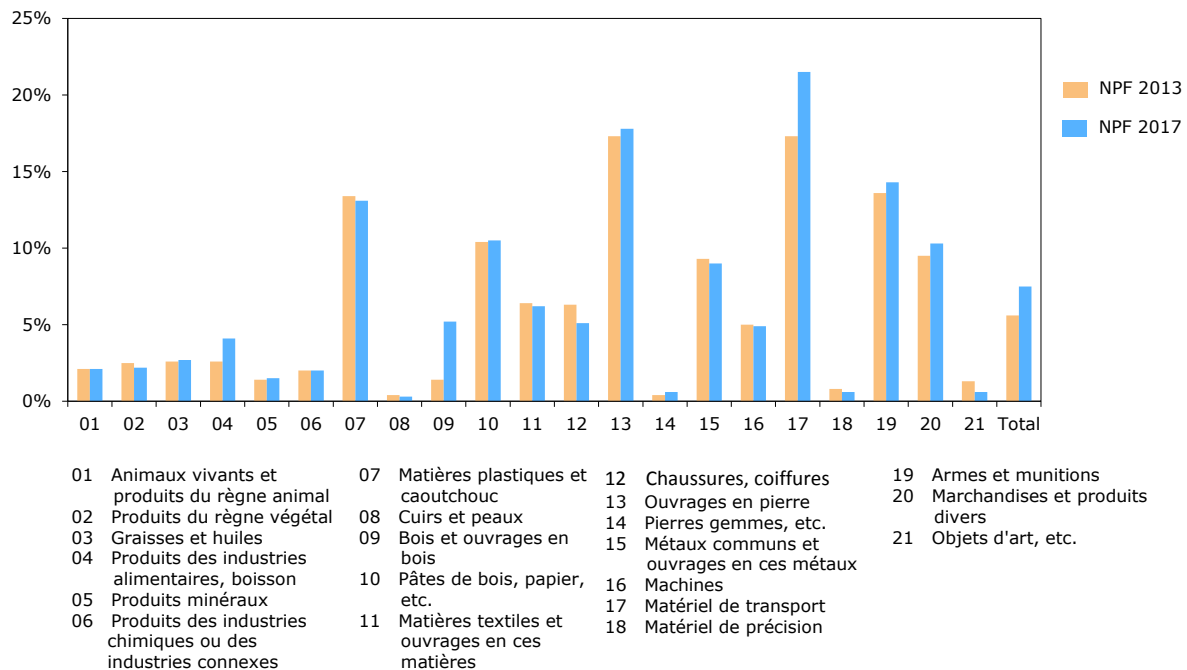
Note: Les calculs ne tiennent pas compte des droits spécifiques, mais tiennent compte de la composante *ad valorem* des droits alternatifs ou composés. Le tarif douanier de 2013 est basé sur la nomenclature du SH12 et le tarif de 2017 est basé sur celle du SH17.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, basés sur les données fournies par les autorités.

3.14. La moyenne simple des droits NPF appliqués est passée de 5,6% en 2013 à 7,5% en 2017; elle est passée de 2,9% à 3,3% pour les produits agricoles (définition de l'OMC) et de 6% à 8% pour les produits non agricoles. Ces évolutions sont liées à la modification de la nomenclature, mais aussi à la modification de la structure tarifaire résultant de la fusion de nombreuses lignes en franchise de droits avec d'autres lignes tarifaires pendant le processus de transposition tarifaire (du SH2012 au SH2017) (tableau A3. 1 et graphique 3.1). En particulier:

- le nombre de lignes tarifaires relevant du chapitre 44 (bois et ouvrages en bois) a baissé de 1 477 en 2013 à 405 en 2017, et la moyenne simple des droits applicables à ces produits est passée de 1,1% à 4,3%;
- le nombre de lignes tarifaires relevant du chapitre 87 (véhicules et pièces détachées) est passé de 356 en 2013 à 1 245 en 2017, et la moyenne simple des taux applicables à ces lignes est passée de 19,9% à 23%.

**Graphique 3.1 Moyenne simple des droits NPF appliqués, par section de SH, 2013 et 2017**

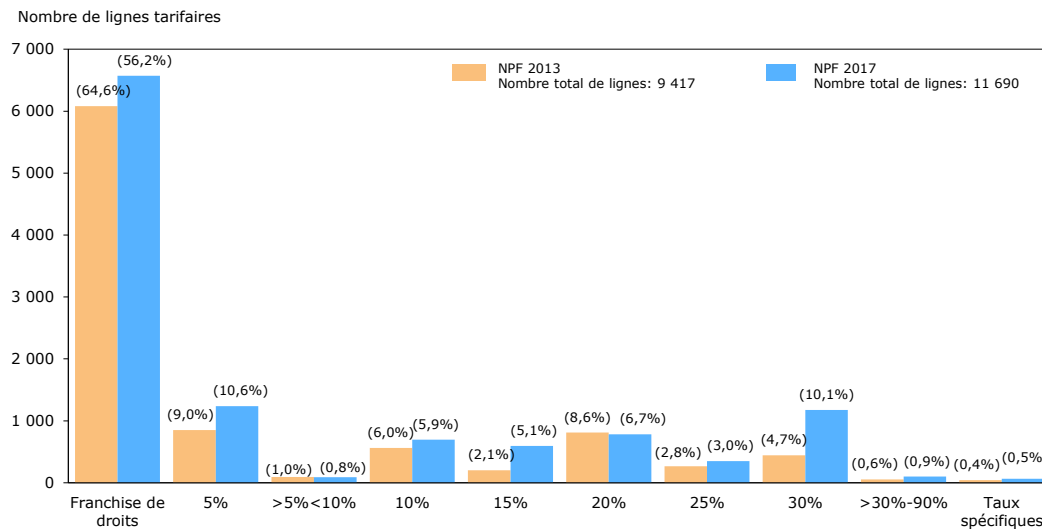


Note: Le tarif douanier de 2013 est fondé sur la nomenclature SH2012 et celui de 2017 est fondé sur la nomenclature SH2017.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, basés sur les données fournies par les autorités.

3.15. Le nombre de taux tarifaires différents est passé de 19 en 2013 à 25 en 2017. Les taux *ad valorem* s'échelonnent entre zéro et 60% (carreaux de pavement en céramique émaillés ou vernissés) pour les produits industriels et à 90% (choux pommés) pour les produits agricoles (graphique 3.2). Des taux supérieurs à 30% s'appliquent désormais à 0,9% des positions tarifaires (contre 0,6% en 2013). Les droits moyens les plus élevés concernent le matériel de transport (moyenne simple des taux appliqués de 21,5% en 2017), ainsi que les ouvrages en pierre (17,8%) (graphique 3.1).

### Graphique 3.2 Répartition des droits NPF, 2013 et 2017

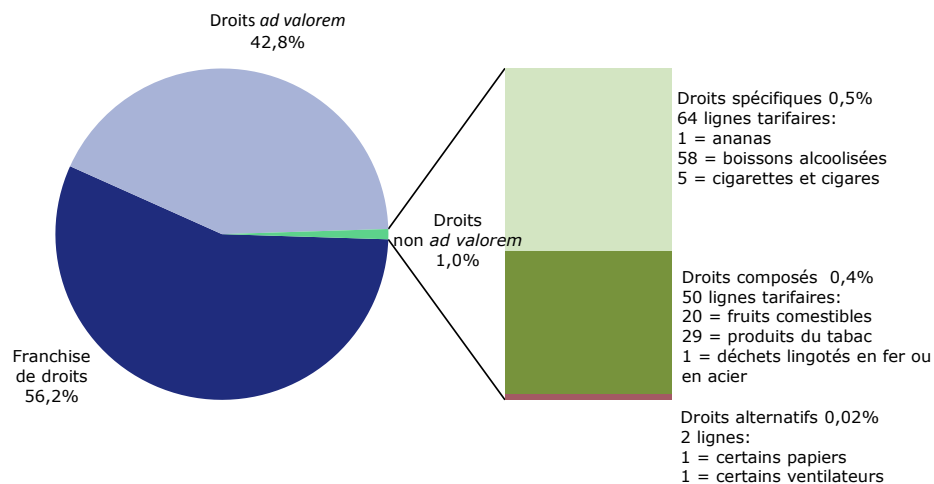


Note: Pour 2013 et 2017 respectivement, 0,1% et 0,2% du total des lignes n'apparaissent pas parce qu'elles correspondent à des taux sporadiques s'intercalant entre les taux principaux (3%, 17% ou 22% par exemple). Le tarif douanier de 2013 est fondé sur la nomenclature SH2012 et celui de 2017 est fondé sur la nomenclature SH2017. Les calculs ne tiennent pas compte des droits spécifiques, mais tiennent compte de la composante *ad valorem* des droits alternatifs ou composés. Les chiffres entre parenthèses désignent le pourcentage du nombre total des lignes.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, basés sur les données fournies par les autorités.

3.16. Les droits non *ad valorem*, principalement appliqués aux produits agricoles, peuvent cacher une protection tarifaire élevée. Selon les calculs du Secrétariat de l'OMC, en 2017 les équivalents *ad valorem* (EAV) calculables des droits non *ad valorem* en général s'échelonnaient entre 0,2% (cigarettes aux clous de girofle) et 465% (certains tabacs fabriqués) (graphique 3.3).

### Graphique 3.3 Répartition des droits de douane par type de droits, 2017



Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, basés sur les données fournies par les autorités.

3.17. La dispersion des taux de droits NPF, qu'illustre l'écart type, a légèrement augmenté, passant de 9,5% en 2013 à 10,9% en 2017. En proportion de l'ensemble des droits, les "crêtes tarifaires intérieures", c'est-à-dire les droits qui sont au moins trois fois supérieurs à la moyenne simple globale des taux appliqués, ont décliné. Durant la même période, la part des droits supérieurs à 15% a augmenté. Le nombre de lignes pour lesquelles le taux s'établit à 30% représentant 10,1% de l'ensemble des lignes tarifaires en 2017, contre 4,7% en 2013 (graphique 3.2).

3.18. Les contingents tarifaires de la Malaisie continuent de s'appliquer à 27 lignes tarifaires au niveau à dix chiffres du SH; selon les autorités, le but est de répondre aux demandes des petits producteurs nationaux. Le type de produits est le même qu'en 2013, même si le nombre de lignes a augmenté de 20 à 27 en raison d'une modification de la nomenclature et du fractionnement de lignes. Les produits couverts concernent entre autres les volailles et les porcs vivants, la viande de volaille et de porc, le lait liquide et la crème de lait et les choux pommés. Les taux contingentaires vont de zéro (choux pommés) à 25% (porc), tandis que les taux hors contingent vont de 20% à 90% (choux pommés). Les contingents sont attribués aux importateurs dans l'ordre des demandes. Selon la notification MA2 de 2015, le taux de remplissage des contingents s'échelonnait entre 0% et 278% (section 4.1).

### 3.1.3.2 Avantages/exemptions tarifaires

3.19. Des exemptions de droits d'importation continuent de s'appliquer aux entreprises manufacturières sur les matières premières et les composants utilisés dans la fabrication de marchandises destinées à l'exportation, et sur les machines et le matériel qui ne sont pas disponibles en Malaisie mais qui sont directement utilisés dans le processus de fabrication.

3.20. Les autorités ont indiqué qu'en 2016, le montant des recettes perdues en raison de l'exonération de droits d'importation et de taxe sur les biens et services s'élevait à 5,2 milliards de dollars EU, soit 22% du total des recettes tarifaires.

### 3.1.3.3 Préférences tarifaires

3.21. Les droits préférentiels de la Malaisie qui s'appliquent au commerce intra-ASEAN demeurent assujettis au système de classification de la nomenclature tarifaire harmonisée de l'ASEAN, qui se compose de 11 690 lignes à dix chiffres. La Malaisie a transposé l'Accord sur le commerce de marchandises de l'ASEAN dans le SH2017 et a entrepris un exercice de transposition des engagements pris en matière de préférences tarifaires au titre de tous les autres ACR de l'ASEAN et de l'ALE Malaisie-Australie du SH2012 au SH2017.

3.22. Pour tous les arrangements préférentiels, la moyenne simple des taux est inférieure à la moyenne simple des taux NPF, bien que les moyennes varient selon l'arrangement de 0,1% à 7,4% (tableau 3.3).

**Tableau 3.3 Analyse succincte des droits préférentiels de la Malaisie, 2017**

	Total			Produits agricoles (définition OMC)		Produits non agricoles (définition OMC)	
	Moyenne (%)	Rang (%)	Taux d'admission en franchise (%)	Moyenne (%)	Taux d'admission en franchise (%)	Moyenne (%)	Taux d'admission en franchise (%)
<b>NPF</b>	<b>7,5</b>	<b>0-90</b>	<b>56,2</b>	<b>3,3</b>	<b>67,6</b>	<b>8,0</b>	<b>54,6</b>
Accord sur le commerce de marchandises de l'ASEAN (ATIGA <sup>a</sup> -SH17)	0,1	0-30	98,7	0,4	91,4	0,04	99,7
Accord établissant la zone de libre-échange ASEAN-Australie-Nouvelle-Zélande (AANZFTA-SH12)	0,8	0-40	87,3	0,9	86,6	0,8	87,4
ALE ASEAN-Chine (ACFTA-SH12)	2,3	0-40	87,4	0,4	92,6	2,6	86,6
ALE ASEAN-Inde (AIFTA-SH07)	3,6	0-90	76,4	1,4	87,9	3,9	74,8
ASEAN-Japon (AJCEPA-SH07)	1,8	0-90	85,1	1,4	88,8	1,8	84,6
ALE ASEAN-Rép. De Corée (AKFTA - SH12)	2,1	0-90	83,4	1,0	89,2	2,2	82,5

	Total			Produits agricoles (définition OMC)		Produits non agricoles (définition OMC)	
	Moyenne (%)	Rang (%)	Taux d'admission en franchise (%)	Moyenne (%)	Taux d'admission en franchise (%)	Moyenne (%)	Taux d'admission en franchise (%)
ALE Malaisie - Australie FTA (MAFTA-SH12)	0,1	0-40	98,5	0,7	91,1	0,1	99,6
ALE Malaisie-Chili (MCFTA-SH07)	0,7	0-90	88,7	1,4	88,9	0,7	88,7
Accord global de coopération économique Malaisie-Inde (MICECA-SH07)	3,3	0-90	76,5	1,2	88,0	3,6	74,9
Accord de partenariat économique Malaisie-Japon (MJEPA-SH07)	0,2	0-50	98,2	1,2	90,6	0,1	99,2
ALE Malaisie-Nouvelle-Zélande (MNZFTA-SH07)	0,1	0-40	98,7	0,7	91,3	0,05	99,7
Accord de rapprochement économique Malaisie-Pakistan (MPCEPA-SH07)	4,9	0-60	70,8	0,9	89,0	5,5	68,2
ALE Malaisie-Turquie (MTFTA-SH12)	3,4	0-90	63,3	1,4	77,8	3,7	61,3
PTA-D8 <sup>b</sup> (HS12)	7,4	0-90	56,2	3,3	67,6	7,9	54,6

a Incluant le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, le Laos, le Myanmar, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Viet Nam.

b Incluant le Bangladesh, l'Égypte, l'Indonésie, l'Iran, le Nigéria, le Pakistan et la Turquie.

Note: Les calculs ne tiennent pas compte des taux contingentaires et des droits spécifiques, mais tiennent compte de la composante *ad valorem* des droits alternatifs ou composés. Les droits préférentiels issus de différentes nomenclatures du SH ont été adaptés par le Secrétariat dans le SH17 pour faciliter le calcul.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, basés sur les données fournies par les autorités.

### 3.1.4 Autres impositions visant les importations

3.23. Les autorités ont déclaré que les Douanes ne percevaient aucune redevance au titre des procédures douanières.

### 3.1.5 Prohibitions et restrictions à l'importation et licences d'importation

3.24. Les interdictions d'importer et les prescriptions en matière de licences sont régies par le Décret sur les douanes (prohibition des importations) de 2017, entré en vigueur en avril 2017, le Décret sur les douanes (prohibition des importations) de 2012 ayant été abrogé au même moment.<sup>8</sup> Le décret contient quatre listes en vertu desquelles certaines marchandises sont absolument prohibées, d'autres étant interdites à l'importation sauf au titre d'une licence d'importation (tableau 3.4).

**Tableau 3.4 Prohibition des importations et listes de licences**

Liste	Description
<b>Première liste</b>	Marchandises dont l'importation est absolument prohibée
<b>Deuxième liste</b>	
Partie I	Prohibition conditionnelle sauf en cas de détention d'une licence d'importation
Partie II	Prohibition conditionnelle sauf en cas de détention d'une licence d'importation, ne s'applique pas dans certaines zones franches
Partie III	Prohibition conditionnelle sauf en cas de détention d'une licence d'importation, ne s'applique pas à Labuan, Langkawi, Tioman et dans certaines zones franches
<b>Troisième liste</b>	
Partie I	Prohibition conditionnelle sauf selon la procédure prévue
Partie II	Prohibition conditionnelle sauf selon la procédure prévue, ne s'applique pas à la zone franche commerciale

<sup>8</sup> Décret sur les douanes (prohibition des importations) (P.U. (A) 103), 1<sup>er</sup> avril 2017. Adresse consultée: "<http://www.aseanlip.com/malaysia/tax/legislation/customs-prohibition-of-imports-order-2017/AL14612>" [20/06/17].

Liste	Description
Partie III	Prohibition conditionnelle sauf selon la procédure prévue, pour les marchandises contrôlées au titre de la Loi de 2008 sur le commerce international des espèces menacées d'extinction
<b>Quatrième liste</b>	
Partie I	Prohibition conditionnelle sauf en application des normes malaisiennes ou d'autres normes approuvées par les autorités malaisiennes et selon la procédure prévue
Partie II	Prohibition conditionnelle sauf en application des normes malaisiennes ou d'autres normes approuvées par les autorités malaisiennes et selon la procédure prévue, ne s'applique pas aux zones franches commerciales

Source: Décret sur les douanes (prohibition des importations) de 2017.

3.25. Les permis d'importation ne peuvent être ni changés ni modifiés et ne peuvent pas être réutilisés.

3.26. En janvier 2014, le gouvernement a décidé que le système de "permis approuvés" (AP) régissant l'importation et la distribution des voitures, camions et motocycles fabriqués ou assemblés à l'étranger, qui fait partie de la Politique automobile nationale (NAP), serait prolongé avec quelques ajouts visant notamment à permettre à un plus grand nombre d'entreprises de s'implanter dans ce secteur. La politique relative aux permis de franchise approuvés, telle qu'elle est prévue par la NAP, reste en vigueur.<sup>9</sup>

### 3.1.5.1 Prohibitions (première liste)

3.27. La Malaisie interdit l'importation d'un certain nombre de produits pour des raisons liées à la religion, à la sécurité, à la santé, à la protection de l'environnement et à la sûreté. Elle interdit l'importation depuis l'Indonésie de grumes, de bois bruts, de bois équarris et semi-équarris sans autre opération d'ouvroison, et de bois d'équarrissage. D'autre part, 14 autres grandes catégories de produits sont absolument interdites à l'importation depuis tous les pays. Sont notamment prohibés certains récepteurs radio; les rayons ou morceaux de rayons de miel (les autorités ont indiqué que l'analyse des risques sanitaires conduite sur ce produit avait révélé un risque élevé d'infestation parasitaire avec des effets néfastes); les parafoudres contenant des éléments radioactifs; les sacs, coussins, oreillers, poches ou bouillottes électriques chauffants à liquide qui fonctionnent au courant alternatif (AC) ou à l'AC et au courant direct (AC/DC); les pneumatiques neige neufs et les pneumatiques neige rechapés pour tous les types de véhicules; les produits chimiques et minerais toxiques; certains aliments destinés aux animaux; l'arsénate de sodium; et les substances visées par le Protocole de Montréal.

### 3.1.5.2 Licences d'importation (deuxième, troisième et quatrième listes)

#### 3.1.5.2.1 Deuxième liste

3.28. En application du Décret sur les douanes (prohibition des importations) de 2017, la Partie I de la deuxième liste recense les produits dont l'importation est prohibée sauf en cas de détention d'une licence d'importation. Toutes les marchandises provenant d'Israël (et celles exportées vers Israël) sont assujetties à des prescriptions en matière de licences d'importation (et d'exportation). L'importation de 16 catégories de produits provenant de tous les pays nécessite une licence d'importation (tableau 3.5).

**Tableau 3.5 Licences d'importation**

Description du produit	Attribution automatique d'une licence	Ministère/Département/Organe réglementaire émetteur de la licence
Toutes les marchandises provenant d'Israël	Non	MITI
Sucre (y compris le sucre de canne ou de betterave et le saccharose, le fructose et le glucose chimiquement purs)	Oui	Ministère du commerce intérieur, des coopératives et de la consommation
Appareils de radiodétection, appareils de radionavigation, y compris les autres pièces et accessoires; antennes paraboliques, y compris les autres pièces et accessoires	Oui	SIRIM Berhad

<sup>9</sup> Document de l'OMC WT/TPR/S/292/Rev.1 du 8 avril 2014.

Description du produit	Attribution automatique d'une licence	Ministère/Département/Organe réglementaire émetteur de la licence
Châssis équipés de moteurs des véhicules automobiles des n° 87.02, 87.03, 87.04 ou 87.05	Oui	MITI
Châssis non équipés de moteurs des véhicules automobiles des n° 87.02, 87.03, 87.04, ou 87.05	Oui	MITI
Parties et accessoires des véhicules automobiles des n° 87.02, 87.03, 87.04 ou 87.05	Oui	MITI
Motocycles, autcycles (y compris cyclomoteurs), motocycles à moteur électrique, bicyclettes à moteur et vélocipèdes avec moteur auxiliaire (hors side-cars)	Oui	MITI
Tracteurs routiers pour semi-remorques (y compris les générateurs de force motrice), entièrement montés, anciens	Oui	MITI
Véhicules automobiles à usages spéciaux, autres que ceux principalement conçus pour le transport de personnes ou de marchandises (dépanneuses, camions-gares, camions-bétonnières, voitures balayeuses, voitures épanduses, voitures-ateliers, voitures radiologiques, par exemple) à l'exception des voitures de lutte contre l'incendie	Oui	MITI
Freins et servo-freins usages, y compris les plaquettes de freins et les garnitures de freins pour les véhicules automobiles des n° 87.01, 87.02, 87.03, 87.04, 87.05, 87.09 et 87.11	Non	MITI
Tous types de batteries (accumulateurs) réutilisables pour les véhicules automobiles des n° 87.01, 87.02, 87.03, 87.04, 87.05, 87.09 et 87.11		
Tabacs non fabriqués; déchets de tabac	Non	National Kenaf, Conseil du tabac, et Département de l'agriculture (Malaisie péninsulaire, Labuan, Sabah et Sarawak)
Trichloroéthane (chloroforme de Mythyl)	Oui	MITI
Machines de maîtrise et de reproduction des disques optiques, et leurs pièces	Non	Ministère du commerce intérieur, des coopératives et de la consommation
Produits chimiques toxiques et leurs précurseurs régis par la Convention de 1993 sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction	Oui	MITI
Substances structurellement dérivées du phénéthylamine et leurs sels	Non	Division des services pharmaceutiques, Ministère de la santé
Hydrochlorofluorocarbones (HCFCs) visés par le Protocole de Montréal, Annexe C- Groupe 1	Oui	Département de l'environnement
Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus	Oui	MITI

Source: Décret sur les douanes (prohibition des importations) de 2017. Adresse consultée: [http://www.aseanlip.com/assets/uploads/aseanlic-62216-pua\\_20170331\\_P.U.\(A\)103\\_Import.pdf](http://www.aseanlip.com/assets/uploads/aseanlic-62216-pua_20170331_P.U.(A)103_Import.pdf) [20/06/17], et renseignements communiqués par les autorités.

3.29. La Partie II de la deuxième liste répertorie les produits relevant d'une "prohibition conditionnelle sauf en cas de détention d'une licence d'importation qui ne s'applique pas dans certaines zones franches". Actuellement, cette liste est identique à celle qui figure dans la Partie I.

3.30. En application de la partie III de la deuxième liste, certains produits en fer ou en acier sont interdits à l'importation, sauf en cas de détention d'une licence d'importation; la règle ne s'applique pas à Labuan, à Langkawi, à Tioman et dans certaines zones franches. Les licences d'importation de ces produits sont émises par le MITI. La Malaisie a notifié qu'à compter du 1<sup>er</sup> août 2017, les prescriptions en matière de licences d'importation pour 181 lignes tarifaires de produits en fer ou en acier avaient été abolies.<sup>10</sup>

<sup>10</sup> Document de l'OMC G/LIC/N/2/MYS/8 du 18 août 2017.



### 3.1.5.2.2 Troisième liste

3.31. La partie I de la troisième liste répertorie les produits dont l'importation est prohibée sauf selon la procédure prévue dans cette liste. Ces produits sont pour l'essentiel assujettis à des prescriptions en matière de licences pour des raisons d'ordre SPS. Les produits visés sont les animaux et les produits du règne animal, les plantes et les produits du règne végétal, ainsi que les produits agricoles tels que les pâtes, le riz, la farine, les légumes, le café, le terreau y compris la terre, les produits alimentaires, les déchets solides, les grumes et le bois brut en provenance de tous les pays (sauf l'Indonésie), le bois et les articles en bois, les matériaux radioactifs et les appareils d'irradiation, les biberons, la vaisselle et les ustensiles de cuisine en céramique, le tabac et le tabac fabriqué, l'alcool, les pierres et l'eau.

3.32. Les licences peuvent être émises par les Services malaisiens de quarantaine et d'inspection (MAQIS), le Département de l'agriculture (DOA), le Département de la faune et de la flore sauvages et des parcs nationaux, la Division de l'innocuité et de la qualité des aliments du Ministère de la santé, le Département de la gestion nationale des déchets solides, le Ministère de l'intérieur, l'Office des pesticides de Malaisie qui relève du DOA, et l'Office des licences pour l'énergie atomique. Certains produits doivent donner lieu à une inspection avant l'émission d'une licence d'importation.

3.33. Au niveau fédéral, la législation en vigueur inclut notamment la Loi de 2011 sur les services de quarantaine et d'inspection, le Règlement de 1981 sur la phytoquarantaine, la Loi de 2010 sur la protection des espèces sauvages, la Loi de 1984 sur les licences pour l'énergie atomique, le Règlement de 1986 sur la protection (licences) contre les radiations, et le Décret de 2002 sur les licences (exemption) pour l'énergie atomique (éléments radioactifs à faible activité). Pour l'importation à Sabah et Sarawak, les permis d'importation sont délivrés par les autorités compétentes, et les inspections et les approbations relèvent des autorités compétentes locales.

3.34. Cette liste recense également les produits dont l'importation nécessite une licence délivrée par différentes agences pour diverses raisons:

- a. gilets pare-balles, gaz lacrymogène, armes et munitions, pétards; leur importation doit s'accompagner d'un permis d'importer ou d'une lettre d'approbation émanant du Chef de la police;
- b. déchets toxiques et dangereux; leur importation doit être approuvée par le Directeur général de la qualité environnementale;
- c. les jeux automatiques sont importés sur lettre d'approbation du Ministère des finances;
- d. les diamants bruts doivent être importés avec un certificat du processus de Kimberley par la partie exportatrice;
- e. les substances visées par la Convention de Rotterdam sont importées sur lettre d'assentiment émise par le Département de l'environnement.

3.35. En outre, l'importation d'articles d'occasion, comme des pneumatiques usagés et des pneumatiques de caoutchouc rechapés, doit faire l'objet d'une lettre d'approbation de SIRIM Berhad. Les appareils électroniques ménagers comme les télévisions, les machines à laver, les sèche-linge, les réfrigérateurs, les climatiseurs et les ordinateurs personnels doivent être accompagnés d'une lettre d'approbation de la Qualité environnementale et doivent faire l'objet d'une inspection par une autorité compétente ou un organisme de certification, ou toute autre agence compétente.

3.36. La partie II de la troisième liste répertorie les marchandises qui ne peuvent pas être importées en Malaisie sauf selon la procédure prévue; toutefois, ces prescriptions ne s'appliquent pas aux zones franches commerciales. Ces produits incluent: les cigarettes qui doivent respecter les prescriptions en matière d'emballage afin de contenir des renseignements sanitaires; les appareils et matériels de brassage de la bière à domicile, qui doivent faire l'objet d'une lettre d'approbation; la bière, le vin, le vermouth et d'autres vins de raisins, d'autres boissons

fermentées, l'alcool éthylique, les eaux-de-vie et liqueurs, etc., pour lesquels chaque bouteille, canette, fût ou tout autre contenant de ces marchandises doit porter un timbre fiscal.

3.37. La partie III de la troisième liste concerne les marchandises en transit contrôlées au titre de la Loi de 2008 sur le commerce international des espèces menacées d'extinction. Y figurent notamment: tout animal terrestre; tout animal marin; toute plante terrestre à l'exception des espèces de bois; et toute espèce de bois conformément aux annexes de la Loi de 2008 sur le commerce international des espèces menacées d'extinction. Les marchandises en transit doivent être accompagnées d'un permis/d'une licence/d'un certificat valide d'exportation ou de réexportation, ou d'une autorisation écrite conformément à la CITES, délivré par l'autorité compétente du pays d'exportation ou de réexportation. Lorsque le pays d'importation l'exige, ces marchandises doivent faire l'objet d'un permis/d'une licence/d'un certificat valide d'importation ou d'une autorisation écrite, conformément à la CITES, délivré par l'autorité compétente du pays de destination.

### 3.1.5.2.3 Quatrième liste

3.38. Les marchandises répertoriées dans la Partie I de la quatrième liste ne peuvent pas être importées en Malaisie à moins d'être conformes aux normes malaisiennes et à d'autres normes approuvées par les autorités malaisiennes, et selon la procédure prévue dans la liste. Il s'agit notamment du ciment, des produits en céramique, et des réservoirs de chasse en plastique équipés d'un mécanisme. Leur importation doit s'accompagner d'un certificat d'approbation ou d'une lettre d'exemption délivrés par ou au nom du Directeur exécutif de l'Office du développement du secteur de la construction (CIDB) certifiant que l'importation est conforme aux normes malaisiennes approuvées.

3.39. La Partie II de la quatrième liste répertorie les marchandises dont l'importation est assujettie à des prescriptions OTC; ces prescriptions ne s'appliquent pas dans les zones franches commerciales (tableau 3.6).

**Tableau 3.6 Importations assujetties à des prescriptions OTC**

Description du produit	Prescription d'importation
Produits en fer et en acier	Office du développement du secteur de la construction (CIDB), ou SIRIM Berhad (hors construction)
Produits en aluminium	Office du développement du secteur de la construction (CIDB), ou SIRIM Berhad (hors construction)
Appareils et accessoires électriques	Suruhanjaya Tenaga, ou l'équivalent dans certains États (Sarawak), certifiant que les appareils électriques nationaux spécifiés sont conformes aux normes malaisiennes ou IEC, ou aux normes britanniques, ou à toute autre norme équivalente approuvée par le Suruhanjaya Tenaga
Pneumatiques neufs et pneumatiques rechapés, en caoutchouc	Doivent être conformes aux normes prescrites dans les Règles de 1959 concernant les véhicules automobiles (Construction et utilisation); les importations doivent être accompagnées des documents suivants: - marquage "CE" et certificat émis par le Forum mondial pour l'harmonisation de la réglementation des véhicules; ou - marquage et certificat émis par l'administration nationale de la sécurité routière du Département des transports des États-Unis; ou - marquage MS (normes malaisiennes) et certificat délivré par un organisme de certification ou d'expérimentation reconnu/accrédité par le Département des normes de Malaisie
Jouets, jeux et vélos d'enfants	L'importation doit s'accompagner: - d'un certificat de conformité (COC) délivré au titre de la Loi de 1999 sur la protection des consommateurs; - d'un formulaire de notification ou d'une lettre de clarification
Appareils ou matériels à relier ou connecter à un système ou réseau public de communication	Un certificat d'approbation délivré par SIRIM QAS International Sdn. Bhd. Import doit être certifié conforme aux normes malaisiennes, ou aux normes internationales, ou aux codes techniques, ou aux déclarations techniques, sous réserve des dispositions de la Loi de 1998 sur les communications et le multimédia
Appareils ou matériels de radiocommunication utilisant la bande de fréquences jusqu'à 420 THz	Un certificat d'approbation délivré par SIRIM QAS International Sdn. Bhd. Import doit être certifié conforme aux normes malaisiennes, ou aux normes internationales, ou aux codes techniques, ou aux déclarations techniques, sous réserve des dispositions de la Loi de 1998 sur les communications et le multimédia

Description du produit	Prescription d'importation
Fleurs, légumes, noix de coco, fruits, café, épices, arachides, sucre de canne	Un certificat de conformité des produits agricoles, délivré par les MAQIS, et inspection et approbation des MAQIS (mesures SPS)
Produits de construction	Un certificat d'approbation, ou une lettre d'exemption, émanant du Directeur général de l'Office du développement du secteur de la construction (CIDB)
Cellules non rechargeables et batteries primaires	Un certificat de conformité, un formulaire de notification ou une lettre de clarification délivrés par le Contrôleur des affaires de consommation en application de la Loi de 1999 sur la protection des consommateurs
Appareils ou équipements qui comportent un module de communication leur permettant de se connecter à un réseau de communication public ou de communiquer par fréquences radio en utilisant la bande de fréquences jusqu'à 420 THz	Un certificat d'approbation délivré par SIRIM QAS International Sdn. Bhd. L'importation doit être certifiée au regard des normes malaisiennes ou internationales, ou des codes techniques, ou des déclarations techniques, conformément à la Loi de 1998 sur les communications et le multimédia
Sacs, coussins, oreillers, poches ou bouillottes électriques chauffants à liquide, fonctionnant au courant alternatif (AC) ou à l'AC et au courant direct (AC/DC) avec des prises à 3 fiches	Un certificat d'approbation émis par le Suruhanjaya Tenaga ou son équivalent à Sarawak, certifiant que les produits sont conformes aux normes malaisiennes, ou aux normes IEC, MS IEC 60335-1
Casques de sécurité pour motocyclistes	Conforme à la norme prescrite par les Règles de 1959 concernant les véhicules automobiles (Construction et utilisation), régies par le Département des transports routiers; l'importation doit s'accompagner d'un marquage et d'un certificat CE, ou d'un marquage et d'un certificat MS, délivrés par les autorités compétentes
Certaines farines de blé	Une lettre d'assentiment émanant du Ministre du commerce intérieur, des coopératives et de la consommation
Projecteurs à décharge de gaz, y compris ampoules à décharge pour les véhicules automobiles	Conforme aux normes prescrites par les Règles de 1959 concernant les véhicules automobiles (Construction et utilisation), marquage et certificat CE
Garnitures ou plaquettes de freins neuves	Conforme aux normes prescrites par les Règles de 1959 concernant les véhicules automobiles (Construction et utilisation), marquage et certificat CE ou MS
Système d'alarme et dispositif d'immobilisation de véhicules automobiles	Conforme aux normes prescrites par les Règles de 1959 concernant les véhicules automobiles (Construction et utilisation), marquage et certificat CE ou MS
Nouveaux sièges pour véhicules automobiles	Conforme aux normes prescrites par les Règles de 1959 concernant les véhicules automobiles (Construction et utilisation), marquage CE et certificat
Appareil de contrôle de la vitesse pour véhicules automobiles	Conforme aux normes prescrites par les Règles de 1959 concernant les véhicules automobiles (Construction et utilisation), marquage et certificat CE
Farine de blé destinée à la consommation humaine	Certificat d'approbation émis par SIRIM QAS International Sdn. Bhd.

Source: Décret sur les douanes (prohibition des importations) de 2017. Adresse consultée: [http://www.aseanlip.com/assets/uploads/aseanlic-62216-pua\\_20170331\\_P.U.\(A\)103\\_Import.pdf](http://www.aseanlip.com/assets/uploads/aseanlic-62216-pua_20170331_P.U.(A)103_Import.pdf) [20/06/17], et renseignements communiqués par les autorités.

### 3.1.6 Mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde

3.40. Les droits antidumping et les droits compensateurs continuent d'être régis par la Loi de 1993 sur les droits compensateurs et antidumping, et par le Règlement de 1994 sur les droits compensateurs et antidumping, ni l'un ni l'autre n'ayant été amendé depuis le précédent examen en 2014. Le MITI est chargé de l'administration de la législation relative aux droits antidumping et aux droits compensateurs en Malaisie.

3.41. Depuis son précédent examen, la Malaisie a présenté à l'OMC des rapports semestriels sur ses mesures antidumping (tableau 3.7). Selon les notifications, le nombre d'ouvertures d'enquêtes a atteint un pic en 2015, tandis que le nombre de mesures antidumping définitives a atteint son maximum en 2016. En 2014, sept mesures ont été abrogées, et une autre en 2016.

**Tableau 3.7 Enquêtes antidumping et mesures imposées, 2014-2017**

	2014 1	2014 2	2015 1	2015 2	2016 1	2016 2	2017 1
Ouvertures d'enquêtes	8	8	19	14	5	0	4
Examens/autres procédures sur le fond	7	7	0	0	2	2	0
Mesures antidumping définitives en vigueur	19	12	18	18	23	22	22
Demandes de remboursement	0	0	0	0	0	0	0
Abrogation de mesures	0	7	0	0	0	1	0

Source: Secrétariat de l'OMC, à partir des notifications de la Malaisie à l'OMC.

3.42. Entre 2014 et le 30 juin 2017, les importations en provenance de neuf Membres ont été affectées (tableau 3.8). Des droits antidumping ont principalement été appliqués aux pellicules de polypropylène bi-orientées et au fil machine en acier, entre autres.

**Tableau 3.8 Mesures antidumping définitives en vigueur par pays et par produit, 2014-30 juin 2017**

	2014 1	2014 2	2015 1	2015 2	2016 1	2016 2	2017 1
Canada	1	0	0	0	0	0	0
Chine	4	2	5	5	7	7	7
États-Unis	1	0	0	0	0	0	0
Indonésie	3	2	4	4	4	4	4
Philippines	1	0	0	0	0	0	0
République de Corée	3	2	3	3	4	4	4
Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu (Taïpei chinois)	2	2	2	2	2	2	2
Thaïlande	3	3	3	3	3	2	2
Viet Nam	1	1	1	1	3	3	3
<b>Total:</b>	<b>19</b>	<b>12</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>22</b>
<b>Produits:</b>							
Fil machine en acier	4	3	4	4	4	4	4
Pellicules de polypropylène bi-orientées	5	5	5	5	5	5	5
Tôles en étain électrolytiques	2	2	2	2	2	2	2
Polyéthylène téréphtalate	1	1	4	4	4	3	3
Rouleaux laminés à chaud	0	0	2	2	2	2	2
Rouleaux d'acier prépeints, peints ou enduits de couleur	0	0	0	0	2	2	2
Rouleaux d'acier alliés et d'aciers non alliés laminés à froid	0	0	0	0	3	3	3
Plaques planes ou avec motifs en ciment renforcé de fibres de cellulose	0	0	0	0	1	1	1
Panneaux de fibrociment	1	1	1	1	0	0	0
Journaux	5	0	0	0	0	0	0
Torons	1	0	0	0	0	0	0
<b>Total:</b>	<b>19</b>	<b>12</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>22</b>

Source: Secrétariat de l'OMC, à partir des notifications à l'OMC.

3.43. À ce jour, la Malaisie n'a pris aucune mesure compensatoire.

3.44. Les sauvegardes sont régies par la Loi de 2006 sur les sauvegardes, amendée pour la dernière fois en 2012, et par le Règlement de 2007 sur les sauvegardes.

3.45. La Malaisie a notifié l'OMC qu'au cours de la période à l'examen (2014-2017): quatre enquêtes en matière de sauvegardes ont été ouvertes, toutes concernant des produits en acier; trois mesures provisoires et trois mesures définitives ont été appliquées; et une enquête a été achevée (tableau 3.9).

**Tableau 3.9 Ouverture d'enquêtes en matière de sauvegardes, mesures provisoires, mesures finales et abrogation 2014-2017**

<b>Ouvertures d'enquêtes, mesures provisoires, mesures finales et abrogation</b>		
<b>Ouvertures d'enquêtes</b>		
<b>Produits concernés</b>	<b>Date d'ouverture</b>	<b>Agence concernée par l'ouverture d'une enquête</b>
Fil machine en acier et barres déformées en spires	29 mai 2016	Malaysia Steel Association
Barres d'armature en acier pour le béton	28 mai 2016	Malaysia Steel Association
Rouleaux laminés à chaud	11 septembre 2015	Megasteel Sdn. Bhd.
Tôles en aciers laminés à chaud	18 août 2014	Ji Kang Dimensi Sdn. Bhd.
<b>Mesures de sauvegarde provisoires</b>		
<b>Produits concernés</b>	<b>Droit de sauvegarde provisoire</b>	<b>Exceptions</b>
Tôles en aciers laminés à chaud	23,93% du prix c.a.f. pour 200 jours, à compter du 14 décembre 2014	Importations en provenance de pays en développement dont 3% au plus ne sont pas assujetties aux mesures de sauvegarde provisoires, à l'exception des importations en provenance de Chine, d'Ukraine, de la République de Corée, d'Indonésie et de Singapour
Barres d'armature en acier pour le béton	13,42% du prix c.a.f. pour 200 jours, à compter du 26 septembre 2016	Importations en provenance de pays en développement dont 3% au plus ne sont pas assujetties aux mesures de sauvegarde provisoires, à l'exception des importations en provenance de Chine
Fil machine en acier et barres déformées en spires	13,90% du prix c.a.f. pour 200 jours, à compter du 27 septembre 2016	Importations en provenance de pays en développement dont 3% au plus ne sont pas assujetties aux mesures de sauvegarde provisoires, à l'exception des importations en provenance de Chine, de la République de Corée et de Singapour
<b>Existence d'un dommage grave ou d'une menace de dommage grave résultant d'un accroissement des importations</b>		
<b>Produits concernés</b>	<b>Mesures de sauvegarde définitives</b>	<b>Applicable à:</b>
Fil machine en acier et barres déformées en spires	15 avril 2017-14 avril 2018: 13,90% 15 avril 2018-14 avril 2019: 12,90% 15 avril 2019-14 avril 2020: 11,90%	Importations de toutes origines dans le monde à l'exception des pays en développement dont les importations sont inférieures à 3% et les PMA
Barres d'armature en acier pour le béton	14 avril 2017-13 avril 2018: 13,42% 14 avril 2018-13 avril 2019: 12,27% 14 avril 2019-13 avril 2020: 11,10%	Importations de toutes origines dans le monde à l'exception des pays en développement dont les importations sont inférieures à 3% et les PMA
Tôles en aciers laminés à chaud	2 juillet 2015-1 <sup>er</sup> juillet 2016: 17,40% 2 juillet 2016-1 <sup>er</sup> juillet 2017: 13,90% 2 juillet 2017-1 <sup>er</sup> juillet 2018: 10,40%	Importations de toutes origines dans le monde à l'exception des pays en développement dont les importations sont inférieures à 3% et les PMA
<b>Conclusion d'une enquête sans imposition d'une mesure de sauvegarde</b>		
<b>Produits concernés</b>	<b>Ouverture et conclusion d'une enquête</b>	<b>Raisons de la conclusion de l'enquête</b>
Rouleaux laminés à chaud	Enquête ouverte en septembre 2014, achevée le 8 janvier 2016	Les importations du produit n'ont entraîné aucun dommage grave ou menace de dommage grave pour l'industrie nationale.

Source: Notifications à l'OMC.

## 3.2 Mesures visant directement les exportations

### 3.2.1 Procédures et prescriptions douanières

3.46. Depuis le dernier examen en 2014, aucune modification notable n'a été apportée aux procédures d'exportation en Malaisie. Pour exporter, il faut 48 heures et 321 dollars EU afin d'accomplir les formalités à la frontière, et 10 heures et 45 dollars EU pour accomplir les formalités documentaires (tableau 3.10). Les documents requis pour exporter sont les suivants: déclaration en douane à l'exportation, facture commerciale, liste de colisage, connaissance, et certificat d'origine.<sup>11</sup> Les déclarations d'exportation doivent être effectuées par le propriétaire, l'exportateur, le destinataire ou un agent autorisé et approuvé par les Douanes.

**Tableau 3.10 Délais et coûts d'exportation, 2017**

Indicateur	Malaisie	Asie de l'Est et Pacifique
Délai d'exportation: formalités à la frontière (heures)	48	57
Coût d'exportation: formalités à la frontière (\$EU)	321	402
Délai d'exportation: formalités documentaires (heures)	10	73
Coût d'exportation: formalités documentaires (\$EU)	45	132

Source: Banque mondiale (2017), *Doing Business 2017 – Malaysia*. Adresse consultée: <http://www.doingbusiness.org/~media/wbg/doingbusiness/documents/profiles/country/mys.pdf> [12/06/17].

3.47. Les recettes d'exportation doivent être rapatriées intégralement en Malaisie conformément au contrat de vente, dans les six mois suivant la date d'exportation. Elles peuvent être perçues en devises (sauf la monnaie israélienne) ou en ringgit sur un compte étranger. Les exportateurs peuvent conserver jusqu'à 25% de leurs recettes d'exportation en devise étrangère et peuvent reconverter les 75% restants en ringgit (avec un écart nul entre le cours d'achat et le cours de vente si la conversion est effectuée le même jour).<sup>12</sup>

### 3.2.2 Taxes, impositions et prélèvements

3.48. Certains produits restent assujettis à des droits d'exportation. En 2017, 217 des 11 690 lignes tarifaires au niveau à 10 chiffres du SH étaient assujetties à des droits d'exportation. La plupart des taux sont *ad valorem* et vont de 4,5% à 20% (section 4.1). Dix lignes ont des taux spécifiques (plantes vivantes, certaines semences, et rotins) (tableau 3.11). Les autorités ont indiqué que des taxes à l'exportation sont levées pour garantir l'approvisionnement suffisant en matières premières des industries nationales à l'aval, et pour des raisons de sécurité alimentaire. Les droits d'exportation sont appliqués sur la valeur f.a.b. des marchandises.

**Tableau 3.11 Droits d'exportation de la Malaisie, 2017**

Nombre de lignes	Taux des droits d'exportation	Description des produits
10	Taux spécifique	Plantes vivantes, certaines semences, rotins
5	4,5-8,5%)	Huile de palme brute
2	5%	Noix et amendes de palmiste destinées à l'ensemencement
	20%	Noix et amendes de palmiste non destinées à l'ensemencement
110	15%	Bois brut (108 lignes), certains types de plomb sous forme brute et de déchets et débris de plomb
21	10%	Huile de noix de palmiste; pétrole brut; déchets et débris de fer ou d'acier; déchets et débris de cuivre; alliages mères de cuivre; mattes de nickel; "sinters" d'oxyde de nickel; nickel non allié; alliages de nickel; déchets et débris d'aluminium
69	5%	Certains animaux vivants; noix de palmiste; huile d'amande de palmiste (raffinée, blanchie, désodorisée (RBD)); scories, cendres et résidus; argent; platine; cuivre raffiné, brut; zinc brut

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

<sup>11</sup> Banque mondiale (2017), *Doing Business 2017 – Malaysia*. Adresse consultée: <http://www.doingbusiness.org/~media/wbg/doingbusiness/documents/profiles/country/mys.pdf> [12/06/2017].

<sup>12</sup> Renseignements en ligne de la Banque centrale de Malaisie. Adresse consultée: [http://www.bnm.gov.my/index.php?ch=en\\_press&pg=en\\_press&ac=4316&lang=en](http://www.bnm.gov.my/index.php?ch=en_press&pg=en_press&ac=4316&lang=en) [29/09/17].

3.49. Le nombre de produits assujettis à des droits d'exportation a considérablement diminué, passant de 482 lignes (niveau à 9 chiffres du SH) en 2014 à 217 lignes (niveau à 10 chiffres du SH) en 2017. Cela s'explique en partie par la fusion de lignes tarifaires pendant l'exercice de transposition. À mesure que le nombre de produits assujettis à des droits d'exportation s'est réduit, les recettes d'exportation de la Malaisie ont reculé de 1 968 milliards de ringgit en 2012 à 980 millions de ringgit en 2016.

3.50. En outre, une taxe de 0,2% de la valeur de l'exportation est prélevée aux fabricants de produits en caoutchouc (section 4.1).

### 3.2.3 Prohibitions et restrictions à l'exportation et licences d'exportation

3.51. Comme les prescriptions en matière de licences d'importation, les prohibitions à l'exportation et les prescriptions en matière de licences d'exportation sont régies par le Décret sur les douanes (prohibition des exportations) de 2017, qui est entré en vigueur en avril 2017, date à laquelle le Décret douanier (prohibition des exportations) de 2012 a été abrogé.<sup>13</sup> Ce décret contient trois listes en application desquelles certaines marchandises sont absolument interdites, tandis que d'autres sont interdites à l'exportation sauf en cas de détention d'une licence d'exportation (tableau 3.12).

**Tableau 3.12 Prohibition à l'exportation et listes de licences**

Liste	Description
Première liste	Marchandises absolument prohibées à l'exportation
Deuxième liste	Prohibition conditionnelle soumise à la détention d'une licence d'exportation
Troisième liste	
Partie I	Prohibition conditionnelle sauf selon la procédure prévue
Partie II	Prohibition exceptionnelle sauf selon la procédure prévue, pour les marchandises contrôlées au titre de la Loi de 2008 sur le commerce international des espèces menacées d'extinction

Source: Décret douanier (prohibition des exportations) de 2017.

#### 3.2.3.1 Prohibitions à l'exportation (première liste)

3.52. En application de la première liste, les marchandises absolument prohibées à l'exportation sont: les produits chimiques et minéraux toxiques, et les substances visées par le Protocole de Montréal.

#### 3.2.3.2 Licences d'exportation (deuxième et troisième listes)

3.53. La deuxième liste répertorie les marchandises qui sont prohibées à l'exportation sauf en cas de détention d'une licence d'exportation (tableau 3.13).

**Tableau 3.13 Licences d'exportation**

Description de produit	Ministère/Département/Organe réglementaire chargé d'émettre la licence
Toutes les marchandises à destination d'Israël	Ministère du commerce international et de l'industrie
Boutures non racinées, bois de greffe, souches écussonnées, plants et semences, de caoutchouc, destiné à l'ensemencement ou à la plantation	Ministère des plantations et des produits de base
Tissus vivants/fruits/graines ou noix/pollens du palmier à huile	Ministère des plantations et des produits de base
Huiles et graisses de palmiers à huile	Office malaisien de l'huile de palme
Greffons d'ananas	Office malaisien du secteur de l'ananas
Ananas, frais, surgelé et préservé par congélation	Office malaisien du secteur de l'ananas
Bambou, rotins, bois, grumes, charbon de bois, bois, etc.	Office malaisien de l'industrie du bois et agences équivalentes à Sabah et Sarawak
Minéraux, minerais, charbon, lignite, tourbe, coke, etc.	Ministère des ressources naturelles et de l'environnement

<sup>13</sup> Décret douanier (prohibition des exportations) de 2017 (P.U. (A) 102), 31 mars 2017. Adresse consultée: "<http://www.aseanlip.com/malaysia/tax/legislation/customs-prohibition-of-exports-order-2017/AL14609>" [30/06/17].

Description de produit	Ministère/Département/Organe réglementaire chargé d'émettre la licence
Toutes les sortes de sables naturels	Ministère des ressources naturelles et de l'environnement
Scories d'étain et hardhead	Ministère des ressources naturelles et de l'environnement
Vêtements, casques, chaussures et autres articles textiles militaires	Ministère de la défense Ministère du commerce international et de l'industrie
Sucre	Ministère du commerce intérieur, des coopératives et de la consommation
Ciment clinker	Ministère du commerce intérieur, des coopératives et de la consommation
Ciment Portland	Ministère du commerce intérieur, des coopératives et de la consommation
Déchets et débris	Ministère du commerce international et de l'industrie
Papier et carton (déchets et débris) à recycler	Ministère du commerce international et de l'industrie
Produits chimiques toxiques et leurs précurseurs régis par la Convention de 1993 sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction	Ministère du commerce international et de l'industrie
Bromure d'acétyle	Division des services pharmaceutiques, Ministère de la santé
Bromure d'acétyle	Division des services pharmaceutiques, Ministère de la santé
Produits/substances chimiques couverts par la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988	Division des services pharmaceutiques, Ministère de la santé
Hydrochlorofluorocarbones (HCFCs) visés par le Protocole de Montréal, Annexe C – Groupe 1	Département de l'environnement
Mercure (Hg) et composés du mercure visés par la Convention de Minamata sur le mercure	Division des services pharmaceutiques, Ministère de la santé

Source: Décret douanier (prohibition des exportations) de 2017 (P.U. (A) 102), 31 mars 2017. Adresse consultée: "<http://www.aseanlip.com/malaysia/tax/legislation/customs-prohibition-of-exports-order-2017/AL14609>" [30/06/17].

3.54. La Partie I de la troisième liste répertorie les produits dont l'importation est prohibée sauf selon la procédure prévue:

- a. produits assujettis à des prescriptions en matière de licences pour des raisons SPS, comme les animaux et les produits du règne animal, les plantes et les produits du règne végétal, les produits agricoles et alimentaires, y compris le riz et la farine;
- b. armes et munitions, antiquités et articles du patrimoine culturel, déchets toxiques et/ou dangereux, pesticides, éléments chimiques radioactifs et autres, diamants bruts, composés du tributylétain, y compris préparations, carburant diesel, essence, GPL;
- c. articles électroniques ménagers comme les postes de télévision, les machines à laver, les sèche-linge, les réfrigérateurs, les climatiseurs, les ordinateurs personnels, les téléphones portatifs et portables.

3.55. Conformément à la législation applicable (Loi de 2011 sur les services de quarantaine et d'inspection, Loi de 2010 sur la protection des espèces sauvages, Loi de 1961 sur le contrôle des approvisionnements, Loi de 1960 sur les armes, Loi de 2005 sur le patrimoine naturel), les permis d'exportation sont émis par: les Services malaisiens de quarantaine et d'inspection (MAQIS); le Département de la faune et de la flore sauvages et des parcs nationaux; le Ministère du commerce intérieur, des coopératives et de la consommation; le Chef de la police; le Commissaire du patrimoine; l'Office des pesticides de Malaisie qui relève du Département de l'agriculture; et le Directeur général de l'Office des licences pour l'énergie atomique, entre autres. Pour l'importation à Sabah et Sarawak, les permis d'exportation sont délivrés par les autorités compétentes, et les inspections et les approbations relèvent des autorités compétentes locales.



3.56. La Partie II de la troisième liste répertorie les marchandises qui ne peuvent pas être exportées à partir de la Malaisie sauf selon la procédure prévue, car il s'agit de marchandises contrôlées au titre de la Loi de 2008 sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (Loi 686). Ils incluent notamment tout animal terrestre, tout animal marin, toute plante terrestre à l'exception des espèces de bois, et toute espèce de bois figurant dans les annexes de la Troisième liste de la Loi de 2008 sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (Loi 686). Pour exporter à partir de la Malaisie péninsulaire et de Labuan, un permis d'exportation est nécessaire. Les permis sont respectivement délivrés par: le Département de la faune et de la flore sauvages et des parcs nationaux, le Département des pêches de la Malaisie, le Département de l'agriculture de Malaisie et l'Office malaisien de l'industrie du bois.

### **3.2.4 Soutien et promotion des exportations**

#### **3.2.4.1 Soutien aux exportations**

3.57. La Malaisie a apporté un soutien sous la forme d'une exonération de l'impôt sur les bénéfices accordée aux exportateurs en fonction de la valeur de l'augmentation des exportations:

- a. Les entreprises manufacturières et les entreprises qui produisent des fruits frais et secs, des fleurs fraîches et sèches, des plantes ornementales et des poissons d'ornement peuvent bénéficier d'une exonération de l'impôt sur les bénéfices équivalant à 10% de la valeur de l'augmentation des exportations.
- b. Les entreprises manufacturières ont également droit à une exonération d'impôt sur les bénéfices équivalant à 10% ou 15% de la valeur de l'augmentation de leurs exportations, à condition que les marchandises exportées comportent respectivement au moins 30% ou 50% de la valeur ajoutée.
- c. Les entreprises locales dont 60% au moins des capitaux sont malaisiens avaient droit à une exonération de l'impôt sur les bénéfices équivalant à 30% de la valeur de l'augmentation des exportations, à condition qu'elles réalisent une augmentation importante de leurs exportations; ce taux était porté à 50% dans le cas où les entreprises réussissaient à s'implanter sur de nouveaux marchés, et à 100% si elles réalisaient la plus forte augmentation des exportations dans leur catégorie.
- d. Une exonération sur 70% de l'impôt sur les bénéfices équivalant à 50% de la valeur de l'augmentation des exportations est accordée aux entreprises appartenant aux secteurs de services suivants: juridique, comptable, architecture, commercialisation, conseil aux entreprises, gestion de constructions, gérance d'immeuble, services de bureau, soins de santé, éducation, plantation, gestion, édition, technologies de l'information et de la communication, ingénierie, impression et franchise locale.

#### **3.2.4.2 Avantages tarifaires et fiscaux**

3.58. Comme pendant la précédente période à l'examen, des ristournes de droits de douane et les réductions de la taxe sur les ventes sont accordées pour les importations de matières premières et de composants employés dans la fabrication de produits approuvés destinés à l'exportation. Les produits importés qui sont réexportés dans les 12 mois suivant la date du paiement des droits d'importation bénéficient d'une ristourne jusqu'à concurrence de 100%, sous réserve des conditions énoncées dans la Loi douanière de 1967.

#### **3.2.4.3 Zones franches et autres mesures**

3.59. En 2017, il y avait 21 zones franches industrielles (ZFI) et 18 zones franches commerciales (ZFC) en Malaisie. Elles ont été créées pour faciliter les opérations des entreprises exportatrices.

3.60. Pour pouvoir s'établir dans une ZFI et pour bénéficier des réductions et exonérations de droits d'importation et d'autres taxes, les entreprises doivent remplir les conditions suivantes:

- a. Pour pouvoir s'établir dans une ZFI, une entreprise doit exporter au moins 80% de sa production; elle peut obtenir l'approbation de la Commission nationale de l'investissement, qui dépend du MITI, et des Douanes pour ramener à 60% le critère de performance à l'exportation.
- b. Les entreprises établies dans les ZFI bénéficient d'exonérations des droits d'importation si elles atteignent 40% de teneur en éléments locaux; lorsque la teneur en éléments locaux n'atteint pas 40%, l'exonération peut être envisagée s'il peut être prouvé que les matières premières non originaires utilisées pour fabriquer les produits finals ont subi une transformation substantielle.

3.61. Avant le 1<sup>er</sup> avril 2015, tous les produits étrangers ou nationaux, à l'exception de ceux qui sont interdits par la loi, pouvaient être acheminés et fabriqués, et tous les services pouvaient être fournis dans les zones en franchise de droits de douane, droits d'accise et taxe sur les ventes ou les services. Le 1<sup>er</sup> avril 2015, la taxe sur les biens et services (GST) a été instituée et s'applique aux marchandises produites dans et entre les zones franches. À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, la fourniture des services prescrits par une entreprise établie dans une zone franche, directement en lien avec les marchandises à exporter, est exonérée de GST si ces services sont intégralement couverts par les capacités de l'entreprise concernée et si les marchandises sont exportées dans les 60 jours qui suivent la prestation des services. Les services prescrits incluent: les services manufacturiers; les services de construction et les services de modification des navires et des aéronefs; les activités de maintenance, de réparation et de restructuration des structures flottantes; les services consistant à installer, réparer, restaurer et modifier les marchandises; les activités de mélange, d'homogénéisation, de chauffage et autres activités connexes dans le secteur du pétrole et du gaz.

3.62. Les exportateurs opérant dans des entrepôts industriels agréés (EIA) peuvent bénéficier des mêmes avantages que ceux qui opèrent dans une ZFI. En 2017, 2 096 entreprises opéraient dans des EIA.

#### **3.2.4.4 Promotion des exportations**

3.63. L'agence responsable des activités de promotion des exportations reste la Société malaisienne de développement du commerce extérieur (MATRADE), qui relève du MITI. Ses services essentiels incluent:

- a. le développement des exportateurs – programmes de formation, Prix de l'excellence dans l'exportation, services aux clients visant à équiper les entreprises malaisiennes des connaissances et des compétences afin qu'elles puissent relever les défis du commerce mondial;
- b. la promotion des exportations – participation à des missions commerciales, à des missions spécialisées de commercialisation, à des foires commerciales internationales, et à des programmes de rapprochement d'entreprises. En tant qu'agence nationale de promotion du commerce, MATRADE est souvent le point de référence pour les demandes et les visites d'importateurs étrangers. Le rôle de l'agence consiste à les rapprocher de partenaires locaux compatibles qui peuvent leur offrir les produits et les services qu'ils recherchent;
- c. renseignements sur le commerce et les marchés – diffusion de renseignements actuels et pertinents, et intelligence des marchés, afin de donner aux entreprises un avantage compétitif dans le commerce international;
- d. conseils et soutien commercial – en fournissant des services consultatifs généraux, sur les marchés et sur les produits.<sup>14</sup>

---

<sup>14</sup> Renseignements en ligne de MATRADE. Adresse consultée: "<http://www.matrade.gov.my/en/about-matrade/corporate-info/background/our-core-services>" [04/07/17].

### 3.64. MATRADE accorde des subventions aux exportateurs:

- a. L'Aide au développement des marchés d'exportation (MDG)<sup>15</sup>, une structure de soutien financier, a été suspendue à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017. La MDG versait jusqu'à 200 000 ringgit par entreprise sous forme de subventions remboursables afin d'aider les petites et moyennes entreprises (PME), les fournisseurs de services, les associations commerciales et industrielles, les chambres de commerce et les organismes professionnels, en vue de conduire des activités de promotion des exportations. En application des directives la régissant, les entreprises partiellement détenues par l'État ou liées à la puissance publique étaient exclues du bénéfice de cette subvention. Pour en bénéficier, les PME doivent être constituées en société en Malaisie et au moins 60% de leurs capitaux doivent être détenus par des Malaisiens.
- b. Le Fonds d'exportation des services (SEF) apporte une aide aux fournisseurs de services malaisiens afin qu'ils se développent et s'implantent sur le marché international. Cette aide prend la forme d'une subvention remboursable et de prêts bonifiés et, pour la période 2015-2020, s'élève à 3 millions de ringgit par entreprise (subvention) et à 5 millions de ringgit par entreprise (prêt bonifié).<sup>16</sup> Tous les secteurs de services peuvent en bénéficier à l'exception du secteur du tourisme et du secteur financier. Toutes les entreprises constituées en société en Malaisie en vertu de la Loi de 1965 sur les sociétés peuvent bénéficier de ce fonds à condition que 60% au moins de leurs capitaux soient détenus par des Malaisiens. Les entreprises publiques ou liées à la puissance publique en sont exclues.

### 3.2.5 Financement, assurance et garanties à l'exportation

3.65. La Banque d'export-import de la Malaisie (MEXIM), une institution financière de développement, est chargée de promouvoir l'investissement et les exportations de marchandises et de services en provenance de Malaisie, et de faciliter l'entrée des entreprises malaisiennes sur les nouveaux marchés, en particulier sur le marché non traditionnel. La MEXIM est une filiale entièrement détenue par le Ministère des finances Inc. Les structures qu'elle propose actuellement incluent: facilités bancaires conventionnelles et islamiques (financement transfrontalier, financement du commerce et garanties); assurances et *takaful* (assurance à court/moyen/long termes). Les taux d'emprunt sont fixés après évaluation du crédit et se composent principalement du loyer de l'argent plus une marge.

3.66. Le total des actifs de la MEXIM s'élevait à 15,9 milliards de ringgit en 2016, soit une hausse de 8% par rapport à 2015. Les décaissements totaux ont atteint 10,35 milliards de ringgit, en hausse de 14,3% par rapport à 2015. Le total des prêts bruts et des actifs financiers s'est établi à 13,1 milliards de ringgit à la fin de 2016, soit une hausse de 7% par rapport à 2015.<sup>17</sup>

## 3.3 Mesures visant la production et le commerce

### 3.3.1 Fiscalité et mesures d'incitation

#### 3.3.1.1 Structure fiscale

3.67. Le montant total des taxes et impôts a atteint 169,3 milliards de ringgit en 2016, soit moins de 14% du PIB (tableau 3.14). Plus de 60% des recettes fiscales de la Malaisie découlaient d'impôts directs, bien que la part de ces derniers ait reculé, tombant de 77% en 2013 à 65% en 2016. Parmi les impôts directs, la part de l'impôt sur les revenus pétroliers dans les recettes fiscales totales a sensiblement diminué et est tombée de 19% à 5%, reflétant la chute des cours du pétrole au niveau international.

<sup>15</sup> Renseignements en ligne de MATRADE. Adresse consultée: "<http://www.matrade.gov.my/en/malaysian-exporters/services-for-exporters/exporters-development/market-development-grant-mdg>" [04/07/17].

<sup>16</sup> Renseignements en ligne de MATRADE. Adresse consultée: "<http://www.matrade.gov.my/en/malaysian-exporters/services-for-exporters/exporters-development/services-export-fund-sef>" [04/07/17].

<sup>17</sup> MEXIM (2016), *Annual Report 2016*. Adresse consultée: "<http://www.exim.com.my/index.php/en/media-centre/annual-report>" [04/07/17].

**Tableau 3.14 Structure des recettes fiscales directes et indirectes, 2013-2016**

	2013	2014	2015	2016
Recettes fiscales totales (millions de RM)	155 952,2	164 204,9	165 440,7	169 343,3
Part du PIB (%)	15,3	14,8	14,3	13,8
<b>Impôts directs (% des recettes fiscales totales)</b>	77,3	77,2	67,6	64,7
Impôt sur les bénéfices des sociétés	37,3	39,7	38,5	34,4
Impôt sur les revenus pétroliers	19,1	16,4	7,0	5,0
Impôt sur le revenu des personnes physiques	14,8	14,9	15,9	19,5
Droits de timbre	4,1	3,9	3,6	3,4
Autres	2,0	2,2	2,6	2,5
<b>Impôts indirects (% des recettes fiscales totales)</b>	22,7	22,8	32,4	35,3
Droits d'exportation	1,2	1,2	0,6	0,6
Droits d'importation	1,6	1,6	1,7	1,7
Droits d'accise	7,8	7,9	7,2	6,9
GST	s.o.	s.o.	16,3	24,3
Taxe sur les ventes	6,5	6,7	3,2	0,1
Taxe sur les services	3,8	3,8	1,8	0,1
Autres	1,8	1,7	1,7	1,6

s.o. Sans objet.

Source: Renseignements en ligne de la Bank Negara Malaysia; et renseignements communiqués par les autorités.

### 3.3.1.1.1 Impôts indirects

3.68. Une modification importante de la structure fiscale malaisienne a été la mise en œuvre d'une taxe sur les biens et services (GST) de 6% à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, dont le but était de rationaliser les anciennes taxes à la consommation. La GST a remplacé la taxe sur les ventes (perçue principalement aux taux de 5% et 10% sur les produits nationaux et les produits importés, sauf ceux destinés à la réexportation) et la taxe sur les services (perçue à un taux de 6% sur les services vendus ou fournis par des établissements prescrits).<sup>18</sup>

3.69. La GST est imposée et prélevée uniquement si l'entreprise est enregistrée en tant qu'entreprise visée par la GST. Une société doit obligatoirement s'enregistrer dès qu'elle dépasse le seuil de 500 000 ringgit. Elle n'est pas tenue de s'enregistrer si son chiffre d'affaires annuel provenant de fournitures imposables est inférieur au seuil prescrit, mais elle peut demander à s'enregistrer de façon volontaire.

3.70. La GST à taux zéro est appliquée entre autres sur les produits alimentaires essentiels comme le riz, le sucre, la viande, le poisson, le poulet, les légumes, la farine, l'huile de cuisson, les œufs; sur les produits de l'élevage - bovins, caprins et volaille, par exemple -; sur les médicaments et les gaz à usage médical figurant sur la Liste nationale de médicaments essentiels; et sur les matériels de lecture tels que les cahiers d'exercices, les livres pour enfants et les dictionnaires. En outre, les autorités ont indiqué que la fourniture de marchandises ou de services pour l'exportation était visée par la GST à taux zéro.

3.71. Sont exemptés de la GST les terrains utilisés à des fins résidentielles, agricoles ou générales, les bâtiments ou locaux utilisés à des fins résidentielles, les investissements dans des métaux précieux, les services financiers, les services d'éducation, les services de garde d'enfants, les services de soins de santé et les services de transport, entre autres.<sup>19</sup>

3.72. Dans le discours de présentation du budget 2016, le Ministre des finances a expliqué que les contributions de Petroliam Nasional Berhad (PETRONAS) variaient considérablement du fait des cours mondiaux du pétrole brut. En 2014, lorsque le cours du pétrole brut avoisinait 100 dollars EU/baril, les recettes provenant des dividendes de PETRONAS et de la fiscalité

<sup>18</sup> Renseignements en ligne sur la GST. Adresse consultée: <http://www.gst.com.my/> [28/07/17].

<sup>19</sup> Renseignements en ligne sur la GST, *Goods and Services Tax (Exempt Supply) Order 2014*. Adresse consultée: ["http://www.gst.com.my/pdf/GOODS%20AND%20SERVICES%20TAX%20\(EXEMPT%20SUPPLY\)%20ORDER%202014.pdf"](http://www.gst.com.my/pdf/GOODS%20AND%20SERVICES%20TAX%20(EXEMPT%20SUPPLY)%20ORDER%202014.pdf) [28/07/17].

pétrolière s'élevaient à 66,6 milliards de ringgit. En 2015, lorsque le cours du pétrole brut est tombé à environ 50 dollars EU/baril, la contribution de PETRONAS et des secteurs liés au pétrole totalisait 47,2 milliards de ringgit et a continué de décliner pour s'établir à 31 milliards de ringgit en 2016. Le recouvrement de la GST a permis de compenser en grande partie cette perte de recettes. D'après les calculs du gouvernement, si la GST n'avait pas été mise en œuvre et si le gouvernement avait dû s'appuyer sur la taxe sur les ventes et les services comme auparavant, les recettes publiques seraient inférieures de 21 milliards de ringgit et le déficit budgétaire aurait augmenté jusqu'à atteindre 4,8% (tandis que l'objectif fixé en 2016 était de 3,1%).<sup>20</sup>

3.73. D'après une étude menée par l'OCDE, le taux de la GST de 6% est faible par rapport aux autres pays du monde. En outre, le nombre de produits exonérés de cette taxe ou bénéficiant d'un taux nul est élevé et en augmentation, ce qui porte atteinte au respect de la réglementation et crée des distorsions. L'OCDE a suggéré de réduire le nombre de produits exonérés ou bénéficiant d'un taux nul et d'améliorer le recouvrement de l'impôt pour limiter la perte de recettes fiscales à court terme et, à moyen terme, d'élever le taux de la GST.<sup>21</sup> Les autorités ont indiqué que le gouvernement avait déployé des efforts pour améliorer la politique relative à la GST et son administration depuis sa mise en œuvre en 2015. Il a notamment mis en place une coopération entre les organismes publics sur le partage de renseignements, les audits et les moyens de faire respecter la réglementation. La politique relative à la GST a également été améliorée pour répondre aux besoins des entreprises et faciliter leur activité. Le gouvernement considère que la structure de la GST malaisienne n'est guère différente de celle des autres pays et des études comparatives ont été menées avant sa mise en œuvre.

3.74. Des droits d'accise s'appliquent à la fois aux produits importés et aux produits de fabrication nationale: voitures, véhicules à quatre roues motrices, motocycles, boissons enivrantes et cigarettes:

- a. 10%-105% pour les voitures et les voitures électriques;
- b. 75%-105% pour les véhicules à quatre roues motrices;
- c. 10%-30% pour les motocycles et les motocycles électriques;
- d. 22,50 ringgit par litre (titre alcoométrique volumique de 100%) et 15% *ad valorem* jusqu'à 450 ringgit par litre (titre alcoométrique volumique de 100%) pour les "boissons enivrantes";
- e. 0,40 ringgit par unité pour les cigarettes.

3.75. Les taux de droits d'accise sont identiques pour les marchandises produites dans le pays et les marchandises importées.

3.76. Au moment de l'examen précédent, les particuliers propriétaires de taxis (depuis 2012) et les loueurs de voitures (depuis 2002) étaient exonérés de droits d'accise sur l'achat de "voitures nationales" produites dans le pays, tandis que les organisateurs de voyages bénéficiaient d'une réduction de 50% sur l'achat de véhicules à quatre roues motrices assemblés dans le pays. Les autorités ont indiqué que ces mesures étaient en partie destinées à réduire le coût de la location de voitures pour les touristes et des transports publics, afin de stimuler l'activité touristique.

3.77. La part des droits d'importation dans les recettes fiscales totales est restée relativement stable pendant la période à l'examen, tandis que la part des taxes à l'exportation a diminué de moitié, tombant de 1,2% en 2013 à 0,6% en 2016. Cela correspond à la diminution du nombre de produits assujettis à des droits d'exportation (section 3.2.2).

<sup>20</sup> Renseignements en ligne de la BNM, *2016 Budget*. Adresse consultée: [http://www.bnm.gov.my/files/Budget\\_Speech\\_2016.pdf](http://www.bnm.gov.my/files/Budget_Speech_2016.pdf) [05/07/17].

<sup>21</sup> OCDE (2016), *OECD Economic Surveys - Malaysia*, page 46.

### 3.3.1.1.2 Impôts directs

3.78. Les impôts directs représentent 65% des recettes fiscales totales de la Malaisie. Plus de la moitié des impôts directs correspondent à l'impôt sur les sociétés, qui vise les bénéfices des sociétés. Les sociétés dont le capital libéré est inférieur ou égal à 2,5 millions de ringgit sont visées par un impôt sur les sociétés de 18% sur le revenu imposable jusqu'à 500 000 ringgit, l'excédent étant imposé à 24%. Toutes les autres sociétés (résidentes et non résidentes) sont assujetties à un impôt sur les sociétés de 24%.<sup>22</sup>

3.79. L'impôt sur le revenu des personnes physiques représente environ un quart des impôts directs. Les personnes physiques résidentes dont le revenu imposable (après déduction des dégrèvements personnels) est supérieur à 5 000 ringgit par an sont assujetties à un impôt sur le revenu des personnes physiques compris entre 1% et 28%. Pour les personnes physiques résidentes dont le revenu imposable est supérieur à 1 million de ringgit et les personnes physiques non résidentes, le taux de l'impôt sur le revenu est de 28%. Le taux d'imposition marginal maximal de 28% qui s'applique aux personnes physiques à revenu très élevé reste bien en deçà des taux plafonds en vigueur dans les pays à revenu élevé, qui sont compris entre 45% et 55%; l'OCDE estime qu'il existe donc une latitude pour relever les taux et, ainsi, accroître les recettes, tout en maintenant l'attractivité du pays pour les investisseurs et les travailleurs qualifiés.<sup>23</sup>

3.80. L'impôt sur les revenus tirés des activités pétrolières en amont (impôt sur les revenus pétroliers) s'applique au taux de 38% (section 4.3). La part de l'impôt sur les revenus pétroliers dans les recettes fiscales totales est en recul et s'élevait à environ 5% en 2016.

### 3.3.1.2 Mesures d'incitation fiscales

3.81. La Malaisie continue d'accorder des incitations fiscales, directes et indirectes, au titre de la Loi de 1986 sur la promotion des investissements, la Loi relative à l'impôt sur les revenus de 1967, la Loi douanière de 1967, la Loi de 1976 sur l'accise et la Loi de 1990 sur les zones franches.<sup>24</sup> En ce qui concerne les impôts directs, les incitations consistent en dégrèvements partiels ou totaux de l'impôt sur le revenu pendant une période déterminée et, en ce qui concerne les impôts indirects, les incitations prennent la forme d'exonérations des droits d'importation et des droits d'accise. En vertu de l'Ordonnance de 2014 sur l'exonération de la GST, certains produits bénéficient d'une exonération de la GST.

#### 3.3.1.2.1 Principales mesures d'incitation

3.82. Les incitations fiscales continuent d'être appliquées principalement au moyen des programmes de statut d'entreprise pionnière et de dégrèvement fiscal pour investissements (ITA). Pour bénéficier du statut d'entreprise pionnière et de l'ITA, des critères basés sur le niveau de la valeur ajoutée, la technologie utilisée et les relations interindustrielles doivent être remplis. Les entreprises exerçant des activités figurant sur la "Liste des activités et produits privilégiés"<sup>25</sup> qui couvre les secteurs agricole, manufacturier, hôtelier, touristique ou d'autres secteurs industriels ou commerciaux, peuvent bénéficier des incitations liées au statut d'entreprise pionnière ou de l'ITA (tableau 3.15). Les demandes sont traitées par la Direction du développement des investissements (MIDA).

<sup>22</sup> Renseignements en ligne de la MIDA. Adresse consultée: <http://www.mida.gov.my/home/taxation/posts/> [06/07/17].

<sup>23</sup> OCDE (2016), OECD Economic Surveys - Malaysia, page 47.

<sup>24</sup> Renseignements en ligne de la MIDA, "Invest in Malaysia". Adresse consultée: <http://www.mida.gov.my/home/incentives-in-manufacturing-sector/posts/> [07/07/17].

<sup>25</sup> Renseignements en ligne de la MIDA, "List of promoted activities and products which are eligible for consideration of pioneer status and investment tax allowance under the Promotion of Investment Act 1986". Adresse consultée: [http://www.mida.gov.my/env3/uploads/images/invest/invest-pdf/APP1\\_02032012.pdf](http://www.mida.gov.my/env3/uploads/images/invest/invest-pdf/APP1_02032012.pdf) [07/07/17].

**Tableau 3.15 Incitations fiscales**

	<b>Incitations fiscales</b>	<b>Note</b>
Statut d'entreprise pionnière	Exonération partielle de l'impôt sur les sociétés pour une durée de 5 ans: la société est imposée sur 30% de son revenu officiel, la période d'exonération débutant à la date de production	Les déductions pour amortissement non absorbées et les pertes cumulées subies pendant la période où l'entreprise bénéficie du statut d'entreprise pionnière peuvent être reportées et déduites du revenu de la société après la période où elle a bénéficié du statut d'entreprise pionnière
ITA - dégrèvement fiscal pour investissements	Une société bénéficiant de l'ITA se voit accorder un dégrèvement fiscal de 60% pour les dépenses d'investissement répondant aux critères d'admissibilité (usine, installation, machines ou autres équipements utilisés pour le projet approuvé) engagées dans un délai de 5 ans à compter de la date des premières dépenses d'équipement admissibles.	Ce dégrèvement peut venir en déduction de 70% du revenu officiel. Tout dégrèvement non utilisé peut être reporté sur les années d'imposition ultérieures jusqu'à son épuisement. Les 70% restants du revenu officiel sont assujettis à l'impôt sur les sociétés au taux en vigueur.

Source: Renseignements en ligne de la MIDA.

3.83. En 2015 et 2016, le statut d'entreprise pionnière a été accordé à 271 projets d'entreprises impliquant des investissements de 14,7 milliards de ringgit, tandis qu'en 2011 et 2012 il avait été accordé à 434 projets d'entreprises impliquant des investissements de 32,9 milliards de ringgit. Le gouvernement a accordé l'ITA à 47 projets impliquant des investissements de 49,1 milliards de ringgit en 2015 et 2016, contre 50 projets impliquant des investissements de 11,8 milliards de ringgit en 2011 et 2012.

3.84. En 2017, la Malaisie a notifié ses programmes de statut d'entreprise pionnière et de dégrèvement fiscal pour investissements au Comité des subventions et des mesures compensatoires de l'OMC, pour la période 2014-2017.<sup>26</sup>

### 3.3.1.2.2 Incitations plus favorables

3.85. Des abattements fiscaux plus favorables peuvent être accordés aux sociétés exerçant les activités manufacturières suivantes: projets stratégiques d'importance nationale, par exemple investissement lourds et projets de haute technologie; machines et matériel spécialisés; industrie automobile; et utilisation de la biomasse de palmier à huile (tableau 3.16). Les PME et les petites sociétés peuvent aussi bénéficier d'incitations plus favorables. Les critères d'admissibilité sont notamment les suivants: dépenses de recherche-développement au niveau local; niveau de technologie mesuré selon l'indice relatif à l'apport en gestion, en technicité et en surveillance (indice MTS); et niveau de développement des compétences.

3.86. De même, des incitations plus favorables sont accordées aux sociétés exerçant des activités dans certains secteurs de services, par exemple: les projets dans l'hôtellerie et le tourisme; les promoteurs/responsables/opérateurs du centre Mines Wellness City; la gestion environnementale; la création de parcs économes en déchets; la recherche-développement; la formation; la promotion du tourisme médical; les services logistiques intégrés; les installations de la chaîne du froid; les services de stérilisation par gaz et irradiation; les pôles principaux; les services de dessin industriel; et la gestion des zones industrielles. Les sociétés fournissant des services dans des régions moins développées peuvent aussi bénéficier de ces incitations plus favorables.<sup>27</sup>

<sup>26</sup> Documents de l'OMC G/SCM/N/315/MYS et G/SCM/N/284/MYS datés du 9 octobre 2017.

<sup>27</sup> Renseignements en ligne de la MIDA, *Incentives for the Services Sector*. Adresse consultée: <http://www.mida.gov.my/home/incentives-in-services-sector/posts/> [31/07/17].

**Tableau 3.16 Incitations fiscales plus favorables – activités manufacturières**

	<b>Incitations fiscales</b>	<b>Critères d'admissibilité</b>
<b>Sociétés de haute technologie</b>	Statut d'entreprise pionnière avec exonération de l'impôt sur les sociétés sur 100% du revenu officiel pour une durée de 5 ans; ou ITA de 60% pour les dépenses admissibles. L'abattement peut venir en déduction de 100% du revenu officiel.	L'activité/le produit concerné doit figurer sur la Liste des activités et produits privilégiés pour les sociétés de haute technologie. Les dépenses locales de recherche-développement doivent représenter au moins 1% des ventes brutes par an. Le personnel scientifique et technique possédant des diplômes et une expérience d'au moins 5 ans dans les domaines connexes doit représenter au moins 15% de l'ensemble des employés de la société. La valeur ajoutée doit être d'au moins 40%.
<b>Projets stratégiques</b>	Statut d'entreprise pionnière avec exonération de l'impôt sur les sociétés sur 100% du revenu officiel pour une durée de 10 ans; ou ITA de 100% pour les dépenses admissibles. L'abattement peut venir en déduction de 100% du revenu officiel.	Produits ou activités d'importance nationale. En général, ils impliquent des investissements assortis de longues périodes de gestation, affichent un haut niveau de technologie, génèrent des relations importantes et ont un fort impact sur l'économie.
<b>PME</b>	Impôt sur les sociétés à taux réduit (20%) sur le revenu imposable jusqu'à 500 000 RM	Sociétés résidentes de Malaisie dont le capital libéré d'actions ordinaires est inférieur ou égal à 2,5 millions de RM, ces sociétés ne pouvant pas être contrôlées par une autre société dont le capital libéré excède 2,5 millions de RM.
<b>Petites sociétés</b>	Statut d'entreprise pionnière avec exonération de l'impôt sur les sociétés sur 100% du revenu officiel pour une durée de 5 ans; ou ITA de 60% pour les dépenses admissibles. L'abattement peut venir en déduction de 100% du revenu officiel.	Sociétés constituées en Malaisie dont le fonds d'actionnaires n'excède pas 2,5 millions de RM et dans lesquelles la participation malaisienne est comprise entre 60% et 100%
<b>Machines et matériel spécialisés</b>	Statut d'entreprise pionnière avec exonération de l'impôt sur les sociétés sur 100% du revenu officiel pour une durée de 10 ans; ou ITA de 100% pour les dépenses admissibles. L'abattement peut venir en déduction de 100% du revenu officiel.	La valeur ajoutée doit être d'au moins 40% et le personnel technique, de gestion et de supervision (indice MTS) doit représenter au moins 25% de l'ensemble des employés.
<b>Industrie automobile</b>		
- production de pièces et composants essentiels et à haute valeur ajoutée	Statut d'entreprise pionnière avec exonération de l'impôt sur les sociétés sur 100% du revenu officiel pour une durée de 10 ans; ou ITA de 100% pour les dépenses admissibles pendant 5 ans. L'abattement peut venir en déduction de 100% du revenu officiel.	Sociétés fabriquant des systèmes de transmission, de freinage, de coussins gonflables et de direction
- véhicules hybrides et électriques et infrastructures connexes	ITA ou statut d'entreprise pionnière de 100% pour une durée de 10 ans; Formation personnalisée et subventions de recherche-développement en sus des subventions existantes; Exonération de 50% du droit d'accise pour les véhicules assemblés ou fabriqués dans le pays ou octroi d'une subvention dans le cadre du Fonds pour l'ajustement industriel; Statut d'entreprise pionnière à 100% pour 10 ans ou ITA de 100% pour 5 ans, pour la fabrication de certains composants essentiels des véhicules hybrides et électriques	



	<b>Incitations fiscales</b>	<b>Critères d'admissibilité</b>
<b>Utilisation de la biomasse de palmier à huile</b>	Statut d'entreprise pionnière avec exonération de l'impôt sur les sociétés sur 100% du revenu officiel pour une durée de 10 ans; ou ITA de 100% pour les dépenses admissibles. L'abattement peut venir en déduction de 100% du revenu officiel.	La valeur ajoutée doit être d'au moins 60%; la part du personnel MTS doit être d'au moins 25%.

Source: Renseignements en ligne de la MIDA, "Invest in Malaysia". Adresse consultée: <http://www.mida.gov.my/home/manufacturing-sector/posts/> [07/07/17].

### 3.3.1.2.3 Incitations fiscales indirectes

3.87. Outre les incitations fiscales directes comme les réductions ou les exonérations de l'impôt sur les sociétés, les incitations fiscales indirectes peuvent prendre la forme de réductions ou d'exonérations des droits d'importation et droits d'accise.

3.88. Des exonérations des droits d'importation peuvent être envisagées pour les matières premières/composants, que le produit fini soit destiné à l'exportation ou au marché intérieur. Si le produit fini est destiné au marché intérieur, une exonération totale des droits d'importation sur les matières premières et composants qui ne sont pas fabriqués dans le pays peut être envisagée. Une exonération des droits d'importation est accordée pour les appareils médicaux importés aux fins de l'assemblage ou de la production d'ensembles d'instruments complets, à condition que ces appareils médicaux ne soient pas fabriqués dans le pays. Une exonération des droits d'importation est également accordée pour les machines et les équipements qui sont utilisés directement dans le processus de fabrication et ne sont pas produits dans le pays.

3.89. Les entreprises exerçant des activités manufacturières, agricoles ou des activités de services inscrites sur les listes peuvent être admises à bénéficier d'une exonération des droits d'importation pour les matières premières, les composants, les machines et le matériel. Les sociétés aérospatiales qui exercent des activités de maintenance, de réparation et de révision peuvent bénéficier d'une exonération des droits d'importation pour les matières premières, les composants, les machines et le matériel, les pièces de rechange et les biens de consommation. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, une société aérospatiale exerçant des activités de maintenance, de réparation et de révision peut bénéficier d'un abattement de la GST une fois qu'elle a été autorisée au titre du Programme de commerce approuvé (ATS).

### 3.3.1.3 Autres mesures de soutien et PME

3.90. Différents types de soutien ont été fournis au niveau sectoriel, entre autres à l'agriculture, à l'énergie, au secteur manufacturier et aux services (section 4). En 2014, le gouvernement a supprimé les subventions aux carburants (essence et diesel) ainsi que les subventions au sucre. Cependant, les subventions au gaz de pétrole liquéfié (GPL) et au diesel dans les secteurs de la pêche et des transports publics ont été maintenues (section 4.3).

3.91. La Malaisie met à disposition des fonds pour encourager la recherche-développement, promouvoir les PME et stimuler la production et l'utilisation de technologies vertes, entre autres. Le Fonds stratégique d'investissement intérieur vise à soutenir les activités d'externalisation et d'acquisition de technologies des entreprises dans certains secteurs prioritaires (par exemple l'industrie aérospatiale, les dispositifs médicaux, les produits pharmaceutiques, l'électronique de pointe, les machines et l'outillage, l'énergie renouvelable et les services connexes); ces entreprises doivent avoir au moins 60% de capitaux malaisiens. Au titre du Fonds d'investissement stratégique et du Fonds pour les projets à fort impact, des subventions et des prêts bonifiés sont accordés au secteur manufacturier.

3.92. Au titre du Programme de financement des technologies vertes, dont la période d'application a été prorogée jusqu'à la fin de 2017 et dont le financement a été porté à 3,5 millions de ringgit, des prêts bonifiés ont été accordés pour stimuler la production et l'utilisation des technologies vertes. Le gouvernement a subventionné 2% du taux d'intérêt au titre de ce programme et a fourni une garantie de 60% sur le montant du financement. L'objectif est de permettre aux projets basés sur des technologies vertes d'obtenir une assistance financière auprès des établissements financiers.

3.93. D'après le recensement économique de 2016, les PME représentaient 98,5% de l'ensemble des établissements commerciaux en Malaisie. Le Plan directeur pour les PME 2012-2020 visait à accroître la contribution des PME au PIB pour la faire passer de 32,7% en 2012 à 41% d'ici à 2020, à faire progresser leur part des emplois de 59% en 2010 à 65% en 2020 et leur part des exportations totales de 19% à 23% sur la même période. En 2016, la contribution des PME au PIB s'élevait à 36,6%, leur part des emplois à 65,3% et leur part des exportations totales à 18,6%.

3.94. Divers types de soutien ont été fournis aux PME pour faciliter leur accès au financement, mettre en valeur le capital humain, améliorer les infrastructures, promouvoir l'innovation et l'adoption de technologies et augmenter l'accès aux marchés. Outre les incitations fiscales, les PME ont pu bénéficier d'un soutien à l'exportation (section 3.2.4.4) et ont été autorisées à déduire les coûts liés aux brevets et à l'enregistrement de marques de l'impôt sur les sociétés (section 3.3.7). Les PME peuvent aussi bénéficier de différentes formes de financement et de prêts bonifiés:

- a. Fonds pour les petites et moyennes industries 2 (FSMI2) et Fonds pour les nouveaux entrepreneurs 2 (NEF2) de la Banque centrale. Ces fonds sont redistribués aux PME par l'intermédiaire des institutions financières, sous forme de prêts bonifiés dont le taux d'intérêt varie entre 4% et 6%.
- b. Financements fournis par la Banque des PME aux micro entreprises dans le cadre de différents programmes de financement, y compris par l'intermédiaire de prêts aux PME à des taux d'intérêt (ou des marges bénéficiaires pour les produits islamiques) allant de 4% à 8,85%.
- c. Fonds de 10 milliards de ringgit au titre du Programme de garantie du fonds de roulement en faveur des PME, pour aider ces dernières à se doter d'un fonds de roulement: ce programme garantit jusqu'à 70% du prêt. Le prêt étant plafonné à 5 millions de ringgit, le programme garantit jusqu'à 3,5 millions de ringgit aux entreprises admissibles.

3.95. Les autres fonds alloués incluent:

- a. des financements spéciaux pour le capital d'amorçage si les entreprises ont au moins 51% de capitaux malaisiens;
- b. le Fonds global pour la technologie, qui vise à créer des champions nationaux de la technologie, à promouvoir l'investissement étranger et à améliorer l'écosystème d'innovation numérique, peut financer jusqu'à 50% des coûts totaux d'un projet ou 2 millions de ringgit, le chiffre le plus bas étant retenu.

### 3.3.2 Normes et autres prescriptions techniques

3.96. Depuis l'examen précédent en 2014, le cadre institutionnel et législatif relatif aux normes n'a pas fait l'objet de changements majeurs. La Loi de 1996 sur les normes malaisiennes (Loi n° 549), modifiée pour la dernière fois en 2012, régit les questions liées aux activités de normalisation et d'accréditation en Malaisie. La Loi a créé le Département des normes de Malaisie (Standards Malaysia ou DSM), qui relève du Ministère de la science, de la technologie et de l'innovation et constitue l'organe national de normalisation et d'accréditation du pays. Le DSM est chargé de mettre en œuvre le volet sur les normes des Initiatives de réforme stratégique, "Concurrence, normes et libéralisation", au titre du Programme de transformation économique, afin d'améliorer la qualité des produits et services malaisiens.<sup>28</sup>

3.97. La Loi a en outre établi le Conseil des normes et de l'accréditation, un organe consultatif sur la normalisation et l'accréditation auprès du Ministre de la science, de la technologie et de l'innovation. Le Conseil a créé quatre comités consultatifs sur la normalisation et l'accréditation: le Comité national de normalisation de Malaisie (MyNSC), le Comité électrotechnique de Malaisie (MyENC), le Comité national d'accréditation (NAC) et le Comité national des bonnes pratiques de

<sup>28</sup> L'objectif de l'Initiative de réforme stratégique "Concurrence, normes et libéralisation" est de mettre en place des conditions de l'activité des entreprises et une culture d'entreprise qui soient efficaces et concurrentielles et favorisent l'objectif de la Malaisie de devenir un pays à revenu élevé à l'horizon 2020.

laboratoire (MyGLPC). Standards Malaysia a également établi des comités des normes industrielles pour différents secteurs, chargés de superviser les travaux techniques liés à la normalisation dans les secteurs concernés.

3.98. Standards Malaysia a chargé SIRIM Berhad, une société entièrement détenue par l'État, de coordonner les activités d'élaboration de normes en Malaisie et de représenter le pays dans le cadre des activités internationales de normalisation. Au titre d'une modification de la Loi n° 549, Standards Malaysia a été autorisé à désigner d'autres organismes chargés d'élaborer des normes (SDAS), en plus de SIRIM Berhad, afin d'accélérer l'élaboration des normes malaisiennes.

3.99. À l'exception de celles qui sont mentionnées dans la législation, les normes malaisiennes sont volontaires. Au 30 juin 2017, on recensait 5 284 normes malaisiennes (6 381 en 2012). Les autorités ont indiqué que cela traduisait les efforts fournis pour se concentrer sur l'élaboration de normes ayant un fort impact sur le public, y compris les industries malaisiennes, plutôt que sur le nombre de normes. Les principales catégories de produits visés étaient les produits chimiques et matériaux (12,3%); la production, le transport et la distribution d'énergie (8,4%); le matériel et les accessoires électriques et électroniques (6,9%); les produits alimentaires (6,7%); la construction et le génie civil (6,6%); et les dispositifs médicaux et équipements de santé (6,2%).<sup>29</sup>

3.100. Le gouvernement poursuit ses efforts pour aligner les normes malaisiennes sur les normes internationales. Au 30 juin 2017, 60% des normes malaisiennes étaient alignées sur les normes internationales (59,8% en 2014) et 54% étaient identiques (57,5% en 2014). Le niveau d'alignement le plus élevé concernait le matériel et les accessoires électriques et électroniques; la production, le transport et la distribution d'énergie; les dispositifs médicaux et équipements de santé et les produits chimiques et matériaux.

3.101. En février 2017, 510 normes ou 9,7% (6,5% à la fin de 2012) de l'ensemble des normes malaisiennes étaient obligatoires.<sup>30</sup> Les principales catégories de produits visés par des normes obligatoires sont les produits électriques et les matériaux de construction.

3.102. Le gouvernement souhaite faire du pays une plaque tournante pour les produits alimentaires halal. La viande, les produits carnés transformés, la volaille et les ovoproduits, qu'ils soient produits dans le pays ou importés, doivent tous avoir la certification halal du Département du développement islamique de Malaisie (JAKIM) ou d'un organisme de certification halal étranger reconnu par le JAKIM avant d'être importés et distribués en Malaisie. À l'exception des porcs, l'abattage des animaux et la production de produits animaux exportés vers la Malaisie doivent être conformes aux prescriptions halal. Le Département des services vétérinaires (DVS), en collaboration avec le JAKIM, inspecte périodiquement les abattoirs et les usines de transformation à l'étranger afin de vérifier le respect des prescriptions halal malaisiennes relatives aux produits importés.

3.103. Standards Malaysia reste le seul organisme d'accréditation national. Il reconnaît officiellement, en les accréditant, les organisations compétentes en matière de fourniture de services de certification des systèmes de gestion (par exemple, certification des systèmes de gestion de la qualité selon la norme ISO 9001 et certification des systèmes de gestion environnementale selon la norme ISO 14001), de certification de produits, d'essais, d'étalonnage, et d'inspection. Il met en œuvre quatre catégories de programmes d'accréditation ainsi que le Programme de conformité aux bonnes pratiques de laboratoire basé sur les principes de l'OCDE (tableau 3.17). D'après les renseignements en ligne Standards Malaysia, le système d'accréditation est conforme aux normes internationales - ISO/CEI 17011 - de sorte que les services d'accréditation fournis sont impartiaux, non discriminatoires et crédibles.<sup>31</sup>

<sup>29</sup> Renseignements en ligne de Standards Malaysia, *Standards - MS status*. Adresse consultée: <http://www.ism.gov.my/ms-status#.WWNQEIR94dU> [10/07/17].

<sup>30</sup> Renseignements en ligne de Standards Malaysia, *Summary of MS Mandatory as of Feb 2017*. Adresse consultée: <http://www.ism.gov.my/ms-implementation#.WWNSaIR94dU> [10/07/17].

<sup>31</sup> Renseignements en ligne du Département des normes de Malaisie, *Accreditation Overview*. Adresse consultée: <http://www.ism.gov.my/accreditation-overview#.WWONbIR94dU> [10/07/17].

**Tableau 3.17 Accréditation**

Régime d'accréditation des laboratoires de Malaisie (SAMM)	Régime d'accréditation des laboratoires d'essais et d'étalonnage
Régime d'accréditation des organismes de certification (ACB)	Régime d'accréditation des organismes de certification exerçant des activités de certification des systèmes de gestion et de produits (y compris la certification de produits halal)
Régime d'accréditation des organismes d'inspection (MIBAS)	Régime d'accréditation unifié des organismes nationaux d'inspection, de portée multidisciplinaire
Régime d'accréditation des services de contrôle des qualifications (MyPTP)	Régime d'accréditation pour les fournisseurs de services de contrôle des qualifications
Programme de conformité aux bonnes pratiques de laboratoire (GLP CP)	Programme de conformité pour les bonnes pratiques de laboratoire basé sur les bonnes pratiques de laboratoire de l'OCDE

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.104. La Malaisie participe aux activités de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (CEI).<sup>32</sup> Au travers de Standards Malaysia, la Malaisie est partie à différents arrangements régionaux et internationaux, par exemple: l'ARM de la Coopération Asie-Pacifique pour l'agrément des laboratoires d'essais; l'ARM de la Coopération Pacifique pour l'accréditation, l'ARM de la Coopération internationale pour l'accréditation des laboratoires et l'ARM du Forum d'accréditation international. Il existe plusieurs régimes d'accréditation, y compris le Régime d'accréditation des organismes de certification, le Régime d'accréditation des organismes d'inspection, le Programme de conformité aux bonnes pratiques de laboratoire et le Régime d'accréditation des laboratoires de Malaisie.

3.105. La procédure d'élaboration des normes n'a pas changé depuis l'examen précédent. Lorsque des normes sont adoptées ou révisées, les intérêts étrangers sont pris en compte dans le cadre de la procédure de consultation du public sur les projets de normes, qui sont disponibles sur les sites Web de Standards Malaysia et de SIRIM Berhad.

3.106. La Malaisie a présenté à l'OMC 44 notifications de règlements techniques entre janvier 2014 et le 12 octobre 2017.<sup>33</sup> Les organismes ayant présenté le plus grand nombre de notifications étaient les suivants: Division de l'innocuité et de la qualité des aliments relevant du Ministère de la santé (19 notifications), Ministère du commerce intérieur, des coopératives et de la consommation (6), Commission malaisienne des communications et du multimédia (8), Commission de l'énergie (3), Ministère des transports (3), Ministère du commerce international et de l'industrie (2), Bureau national de contrôle des produits pharmaceutiques (2) et Ministère des plantations et des produits de base (1).

3.107. Les produits visés par les notifications étaient notamment les suivants: produits alimentaires; boissons alcooliques; matériel de communication; produits électroniques; produits pharmaceutiques; parties et accessoires de véhicules; produits en fer, acier et aluminium; bois; sel; jouets; produits préemballés; et produits génériques. Dans presque toutes les notifications, la période ménagée pour les observations était de 60 jours.<sup>34</sup>

### 3.3.3 Prescriptions sanitaires et phytosanitaires

3.108. Le cadre législatif et institutionnel des mesures SPS n'a guère changé depuis l'examen précédent en 2014.<sup>35</sup> Les lois et réglementations pertinentes sont notamment les suivantes: Loi de 2011 sur les services de quarantaine et d'inspection (entrée en vigueur en 2012); Loi de 1976 sur la phytoquarantaine; Règlement de 1981 sur la phytoquarantaine; Loi de 1953 sur les animaux (révisée en 2006); Loi de 1985 sur les pêches; Loi de 2007 sur la biosécurité; Loi de 1983 sur les

<sup>32</sup> La Malaisie participe au Conseil, au Bureau de gestion technique et à divers comités et sous-comités techniques de l'ISO, ainsi qu'à divers comités et sous-comités techniques de la CEI.

<sup>33</sup> Documents de l'OMC G/TBT/N/MYS/37 à G/TBT/N/MYS/77, G/TBT/N/MYS/15/Rev.2 à G/TBT/N/MYS/15/Rev.3, G/TBT/N/MYS/36/Rev.1, à l'exclusion des notifications figurant dans les documents portant la cote "Add" et/ou "Corr".

<sup>34</sup> Dans une notification sur les jouets présentée en 2014, la période ménagée pour les observations était de 90 jours (G/TBT/N/MYS/15/Rev.2).

<sup>35</sup> Document de l'OMC WT/TPR/S/292/Rev.2 daté du 8 avril 2014.

produits alimentaires; Règlement de 1985 sur les produits alimentaires; et Règlement de 2009 sur l'hygiène alimentaire. En particulier, le Règlement de 1985 sur les produits alimentaires a été modifié plusieurs fois pour harmoniser les dispositions relatives aux additifs alimentaires avec la norme du Codex et pour tenir compte des cultures probiotiques.

3.109. Depuis 2014, aucune modification n'a été apportée en ce qui concerne les mesures SPS liées à l'importation d'animaux et de produits d'origine animale, de végétaux et de produits d'origine végétale, de produits alimentaires, d'OVM et d'OGM, entre autres. Les importateurs de ces produits doivent obtenir une licence ou un permis d'importation fondé sur des motifs SPS (section 3.1.5.3.2). Les organismes pertinents délivrent des licences ou des permis d'importation conformément à la législation concernée. Le Département de l'agriculture, le Département des services vétérinaires et le Département de la pêche, qui relèvent du Ministère de l'agriculture et de l'agro-industrie, sont chargés respectivement des questions relatives aux végétaux, aux animaux et produits d'origine animale, et à la pêche. Le Ministère de la santé, par l'intermédiaire de la Division de l'innocuité et de la qualité des aliments, est chargé des questions liées à la sécurité sanitaire des produits alimentaires et des questions connexes d'application de la loi. Les Services malaisiens de quarantaine et d'inspection, qui fonctionnent comme un guichet unique, fournissent des services de quarantaine et de certification pour les importations et les exportations, inspectent les produits alimentaires et assurent l'application de la loi pour les produits alimentaires et les questions connexes.

3.110. Entre janvier 2014 et le 12 octobre 2017, 14 notifications ont été présentées au titre de l'Accord de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires. La plupart des notifications (9) ont été présentées par la Division de l'innocuité et de la qualité des aliments relevant du Ministère de la santé, et couvrent, entre autres, les produits alimentaires, les résidus de pesticides, la farine, les préparations pour nourrissons destinées à des fins médicales, le poisson et les nids d'hirondelles comestibles à l'état brut nettoyés. Quatre notifications ont été présentées par la Division de la biosécurité végétale qui relève du Département de l'agriculture. Les produits concernés étaient les suivants: végétaux et produits végétaux, y compris les fruits frais du mangoustan, les feuilles de bétel, les piments et le durian.<sup>36</sup> Les objectifs de ces mesures SPS étaient liés à la sécurité sanitaire des produits alimentaires ou à la préservation des végétaux. Une notification a été présentée par le Département de la pêche et concernait les mesures d'urgence temporaires visant l'importation de tilapias vivants (à compter du 24 juillet 2017 pour une période de six mois).

3.111. Pendant la période considérée (2014-2017), le Brésil a soulevé un problème concernant les restrictions à l'importation appliquées par la Malaisie en relation avec l'agrément des établissements de traitement de viande de volaille pour l'exportation dans le contexte du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC.<sup>37</sup> En juillet 2015, le Brésil a soulevé un problème concernant le retard pris par la Malaisie dans l'agrément des établissements brésiliens de traitement de viande de volaille pour l'exportation, et l'absence de définition du certificat sanitaire international applicable. La Malaisie a répondu qu'à la suite d'une inspection, un établissement d'exportation avait été agréé; les trois autres avaient été rejetés pour non-conformité avec la norme halal malaisienne.

3.112. La Malaisie est membre de la Commission du Codex Alimentarius et de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), et partie contractante de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

3.113. Conformément à la Loi de 2007 sur la biosécurité, le Conseil national de la biosécurité (NBB) évalue et approuve les organismes vivants modifiés (OVM) avant leur mise en circulation sur le marché. Le Comité consultatif sur les modifications génétiques conseille le NBB. Les importateurs doivent obtenir l'approbation du Ministère de l'agriculture et de l'agro-industrie pour importer des semences, qu'il s'agisse de semences conventionnelles ou génétiquement modifiées. À l'heure actuelle, le NBB approuve uniquement les demandes relatives aux OVM dans ou pour les aliments, les aliments pour animaux et la transformation.

<sup>36</sup> Documents de l'OMC G/SPS/N/MYS/27 à G/SPS/N/MYS/40.

<sup>37</sup> Renseignements en ligne de l'OMC. Adresse consultée: <http://spsims.wto.org/en/SpecificTradeConcerns/View/391> [13/07/17].

3.114. Les prescriptions d'étiquetage obligatoires pour les produits et ingrédients alimentaires obtenus au moyen de biotechnologies modernes étaient énoncées dans le Règlement de 1985 sur les produits alimentaires, publié au Journal officiel en 2010. Une période de grâce de quatre ans a été accordée et a débuté le 9 juillet 2014.

### 3.3.4 Politique de la concurrence et contrôle des prix

#### 3.3.4.1 Politique de la concurrence

##### 3.3.4.1.1 Cadre juridique

3.115. La Loi sur la concurrence de la Malaisie a été introduite en 2010 et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012. La Commission malaisienne de la concurrence (MyCC), l'autorité de la concurrence du pays, a été établie en 2011. Depuis l'examen précédent en 2014, le cadre juridique et institutionnel régissant la politique de la concurrence n'a subi aucun changement majeur, hormis la publication par la MyCC de plusieurs nouvelles directives de mise en œuvre.

3.116. La Loi sur la concurrence de 2010 traite deux types de questions liées à la concurrence, à savoir les accords anticoncurrentiels et les abus de position dominante sur le marché. Elle couvre toutes les activités commerciales, dans le pays et en dehors, qui ont des effets négatifs ou anticoncurrentiels sur les marchés malaisiens pertinents. Elle interdit tous les accords anticoncurrentiels, qu'ils soient horizontaux ou verticaux, en particulier les ententes injustifiables, telles que les accords sur la fixation des prix, le partage des marchés, le contrôle de la production et les soumissions concertées. La Loi énonce aussi des exemples de comportements qui peuvent constituer un abus de position dominante et sont donc interdits: la discrimination par les prix, les comportements prédateurs comme l'utilisation de prix inférieurs au coût de revient aux fins d'élimination de la concurrence, le refus de vendre, la vente liée et l'achat de marchandises ou de ressources rares nécessaires à un concurrent mais dont l'acheteur n'a pas besoin pour son propre usage.

3.117. La Malaisie est le seul pays de l'ASEAN dont la loi sur la concurrence ne prévoit pas un contrôle des fusions et acquisitions. Une étude économique menée par l'OCDE en 2016 suggère donc d'élargir le champ d'application de la Loi pour inclure le contrôle des fusions.<sup>38</sup> Pour le moment, la Malaisie n'a pas prévu de modifier la Loi.

3.118. La Loi ne s'applique pas aux activités qui impliquent l'exercice du pouvoir gouvernemental ou qui sont menées conformément au principe de "solidarité", ou à l'achat de biens et de services non destinés à la revente ou au réapprovisionnement. Le principe de solidarité englobe les activités menées à des fins purement sociales, par exemple la fourniture de services médicaux par le gouvernement. La Loi exclut aussi de son champ d'application certains secteurs, notamment le secteur des communications et du multimédia, les industries de l'électricité et du gaz canalisé, et le secteur de l'aviation, qui sont régis respectivement par des réglementations sectorielles distinctes.<sup>39</sup> Cependant, le manque de cohérence des concepts clés de la concurrence entre la Loi sur la concurrence et les lois sectorielles pertinentes, ainsi que l'insuffisance d'éléments attestant de l'application de la politique de la concurrence par les organismes sectoriels de réglementation ont entamé l'efficacité du régime de concurrence dans le pays.<sup>40</sup> Des efforts sont déployés pour améliorer la collaboration et la cohérence. Par exemple, la MyCC tient deux fois par an, avec les organismes sectoriels de réglementation, une réunion spéciale du comité sur la concurrence pour examiner les questions liées à la concurrence et, ainsi, garantir la compatibilité des politiques avec la Loi.<sup>41</sup> Depuis le 11 mai 2017, la MyCC mène également une consultation en ligne sur la

<sup>38</sup> OCDE, *OECD Economic Surveys: Malaysia 2016*. Adresse consultée:

<https://www.oecd.org/eco/surveys/Malaysia-2016-OECD-economic-survey-overview.pdf>.

<sup>39</sup> Les secteurs des communications et du multimédia sont régis par la Loi de 1998 sur les communications et le multimédia, le secteur de l'énergie par la Loi de 2001 sur la Commission de l'énergie et l'industrie aéronautique par la Loi de 2015 sur l'aviation civile (modifiée).

<sup>40</sup> OCDE, *OECD Economic Surveys: Malaysia 2016*. Adresse consultée:

<https://www.oecd.org/eco/surveys/Malaysia-2016-OECD-economic-survey-overview.pdf>.

<sup>41</sup> Les organismes sectoriels de réglementation concernées sont: i) Banque centrale de Malaisie (BNM); ii) Commission malaisienne des communications et du multimédia (MCMC); iii) Commission des transports publics terrestres (SPAD); iv) Commission des opérations de bourse; v) Commission de l'énergie; vi) Commission nationale des services relatifs à l'eau (SPAN); vii) Commission malaisienne de l'aviation (MAVCOM); et viii) Société malaisienne de la propriété intellectuelle (MyIPO).

proposition d'exemption par catégorie pour les accords de partage des navires et les accords de discussion volontaire dans le secteur des services de transports maritimes de ligne.

3.119. La Loi prévoit également des exceptions pour de nombreux types d'ententes injustifiables pour les PME, même s'il s'agit d'entreprises concurrentes. Plus précisément, la Loi dispose que lorsque la part de marché cumulée des PME concernées est inférieure à 20%, les accords conclus par ces entreprises ne feront pas l'objet d'enquêtes puisqu'il est peu probable qu'ils aient des effets anticoncurrentiels. Ces types d'accords peuvent inclure les achats groupés, la distribution exclusive ou la vente ou l'achat lié. Ces accords ne sont pas autorisés s'ils sont conclus entre une grande entreprise et une PME, l'effet sur le marché pouvant être plus important.

### 3.3.4.1.2 Cadre institutionnel et moyens d'exécution

3.120. Seule la MyCC est habilitée à mettre en œuvre et à faire appliquer les dispositions de la Loi sur la concurrence de 2010, en exerçant notamment les fonctions suivantes: conduite d'enquêtes sur les allégations d'infraction; publication de directives sur l'application de la Loi; promotion des questions relatives à la concurrence; réalisation d'études générales sur des questions liées à la concurrence ou d'études sur certains secteurs de l'économie malaisienne; et information et éducation du public sur les bénéfices potentiels de la concurrence pour les consommateurs.

3.121. Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la concurrence en 2012, la MyCC a publié six ensembles de directives, à savoir les Directives sur les procédures de recours (2 mai 2012), sur la définition du marché (2 mai 2012), sur les accords anticoncurrentiels (2 mai 2012), sur les abus de position dominante (26 juillet 2012), sur les sanctions financières (14 octobre 2014) et sur le régime de clémence (14 octobre 2014). D'après les Directives sur les abus de position dominante, une part de marché supérieure à 60% est un bon indicateur, même si ce n'est pas le seul, pour déterminer qu'une entreprise détient une position dominante. La MyCC élabore actuellement les Directives sur le traitement de la propriété intellectuelle et prévoit de mener début 2018 une série de consultations publiques sur ce projet, avec les parties intéressées et par l'intermédiaire de son site Web.<sup>42</sup>

3.122. Le nombre croissant de recours reçus par la MyCC montre que les consommateurs et les milieux d'affaires sont de plus en plus sensibilisés à la Loi sur la concurrence. Le nombre total de recours reçus est passé de 8 en 2012 à 75 en 2015, puis est redescendu à 51 en 2016. Parmi ces recours, 48 portaient sur des accords anticoncurrentiels et 20 sur des abus de position dominante sur le marché. Les secteurs concernés étaient les suivants: vente de pétrole et services pétroliers, services médicaux, services des administrations publiques, marchés publics, transports publics, accessoires automobiles, élevage, technologie de l'information, tourisme et assurance. Au total, la MyCC a conclu 19 enquêtes sur des accords anticoncurrentiels et des infractions ont été constatées dans cinq d'entre elles (tableau 3.18). Les infractions concernaient principalement les accords anticoncurrentiels sur la fixation des prix.

3.123. Le Tribunal d'appel de la concurrence a été établi en 2012 pour connaître des appels formés contre des décisions de la MyCC. Par exemple, en 2014, une décision de la MyCC concernant le Malaysian Airline System et AirAsia a été portée devant le Tribunal d'appel de la concurrence. Le Tribunal a jugé que les sociétés en question n'avaient pas enfreint la Loi sur la concurrence. Trois appels ont été interjetés depuis 2014.

**Tableau 3.18 Nombre de recours, d'enquêtes et de conclusions, 2014-2016**

	2014	2015	2016
Nombre de recours	80	75	51
Nombre d'enquêtes	3	10	6
Nombre d'infractions	1	2	2
Nombre de cas de non-infraction	0	6	1

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.124. Toute entreprise enfreignant la Loi s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 10% de son chiffre d'affaires mondial. Un régime de clémence existe pour les cas dans lesquels une entreprise a admis son implication dans la violation d'une interdiction d'accord horizontal et a

<sup>42</sup> L'adresse du site Web de la Commission malaisienne de la concurrence est [www.mycc.gov.my](http://www.mycc.gov.my).

fourni des renseignements ou a coopéré d'une autre manière avec la MyCC (comme le recommandent plusieurs organisations internationales). Cela peut considérablement faire progresser l'enquête. Le régime de clémence peut permettre d'obtenir une réduction maximale de 100% des amendes qui auraient sinon été infligées, mais il n'a pas d'autres conséquences juridiques en termes de procédures civiles.

3.125. Outre les enquêtes sur les infractions, les travaux de la MyCC ces dernières années ont aussi été axés sur la promotion de la concurrence et le renforcement des capacités. La MyCC a mis sur pied 31, 48 et 28 programmes de promotion en 2014, 2015 et 2016, respectivement, faisant intervenir des acteurs des secteurs privé et public du monde entier.

3.126. Néanmoins, des doutes subsistent quant à l'efficacité du régime. L'autonomie et l'indépendance de la MyCC ainsi que le rôle et l'implication du Ministère du commerce intérieur, des coopératives et de la consommation (MDTCC), qui détermine le budget de la MyCC, sont des sources de préoccupations pour l'OCDE, qui a souligné que la MyCC était moins compétente que souhaité et n'employait pas assez d'économistes expérimentés.<sup>43</sup> Elle recommande à la MyCC de développer ses activités visant à faire respecter la réglementation, pour parvenir à un niveau de dissuasion efficace, accroître la sensibilisation et renforcer la confiance des parties intéressées.

#### 3.3.4.1.3 Coopération internationale

3.127. Certains accords de libre-échange bilatéraux/régionaux comme l'Accord de partenariat économique Japon-Malaisie, l'Accord de libre-échange ASEAN-Australie-Nouvelle-Zélande, l'Accord de libre-échange Malaisie-Nouvelle-Zélande et l'Accord de libre-échange Malaisie-Australie, contiennent des dispositions sur la concurrence.<sup>44</sup> En juin 2011, la MyCC est devenue membre du Réseau international de la concurrence (RIC) et participe régulièrement aux manifestations qu'il organise. Au niveau régional, la Malaisie participe au Groupe d'experts de l'ASEAN sur la concurrence (AEGC) et à la Conférence annuelle sur la concurrence de l'ASEAN (ACC), qui visent à renforcer les capacités et à offrir une enceinte régionale de discussion sur les politiques de la concurrence. Les 8 et 9 mars 2017, la Malaisie a accueilli avec succès la septième Conférence sur la concurrence de l'ASEAN.

#### 3.3.4.2 Contrôle des prix et de l'approvisionnement

3.128. Conformément à la Loi sur le contrôle des approvisionnements de 1961, la farine tout usage et l'huile de cuisson sont subventionnées et leurs prix sont plafonnés par le gouvernement.<sup>45</sup> Les autorités ont indiqué que le gaz de pétrole liquéfié (GPL) faisait également partie des produits subventionnés.

3.129. Au titre de la Loi sur le contrôle des prix et la lutte contre l'affairisme de 2011, le MDTCC a fixé des prix maximum pour la fabrication, la production, la vente en gros ou la vente au détail de certains biens et services, y compris des produits de base indispensables à la vie quotidienne. Dès lors qu'un produit donné est déclaré comme étant soumis à un contrôle des prix et assorti d'un prix maximum, toute personne vendant ce produit à un prix plus élevé commet une infraction au titre de la Loi sur le contrôle des prix et la lutte contre l'affairisme. Il existe deux types de contrôle des prix: les contrôles des prix tout au long de l'année (pétrole, diesel, GPL, masques faciaux et sucre); et les contrôles des prix saisonniers (poulet, œufs, poisson, crevettes, oignons et légumes avant/pendant/après une période de fête).

<sup>43</sup> OCDE, *OECD Economic Surveys: Malaysia 2016*. Adresse consultée: <https://www.oecd.org/eco/surveys/Malaysia-2016-OECD-economic-survey-overview.pdf>.

<sup>44</sup> Le Partenariat transpacifique contient également des dispositions sur la concurrence.

<sup>45</sup> Renseignements en ligne du MDTCC. Adresse consultée: <http://www.kpdnkk.gov.my/kpdnkk/barang-barang-kawalan-yang-diberikan-subsidi-oleh-kerajaan/?lang=en> [03/08/17].



### 3.3.5 Commerce d'État, entreprises liées à l'État et privatisation

#### 3.3.5.1 Commerce d'État

3.130. La Malaisie a notifié à l'OMC qu'au sens de l'article XVII:4 a) du GATT de 1994, Padiberas Nasional Berhad (BERNAS) agissait en tant qu'entreprise commerciale d'État pour l'importation de riz.<sup>46</sup>

3.131. BERNAS mène des activités non commerciales pour le compte de l'État, qui sont notamment les suivantes:

- a. conserver, maintenir et gérer des stocks de paddy/riz au niveau national;
- b. acheter le paddy aux producteurs au prix minimum garanti établi périodiquement par l'État;
- c. agir en tant qu'acheteur de dernier recours pour les producteurs de paddy;
- d. gérer le versement des subventions aux producteurs de paddy au titre du dispositif de subvention des prix du paddy; et
- e. gérer les programmes applicables aux rizeries des Bumiputera.

3.132. BERNAS exerce également des activités commerciales comme la production de semences de paddy, la culture du paddy, l'achat de paddy et la transformation du riz, la distribution et le commerce du riz et de ses produits, et l'importation de riz.

3.133. BERNAS est la seule société autorisée, au titre de son accord de privatisation, à importer du riz en Malaisie. La distribution du riz importé dans le pays s'effectue par vente directe aux grossistes qui distribuent ensuite le riz aux détaillants. Le droit exclusif de BERNAS sur l'importation de riz a été prorogé jusqu'au 10 janvier 2021.

#### 3.3.5.2 Entreprises liées à l'État (GLC)

3.134. Les GLC sont contrôlées par des entreprises d'investissement liées à l'État (GLIC) comme Khazanah Nasional (le fonds souverain du gouvernement), Permodalan Nasional Berhad ou le Fonds de prévoyance des employés (EPF). Les GLC et les GLIC représentent toujours une grande partie de l'économie. Elles employaient environ 5% de la main-d'œuvre nationale et étaient les principaux fournisseurs dans des industries et pour services clés tels que l'électricité, les télécommunications, la poste, les compagnies aériennes, les transports publics, et les services bancaires et financiers.<sup>47</sup> Les GLC ont également mené à bien de grands projets d'infrastructure. En outre, des fonds publics d'affectation spéciale (via l'EPF ou Permodalan Nasional Berhad) ont été investis dans de nombreuses GLC et dépendent donc de leurs résultats.

3.135. Un Programme de transformation des entreprises liées à l'État sur 10 ans (2005-2015) a été lancé en 2004/2005, pour transformer les GLC en sociétés compétitives plus fortes et plus résilientes. Le programme couvrait cinq GLIC appartenant à l'État fédéral (EPF, Khazanah, Comité du Fonds pour les forces armées (LTAT), Lembaga Tabung Haji et Permodalan Nasional Berhad), ainsi que les principales GLC, appelées "G-20".<sup>48</sup> Dans le cadre du programme, les GLC ont intensifié leur collaboration avec le secteur privé et ont cédé des actifs non essentiels et non concurrentiels. Au titre du programme, des efforts ont aussi été déployés pour limiter le rôle du "gouvernement" dans ces entreprises liées à l'État et pour encourager la mise en place d'un environnement réglementaire favorable. En ce qui concerne les marchés publics, les Directives et bonnes pratiques en matière de passation de marchés visaient à limiter les comportements de recherche de rente dans les politiques de marchés publics; par exemple, au titre d'une

<sup>46</sup> Document de l'OMC G/STR/N/16/MYS daté du 17 octobre 2016.

<sup>47</sup> PCG (2015), *GLC Transformation Programme Graduation Report*. Adresse consultée: <http://www.pcg.gov.my/media/1118/glctp-vol1-graduation-report.pdf> [21 juillet 2017].

<sup>48</sup> La liste du G-20 comprend 17 GLC en raison de diverses fusions, scissions et mesures au niveau des entreprises survenues au fil du temps. Une liste de ces 17 sociétés est disponibles sur le site Web de Khazanah (<http://www.khazanah.com.my/khazanah/files/44/442dca19-b472-4394-aea2-5de0154be943.pdf>).

modification d'une loi, l'obligation d'obtenir l'approbation du Ministère des finances pour les marchés des GLC d'une valeur supérieure à 100 millions de ringgit a été supprimée, ce qui a permis de diminuer la bureaucratie et les éventuels comportements de recherche de rente.<sup>49</sup>

3.136. Les GLC et les GLIC ont conclu leur processus de transformation lorsque le programme est arrivé à son terme en juillet 2015. Le Comité de Putrajaya sur les résultats des GLC (PCG) a indiqué que les GLC affichaient un bilan solide sur 10 ans: elles avaient produit des résultats financiers, dynamisé le processus d'édification de la nation et généré des avantages pour toutes les parties prenantes. En particulier, de l'exercice 2004 à l'exercice 2014:

- a. la capitalisation boursière du G-20 avait été multipliée par près de trois, le rendement total des actions ayant progressé de 11,1% par an;
- b. les bénéfices nets du G-20 avaient augmenté à un taux annuel composé de 10,2%;
- c. le G-20 avait réalisé des investissements nationaux à hauteur de 153,9 milliards de ringgit et employait 225 050 Malaisiens en 2014; et
- d. le G-20 avait versé 108,3 milliards de ringgit de dividendes et 63,5 milliards de ringgit d'impôts.

### 3.3.5.3 Privatisation

3.137. Le programme de privatisation prévoit que les Bumiputera doivent posséder au moins 30% du capital d'une entité privatisée. La participation étrangère est limitée à 25% du capital total, mais elle peut être autorisée jusqu'à 49% au cas par cas. Tous les projets privatisés sont soumis aux politiques de développement de la Malaisie et au Plan directeur sur la privatisation pour ce qui concerne la participation étrangère.

3.138. Les autorités ont indiqué que les partenariats public-privé (PPP) jouaient un rôle essentiel pour la croissance et le développement économique du pays depuis le début des années 1980. À ce jour, la Malaisie a mis en œuvre 852 projets de PPP dans différents secteurs et le gouvernement a réalisé des économies totales de 208,5 milliards de ringgit.

3.139. L'Unité des partenariats public-privé, qui relève du Bureau du Premier Ministre, est l'organisme central de coordination des PPP en Malaisie. Elle a élaboré différentes directives concernant les PPP et la privatisation. Le gouvernement examine et révisé périodiquement les arrangements de PPP pour améliorer leur mise en œuvre.<sup>50</sup>

### 3.3.6 Marchés publics

#### 3.3.6.1 Aperçu général

3.140. Les marchés publics jouent un rôle important dans le développement socio-économique du pays. D'après les estimations des autorités, le volume des activités de passation de marchés publics de la Malaisie (achats de marchandises, services et travaux par le gouvernement fédéral, les États, les administrations locales et les organes officiels, à l'exclusion des achats réalisés par des entreprises liées à l'État) est resté stable pendant la période à l'examen, le montant annuel pour 2016 s'élevant à 92,8 milliards de ringgit (tableau 3.19), soit 12,6% du PIB de cette même année. Les marchés publics de la Malaisie ont été passés principalement au niveau du gouvernement fédéral. En 2016, 80,5% de la valeur annuelle des marchés publics résultaient d'entités fédérales. En termes de catégories, les dépenses de développement occupaient la première place, avec 68% de la valeur totale des marchés publics en 2016. Ces chiffres n'incluent pas les marchés passés par les entreprises liées à l'État (GLC) qui, en Malaisie, ne sont pas soumises au même ensemble de règles et règlements que les organismes publics et les organes officiels.

<sup>49</sup> PCG (2015), *GLC Transformation Programme Graduation Report*. Adresse consultée: <http://www.pcg.gov.my/media/1118/glctp-vol1-graduation-report.pdf> [21 juillet 2017].

<sup>50</sup> Renseignements en ligne de l'Unité des partenariats public-privé. Adresse consultée: <http://www.ukas.gov.my/en/garis-panduan> [03/10/17].

**Tableau 3.19 Valeur des marchés publics par secteur public, 2014-2016**

(Millions de RM)

Types de marché	2014	2015	2016 <sup>a</sup>
<b>Gouvernement fédéral</b>			
a) dépenses en biens et services	34,259	36,373	29,702
b) dépenses de développement	39,503	40,768	45,000
<b>Dépenses de développement des États</b>	7,826	8,094	10,354
<b>Dépenses de développement des administrations locales</b>	1,511	1,603	1,732
<b>Dépenses de développement des organes officiels</b>	8,479	7,306	5,983
<b>Total</b>	91,578	94,144	92,771

a Estimation.

Source: Estimations des autorités malaisiennes, sur la base du Rapport économique 2016/2017 du Ministère des finances, tableaux statistiques 6.1, 6.3, 6.10, 6.11 et 6.12, publié le 21 octobre 2016 (document consultable à l'adresse suivante: [www.treasury.gov.my](http://www.treasury.gov.my)).

3.141. Le régime malaisien des marchés publics reste un système décentralisé. De ce fait, aucune donnée sur les achats annuels par mode d'adjudication et par origine n'a été communiquée par les autorités. Les fournisseurs étrangers ne sont pas autorisés à participer aux appels d'offres nationaux; des appels d'offres internationaux sont organisés en cas d'indisponibilité de biens ou services de fabrication nationale.

3.142. Les autorités estiment que les marchés publics sont un outil important pour soutenir la politique nationale de développement et Vision 2020, dont l'objectif est de faire en sorte que la Malaisie devienne un pays à revenu élevé à l'horizon 2020. La Malaisie a obtenu le statut d'observateur au Comité des marchés publics de l'OMC en 2012. D'après les autorités, en raison de considérations de politique intérieure, il est peu probable que la Malaisie accède à l'AMP de l'OMC dans un avenir proche.<sup>51</sup>

### 3.3.6.2 Cadre juridique et système de passation de marchés publics

3.143. La Malaisie a un système de passation de marchés publics décentralisé dans lequel les procédures d'achat sont confiées à des entités contractantes à différents niveaux du gouvernement. Le Ministère des finances est le principal responsable des marchés publics au niveau du gouvernement central, tandis qu'au niveau des administrations locales, la responsabilité incombe aux ministres principaux des différents États.

3.144. La Loi de 1957 sur les procédures financières (révisée en 1972) reste l'instrument juridique principal de la Malaisie pour les questions financières, y compris les marchés publics, et les Instructions du Trésor détaillent les procédures financières et comptables. Parmi les autres textes législatifs pertinents figurent la Loi de 1949 sur les marchés publics (révisée en 1973), la Loi de 1969 sur les fonctions ministérielles, la Loi de 1956 sur la délégation des pouvoirs et la première Circulaire du Trésor (1Pekeliling Perbendaharaan ou 1PP).<sup>52</sup>

3.145. Traditionnellement, les marchés publics sont utilisés pour soutenir les objectifs socioéconomiques et les objectifs de développement de la Malaisie, y compris pour: i) promouvoir la croissance des industries du pays en encourageant l'utilisation maximale des ressources et matières locales; ii) favoriser et soutenir une plus grande participation des Bumiputera dans l'économie nationale; iii) renforcer les capacités des industries nationales grâce aux transferts de technologie; iv) créer des débouchés pour les industries nationales tournées vers les services – fret et assurance, par exemple; et v) atteindre d'autres objectifs socioéconomiques et objectifs de développement.

3.146. Pour garantir que tous les principes, politiques, règles et procédures relatifs aux marchés publics sont strictement respectés, la Malaisie a établi au sein de chaque ministère fédéral des comités d'adjudication chargés d'examiner les appels d'offres d'une valeur supérieure à

<sup>51</sup> La Malaisie a participé aux négociations du Partenariat transpacifique et a pris des engagements connexes sur les marchés publics au niveau du gouvernement central (les dispositions sur les marchés publics du Partenariat transpacifique sont largement inspirées de l'Accord de l'OMC sur les marchés publics révisé (AMP)).

<sup>52</sup> La première Circulaire du Trésor est consultable à l'adresse suivante: <http://1pp.treasury.gov.my/>.

500 000 ringgit et de prendre les décisions correspondantes. Dans le cas de marchés passés par des ministères et départements concernant des biens et services pour un montant supérieur à 50 millions de ringgit et des travaux pour un montant supérieur à 100 millions de ringgit, et dans le cas d'appels d'offres organisés par des organes officiels pour un montant supérieur à 100 millions de ringgit, les décisions finales sont prises par le Ministère des finances.

3.147. Les marchés publics se répartissent entre les appels d'offres nationaux et les appels d'offres internationaux. Dans le cas des appels d'offres nationaux, la préférence est donnée aux fournisseurs bumiputera. La marge de préférence accordée aux fournisseurs bumiputera reste inchangée depuis 2014. Pour les marchés de biens et de services d'une valeur comprise entre 100 000 ringgit et 15 millions de ringgit, les fournisseurs bumiputera bénéficient d'une marge de préférence comprise entre 2,5% et 10% qui est inversement proportionnelle à la valeur du marché. Aucune préférence de prix n'est accordée pour les marchés dépassant 15 millions de ringgit. En outre, les fabricants bumiputera bénéficient d'un traitement préférentiel pour les produits fabriqués dans le pays; cette marge va jusqu'à 10% pour les marchés de moins de 10 millions de ringgit, jusqu'à 5% pour les marchés d'une valeur comprise entre 10 et 100 millions de ringgit, et jusqu'à 3% pour les marchés d'une valeur supérieure à 100 millions de ringgit.

3.148. Les fournisseurs étrangers ne sont pas autorisés à participer aux appels d'offres nationaux. Des appels d'offres internationaux sont organisés pour des biens et services en cas d'indisponibilité de fournitures ou de services de fabrication nationale. Pour des travaux spécifiques, si les entrepreneurs nationaux ne disposent pas de l'expertise ou des capacités requises, des appels d'offres peuvent être organisés sur la base d'une coentreprise entre entrepreneurs nationaux et étrangers afin d'encourager le transfert de technologie. Si une coentreprise ne peut être mise en place, des appels d'offres internationaux peuvent être organisés.

3.149. Depuis les années 1980, la Malaisie met en œuvre une politique de compensation pour l'adjudication stratégique de marchés publics. Cette politique, appelée Programme de collaboration industrielle (ICP), a été réexaminée en décembre 2014. La politique révisée comprend trois volets: i) le Programme d'amélioration économique, appliqué aux marchés d'une valeur supérieure à 100 millions de ringgit pour lesquels l'entrepreneur principal est une société nationale; ii) une compensation appliquée aux marchés d'une valeur supérieure à 50 millions de ringgit passés auprès de fournisseurs étrangers; et iii) des échanges compensés appliqués aux marchés d'une valeur supérieure à 50 millions de ringgit passés auprès de fournisseurs étrangers.

3.150. L'ICP vise à améliorer la capacité industrielle, technologique et économique globale du pays afin d'augmenter encore la compétitivité nationale et de soutenir le programme d'évolution vers une société à revenu élevé. Certains programmes relevant de l'ICP sont également orientés en fonction du plan Vision 2020, des Plans quinquennaux de développement, de la Politique nationale dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, et d'autres politiques connexes du gouvernement. La Malaisie entend faire de l'ICP une prescription obligatoire pour les marchés stratégiques et de valeur élevée. Pour l'heure, des programmes ICP ont été mis en œuvre dans le secteur aérospatial, le secteur ferroviaire, l'industrie automobile, l'énergie, l'armement, le secteur maritime et les TIC.

3.151. Le Comité exécutif ICP a été établi en 2014 au sein du Ministère des finances pour superviser et harmoniser les différents programmes planifiés, lancés et mis en œuvre en Malaisie ainsi que pour formuler des orientations stratégiques et accorder des autorisations dans ce domaine.<sup>53</sup> Le Ministère des finances a également créé l'Autorité de dépôt de technologies, autorité chargée de gérer et de coordonner la mise en œuvre de tous les ICP en Malaisie. Dès le lancement d'un ICP, un Comité ICP doit être constitué au niveau de l'organisme concerné. Parallèlement à la soumission des offres, les soumissionnaires doivent présenter des propositions ICP en réponse aux prescriptions pertinentes. Les propositions seront évaluées par le Comité ICP et constitueront un critère de sélection essentiel pour l'adjudication du marché. Les entrepreneurs sélectionnés doivent signer simultanément le marché et l'accord ICP.

3.152. Un ICP peut être mis en place pour aider les bénéficiaires à: développer leurs capacités; fabriquer des produits liés à l'équipement faisant l'objet du marché; développer conjointement de nouveaux savoir-faire et de nouvelles technologies et en tirer profit; utiliser des produits locaux;

---

<sup>53</sup> L'ICP est accessible à l'adresse suivante: <http://1pp.treasury.gov.my/>.

accéder au marché mondial par l'intermédiaire du réseau du fournisseur d'opérations de compensation; et attirer des IED.

3.153. Le gouvernement s'est également engagé à utiliser le mécanisme des marchés publics "verts" pour limiter l'impact sur l'environnement. L'initiative "marchés publics "verts" (GGP) a été mise en œuvre par étapes depuis 2014 au titre du plan d'action à court terme.<sup>54</sup> L'initiative est suivie par le Comité directeur sur les marchés publics "verts" et le Comité de travail et elle est coprésidée par le Ministère de l'énergie, des technologies vertes et de l'eau et le Ministère des finances. L'un des objectifs du 11<sup>ème</sup> Plan de la Malaisie est de faire en sorte que la part des marchés publics "verts" soit de 20% d'ici à 2020. Du fait de la mise en œuvre de l'initiative GGP dans 12 ministères et leurs organismes en 2016, la valeur cumulée des marchés publics "verts" a atteint 482 millions de ringgit. En outre, 20 groupes de produits ont été approuvés par le Comité directeur sur les marchés publics "verts" en 2016.

3.154. Le plan d'action à long terme pour l'initiative GGP, qui doit remplacer le plan d'action à court terme, est en train d'être finalisé. En 2017, la mise en œuvre de l'initiative a été élargie pour concerner tous les organismes gouvernementaux, chaque ministère étant tenu d'incorporer une spécification "verte" dans les marchés concernant des groupes de produits GGP.

3.155. La Malaisie a un système d'enregistrement des fournisseurs. Tout fournisseur souhaitant participer à un marché public de biens et de services doit s'enregistrer auprès du Ministère des finances. S'agissant des travaux de construction, les fournisseurs doivent s'enregistrer auprès de la Division de développement des entrepreneurs (BPKU) du Ministère des travaux publics et de l'Office du développement du secteur de la construction (CIDB). La première est autorisée à délivrer la certification Bumiputera aux entrepreneurs qualifiés tandis que le second est chargé de garantir que les fournisseurs et les entrepreneurs sont de bonne foi et disposent de la capacité nécessaire pour fournir les marchandises ou les services ou pour réaliser les travaux. D'après les autorités, le système permet au gouvernement de prendre des mesures disciplinaires et d'infliger des sanctions aux entrepreneurs qui n'agissent pas conformément au contrat.

3.156. Les politiques des GLC en matière de marchés publics sont approuvées par leur conseil d'administration et basées sur les meilleures pratiques. Toutefois, les GLC sont encouragées à s'approvisionner au niveau local afin d'encourager le développement économique local et national.

### **3.3.6.3 Méthodes de passation de marchés et utilisation des marchés publics électroniques**

3.157. Les méthodes d'adjudication à utiliser dans le cadre d'un marché individuel varient en fonction de la valeur du marché. Les trois méthodes les plus fréquemment utilisées sont l'achat direct, l'offre de prix et l'appel d'offres ouvert:

- a. Pour l'achat de fournitures et de services jusqu'à concurrence de 20 000 ringgit, les entités contractantes sont autorisées à s'adresser directement à des fournisseurs ayant offert de façon régulière des marchandises et services d'une qualité acceptable et à un prix raisonnable. La prescription d'enregistrement ne s'applique pas. Pour l'achat de travaux jusqu'à concurrence de 20 000 ringgit, les entités contractantes sont autorisées à s'adresser directement à un entrepreneur enregistré auprès du Centre des services de sous-traitance et du CIDB.
- b. Pour l'achat de fournitures et de services d'une valeur comprise entre 20 000 et 500 000 ringgit, les entités contractantes sont tenues de solliciter des offres de prix (au moins 5).
- c. Pour l'achat de travaux, fournitures et services d'une valeur supérieure à 500 000 ringgit, on a recours à un processus d'appel d'offres ouvert. Les appels d'offres ouverts doivent être publiés sur le portail MyProcurement et, éventuellement, dans les journaux locaux.

<sup>54</sup> Des renseignements sur l'initiative GGP sont disponibles aux adresses suivantes:

i) <http://www.scpmalaysia.gov.my/en/node/4>; ii) <http://1pp.treasury.gov.my/>; et  
iii) <https://www.myhijau.my/green-procurement/>.

3.158. Par ailleurs, l'appel d'offres sélectif est utilisé pour répondre à des préoccupations spécifiques liées par exemple à la sécurité, ou lorsque le nombre de sociétés enregistrées est très limité. La procédure d'appel d'offres limité, qui constitue une exception au Règlement sur les marchés publics et nécessite l'approbation du Ministère des finances, peut être utilisée sur la base de critères stricts (sécurité, uniformité, urgence et existence d'un seul fournisseur).

3.159. En dépit de la nature globalement décentralisée du régime, les produits d'usage courant comme le matériel de bureau, les meubles et les logiciels informatiques sont achetés au niveau central. Pour les contrats centraux ou les contrats-cadres, la sélection s'effectue par le biais d'appels d'offres ouverts ou négociés auxquels ne peuvent participer que des fournisseurs nationaux. Les listes des contrats centraux fédéraux et des contrats-cadres sont publiées. Lorsqu'un contrat central fédéral ou un contrat-cadre a été établi pour un produit donné, toutes les entités contractantes, au niveau fédéral ou au niveau des États, sont tenues de réaliser leurs achats dans le cadre de ces contrats. L'objectif des contrats centraux est de promouvoir les produits nationaux et de favoriser le développement des fournisseurs locaux.

3.160. Le système de passation électronique des marchés publics de la Malaisie a été établi en 1999. Selon les autorités, il a permis d'améliorer considérablement la transparence et l'efficacité du processus de passation de marchés. Le centre d'information de MyProcurement est la principale plate-forme permettant au public de s'informer sur le régime des marchés publics, y compris les règles et règlements, les avis d'appel d'offres et le résultat des adjudications récentes de chaque ministère. Pendant la période à l'examen, le portail MyProcurement a été amélioré pour permettre la publication des résultats des accords de négociation directe et d'autres renseignements concernant les marchés publics. Les documents relatifs aux offres de prix et aux appels d'offres sont mis à la disposition du public dans un souci de transparence.

3.161. Le nouveau système ePerolehan (eP), une plate-forme de transaction et de déclaration en ligne destinée aux utilisateurs du gouvernement fédéral et aux fournisseurs enregistrés, doit être mis en œuvre à partir de 2017.<sup>55</sup> Les bons de commande ou les marchés peuvent être publiés sur cette plate-forme quelle que soit la méthode d'adjudication utilisée – achat direct, offre de prix ou appel d'offres. Dans le système eP, le catalogue électronique, accessible depuis tout appareil doté d'un accès à Internet, permet aux fournisseurs de promouvoir en ligne leurs marchandises et services. D'après les statistiques publiées sur le portail eP, plus de 110 000 fournisseurs étaient enregistrés auprès du Ministère des finances en juin 2017. En 2016, les organismes publics ont réalisé, par l'intermédiaire du système, plus de 1,365 million d'achats, pour un montant total de 17,883 milliards de ringgit.

#### **3.3.6.4 Intégrité et mécanisme d'examen des adjudications contestées**

3.162. Pour parvenir à une bonne gouvernance, le régime malaisien de passation des marchés publics s'appuie sur les principes généraux de responsabilité à l'égard du public, de transparence, d'optimisation des ressources, de concurrence juste et ouverte et d'acte loyal. Le gouvernement s'efforce de promouvoir la transparence et l'intégrité dans le processus de passation de marchés publics. Le Comité pour la gouvernance et l'intégrité a commencé à établir des unités pour l'intégrité dans tous les organismes publics relevant de l'administration fédérale ou des États, dans le but d'encourager une plus grande transparence des marchés publics. Les unités pour l'intégrité sont dirigées par des fonctionnaires agréés désignés qui ont été formés à l'Académie malaisienne de lutte contre la corruption.

3.163. Par ailleurs, le Ministère des finances a présenté en 2010 ses Directives sur la mise en œuvre du pacte d'intégrité dans les marchés publics. Conformément à ces directives, les entités contractantes comme les soumissionnaires doivent signer un pacte d'intégrité. Ce faisant, les deux parties s'engagent à ne pas verser, proposer ou demander de pots-de-vin; à ne pas s'entendre avec des concurrents pour obtenir le marché; et à ne pas adopter de tels comportements abusifs pendant la durée d'exécution du marché. Le gouvernement est autorisé à résilier un marché à tout moment s'il est fait état de corruption ou d'activités illégales.

---

<sup>55</sup> Rapport d'avancement des objectifs de Bogor pour la Malaisie (au 30 septembre 2016). Adresse consultée: <https://www.apec.org/About-Us/About-APEC/Achievements%20and%20Benefits/2016-Bogor-Goals/03/08/17>.

3.164. Au titre des accords de projet, le vérificateur général a le pouvoir de réaliser un examen de surveillance en vue de fournir des opinions ou rapports d'audit aux comités exécutifs ou aux comités directeurs concernés. Cet examen est effectué parallèlement à la mise en œuvre du projet. Parmi les projets concernés figurent les transports publics rapides et l'autoroute "Pan-Borneo". Tout projet dont la valeur est supérieure ou égale à 100 millions de ringgit sera audité en priorité.

3.165. La Malaisie propose plusieurs voies de recours aux soumissionnaires. Un soumissionnaire lésé peut déposer plainte auprès de l'entité contractante, qui peut annuler un appel d'offres si des irrégularités sont constatées. Le soumissionnaire peut également déposer un recours auprès du Bureau des plaintes publiques, de la Commission malaisienne contre la corruption ou du Comité des comptes publics. En outre, la Section de la conformité et de l'accréditation, qui relève de la Division des marchés publics du Ministère des finances, contrôle le respect des règles relatives aux marchés publics et peut également mettre en place des équipes spéciales pour enquêter sur les plaintes, si nécessaire. Des mesures correctives sont aussi prévues par l'intermédiaire des procédures civiles prévues par la Loi sur le droit civil (1956) et la Loi relative aux procédures contre les pouvoirs publics (1956). Les autorités ont indiqué qu'elles prévoyaient de mettre en place un mécanisme indépendant d'examen des adjudications dans les années à venir.

### **3.3.7 Droits de propriété intellectuelle**

#### **3.3.7.1 Aperçu général**

3.166. Le principal organisme chargé d'élaborer et d'administrer la politique relative aux DPI reste la Société malaisienne de la propriété intellectuelle (MyIPO). Elle s'occupe de la protection de la propriété industrielle et du droit d'auteur. La MyIPO examine et enregistre les demandes de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles industriels, et indications géographiques), dispense des services consultatifs, fournit des renseignements sur la propriété intellectuelle (PI) et des données statistiques, offre des programmes de formation, réalise des examens des agents de brevets et met en place des programmes de sensibilisation.

3.167. En 2014, la MyIPO a établi un guichet unique pour le renouvellement des titres de PI – le Centre de renouvellement – chargé de fournir des renseignements sur les procédures et frais afférents au renouvellement des titres de PI. En juin 2014, un premier portail sur le marché des DPI a été lancé pour permettre aux détenteurs de DPI de réaliser d'éventuelles transactions comme la vente de DPI ou l'octroi de licences sur ces droits, la commercialisation et/ou le franchisage de DPI. La MyIPO collabore également avec l'Université Malaysia Sarawak pour mettre en place des cours sur la PI à l'intention des étudiants de premier cycle.

3.168. En septembre 2015, la Malaisie a lancé sa Feuille de route sur la monétisation de la PI 2015-2020, qui vise à faire en sorte que la PI soit considérée comme une ressource ayant une valeur et un rendement financier. La Feuille de route met en exergue trois stratégies: transformer la PI en ressources financières; mobiliser les actifs de PI; et améliorer le marché de la PI pour en faire un pôle commercial. En 2013, le gouvernement a affecté 200 millions de ringgit à un programme de financement de la PI relevant de l'initiative MDV (Malaysian Debt Ventures). À ce jour, 12 sociétés ont bénéficié de financements.

3.169. Depuis l'examen précédent en 2014, le cadre législatif malaisien de la protection des DPI n'a pas connu de changement majeur. Le gouvernement réexamine la Loi sur les brevets de 1983, la Loi sur les marques de 1976 et la Loi sur le droit d'auteur de 1987. Les principales lois sur la PI sont toujours les suivantes:

- a. Loi de 1987 sur le droit d'auteur, modifiée pour la dernière fois en 2012;
- b. Loi de 1983 sur les brevets modifiée pour la dernière fois en 2006 et Règlement sur les brevets modifié pour la dernière fois en 2011;
- c. Loi de 1976 sur les marques modifiée pour la dernière fois en 2002 et Règlement sur les marques modifié pour la dernière fois en 2011;

- d. Loi de 2000 sur les indications géographiques modifiée pour la dernière fois en 2002 et Règlement sur les indications géographiques modifié pour la dernière fois en 2013;
- e. Loi de 1996 sur les dessins et modèles industriels, modifiée pour la dernière fois en 2013;
- f. Loi de 2011 sur les désignations commerciales;
- g. Loi de 2004 sur la protection des obtentions végétales; et
- h. Loi de 2000 sur les schémas de configuration de circuits intégrés.<sup>56</sup>

3.170. La Malaisie est signataire de plusieurs traités administrés par l'OMPI (tableau 3.20). le gouvernement envisage d'adhérer au Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets. Les autorités ont indiqué que, comme l'adhésion aux traités internationaux nécessitait de modifier les lois et règlements pertinents, la Malaisie était en train de modifier la Loi de 1976 sur les marques et la Loi de 1983 sur les brevets pour inclure des dispositions relatives respectivement au Protocole de Madrid et au Traité de Budapest.

3.171. La Malaisie a ratifié le Protocole portant amendement de l'Accord sur les ADPIC et la santé publique en décembre 2015. En 2015 également, la MyIPO et l'OMPI ont signé un accord de service destiné à renforcer la coopération stratégique afin de créer un Centre d'appui à la technologie et à l'innovation (TISC) qui accueillera une bibliothèque des brevets en Malaisie. La MyIPO a signé avec 12 établissements d'enseignement supérieur (universités ou instituts polytechniques) et un institut de recherche un mémorandum d'accord pour établir des institutions hôtes de TISC. Le programme vise à faciliter l'accès aux renseignements sur l'innovation et la technologie ainsi qu'à diffuser les bonnes pratiques et expériences dans les institutions hôtes de TISC, grâce à divers ateliers et programmes de formation.

**Tableau 3.20 Traités administrés par l'OMPI**

Traités administrés par l'OMPI	Date d'entrée en vigueur pour la Malaisie
Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur	décembre 2012
Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes	décembre 2012
Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques	septembre 2007
Arrangement de Vienne instituant une classification internationale des éléments figuratifs des marques	septembre 2007
Traité de coopération en matière de brevets	août 2006
Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques	octobre 1990
Convention instituant l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	janvier 1989
Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle	janvier 1989

Source: Renseignements en ligne de l'OMPI. Adresse consultée: <http://www.wipo.int/wipolex/en/profile.jsp?code=MY#a6> [24/07/17].

3.172. La Malaisie a également signé des traités bilatéraux pertinents dans le domaine de la PI:

- a. Accord global de coopération économique Malaisie-Inde, entré en vigueur en 2011;
- b. Accord de partenariat économique global entre le Japon et les États membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est, entré en vigueur en 2009;
- c. Accord de partenariat économique Japon-Malaisie, entré en vigueur en 2006;
- d. Accord de promotion et protection de l'investissement entre la Malaisie et la Chine, entré en vigueur en 1995<sup>57</sup>;

<sup>56</sup> Renseignements en ligne de l'OMPI. Adresse consultée: <http://www.wipo.int/wipolex/fr/profile.jsp?code=MY> [24/07/17].



- e. Autres accords, par exemple: Accord de rapprochement économique Malaisie-Pakistan; ALE Malaisie-Nouvelle-Zélande; ALE ASEAN-Australie-Nouvelle-Zélande; ALE Malaisie-Chili; ALE Malaisie-Australie; et ALE Malaisie-Turquie.

3.173. La Malaisie applique des mesures pour inciter les entreprises nationales à acquérir des droits de propriété industrielle: les entreprises résidentes peuvent déduire de leur impôt sur les bénéfices les dépenses d'acquisition de DPI auprès de ressortissants étrangers (brevets, dessins, modèles, plans, marques de fabrique ou de commerce et autres droits similaires).

3.174. Des dispositions relatives aux licences obligatoires s'appliquent aux brevets, aux schémas de configuration de circuits intégrés et au droit d'auteur et droits connexes. Depuis 2014, ces dispositions n'ont pas été modifiées et aucune licence obligatoire n'a été délivrée.

3.175. Les importations parallèles sont autorisées au titre de la Loi de 1983 sur les brevets. Il n'y a pas de dispositions limitant les importations parallèles qui se rapportent au droit d'auteur. S'agissant des marques, de manière générale, la Loi sur les marques et son règlement n'interdisent pas les importations parallèles. Cependant, dans la pratique, il semble que seul le propriétaire enregistré d'une marque en Malaisie ait le droit d'importer des marchandises portant la marque déposée, sauf s'il peut être prouvé que la marchandise parallèle portant la marque déposée est liée ou associée au propriétaire enregistré en Malaisie.

3.176. En ce qui concerne les droits de propriété industrielle, la durée de la protection est la même qu'au moment de l'examen précédent:

- a. 20 ans à compter de la date de dépôt pour les brevets; et 10 ans (prorogeables de 2 périodes consécutives de 5 ans) à compter de la date de dépôt pour les modèles d'utilité;
- b. 10 ans à compter de l'enregistrement pour les marques, prorogeables indéfiniment pour des périodes de 10 ans;
- c. 10 ans de protection à compter de la date de dépôt pour les indications géographiques enregistrées, prorogeables indéfiniment pour des périodes de dix ans<sup>58</sup> ;
- d. 20 ou 25 ans (pour les arbres, les vignes et les plantes pérennes) à compter de la date de dépôt de la demande pour une variété végétale nouvelle, distincte, uniforme et stable;
- e. 15 ans à compter de la date de demande pour une variété végétale obtenue, découverte et développée par une communauté locale ou une personne autochtone, si cette variété est nouvelle, distincte et identifiable;
- f. 25 ans pour les dessins et modèles industriels;
- g. 10 ans pour les schémas de configuration de circuits intégrés, à compter de la date de première exploitation commerciale du schéma de configuration en Malaisie ou ailleurs;
- h. 15 ans après la date de création du schéma de configuration, nonobstant son exploitation commerciale.

3.177. Au titre de la Loi sur les marques, le propriétaire d'une marque notoirement connue peut agir en justice pour empêcher des tiers d'utiliser sans son consentement ses marques notoirement connues en Malaisie. Le responsable du registre peut également empêcher l'enregistrement d'une marque identique ou fort semblable à une marque notoirement connue.

3.178. La législation sur les secrets commerciaux n'a pas changé depuis l'examen précédent: il n'y a pas de processus formel d'enregistrement des secrets commerciaux ni des renseignements

---

<sup>57</sup> Renseignements en ligne de l'OMPI. Adresse consultée: <http://www.wipo.int/wipolex/en/profile.jsp?code=MY#a6> [24/07/17].

<sup>58</sup> Les indications géographiques sont protégées, qu'elles soient enregistrées ou non.

confidentiels.<sup>59</sup> Le Ministère de la santé a indiqué que les données relatives aux produits pharmaceutiques contenant de nouvelles entités chimiques étaient protégées pendant cinq ans et que les deuxièmes indications étaient protégées pendant trois ans. Pour un nouveau produit médicamenteux contenant une nouvelle entité chimique, la période de protection des données d'essai est calculée à compter de la date initiale à laquelle le produit a été enregistré ou a bénéficié d'une autorisation de commercialisation et de la protection de l'exclusivité des données/des données d'essai dans le pays d'origine, ou dans tout pays reconnu et jugé approprié par le Directeur de la Division des services pharmaceutiques. Pour la deuxième indication d'un produit médicamenteux enregistré, la période de protection des données d'essai est calculée à compter de la date initiale à laquelle la deuxième indication a été approuvée et a bénéficié de la protection de l'exclusivité des données/des données d'essai dans le pays d'origine, ou dans tout pays reconnu et jugé approprié par le Directeur de la Division des services pharmaceutiques.

3.179. En 2017, le temps d'attente était de 26 mois pour les brevets et de huit mois pour les marques. Depuis la mise en place de l'examen accéléré en 2011, il faut 20 mois (à compter de la date de dépôt d'une demande) pour qu'un brevet soit délivré au titre des procédures accélérées, et 6 mois et 3 semaines pour qu'une marque soit enregistrée au titre des procédures accélérées. Les non-résidents ont présenté beaucoup plus de demandes pour des brevets, des marques, et des dessins et modèles industriels, tandis qu'en général les résidents ont présenté plus de demandes pour des modèles d'utilité (tableau 3.21).

**Tableau 3.21 Données relatives aux DPI**

	Résidents <sup>a</sup>	Non-résidents <sup>a</sup>	À l'étranger <sup>a</sup>
<b>Demands de brevets</b>			
2013	1 199	6 006	1 100
2014	1 353	6 267	1 308
2015	1 272	6 455	1 027
2016	1 279	6 176	..
<b>Brevets délivrés</b>			
2013	288	2 372	432
2014	344	2 361	512
2015	344	2 533	565
2016	373	2 980	..
<b>Demands de modèles d'utilité</b>			
2013	70	75	22
2014	86	54	35
2015	103	77	33
2016	..	..	..
<b>Demands d'enregistrement de marques</b>			
2013	14 705	17 520	5 513
2014	15 400	19 171	5 074
2015	15 940	19 983	4 297
2016	18 527	20 580	..
<b>Marques enregistrées</b>			
2013	9 777	17 202	3 516
2014	10 467	16 961	4 682
2015	10 529	18 271	3 241
2016	12 686	20 120	..
<b>Demands d'enregistrement de dessins ou modèles industriels</b>			
2013	679	1 374	356
2014	827	1 055	308
2015	627	1 135	249
2016	701	929	..

<sup>59</sup> Pour des renseignements détaillés sur la protection des secrets commerciaux, voir le document de l'OMC WT/TPR/S/292/Rev.2 daté du 8 avril 2014.

	Résidents <sup>a</sup>	Non-résidents <sup>a</sup>	À l'étranger <sup>a</sup>
<b>Dessins ou modèles industriels enregistrés</b>			
2013	698	1 303	398
2014	532	1 359	377
2015	418	883	225
2016	641	1 259	..

.. Non disponible.

a Une demande d'un résident est une demande déposée en Malaisie par un résident malaisien; une demande d'un non-résident est une demande déposée par un requérant étranger; une demande à l'étranger est une demande déposée par un résident malaisien dans un office étranger.

Source: Statistiques de propriété intellectuelle par pays de l'OMPI - Malaisie. Adresse consultée: [http://www.wipo.int/ipstats/fr/statistics/country\\_profile/profile.jsp?code=MY](http://www.wipo.int/ipstats/fr/statistics/country_profile/profile.jsp?code=MY) [24/07/17].

3.180. L'enregistrement n'est pas requis pour la protection du droit d'auteur. Les titulaires du droit d'auteur peuvent notifier et déposer facultativement auprès de la MyIPO une copie de l'œuvre admissible au droit d'auteur. Les œuvres littéraires, musicales ou artistiques sont protégées pendant la vie de l'auteur plus 50 ans.

### 3.3.7.2 Moyens de faire respecter les droits

3.181. Les amendes et sanctions appliquées en cas d'atteinte aux DPI n'ont pas changé depuis 2014.<sup>60</sup> En Malaisie, les moyens de faire respecter les DPI relèvent principalement de la responsabilité du MDTCC (Ministère du commerce intérieur, des coopératives et de la consommation). Les marchandises retenues par les douanes à la frontière sont remises au MDTCC pour action complémentaire. À la frontière, les douaniers sont chargés *ex officio* de retenir les marchandises qui sont réputées porter atteinte au droit d'auteur ou aux DPI conférés par une marque, ou d'en suspendre la mise en circulation. Le Centre d'information douanière collecte des données sur les saisies effectuées par la Division de l'exécution de la législation des douanes. Les principales catégories de marchandises confisquées à la frontière sont les vêtements, les articles en cuir, les boissons alcooliques et les bières, ainsi que les téléphones mobiles et leurs accessoires.

3.182. Les affaires liées aux DPI sont traitées par le Tribunal de la propriété intellectuelle et le Tribunal du droit d'auteur. Depuis l'examen précédent en 2014, aucune affaire n'a été portée devant le Tribunal du droit d'auteur.

3.183. Le MDTCC s'efforce de lutter contre la distribution de marchandises contrefaites, de la façon suivante: en établissant des relations de travail avec des organismes étrangers chargés de faire respecter les droits, dont Interpol; en établissant des liens de coopération avec les propriétaires de marques et en resserrant les liens existants; en renforçant et en mobilisant l'Équipe spéciale de lutte contre la contrefaçon de marchandises, qui fait intervenir plusieurs organismes publics et propriétaires de marques; en augmentant la surveillance des sites Web liés aux entreprises et des médias sociaux; et en renforçant la coopération avec les douanes afin de mener davantage d'actions pour faire respecter les droits à la frontière.

3.184. La MyIPO s'efforce également d'améliorer les moyens de faire respecter les DPI. Par exemple, en 2015 s'est tenue en Malaisie la deuxième Conférence mondiale d'évaluation de la PI, une plate-forme permettant aux parties intéressées de mieux comprendre l'évaluation de la PI; en mars 2016, le gouvernement a mis en place, dans le cadre du 11<sup>ème</sup> Plan de la Malaisie, un Fonds pour les dépôts de demandes de PI, dont l'objectif est d'encourager et d'aider les jeunes, les étudiants et les communautés locales à déposer des demandes de PI. La MyIPO met également en œuvre plusieurs programmes de formation comme le camp d'été sur la PI, le "IP Fantastic Programme" et d'autres programmes de sensibilisation à la PI.

<sup>60</sup> Pour des détails sur les amendes et les sanctions, se référer au document de l'OMC WT/TPR/S/292/Rev.2 daté du 8 avril 2014.

## 4 POLITIQUE COMMERCIALE – ANALYSE PAR SECTEUR

### 4.1 Agriculture, sylviculture et pêche

#### 4.1.1 Agriculture

##### 4.1.1.1 Caractéristiques générales

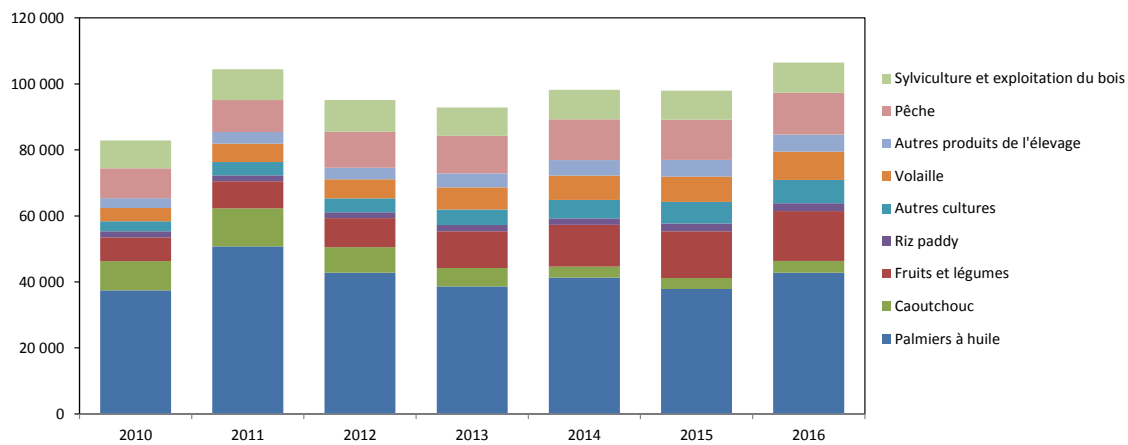
4.1. En 2016, l'agriculture (caoutchouc compris), la sylviculture et la pêche ont représenté 8,1% du PIB, soit une diminution par rapport aux 10,2% enregistrés en 2011. La valeur de la production de ces secteurs a fluctué entre 83 milliards de ringgit en 2010 et 106 milliards en 2016.<sup>1</sup> L'importance de l'agriculture varie considérablement d'un État à l'autre: elle représente plus de 20% du PIB dans les États de Kelantan, Pahang, Perlis et Sabah, moins de 2% dans les États de Selangor et dans le territoire fédéral de Labuan, et est négligeable dans ceux de Kuala Lumpur et de Putrajaya.<sup>2</sup>

4.2. En 2015, l'agriculture représentait 11,4% de l'emploi et employait 1,61 million de personnes, contre 1,75 million en 2011. Sur ces 1,61 million de personnes travaillant dans l'agriculture, 646 400 ne sont pas des citoyens malaisiens, dont la plupart travaillent dans des plantations de palmiers et d'hévéas.<sup>3</sup>

4.3. Environ 43% de la contribution totale des secteurs de l'agriculture, du caoutchouc, de la sylviculture et de la pêche au PIB vient de l'huile de palme, environ 14% vient des fruits et légumes, 13% de l'élevage et 12% de la pêche (graphique 4.1).

#### Graphique 4.1 Parts de l'agriculture, du caoutchouc, de la sylviculture et de la pêche dans le PIB

(Millions de RM)



Note: les chiffres pour 2015 sont des estimations; ceux pour 2016 sont provisoires.

Source: Département des statistiques.

4.4. La Malaisie est un gros producteur de divers produits. D'après la FAO, en 2013, elle était le deuxième plus gros producteur d'huile de palme, de noix de palme et de palmistes, et le sixième producteur de caoutchouc naturel, le septième producteur de poivre (*Piper spp*) et le dixième producteur de noix de coco.<sup>4</sup>

<sup>1</sup> Département des statistiques, Malaisie (2017), *National Accounts – Gross Domestic Product 2016*, 19 mai. Adresse consultée: <https://www.dosm.gov.my/v1/> [octobre 2017].

<sup>2</sup> Département des statistiques, Malaisie (2016), *Selected Agricultural Indicators 2016*, décembre. Adresse consultée: <https://www.dosm.gov.my/v1/> [octobre 2017].

<sup>3</sup> Département des statistiques, Malaisie (2016), *Selected Agricultural Indicators 2016*, décembre. Adresse consultée: <https://www.dosm.gov.my/v1/> [octobre 2017].

<sup>4</sup> Base de données en ligne FAOStat. Adresse consultée: <http://www.fao.org/faostat/en/#home> [octobre 2017].

4.5. La production agricole malaisienne peut être subdivisée en deux catégories: les grandes exploitations et les petites exploitations individuelles. Les grandes exploitations sont détenues par des grandes entreprises ou des organismes publics de développement du territoire, et font au moins 100 acres (40,47 hectares); elles produisent des cultures industrielles comme l'huile de palme, le caoutchouc ou encore le cacao. Les grandes exploitations produisent la majeure partie de l'huile de palme et une grande partie du caoutchouc et du cacao. La taille moyenne des petites exploitations est d'environ 1,5 hectare. Les petits exploitants produisent presque l'intégralité des cultures vivrières, et nombre d'entre eux produisent aussi des cultures industrielles.<sup>5</sup>

#### 4.1.1.2 Commerce des produits agricoles

4.6. En 2016, la Malaisie a enregistré un excédent commercial pour les produits agricoles<sup>6</sup>, les exportations étant de 22,4 milliards de dollars EU et les importations de 14,5 milliards. En outre, les exportations de caoutchouc et d'articles en caoutchouc<sup>7</sup> s'élevaient à 5,8 milliards de dollars EU et les importations, à 2,9 milliards. Les principaux produits agricoles exportés par le pays sont l'huile de palme (40% des exportations de produits agricoles en 2016), les graisses et huiles d'origine animale et végétale (8%) et l'huile de coco (4%). Les importations sont plus diversifiées: en 2016, le sucre, principal produit importé, représentait 6% des importations de produits agricoles, suivi du maïs, des préparations alimentaires non dénommées ailleurs et des fèves de cacao (5% chacun) (tableau 4.1).

**Tableau 4.1 Exportations et importations de produits agricoles et de caoutchouc, 2013-2016**

(Millions de \$EU)

Exportations		2013	2014	2015	2016	4 principaux partenaires
<b>TOTAL</b>		<b>228 316</b>	<b>234 135</b>	<b>200 211</b>	<b>189 414</b>	<b>Singapour, Chine, États-Unis, Japon</b>
<b>Exportations totales de produits agricoles</b>		<b>25 450</b>	<b>26 234</b>	<b>22 017</b>	<b>22 383</b>	
dont						
1511	Huile de palme et ses fractions, non chimiquement modifiées	12 289	11 995	9 501	9 064	Inde, Chine, Pays-Bas, Pakistan
1516	Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, non autrement préparées	1 942	1 946	1 553	1 735	Chine, États-Unis, Turquie, Pays-Bas
1513	Huiles de coco (huile de coprah), de palmiste ou de babassu, non chimiquement modifiées	843	1 048	844	987	Pays-Bas, Chine, États-Unis, Turquie
1905	hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits similaires	470	539	579	657	Singapour, Chine, Thaïlande, Indonésie
2106	Préparations alimentaires diverses//Préparations alimentaires non dénommées n.c.a.	584	703	636	651	Australie, Indonésie, Chine, Singapour
1804	Beurre, graisse et huile de cacao	379	625	557	500	Japon, États-Unis, Allemagne, Canada

<sup>5</sup> Ministère de l'agriculture et de l'agro-industrie (2009), *Overview of the Agriculture Sector in Malaysia*, présentation.

<sup>6</sup> Aux fins de la présente section du rapport, les produits agricoles sont ceux énoncés dans l'Annexe I de l'Accord sur l'agriculture, le poisson et les produits à base de poisson relevant des positions 02840, 03, 050800, 050900, 051191, 121229, 1504, 1603, 1604, 1605 et 230120 du SH2012. Le commerce des produits de la pêche est visé à la section 4.2.2.

<sup>7</sup> Chapitre 40 du SH.

Exportations		2013	2014	2015	2016	4 principaux partenaires
1901	Préparations alimentaires ... contenant moins de 5% en poids de cacao, non dénommées ni comprises ailleurs.	662	694	521	491	Philippines, Brunéi Darussalam, Indonésie, Singapour
2101	Chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés	427	427	432	439	Chine, Thaïlande, Singapour, Indonésie
2202	Eaux, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcooliques, à l'exclusion des jus de fruits ou de légumes du n° 20.09	335	348	313	327	Singapour, Indonésie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Chine
1517	Margarine; mélanges de graisses ou d'huiles ou de fractions de différentes graisses ou huiles du présent Chapitre, autres que les graisses et huiles alimentaires et leurs fractions du n° 15.16	307	363	293	318	Australie, Thaïlande, Iraq, Singapour
<b>Exportations de caoutchouc</b>						
<b>40</b>	<b>Caoutchouc</b>	<b>8 285</b>	<b>6 942</b>	<b>6 237</b>	<b>5 761</b>	<b>États-Unis, Chine, Allemagne, Japon</b>
4015	Accessoires du vêtement en caoutchouc	3 391	3 312	3 384	3 209	États-Unis, Allemagne, Japon, Brésil
4001	Caoutchouc naturel sous formes primaires	2 228	1 398	1 034	871	Chine, Allemagne, Iran, États-Unis
4002	Caoutchouc synthétique sous formes primaires	196	204	351	660	Chine, Thaïlande, Indonésie, Sri Lanka
<b>Importations</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>205 814</b>	<b>208 823</b>	<b>176 175</b>	<b>168 375</b>	<b>Chine, Singapour, Japon, États-Unis</b>
<b>Importations totales de produits agricoles</b>		<b>15 706</b>	<b>16 352</b>	<b>15 264</b>	<b>14 466</b>	
dont						
1701	Sucres et saccharose chimiquement pur, à l'état solide	936	995	711	814	Brésil, Australie, Thaïlande, Guatemala
1005	Maïs	995	961	772	711	Argentine, Brésil, États-Unis, Pakistan
2106	Préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs	673	666	625	661	Singapour, États-Unis, Indonésie, Chine
1801	Cacao en fèves	765	917	692	654	Ghana, Côte d'Ivoire, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Indonésie
1513	Huiles de coco (huile de coprah), de palmiste ou de babassu, non chimiquement modifiées	321	491	548	478	Indonésie, Thaïlande, Philippines, Papouasie-Nouvelle-Guinée
0202	Viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées	471	493	535	475	Inde, Australie, Nouvelle-Zélande, Brésil
2304	Tourteaux et autres résidus solides, de l'extraction de l'huile de soja	748	787	577	458	Argentine, Chine, États-Unis, Inde
1901	Préparations alimentaires ou contenant moins de 5% en poids de cacao, non dénommées ni comprises ailleurs	484	525	489	430	Singapour, Thaïlande, Philippines, Pays-Bas
0703	Oignons, échalotes, aulx, poireaux et autres légumes alliacés, à l'état frais ou réfrigéré	304	230	340	406	Chine, Inde, Pays-Bas, Pakistan

Exportations		2013	2014	2015	2016	4 principaux partenaires
2208	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de moins de 80% vol.	487	428	409	400	France, Royaume-Uni, Singapour, Chine
<b>Importations de caoutchouc</b>						
<b>40</b>	<b>Caoutchouc</b>	<b>4 745</b>	<b>3 586</b>	<b>3 096</b>	<b>2 881</b>	<b>Thaïlande, Rép. de Corée, Japon, Viet Nam</b>
4001	Caoutchouc naturel sous formes primaires	2 482	1 873	1 307	1 164	Thaïlande, Côte d'Ivoire, Viet Nam, Philippines
4002	Caoutchouc synthétique sous formes primaires	767	755	768	766	Rép. de Corée, autres pays d'Asie (non dénommés ailleurs), Japon, États-Unis
4011	Pneumatiques neufs, en caoutchouc	490	488	484	467	Thaïlande, Indonésie, Chine, Viet Nam

Source: Base de données Comtrade de la DSNU.

#### 4.1.1.3 Politiques nationales

4.7. La responsabilité de la politique agricole incombe à plusieurs ministères et organismes gouvernementaux, à savoir:

- le Ministère de l'agriculture et de l'agro-industrie est le principal ministère en charge du développement des secteurs de l'agroalimentaire et de l'agro-industriel. Huit organismes et quatre départements en font partie ou y sont rattachés. Plusieurs organes gouvernementaux sont en outre chargés de fournir des services spécifiques en lien avec la recherche-développement et l'amélioration de l'efficacité;
- le Ministère des plantations et des produits de base est responsable des politiques relatives à l'huile de palme, au caoutchouc, au cacao, au poivre, au kenaf, au tabac et au bois et produits en bois. Plusieurs organismes relevant de ce ministère sont chargés de mettre en œuvre les politiques et de fournir des services pour chacun de ces produits, comme l'Office malaisien de l'huile de palme, le Conseil malaisien de certification de l'huile de palme et le Conseil malaisien de l'huile de palme;
- le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement; et
- Le Ministère du développement rural et régional.

4.8. L'Agrobank, une banque publique transformée en société en 2008 au titre de la Loi n° 158 de 2008 sur la Banque Pertanian Malaysia Berhad, fournit toujours des services financiers dans le secteur agricole, tout en élargissant ses activités au-delà de ce secteur, pour couvrir les activités en amont et en aval, dont la transformation, le stockage, le marketing et les services (tableau 4.2). Le plan stratégique de la banque vise à réduire sa dépendance à l'égard des subventions publiques et le ratio des subventions publiques par rapport aux fonds des déposants à atteindre d'ici à 2016 était de 24:76, contre 26:74 en 2014.<sup>8</sup> Outre les services bancaires généraux, la banque propose aussi à ses clients des financements à faible taux de rendement dans le cadre de plusieurs programmes gouvernementaux (section 4.1.1.4).

4.9. La politique agricole est exposée dans plusieurs documents, y compris le Programme de transformation économique, la Politique agroalimentaire nationale 2011-2020, la Politique nationale pour les produits de base 2011-2020 et le Onzième Plan de la Malaisie, couvrant la période 2016-2020.

<sup>8</sup> Cambridge IF Analytica (2016), *Agrobank – Charting a New Path to Sustainable Growth*. Adresse consultée: "[http://www.google.ch/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0ahUKewjM4Kn3\\_9PUAhVPbVAKHXrKB-AQFggiMAA&url=http%3A%2F%2Fwww.cambridge-ifa.net%2Fcases%2Fagrobank-study.pdf&usq=AFQjCNFNKpdqjE6XNgTdIwhZspYLtuJLow](http://www.google.ch/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0ahUKewjM4Kn3_9PUAhVPbVAKHXrKB-AQFggiMAA&url=http%3A%2F%2Fwww.cambridge-ifa.net%2Fcases%2Fagrobank-study.pdf&usq=AFQjCNFNKpdqjE6XNgTdIwhZspYLtuJLow)" [octobre 2017].

**Tableau 4.2. Financements d'Agrobank en faveur de l'agriculture, 2013-2016**

(Millions de RM)

Secteur	2013	2014	2015	2016
Palmiers à huile	1 005,54	1 135,48	1 434,60	1 704,78
Caoutchouc	178,34	194,9	207,14	234,38
Autres cultures	1 261,41	1 413,90	1 532,84	1 945,31
Pêche	435,52	461,41	445,20	400,35
Sylviculture	34,547	55,85	20,54	12,74
Élevage	700,81	741,78	742,79	804,82
Autres activités agro-industrielles	123,99	255,88	347,51	543,36
Secteur de soutien	2 653,17	2 343,32	2 753,14	3 085,20
<b>Total</b>	<b>6 393,33</b>	<b>6 602,52</b>	<b>7 483,76</b>	<b>8 730,94</b>

Source: autorités malaisiennes.

4.10. Dans le cadre du Programme de transformation économique, le Domaine clé de l'économie/Agriculture se concentre sur certains sous-secteurs présentant un potentiel de croissance important (aquaculture, culture d'algues, nids d'oiseaux comestibles, produits à base de plantes, fruits et légumes, et produits alimentaires haut de gamme), parallèlement aux sous-secteurs du riz paddy et de l'élevage. Les secteurs de l'huile de palme et du caoutchouc sont traités séparément. Le Programme de transformation économique prévoit 14 programmes de points d'entrée pour l'agriculture, axés principalement sur la transformation d'un secteur où la production se fait traditionnellement à petite échelle en un secteur agro-industriel produisant à grande échelle. Par ailleurs, 12 autres programmes de points d'entrée ont été établis pour l'huile de palme et le caoutchouc, fixant des objectifs en matière de création d'emploi et de valeur de la production.

4.11. La Politique agroalimentaire nationale fait suite aux trois plans nationaux pour l'agriculture fixés pour la période allant de 1984 à 2010 et couvre les secteurs dont le Ministère de l'agriculture est responsable ainsi que les industries de transformation connexes. Les objectifs de la Politique agroalimentaire nationale sont les suivants: i) assurer la sécurité sanitaire des produits alimentaires et la sécurité alimentaire; ii) développer l'agro-industrie pour en faire une industrie compétitive et durable; et iii) augmenter les revenus des producteurs et des entrepreneurs. Parmi les orientations stratégiques suivies en vue de réaliser ces objectifs figurent la définition d'objectifs en matière d'autosuffisance pour les cultures végétales, l'élevage et la pêche; l'autosuffisance est alors exprimée en donnant la production nationale en pourcentage de la production, plus les exportations, moins les importations, corrigée des variations des stocks (tableau 4.3).

**Tableau 4.3 Prévisions en matière d'autosuffisance selon la Politique agroalimentaire nationale pour 2011-2020 et niveaux actuels**

(%)

	2010		2015		2020
	Projection	Niveau actuel	Projection	Niveau actuel	Projection
Cultures végétales					
Riz	71,4	63,1	71,5	72,3	69,8
Fruits	65,8	83,7	70,7	80,8	76,3
Légumes	41,2	49,6	54,0	56,7	67,6
Élevage					
Bœuf	29,6	30,1	30,5	23,5	32,7
Mouton	10,6	12,1	16,0	11,46	30,9
Volaille	127,9	105,6	129,3	104,5	131,6
Porc	101,7	95,3	95,6	94,6	93,0
Œufs	115,4	114,6	117,8	113,6	119,1
Lait	4,9	8,5	5,5	7,0	6,3
Poisson pour la consommation alimentaire	101,7	94,6	102,1	91,0	110,4

Source: Politique agroalimentaire nationale 2011-2020 (tableau 2-14), Onzième Plan de la Malaisie, autorités malaisiennes.

4.12. La Politique nationale relative aux produits de base pour la période 2011-2020 porte sur les produits dont s'occupe le Ministère des plantations et des produits de base et donne des orientations stratégiques en vue du développement de ces sous-secteurs. Tout comme la Politique



agroalimentaire nationale, la Politique nationale relative aux produits de base définit plusieurs orientations stratégiques, dont les suivantes: renforcement et modernisation des secteurs des produits de base; modernisation de la production et de la transformation; diversification en faveur des produits à plus forte valeur ajoutée; création de nouvelles sources de revenus; renforcement de la compétitivité et développement du marché; accélération du développement des petites exploitations et des entreprises individuelles; et amélioration du capital humain.

4.13. La modernisation de l'agriculture s'inscrit dans le cadre du 6<sup>ème</sup> axe stratégique du Onzième Plan de la Malaisie (Repenser la croissance économique pour une plus grande prospérité). Les stratégies énoncées dans le Plan sont les suivantes: améliorer la productivité et les revenus des agriculteurs, des pêcheurs et des petits exploitants; promouvoir la formation et encourager les jeunes exploitants agricoles; renforcer le soutien institutionnel et améliorer les services de vulgarisation; renforcer les capacités des coopératives et des associations d'agriculteurs; améliorer l'accès aux marchés et le soutien logistique; améliorer l'accès aux financements; et renforcer les incitations basées sur les résultats et les programmes de certification. Au titre de la stratégie visant à intensifier les incitations basées sur les résultats, le Plan indique que les subventions basées sur la production en vigueur actuellement seront progressivement remplacées par des incitations basées sur les résultats destinées à encourager le respect par les agriculteurs et les petits exploitants des bonnes pratiques agricoles malaisiennes et avec d'autres programmes de certification comme le programme pour l'huile de palme durable de Malaisie et le Programme de certification du bois malaisien.<sup>9</sup>

#### 4.1.1.3.1 Quelques sous-secteurs

##### **Huile de palme**

4.14. L'huile de palme est le produit agricole le plus important en Malaisie en termes de valeur de la production: elle équivaut presque à la valeur totale de la production de tous les autres produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche pris ensemble, et a représenté environ 3,5% du PIB en 2016 (contre 8,1% au total pour l'agriculture, le caoutchouc, la sylviculture et la pêche). La surface cultivée et la production totale de régimes de fruits frais ont régulièrement augmenté jusqu'en 2015, puis ont diminué en 2016. Sur les 5,7 millions d'hectares cultivés, 84% appartenaient à de grandes exploitations et le reste à des petites exploitations (tableau 4.4). L'huile de palme est transformée en un large éventail de produits alimentaires et d'aliments pour animaux, et de produits non alimentaires à partir de l'huile de palme brute, en stéarine et en oléine, en biocombustibles (biomasse et biodiesel), ainsi qu'en RBDPO utilisée dans la fabrication de détergents.

4.15. Plusieurs entreprises (25) représentent une grande partie (24%) de la surface cultivée et la majeure partie du secteur de la transformation. Ces entreprises sont intégrées verticalement et ont des activités à l'internationale; certaines font partie de plus grands groupes aux activités diverses. Il s'agit notamment de Sime Darby Plantation (qui fait partie du groupe Sime Darby), de Felda Global Ventures Holdings (qui était à l'origine la branche commerciale de l'Agence fédérale de mise en valeur des terres), d'IOI Corporation Berhad (qui fait partie du groupe IOI), de Glenealy Plantations Sdn Berhad (qui fait partie du groupe Samling), de Genting Plantations Berhad et de Kuala Lumpur Kepong Berhad.

4.16. Au sein du Ministère des plantations et des produits de base comme en dehors de celui-ci, plusieurs organismes publics sont en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique concernant l'huile de palme, y compris l'Office malaisien de l'huile de palme, le Conseil malaisien de l'huile de palme et le Conseil malaisien de certification de l'huile de palme.

4.17. L'Office malaisien de l'huile de palme a été créé en 2000 au titre de la Loi n° 582 de 1998 sur l'Office malaisien de l'huile de palme, et il est le principal organisme public en charge de la définition et de la promotion d'objectifs et de politiques nationales dans le secteur de l'huile de palme, y compris concernant la recherche-développement, la formation et la réglementation.<sup>10</sup>

<sup>9</sup> Bureau du Premier Ministre (2015), Onzième Plan de la Malaisie 2016-2020 – Anchoring Growth on People, pages 8-24 à 8-26.

<sup>10</sup> Renseignements en ligne de l'Office malaisien de l'huile de palme. Adresse consultée: <http://www.mpob.gov.my/> [octobre 2017].

**Tableau 4.4 Quelques indicateurs concernant l'huile de palme, 2010-2016**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur de la production d'huile de palme brute (millions de RM)	45 900	60 876	51 922	45 562	46 876	42 987	45 948
Volume de la production (milliers de t de régimes de fruits frais)	83 918	93 815	93 265	95 729	96 067	98 344	86 325
Surface cultivée (milliers de ha)	4 854	5 000	5 077	5 230	5 392	5 643	5 738
dont							
Grandes exploitations (milliers de ha)	4 203	4 302	4 385	4 482	4 585	4 760	4 804
Petites exploitations (milliers de ha)	651	698	692	748	807	883	934
Emploi	..	..	..	442 094	451 507	437 495	429 351

.. Non disponible.

Source: Département des statistiques et autorités malaisiennes.

4.18. Le Conseil malaisien de l'huile de palme, constitué en société en 1990, est responsable de la promotion de l'huile de palme et de ses produits dérivés, y compris des possibilités de commerce.

4.19. Le Conseil malaisien de certification de l'huile de palme est entré en activité en 2014 et est une organisation indépendante à but non lucratif créée pour développer le programme de certification de l'huile de palme durable de Malaisie. Le Conseil est chargé d'établir des normes, de mettre au point des systèmes de certification et d'autres procédures liées à la production et à la transformation durables de l'huile de palme. Deux types de certificats sont délivrés par des organismes de certification agréés qui effectuent des contrôles externes: le certificat de gestion du secteur de l'huile de palme, qui atteste la gestion responsable des plantations de palmiers à huile, des petites exploitations et des usines de transformation de l'huile de palme; et le certificat de chaîne d'approvisionnement, pour les entités qui transforment, négocient ou fabriquent de l'huile de palme provenant d'entités titulaires d'un certificat de gestion du secteur de l'huile de palme. En juillet 2017, la surface cultivée certifiée totale était de 245 079 hectares.<sup>11</sup>

4.20. Outre les taxes générales comme l'impôt sur les sociétés et la taxe sur les biens et services, les plantations peuvent être soumises à un prélèvement sur les bénéfices exceptionnels, perçu par le Département des douanes de Malaisie, qui a remplacé une taxe parafiscale sur la production. Le prélèvement sur les bénéfices exceptionnels est appliqué lorsque le prix moyen sur un mois de l'huile de palme brute dépasse 2 500 ringgit en Malaisie péninsulaire ou 3 000 ringgit dans les États de Sabah et de Sarawak:

- En Malaisie péninsulaire, la taxe est de 3% du montant du prix mensuel moyen de l'huile de palme brute dépassant 2 500 ringgit, multipliée par le nombre de tonnes de la production de régimes de fruits frais du mois.
- Dans les États de Sabah et de Sarawak, la taxe est de 1,5% du montant du prix mensuel moyen de l'huile de palme brute dépassant 3 000 ringgit, multipliée par le nombre de tonnes de la production de régimes de fruits frais du mois.

4.21. En outre, un droit d'exportation est appliqué, dont le montant est fixé chaque mois sur la base du prix moyen du marché pour l'huile de palme brute (tableau 4.5). En septembre 2017, le prix de l'huile de palme brute utilisé pour fixer le taux du droit d'exportation était de 2 677,91 ringgit la tonne; le droit d'exportation était donc de 5,5% pour ce mois-là.

<sup>11</sup> Renseignements en ligne du Conseil malaisien de certification de l'huile de palme. Adresse consultée: <https://www.mpocc.org.my/> [octobre 2017].

**Tableau 4.5 Taux du droit d'exportation (corrige des exonérations partielles de droits)**

Prix du marché de l'huile de palme brute RM par t	Droit d'exportation %
Moins de 2 250	0
Entre 2 250 et 2 400	4,5
Entre 2 401 et 2 550	5,0
Entre 2 551 et 2 700	5,5
Entre 2 701 et 2 850	6,0
Entre 2 851 et 3 000	6,5
Entre 3 001 et 3 150	7,0
Entre 3 151 et 3 300	7,5
Entre 3 301 et 3 450	8,0
Plus de 3 450	8,5

Source: Renseignements en ligne de l'Office malaisien de l'huile de palme. Adresse consultée: <http://bepi.mpob.gov.my/index.php/en/statistics/export-duties.html> [octobre 2017].

4.22. On compte environ 644 522 petits producteurs d'huile de palme (moins de 40,47 hectares) en Malaisie, qui peuvent bénéficier de plusieurs programmes d'incitation, dont le Programme de subventions pour la replantation en faveur des petits producteurs d'huile de palme, le Programme de subventions pour les nouvelles plantations en faveur des petits producteurs d'huile de palme, le Programme d'aide à l'entretien en faveur des petits producteurs, et le Programme de remises sur les machines Cantas. Dans le cadre des programmes pour la replantation et les nouvelles plantations, les petits exploitants peuvent recevoir environ 7 500 ringgit par hectare en Malaisie péninsulaire ou 9 000 ringgit par hectare dans les États de Sabah et de Sarawak. Pendant la période 2011-2016 (la période couverte par le 10<sup>ème</sup> Plan de la Malaisie), 56 910 petits exploitants cultivant au total 132 829 hectares ont reçus des aides à la plantation; 918 petits exploitants cultivant moins de 2,5 hectares ont reçu environ 500 ringgit par mois au titre du Programme d'aide à l'entretien en faveur des petits producteurs; et 2 772 petits exploitants ont bénéficié d'une remise de 1 000 ringgit sur des machines de récolte (du nom de Cantas). En 2017, les crédits budgétaires alloués à la replantation de palmiers à huile ont été de 40 millions de ringgit.<sup>12</sup>

4.23. La politique nationale de 2006 en matière de biocombustibles vise à promouvoir les sources d'énergie renouvelables, à réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et à améliorer les prix de l'huile de palme. Les biocombustibles produits à partir d'huile de palme brute sont utilisés pour les transports et l'industrie et sont aussi exportés. En vertu de la Loi de 2007 sur le secteur des biocombustibles, le Ministère des plantations et des produits de base a imposé dans certaines régions l'obligation de diluer le diesel avec 5% de biodiesel (B5) à partir de 2011, et cette obligation a été généralisée à tout le pays à la fin de 2014. En 2015, le mélange B7 a été adopté dans toute la Malaisie et le B10 doit l'être en 2017. En 2015, environ 360 000 tonnes d'huile de palme brute ont été utilisées pour la production de 525 millions de litres de biodiesel destiné à être mélangé au diesel de pétrole.<sup>13</sup> Il n'est prévue aucune incitation directe spécifique en faveur des consommateurs ou de l'industrie.

### **Caoutchouc**

4.24. Bien que la valeur de la production, la quantité produite et la surface cultivée aient baissé par rapport au milieu des années 2000, en partie du fait d'un revirement opéré en faveur de la culture de palmiers à huile, le caoutchouc représente toujours plus de 7% du PIB des secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, et la fabrication d'articles en caoutchouc est une importante source d'emploi en Malaisie. Les petites exploitations représentent plus de 90% de la surface des plantations d'hévéas (tableau 4.6).

**Tableau 4.6. Quelques indicateurs concernant le caoutchouc, 2010-2016**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Culture</b>							
Quantité produite (milliers de t)	939	996	923	826	669	722	674
Surface cultivée (milliers de ha)	1 020	1 027	1 041	1 057	1 066	1 079	1 072
dont							

<sup>12</sup> EY (2016), *Budget 2017 – Malaysia*, Volume 4 – numéro 3 – 24 octobre.

<sup>13</sup> USDA (2016), *Malaysia – Biofuels Annual – 2016*, GAIN Report Number MY6004, 27 juillet. Adresse consultée: <https://gain.fas.usda.gov/Pages/Default.aspx> [octobre 2017].

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Grandes exploitations (milliers de ha)	64	64	66	77	80	77	77
Petites exploitations (milliers de ha)	956	963	975	980	986	998	996
Emploi	10 805	10 885	12 456	12 046	12 360	11 636	10 264
<b>Articles en caoutchouc fabriqués localement</b>							
Valeur des ventes (millions de RM)	12 965	14 614	16 145	16 449	15 779	16 948	17 123
dont							
Pneumatiques et chambres à air (millions de RM)	1 893	1 883	1 948	1 823	1 845	1 924	1 891
Pneumatiques rechapés (millions de RM)	160	261	258	222	217	198	205
Gants en caoutchouc (millions de RM)	7 785	8 483	9 831	10 001	9 693	10 369	10 493
Autres articles en caoutchouc (millions de RM)	3 727	3,986	4 108	4 414	4 114	4 457	4 534
Emploi	61 278	60 694	66 880	70 049	70 216	71 206	75 366

Source: Département des statistiques, statistiques de l'Office malaisien du caoutchouc de 2016.

4.25. Pendant cette période comprise entre le milieu des années 2000 et 2015, les importations de caoutchouc naturel ont augmenté puis se sont stabilisées à un niveau compris entre 0,9 et 1 million de tonnes, reflétant la progression ininterrompue de l'industrie de la transformation et l'utilisation de matières premières importées (tableau 4.1). En 2015, la Malaisie comptait environ 300 entreprises fabriquant toute une variété de produits en caoutchouc, bien que plus de 80% du caoutchouc consommé serve à la fabrication d'articles en latex, principalement des gants en caoutchouc. La valeur totale des ventes d'articles en caoutchouc fabriqués localement a été d'environ 17 milliards de ringgit, dont 10,4 milliards de ringgit correspondant aux ventes de gants en caoutchouc et 2 milliards aux ventes de pneumatiques et de chambres à air.<sup>14</sup>

4.26. Le Ministère des plantations et des produits de base est en charge de l'élaboration de la politique concernant le secteur du caoutchouc, et l'Office malaisien du caoutchouc, créé en 1998, est chargé d'aider à l'élaboration et à la mise en œuvre de cette politique, depuis la culture des arbres jusqu'à la commercialisation du caoutchouc et des articles en caoutchouc, en passant par l'extraction et la transformation du caoutchouc brut et la fabrication d'articles en caoutchouc. Plusieurs institutions sous sont la tutelle de l'Office malaisien du caoutchouc, dont l'Institut malaisien de recherche sur le caoutchouc, l'Office malaisien de recherche-développement sur le caoutchouc, la Bourse malaisienne du caoutchouc, l'Office des licences et le Conseil malaisien de promotion des exportations de caoutchouc.

4.27. Les objectifs politiques du Programme de transformation économique sont énoncés dans quatre projets sur les points d'entrée: augmenter la productivité; encourager la replantation; porter la part du marché mondial à 65% d'ici à 2020 pour les gants en latex; et assurer la commercialisation des caoutchoucs Ekoprena et Pureprena (caoutchouc respectueux de l'environnement) comme matières premières pour la fabrication d'articles en caoutchouc haut de gamme, comme des pneumatiques respectueux de l'environnement.<sup>15</sup>

4.28. Dans le cadre du Régime d'incitation à la production de caoutchouc, les petits exploitants enregistrés sont indemnisés lorsque le prix mensuel moyen tombe en dessous d'un seuil donné. L'indemnisation couvre la différence entre le prix moyen et ce seuil, dans la limite d'un certain montant. En 2015, 100 millions de ringgit ont été alloués au titre de ce programme, 200 millions en 2016 et 250 millions en 2017 (tableau 4.7).<sup>16</sup>

<sup>14</sup> Office malaisien du caoutchouc (2016), *Natural Rubber Statistics 2016*. Adresse consultée: <http://www.lgm.gov.my/nrstat/nrstats.pdf> [octobre 2017].

<sup>15</sup> Renseignements en ligne du Ministère du commerce et de l'industrie. Adresse consultée: <http://www.miti.gov.my/index.php/pages/view/2476> [October 2017].

<sup>16</sup> Renseignements en ligne de l'Office malaisien du caoutchouc. Adresse consultée: [http://www.lgm.gov.my/whatsnew/IPG\\_BI.pdf](http://www.lgm.gov.my/whatsnew/IPG_BI.pdf) [octobre 2017]; Rubber Journal Asia (2016), *Malaysia launches rubber production incentive scheme this month*, 25 juillet. Adresse consultée: <http://rubberjournalasia.com/malaysia-launches-rubber-production-incentive-scheme-this-month/> [octobre 2017]; EY (2016), *Budget 2017 – Malaysia*, Volume 4 – numéro 3 – 24 octobre.

**Tableau 4.7 Régime d'incitation à la production de caoutchouc, 2015, 2016 et 2017**

	2015		2016		2017	
Seuil						
SMR 20 (ringgit par kg f.a.b.)	4,60		5,50		5,50	
Départ exploitation (ringgit par kg de latex coagulé)	1,75		2,20		2,20	
Mesure d'incitation (ringgit par kg de latex coagulé)	Min	Max	Min	Max	Min	Max
Malaisie péninsulaire	0,10	0,10	0,10	0,50	0,00	0,00
État de Sabah	0,20	0,40	0,20	0,90	0,05	0,20
État de Sarawak	0,10	0,30	0,10	0,60	0,20	0,30
<b>Total des crédits budgétaires (millions de RM)</b>	<b>100</b>		<b>200</b>		<b>250</b>	

Source: Office malaisien du caoutchouc, Rubber Journal Asia et EY (2016), *Budget 2017 – Malaysia*, Volume 4 – numéro 3 – 24 octobre, et autorités malaisiennes.

4.29. Outre le Régime d'incitation à la production de caoutchouc, des subventions en faveur de la replantation et des nouvelles plantations sont accordées aux petits exploitants, comprises entre 9 000 et 14 000 ringgit par hectare; en 2015, les crédits budgétaires totaux ont été de 97 millions de ringgit pour les replantations et de 10 millions pour les nouvelles plantations.<sup>17</sup>

4.30. Une taxe parafiscale sur les exportations, de 0,2% de la valeur des exportations, est appliquée aux fabricants d'articles en caoutchouc (à l'exception des chaussures à base de caoutchouc, des pneumatiques et des chambres à air). Une taxe parafiscale de 0,04 ringgit par kg est aussi appliquée aux ventes de caoutchouc naturel à des fabricants de la Malaisie péninsulaire, et aux ventes de caoutchouc naturel à l'exportation ou hors de la Malaisie péninsulaire (y compris le caoutchouc mélangé, non vulcanisé et le caoutchouc non vulcanisé sous d'autres formes (positions 4005 et 4006 du SH, respectivement)).<sup>18</sup>

### Élevage

4.31. La valeur de la production issue de l'élevage a régulièrement augmenté au cours des quelques dernières années, atteignant 18 528 millions de ringgit en 2015, en partie du fait de l'augmentation de la production mais aussi du fait de la hausse des prix. La majeure partie de l'élevage de ruminants se fait sur de petites exploitations, parfois en association avec des plantations d'hévéas et de palmiers à huile (tableau 4.8).

**Tableau 4.8 Indicateurs concernant l'élevage, 2008-2015**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Valeur de la production (millions de RM)</b>								
Total	9 853	10 368	11 262	11 610	13 446	14 788	16 8223	18 528
dont								
Volaille	5 183	5 359	5 776	5 950	6 868	7 414	8 499	9 534
Bœuf	697	768	847	889	1 032	1 142	1 265	1 412
Porc	1 729	1 826	2 074	2 047	1 969	2 049	2 402	2 526
Œufs	2 092	2 225	2 359	2 614	3 275	3 873	4 350	4 752
Lait	30	43	49	46	54	58	68	80
<b>Volume de la production (milliers de t – sauf indication contraire)</b>								
Viande de volaille	1 163	1 202	1 296	1 290	1 374	1 458	1 584	1 633
Viande de bœuf	38	42	47	49	51	52	53	51
Viande de mouton	2	2	2	3	5	5	5	4
Porc	195	206	234	214	218	217	218	223
Œufs	523	556	590	621	644	684	728	793
Lait (millions de l)	20	24	27	25	27	29	34	37

Note: Les données relatives à la production de lait ne concernent que le lait destiné à la consommation humaine.

Source: Département des services vétérinaires. Adresse consultée: <http://www.dvs.gov.my/index.php/pages/view/1498> [octobre 2017].

<sup>17</sup> Section de l'exécution des projets et de la gestion des résultats (PEMANDU) (Bureau du Premier Ministre) (2015), *Economic Transformation Programme – Annual Report 2014*, page 109. Adresse consultée: <https://www.pemandu.gov.my/download-centre/> [octobre 2017].

<sup>18</sup> Ordonnance de l'Office malaisien du caoutchouc (taxe parafiscale) de 2009, PU(A) 317.

4.32. Le sous-secteur des non ruminants (volailles et porcs) est plus développé en termes de capacité de production et d'échelle, et est exploité par de plus grandes entreprises utilisant des aliments pour animaux. Ces aliments pour animaux comprennent des produits disponibles localement, comme des tourteaux de palmiste et d'autres produits dérivés des palmiers à huile, mais surtout des produits importés. Entre 2012 et 2016, les importations d'aliments pour animaux (hors céréales non moulues)<sup>19</sup> ont varié entre 1,7 et 2,1 millions de tonnes, et les importations de fèves de soja<sup>20</sup> (dont la plupart sont utilisées comme aliments pour la volaille<sup>21</sup>), entre 0,6 et 0,8 million de tonnes (tableau 4.1).<sup>22</sup>

4.33. L'élaboration de la politique et de la législation relative au secteur de l'élevage incombe au Ministère de l'agriculture. Plusieurs autres organes gouvernementaux participent aussi à la mise en œuvre de la politique dans certains domaines spécifiques, comme le Département des services vétérinaires, en ce qui concerne la production et la santé des animaux.

4.34. Au titre de la Politique agroalimentaire nationale 2011-2020, la politique est axée sur l'amélioration de l'efficacité et l'accroissement de la production, y compris celle d'aliments pour animaux. Celle-ci prévoit des objectifs en matière de lutte contre les maladies, afin d'obtenir le statut de pays indemne de fièvre aphteuse grâce à un programme de vaccination, et indemne de brucellose et de tuberculose bovine grâce à un programme d'abattage, ainsi que des mesures destinées à conserver le statut de pays indemne de grippe aviaire et du virus NIPAH, et des mesures de lutte contre la maladie de Newcastle. L'abattage artisanal doit disparaître progressivement et des abattoirs centraux doivent être créés pour assurer le respect des spécifications halal, et pour des raisons sanitaires et de protection de la santé et de l'environnement.<sup>23</sup>

### Riz

4.35. La production de riz, le rendement par hectare et la surface cultivée ont chaque année progressé entre 2008 et 2014, avec un léger recul en 2015 (tableau 4.9), le gouvernement ayant continué de considérer le secteur comme une priorité au titre de la Politique agroalimentaire nationale. Le riz est produit par des petits exploitants cultivant des parcelles faisant en moyenne 2 hectares<sup>24</sup> et pour la plupart situées dans les zones considérées comme les "greniers" dans le cadre des précédents plans agricoles.

**Tableau 4.9 Quelques indicateurs concernant le riz, 2008-2015**

Culture	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur de la production (millions de RM)	1 765	1 883	1 849	1 934	1 950	1 953	2 136	2 042
Volume de la production (milliers de t)	2 353	2 511	2 465	2 579	2 599	2 604	2 849	2 723
Surface cultivée (milliers d'ha)	657	675	678	688	685	672	679	681

Source: Département des statistiques, base de données FAOStat et autorités malaisiennes.

4.36. La formulation de la politique et l'élaboration de la législation concernant le riz relèvent de la responsabilité du Ministère de l'agriculture. Au sein du Ministère, plusieurs organismes sont en charge du développement du secteur du riz, notamment le Département de l'agriculture, l'Institut malaisien de recherche et développement agricole (MARDI) et le Bureau des organisations agricoles. De plus, plusieurs organismes sont responsables de la supervision des zones "greniers": l'Office de développement agricole du Muda (MADA); l'Office de développement agricole du Kemubu (KADA); et les projets de développement agricole intégrés du nord de l'État de Selangor,

<sup>19</sup> Position 081 de la CTCI Rev.4.

<sup>20</sup> Position 2222 de la CTCI Rev.4.

<sup>21</sup> USDA (2017), *Malaysia – Oilseeds and Products Annual – 2017*, GAIN Report Number MY7003, 29 mars. Adresse consultée: <https://gain.fas.usda.gov/Pages/Default.aspx> [octobre 2017].

<sup>22</sup> Base de données en ligne Comtrade de la DSNU. Adresse consultée: <https://comtrade.un.org/data/> [octobre 2017].

<sup>23</sup> Ministère de l'agriculture et de l'agro-industrie (2011), *Politique agroalimentaire nationale 2011-2020*, pages 58 à 62.

<sup>24</sup> Section de l'exécution des projets et de la gestion des résultats (PEMANDU) (Bureau du Premier Ministre) (2010), *Economic Transformation Programme*, page 519.

de Seberang Perak; de Penang, de KETARA, de KERIAN, de Kemasin Semerak, de Rompin, de Pekan, de Batang Lupar et de Kota Belud.

4.37. La Politique agroalimentaire nationale est axée sur l'amélioration de la productivité et de la qualité du riz paddy, la mécanisation efficace et l'utilisation de produits dérivés, ainsi que sur le renforcement de la gestion des stocks nationaux stratégiques, la restructuration des mesures d'incitation et des subventions en faveur du paddy et du riz, et le renforcement de la gestion des institutions compétentes en la matière an.<sup>25</sup>

4.38. Au titre d'un accord de privatisation conclu en 1996, l'entreprise anciennement détenue par l'État, la National Paddy and Rice Ltd Company (BERNAS), est convenue avec le gouvernement de l'établissement d'un ensemble de droits et d'obligations, à savoir: la gestion des stocks nationaux stratégiques de riz; l'achat de paddy aux producteurs au prix minimum garanti; un rôle d'acheteur en dernier ressort auprès des producteurs de paddy; la gestion des décaissements au titre des subventions en faveur de tous les producteurs de paddy enregistrés; la gestion des programmes en faveur des rizeries de la communauté *bumiputera*; et la défense des intérêts des consommateurs en vue de parvenir à un prix juste et stable et de garantir un approvisionnement suffisant en riz.<sup>26</sup> L'accord confère aussi à l'entreprise BERNAS le droit exclusif d'importer et de distribuer du riz sur le marché malaisien. D'après les autorités, l'accord existant sera maintenu jusqu'en 2021. BERNAS a été notifiée à l'OMC en tant qu'entreprise commerciale d'État au titre de l'article XVII du GATT de 1994 et du Mémorandum d'accord sur l'interprétation de l'article XVII.<sup>27</sup>

4.39. En 2008, les stocks nationaux stratégiques constitués et gérés par BERNAS pour le gouvernement étaient de 292 000 tonnes.<sup>28</sup> D'après les autorités, depuis le 1<sup>er</sup> août 2016, le gouvernement a établi le niveau des stocks nationaux stratégiques gérés par BERNAS à 150 000 tonnes.

4.40. Outre le prix minimum garanti de 1 200 ringgit la tonne (contre 750 ringgit la tonne en 2014), les riziculteurs peuvent bénéficier de tout un ensemble de mesures de soutien, y compris des paiements directs pour chaque tonne produite, plusieurs subventions aux intrants et une subvention en faveur des rizeries (tableau 4.10).<sup>29</sup> En 2016, il a été indiqué que le coût total des programmes de subventions en faveur du riz était d'environ 1 milliard de ringgit par an<sup>30</sup>; et en 2017, le crédit alloué a été de 1,3 milliard de ringgit, soit 46% des crédits budgétaires totaux alloués à l'agriculture (tableau 4.11).<sup>31</sup>

<sup>25</sup> Ministère de l'agriculture et de l'agro-industrie (2011), *Politique agroalimentaire nationale 2011-2020*, pages 47 à 49.

<sup>26</sup> BERNAS (2017), *Notice of Extraordinary General Meeting*, 2 mars, p. i. Adresse consultée: [https://www.sc.com.my/wp-content/uploads/eng/html/tom\\_site/circularstatement\\_Bernas\\_02032017.pdf](https://www.sc.com.my/wp-content/uploads/eng/html/tom_site/circularstatement_Bernas_02032017.pdf) [octobre 2017].

<sup>27</sup> Document de l'OMC G/SR/N/16/MYS du 17 octobre 2016.

<sup>28</sup> OCDE (2017), *Building Food Security and Managing Risk in Southeast Asia*, Publications de l'OCDE, Paris, page 111. Adresse consultée: <http://dx.doi.org/10.1787/9789264272392-en> [octobre 2017]; et Caballero-Anthony M, Teng P, Lassa J, Nair T, Shrestha M, *Public Stockpiling of Rice in Asia Pacific*, Nanyan Technological University, NTS Report 2016, page 38. Adresse consultée: "<https://www.rsis.edu.sg/wp-content/uploads/2016/04/NTS-Report-No-3-11April2016.pdf>" [octobre 2017].

<sup>29</sup> MARDI (2015), *Policies and Economic Development of Rice Production in Malaysia*, 17 mars. Adresse consultée: [http://ap.fftc.agnet.org/ap\\_db.php?id=393](http://ap.fftc.agnet.org/ap_db.php?id=393) [octobre 2017].

Vengedasalam D, Harris M, MacAulay G (2011), *Malaysian Rice Trade and Government Interventions*, document présenté à la 55<sup>ème</sup> conférence annuelle de l'Australian Agricultural and Resource Economics Society, 8-11 février 2011. Adresse consultée: <http://ageconsearch.umn.edu/bitstream/100726/2/Vengedasalam.pdf> [octobre 2017].

<sup>30</sup> Caballero-Anthony M, Teng P, Lassa J, Nair T, Shrestha M, *Public Stockpiling of Rice in Asia Pacific*, Nanyan Technological University, NTS Report 2016, page 40. Adresse consultée: "<https://www.rsis.edu.sg/wp-content/uploads/2016/04/NTS-Report-No-3-11April2016.pdf>" [octobre 2017].

<sup>31</sup> EY (2016), *Budget 2017 – Malaysia*, Volume 4 – numéro 3 – 24 octobre.

**Tableau 4.10 Mesures d'incitation en faveur de la production de riz, 2009, 2014 et 2016**

	2009		2014		2016	
		Crédits budgétaires Millions de RM		Crédits budgétaires Millions de RM		Crédits budgétaires Millions de RM
Subventions aux prix	248,1 RM/t	448	248,1 RM/t	480	R300 RM/t	507
Subventions en faveur des engrais		275		465		400
Mélange NPK	240 kg/ha		240 kg/ha		240 kg/ha	
Engrais biologiques	80 kg/ha		80 kg/ha		80 kg/ha	
Incitation à l'accroissement du rendement	650 RM/t	40	650 RM/t	80	0	0
Augmentation			Augmentation			
Incitations à la production de paddy		150		150		120
Labour	100 RM/t		100 RM/ha		100 RM/ha	
Engrais	140 RM/t		140 RM/ha		140 RM/ha	
Engrais additionnels	150 kg/ha	250	150 kg/ha	253	150 kg/ha	240
Pesticides/herbicides	200 RM/t	173	200 RM/ha	140	200 RM/ha	130
Subventions en faveur des rizeries		250		528		0
Malaisie péninsulaire	750 RM/t		750 RM/t		0	
États de Sabah et Sarawak	600 RM/t		600 RM/t		0	
Subventions en faveur des États de Sabah et Sarawak		150 <sup>a</sup>	0	0	950,90 RM/ha	70 <sup>b</sup>

Note: a: Différence entre le prix de gros et le coût d'achat du riz importé.  
b: engrais pour paddy de moyenne altitude des États de Sabah et de Sarawak.

Source: autorités malaisiennes, Institut malaisien de recherche et développement agricole (MARDI) (2015) et Vengedasalam D, *et al.*

#### 4.1.1.4 Politique commerciale

4.41. La moyenne simple des droits de douane sur les lignes tarifaires visant des produits agricoles (définition de l'OMC), de 3,3%, est inférieure à celle des droits moyens sur les lignes tarifaires visant des produits non agricoles (de 8,0%). De plus, plus des deux tiers des lignes tarifaires visant des produits agricoles sont en franchise de droits et la fourchette des droits applicables (l'écart type est de 8,2) est moins large que celle des droits frappant les lignes tarifaires visant des produits non agricoles. Toutefois, ces chiffres ne tiennent pas compte de 64 lignes tarifaires frappées par des droits spécifiques (dont 58 visent les boissons alcooliques, 5 les cigarettes et les cigares, et 1 les ananas). Les équivalents *ad valorem* de ces taux de droits vont de 0,2% (cigarettes aux clous de girofle) à 465% (certains tabacs fabriqués) (section 3.1.3.1).

4.42. La Malaisie s'est réservé le droit de recourir à la clause de sauvegarde spéciale pour 71 lignes tarifaires mais celle-ci n'a jamais été invoquée.<sup>32</sup>

4.43. La Malaisie a pris des engagements concernant 19 contingents tarifaires visant un ensemble de produits carnés et d'origine animale ainsi que les choux, les fèves de café non torréfiées, la farine de blé, le sucre et le tabac. La notification la plus récente en matière d'importations visées par des contingents tarifaires concernait les années civiles 2014 et 2015, et la précédente, la période 1999-2013.<sup>33</sup> Entre 1999 et 2007, un régime de droits était appliqué, au titre duquel les

<sup>32</sup> Documents de l'OMC G/AG/N/MYS/3 du 16 avril 1996; G/AG/N/MYS/9 du 10 décembre 1997; G/AG/N/MYS/15 du 14 septembre 2000; G/AG/N/MYS/16 du 19 juillet 2005; G/AG/N/MYS/17 du 20 janvier 2006; G/AG/N/MYS/21 du 19 novembre 2008; G/AG/N/MYS/23 du 20 mars 2009; G/AG/N/MYS/27 du 16 mars 2010; G/AG/N/MYS/28 du 27 mars 2012; G/AG/N/MYS/31 du 16 juillet 2014; G/AG/N/MYS/33 du 24 mars 2015; et G/AG/N/MYS/37 du 5 octobre 2016.

<sup>33</sup> Document de l'OMC G/AG/N/MYS/34 du 27 mars 2015; G/AG/N/MYS/34/Corr.1 du 28 septembre 2015; et G/AG/N/MYS/39 du 13 juillet 2017.



contingents n'étaient pas ouverts et les droits appliqués à l'ensemble des importations ne dépassaient pas le taux contingentaire. Entre 2008 et 2015, neuf contingents s'appliquaient (contre dix en 2015), dont l'un était une combinaison de trois contingents inscrits dans les listes pour la viande de volaille et les abats. Dans certains cas, un contingent était ouvert pour un volume supérieur à celui inscrit dans la Liste. Les importations effectives dans la limite du contingent tarifaire ont été variables d'un produit à l'autre et d'une année à l'autre, par exemple:

- s'agissant des poules et poulets vivants (SH 010594190);
  - le contingent inscrit dans la Liste est de 1 943 125 animaux;
  - les contingents effectivement ouverts ont varié entre 1 943 128 en 2008 et 2 195 275 en 2015; et
  - les importations dans la limite du contingent ont varié entre zéro en 2008, 2009 et 2012 et 53 645 en 2015; et
- s'agissant du lait et de la crème (SH 040110110, 040120100 et 040140100);
  - le contingent inscrit dans la Liste est de 1 000 000 litres;
  - les contingents effectivement ouverts ont varié entre 6 620 000 litres en 2008 et 8 922 473 en 2015; et
  - les importations dans la limite du contingent ont varié entre 341 983,15 en 2014 et 8 110 007 litres en 2009.<sup>34</sup>

4.44. D'après les autorités, le contingent est attribué selon l'ordre de présentation des demandes.

#### 4.1.1.5 Niveau de soutien

4.45. En 2017, les dépenses budgétaires totales au titre de l'agriculture ont été d'environ 2,8 milliards de ringgit, dans le cadre de divers programmes (tableau 4.11). Toutefois, ces dépenses comprennent la recherche mais non la valeur des mesures à la frontière, comme les droits de douane, et ne tiennent pas compte des taxes et redevances payées pour la production et/ou l'exportation de certains produits de base.

**Tableau 4.11 Dépenses budgétaires au titre de l'agriculture, 2017**

(Millions de RM)

	<b>2017</b>
Subventions en faveur du riz	1 300
Production d'huile de palme, de caoutchouc, de cacao et de poivre	286
Petites exploitations de caoutchouc – subvention accordée pendant la saison pluvieuse	260
Petites exploitations de caoutchouc – incitation à la production	250
Pêcheurs – allocation de subsistance	250
Distribution d'aliments	140
Huile de palme – qualité, replantation, routes	100
Jeunes exploitants agricoles	100
Huile de palme – recherche	50
Petits producteurs de palmiers à huile – replantation	30
Petits producteurs de palmiers à huile – modernisation des routes	20

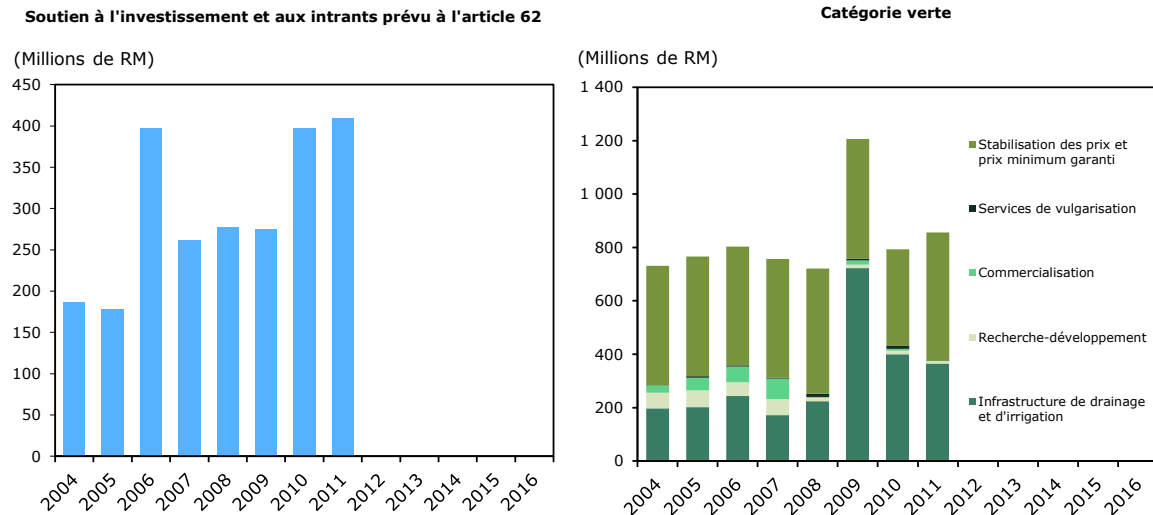
Source: EY (2016), *Budget 2017 – Malaysia*, Volume 4 – numéro 3 – 24 octobre.

4.46. La dernière notification en matière de soutien à l'agriculture a été présentée à l'OMC en 2014 et concernait les années civiles 2008 à 2011. D'après ces notifications, toutes les mesures de soutien relèvent de la catégorie verte ou sont des subventions aux intrants accordées aux agriculteurs dotés de ressources limitées telles que prévues à l'article 6.2 de l'Accord sur l'agriculture. La plupart du soutien est accordé au titre des programmes de stabilisation des prix et

<sup>34</sup> Documents de l'OMC G/AG/N/MYS/34 du 27 mars 2015; G/AG/N/MYS/34/Corr.1 du 28 septembre 2015 et G/AG/N/MYS/39 du 13 juillet 2017.

de prix minimum garantis en faveur des producteurs de paddy, et en faveur des infrastructures de drainage et d'irrigation. Le programme de subventions aux engrais notifié comme une mesure correspondant aux critères énoncés à l'article 6.2 ne concerne que les cultivateurs de paddy. La valeur du soutien accordé au titre des différentes mesures varie d'une année à l'autre, comme en 2009, lorsque le soutien au titre des programmes de stabilisation des prix et de prix minimum garantis et au titre de l'irrigation et du drainage a augmenté par rapport aux années précédentes, avant de diminuer en 2010 (graphique 4.2).

#### Graphique 4.2 Soutien interne, 2004-2016



Source: Notifications à l'OMC.

4.47. Plusieurs programmes gouvernementaux sont appliqués par Agrobank pour proposer des financements aux secteurs de l'agriculture et de la pêche. Le taux d'intérêt appliqué par la banque pour les prêts accordés aux agriculteurs dans le cadre des programmes imposés est de 3,75%, ce qui est globalement très inférieur aux taux appliqués par les banques commerciales (tableau 4.12).

#### Tableau 4.12 Programmes de financement appliqués par Agrobank, 2013-2016

(Millions de RM)

Programme	Note	2013	2014	2015	2016
Fonds pour la production alimentaire (3F)	Renforcer la production de produits alimentaires et réduire la dépendance à l'égard des importations; fusion avec le Fonds pour les entrepreneurs agricoles (DPUP) 1 en mai 2014	1 003,0	234,8	232,3	209,1
Programme de replantation e palmiers à huile	Replantation de palmiers à huile	13,0	12,0	11,0	10,0
Fonds pour les microentreprises	Micro-financements en faveur de micro-entrepreneurs admissibles sélectionnés	94,6	83,5	51,2	301,1
Fonds pour l'agriculture commerciale	Financer l'agro-industrie commerciale	n.a.	162,7	170,3	178,2
Fonds pour les entrepreneurs agricoles 1 (DPUP 1)	Renforcer la production de produits alimentaires et réduire la dépendance à l'égard des importations	n.a.	886,7	925,5	961,6
Fonds pour les entrepreneurs agricoles 2 (DPUP 2)	Stimuler la croissance des activités agricoles faisant intervenir des activités en amont et en aval	n.a.	103,3	107,6	111,7

Programme	Note	2013	2014	2015	2016
Fonds pour les entrepreneurs agricoles 3 (DPUP 3)	Stimuler la croissance des activités agricoles faisant intervenir des activités en amont et en aval	n.a.	n.a.	101,7	105,3
Fonds d'urgence spécial	Pour les agriculteurs touchés par les inondations de décembre 2014	n.a.	n.a.	11,8	10,6
Programme pour le commerce et l'industrie de la communauté Bumiputera	Financement d'infrastructures pour les entrepreneurs, les agriculteurs, les pêcheurs de la communauté Bumiputera, et d'autres institutions connexes; fusion avec le DPUP 1 en mai 2014	51,1	n.a.	n.a.	n.a.
Programme de crédit pour le paddy	Encourager le secteur du paddy; fusion avec le DPUP 1 en mai 2014	76,7	n.a.	n.a.	n.a.
Programme de crédits pour la production alimentaire	Fusion avec le DPUP 1 en mai 2014	74,6	n.a.	n.a.	n.a.
Programme de financement des bateaux de pêche	Moderniser les infrastructures du secteur de la pêche, promouvoir le secteur de la pêche en eaux profondes et en haute mer; fusion avec le DPUP 1 en mai 2014	140,0	n.a.	n.a.	n.a.
Programme d'entrepreneurs agricoles pour les diplômés	Encourager la participation des diplômés dans le secteur de l'agriculture; fusion avec le DPUP 1 en mai 2014	6,0	n.a.	n.a.	n.a.
Programme de financements pour les petites et moyennes industries	Encourager l'investissement dans le secteur agricole; fusion avec le DPUP 1 en mai 2014	73,0	n.a.	n.a.	n.a.
Programme de crédits pour la production autre qu'alimentaire	Encourager les activités agricoles primaires et tertiaires; fusion avec le DPUP 1 en mai 2014	22,6	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Total</b>		<b>1 555,6</b>	<b>1 482,9</b>	<b>1 611,4</b>	<b>1 887,6</b>

n.a. Non applicable.

Source: Autorités malaisiennes et rapports annuels d'Agrobank de 2015 et 2016. Adresse consultée: <http://www.agrobank.com.my/home/corporate-info/annual-reports/> [octobre 2017].

#### 4.1.2 Pêche

##### 4.1.2.1 Caractéristiques générales

4.48. Bien que la pêche n'ait représenté qu'environ 1% du PIB en 2016, les produits de la mer constituent une importante source d'aliments, la consommation étant de plus de 50 kg par personne par an. On comptait environ 132 305 personnes travaillant sur des navires de pêche titulaires d'une licence en 2016, dont environ 27% de ressortissants étrangers (tableau 4.13).<sup>35</sup>

**Tableau 4.13 Quelques indicateurs, 2010-2016**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Contribution au PIB (millions de RM)</b>							
Pêche	9 036	9 687	10 893	11 367	12 312	12 181	12 654
Marine	5 997	6 441	6 989	7 505	8 105	8 007	8 545
Aquaculture	3 039	3 246	3 904	3 862	4 207	4 175	4 109
<b>Emploi</b>							
Emploi sur un navire titulaire d'une licence	129 622	134 110	136 514	144 019	143 421	140 949	132 305
Aquaculture	n.d.	n.d.	52 273	47 689	47 174	44 857	n.d.

n.d. Non disponible.

Source: Département des statistiques, Département des pêches.

<sup>35</sup> Département des pêches (2017), *Annual Fisheries Statistics 2015*, tableau 1.1.

4.49. En termes de volume, la pêche en mer a été relativement stable pendant la période comprise entre 2010 et 2015. L'aquaculture a reculé, même si elle reste bien plus importante qu'au début du XXI<sup>e</sup> siècle. La pêche de capture en eaux intérieures est aussi restée assez stable, bien qu'elle soit très peu développée par rapport à la pêche de capture en mer ou à l'aquaculture (tableau 4.14).<sup>36</sup>

**Tableau 4.14 Pêche de capture marine et en eaux intérieures et aquaculture, 2007-2015**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Milliers de t</b>									
<b>Pêche de capture en eaux intérieures</b>	<b>4,3</b>	<b>4,4</b>	<b>4,5</b>	<b>4,5</b>	<b>5,7</b>	<b>5,0</b>	<b>5,6</b>	<b>5,5</b>	<b>5,9</b>
<b>Pêche de capture en mer</b>	<b>1 386</b>	<b>1 398</b>	<b>1 397</b>	<b>1 433</b>	<b>1 377</b>	<b>1 476</b>	<b>1 487</b>	<b>1 462</b>	<b>1 490</b>
dont									
Non identifiés	442,9	402,6	367,8	392,3	342,4	354,9	324,4	306,5	296,6
Maquereaux indiens n.c.a.	156,7	170,3	185,5	186,2	183,6	187,2	190,9	181,4	190,1
Comètes indiennes	90,0	96,9	92,0	82,8	76,8	102,8	107,8	102,6	117,2
Crevettes	71,7	81,0	90,3	116,0	109,2	120,3	108,0	107,6	114,9
Thons, bonites, marlins	67,1	82,6	70,0	81,2	77,3	82,6	87,2	86,2	80,1
Mollusques	90,3	88,1	105,1	77,8	79,6	91,2	83,5	97,1	79,2
<b>Aquaculture</b>	<b>268,5</b>	<b>354,6</b>	<b>472,5</b>	<b>581,2</b>	<b>526,7</b>	<b>634,9</b>	<b>530,7</b>	<b>521,0</b>	<b>507,0</b>
dont									
Crevette à pattes blanches	-	-	52,9	69,1	60,3	49,0	45,5	57,2	48,3
Barramundis	5,7	11,7	14,2	20,0	17,6	20,1	17,0	30,4	29,1
Tilapias et autres cichlidés	32,0	34,6	35,1	38,6	42,8	51,6	42,8	35,3	35,4
Mérus n.c.a.	-	4,4	3,8	4,6	6,3	6,0	5,4	7,8	8,0
Vivaneaux des mangroves	4,5	3,4	4,7	5,0	5,2	4,3	5,3	10,3	10,4
Poissons-chats n.c.a.	21,9	41,5	83,7	63,2	46,8	46,5	50,5	46,1	50,7
<b>Millions de \$EU</b>									
<b>Aquaculture<sup>a</sup></b>	<b>373,7</b>	<b>571,6</b>	<b>684,6</b>	<b>856,6</b>	<b>779,9</b>	<b>887,0</b>	<b>708,6</b>	<b>1 023,7</b>	<b>850,2</b>
dont									
Crevette à pattes blanches	-	-	165,5	238,5	241,0	232,9	137,5	331,1	262,3
Barramundis	21,0	46,3	52,4	80,8	80,7	97,4	70,6	126,8	112,2
Tilapias et autres cichlidés	41,7	57,4	59,6	72,9	90,9	121,8	98,0	79,7	76,2
Mérus n.c.a.	-	36,2	28,2	37,9	61,1	57,2	47,6	81,1	73,7
Vivaneaux des mangroves	37,1	17,0	18,7	23,2	32,0	26,7	32,3	62,5	59,5
Poissons-chats n.c.a.	16,1	52,7	98,9	76,0	62,1	74,6	81,9	73,9	57,4

a La base de données FishStat de la FAO ne contient pas de données concernant la valeur des captures marines.

Source: Base de données en ligne FishStat de la FAO. Adresse consultée: <http://www.fao.org/figis> [octobre 2017].

4.50. En 2015, on comptait 56 211 bateaux de pêches immatriculés en Malaisie, dont près de 3 000 petits bateaux sans moteur, 36 425 bateaux à moteur hors-bord et 16 740 bateaux à moteur intérieur. La majorité des bateaux sont assez petits, d'une puissance de moins de 39 chevaux (tableau 4.15). Les filets maillants/dérivants sont le type de matériel de pêche le plus courant pour les bateaux à moteur hors-bord, suivis des hameçons et des lignes. Pour ce qui est des bateaux à moteur intérieur, les matériels les plus courants sont les chaluts, suivis des filets maillants/dérivants.<sup>37</sup>

<sup>36</sup> Base de données en ligne FishStat de la FAO. Adresse consultée: <http://www.fao.org/figis> [octobre 2017].

<sup>37</sup> Département des pêches (2017), *Annual Fisheries Statistics 2015*, tableaux 2.2 et 2.3.1. Adresse consultée: <http://www.dof.gov.my/index.php/pages/view/2614> [octobre 2017].

**Tableau 4.15 Flotte de pêche malaisienne, 2015**

Puissance	Moteur intérieur	Moteur hors-bord
Sans moteur		3 046
Moins de 4,9	175	767
Entre 5 et 9,9	624	3 479
Entre 10 et 19,9	1 212	12 124
Entre 20 et 39,9	1 878	8 775
Entre 40 et 59,9	748	7 284
Entre 60 et 99,9	846	3 521
Entre 100 et 149,9	3 398	475 (150 chevaux et plus)
Entre 150 et 249,9	3 418	
Entre 250 et 299,9	1 530	
Entre 300 et 349,9	858	
350 et plus	2 053	
<b>Total</b>	<b>16 740</b>	<b>39 471</b>

Source: Département des pêches (2017), *Annual Fisheries Statistics 2015*, tableaux 2.2 et 2.3.1.

#### 4.1.2.2 Commerce

4.51. D'après la base de données Comtrade de la DSNU, en 2016, la Malaisie affichait un déficit commercial pour ce qui est du poisson et des produits à base de poisson<sup>38</sup>, ses importations s'élevant à 916 millions de dollars EU et ses exportations, à 662 millions de dollars EU. Les importations comme les exportations ont diminué en valeur depuis 2013, où elles s'élevaient respectivement à 1 037 millions de dollars EU et à 772 millions de dollars EU. Les exportations de crustacés (principalement des crevettes), de préparations à base d'œufs de poisson, de poisson congelé autre que les filets congelés et de mollusques (principalement de seiche) représentaient plus des trois quarts des exportations de poisson et de produits à base de poisson. Les importations de poisson congelé (autre que les filets congelés), de poisson frais (filets et autres), de mollusques (principalement de seiche) et de filets de poisson représentaient 68% des importations (tableau 4.16).

**Tableau 4.16 Exportations et importations de poisson et de produits à base de poisson, 2013-2016**

(Millions de \$EU)

	2013	2014	2015	2016	4 principaux partenaires
<b>Exportations</b>					
<b>Exportations totales de poisson et de produits à base de poisson</b>	772	833	645	662	
dont					
0306 Crustacés, propres à l'alimentation humaine	353	418	257	212	Singapour; Viet Nam; Australie; Chine
1604 Caviar et ses succédanés préparés à partir d'œufs de poisson	91	103	102	107	Singapour; Australie; Hong Kong, Chine; Indonésie
0303 Poissons congelés, à l'exception des filets de poissons et autre chair de poissons du n° 03.04	60	53	64	100	Viet Nam, Thaïlande, Chine, Indonésie
0307 Mollusques, propres à l'alimentation humaine	78	75	72	89	Viet Nam; Japon; Singapour; Corée, Rép. de
0304 Filets de poissons et autre chair de poissons	36	40	37	37	Japon; États-Unis; Singapour; Australie
<b>Importations</b>					
<b>Importations totales de poisson et de produits à base de poisson</b>	1 037	1 102	923	916	
<b>Importations totales de poisson et de produits à base de poisson</b>					
dont					

<sup>38</sup> Aux fins du présent paragraphe, le poisson et les produits à base de poisson sont ceux relevant des positions 02840, 03, 050800, 050900, 051191, 121229, 1504, 1603, 1604, 1605 et 230120 du SH2012.

		2013	2014	2015	2016	4 principaux partenaires
0303	Poissons congelés, à l'exception des filets de poissons et autre chair de poissons du n° 03.04	254	235	203	227	Chine; Viet Nam; Indonésie; Japon
0302	Poissons frais ou réfrigérés, à l'exception des filets de poissons et autre chair de poissons du n° 03.04	202	194	175	146	Indonésie; Norvège; Thaïlande; Japon
0307	Mollusques, propres à l'alimentation humaine	77	84	162	130	Chine; Indonésie; Japon; Viet Nam
0306	Crustacés, propres à l'alimentation humaine	215	306	101	120	Indonésie; Chine; Inde; Myanmar
0304	Filets de poissons et autre chair de poissons	90	98	100	102	Viet Nam; Indonésie; Chine; États-Unis

Source: Base de données Comtrade de la DSNU.

#### 4.1.2.3 Politique

4.52. Le Département des pêches du Ministère de l'agriculture est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique et de la législation, y compris la gestion des pêcheries et des questions connexes. Il apporte aussi un soutien technique en faveur de la pêche en mer et en eau douce et de l'aquaculture. Plusieurs organismes sont par ailleurs responsables d'aspects spécifiques de la pêche et de l'aquaculture:

- l'Institut de recherche sur la pêche, qui dépend du Département, est responsable de la recherche;
- l'Office de développement de la pêche est responsable de la promotion et du développement des entreprises de pêche et de la commercialisation, avec l'Association des pêcheurs et les coopératives de pêche;
- l'Agence des affaires maritimes est responsable de la protection de la zone maritime malaisienne, y compris la surveillance aérienne et des côtes, la gestion des établissements de formation du secteur maritime et la recherche et le secours en mer; et
- dans l'État de Sabah, le Département des pêches de Sabah est chargé de formuler les politiques de l'État.

4.53. Le principal texte de loi sur la pêche est la Loi n° 317 de 1985 sur les pêches, accompagnée de ses règlements d'application. Au titre de cette loi, il est nécessaire d'obtenir une licence auprès du Département des pêches pour toute activité de pêche et pour tout projet d'aquaculture en mer.

4.54. Au titre de la Loi sur les pêches, le Ministre de l'agriculture et de l'agro-industrie peut adopter des règlements relatifs à la gestion et à la mise en valeur des ressources halieutiques, y compris concernant: la délivrance de licences pour les bateaux; les spécifications relatives aux bateaux; les licences permettant l'utilisation du matériel de pêche; les méthodes et les zones de pêche interdites et les espèces qu'il est interdit de pêcher; les périodes de fermeture; etc. Les zones de pêche sont définies en fonction de la distance par rapport à la côte; dans chacune des zones, la pêche est limitée en fonction de la taille et du type de bateau (tableau 4.17). Les règlements relatifs à l'aquaculture dans les eaux intérieures sont adoptés par les autorités des États.

**Tableau 4.17 Zones de pêche de Malaisie**

Jusqu'au 1 <sup>er</sup> juin 2014		A	B	C	C2	C3
Distance par rapport à la côte	miles nautiques	0-5	5-12	12-30	30 à la ZEE	Haute mer
Taille du bateau	TJB	Moins de 40	Moins de 40	40-70	70 et plus	70 et plus

Jusqu'au 1 <sup>er</sup> juin 2014		A	B	C	C2	C3
Type de bateau		Matériel traditionnel	Chalutiers/senneurs à senne coulissante	Chalutiers/senneurs à senne coulissante	Chalutiers/senneurs à senne coulissante	Senneurs à senne coulissante/palangres pour les thonidés
Depuis le 1 <sup>er</sup> juin 2014 pour la côte occidentale de la Malaisie péninsulaire		Refuge <sup>a</sup>	A	B	C	C3
Distance par rapport à la côte	miles nautiques	0-1	1-8	8-15	15 et plus	Haute mer
Taille du bateau	TJB		Moins de 40	Moins de 40	40 et plus	70 et plus
Type de bateau		Aquaculture	Matériel traditionnel/senne coulissante pour anchois	Chalutiers/senneurs à senne coulissante	Chalutiers/senneurs à senne coulissante	Senneurs à senne coulissante/palangres pour les thonidés

a États de Kedah, Pulau Pinang, Perak et Selangor uniquement.

Source: Renseignements en ligne du Département des pêches. Adresse consultée: <http://www.dof.gov.my/index.php/pages/view/42> [octobre 2017]; Département des pêches (2015), *Plan d'action nationale pour la gestion des capacités de pêche en Malaisie (Plan 2)*, page 31, et Presentation to the Stakeholders Consultation on Regional Cooperation in Sustainable Fisheries Development Towards the ASEAN Economic Community 1<sup>er</sup> mars 2016, Bangkok.

4.55. Les politiques et stratégies générales concernant la pêche sont exposées dans le Programme de transformation économique, la Politique agroalimentaire nationale 2011-2020 et le Onzième Plan de la Malaisie, qui couvre la période 2016-2020 (section 4.1.1.3). Les politiques spécifiques à ce sous-secteur sont par ailleurs énoncées dans le Plan stratégique du Département des pêches pour la période 2011-2020, le Plan d'action nationale pour la gestion des capacités de pêche en Malaisie pour la période 2015-2020 et le Plan d'action national visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

4.56. Entre autres stratégies élaborées pour moderniser l'agriculture dans le Onzième Plan de la Malaisie, il est dit que les associations de pêcheurs bénéficieront d'incitations, dans le cadre de programmes spéciaux, pour aider leurs membres à acquérir des navires de haute mer.<sup>39</sup> La Politique agroalimentaire nationale comprend une partie sur la modernisation et la transformation à long terme de la pêche de capture, qui prévoit une augmentation des prises en mer à 1,76 million de tonnes d'ici à 2020, dont 620 000 tonnes viendraient de la pêche en haute mer. Elle met aussi l'accent sur le développement durable de la pêche de capture, à travers la restriction des efforts et du matériel de pêche et le respect des mesures internationales comme le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable, de 1995, l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INN) et le Règlement CE n° 1005/2008.<sup>40</sup>

4.57. Le Plan pour la gestion des capacités de pêche est le deuxième plan de la sorte et il met en avant plusieurs stratégies destinées à améliorer la gestion durable de la pêche, en cherchant à résoudre les problèmes actuels, notamment les suivants:

- la surcapacité doit être traitée au moyen d'un moratoire sur la délivrance de nouvelles licences pour les bateaux et le matériel utilisés dans la zone proche de la côte, de l'évaluation régulière des capacités de pêche et des ressources halieutiques, l'ajustement des efforts pour parvenir au rendement maximal soutenable, et de l'annulation des licences des bateaux non rentables;
- les ressources faisant l'objet d'une surpêche doivent être gérées grâce à l'établissement de refuges pour poissons, de périodes de fermeture dans certaines zones, d'un nouveau système de zonage (tableau 4.18) et d'un système de quotas propres à chaque espèce, basé sur les totaux admissibles de captures;

<sup>39</sup> Bureau du Premier Ministre (2015), Onzième Plan de la Malaisie 2016-2020 – Anchoring Growth on People, pages 8 à 25.

<sup>40</sup> Ministère de l'agriculture et de l'agro-industrie (2011), Politique agroalimentaire nationale 2011-2020, pages 52 à 55.

- des spécifications relatives au matériel doivent être établies, les effets des mesures de gestion doivent être évalués, la collecte des données et leur diffusion, être améliorées, et les règlements relatifs aux pêcheurs étrangers travaillant sur des bateaux locaux, être renforcés;
- le contrôle et la surveillance doivent être améliorés, y compris les mesures destinées à empêcher la pêche dans les zones d'interdiction et l'accès des bateaux étrangers à la ZEE; et
- le public doit être mieux sensibilisé à la nécessité des mesures de préservation et de gestion, et les parties prenantes doivent notamment participer davantage aux activités de gestion des ressources.<sup>41</sup>

4.58. D'après les autorités, le Plan national visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée a été élaboré conformément au Plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, qui a été adopté par le Comité des pêches puis entériné par la FAO en 2001. Ce plan indique que la Malaisie applique actuellement un système de contrôle des bateaux et des obligations en matière d'établissement de rapports sur les prises et l'effort de pêche, qu'elle contrôle les débarquements de poisson et procède à des inspections des bateaux et du matériel. De plus, les rapports concernant les prises et l'effort de pêche sont comparés au système de contrôle des bateaux et aux données sur les débarquements et les échanges, afin de confirmer leur exactitude. Dans la mesure où tous les bateaux et tout le matériel de pêche doivent faire l'objet d'une licence et où tous les bateaux doivent porter des marques d'identification, les inspections peuvent permettre de vérifier le respect des termes de la licence. Tous les bateaux de pêche étrangers sont tenus d'informer à l'avance les autorités malaisiennes de leur entrée dans les eaux territoriales malaisiennes et ils ne peuvent pêcher ou entreprendre des activités liées à la pêche que s'ils sont autorisés à le faire au titre d'un accord international sur la pêche conclu entre la Malaisie et le gouvernement de l'autre pays, ou entre la Malaisie et l'organisation internationale à laquelle appartient le bateau en question ou auprès de laquelle il est immatriculé, et conformément à un permis délivré par le Directeur général des pêches.

4.59. Entre 2006 et 2015, en moyenne, 800 affaires par an ont été portées devant les tribunaux pour des infractions à la Loi sur les pêches commises par des bateaux de pêche nationaux. Un petit nombre d'affaires impliquant des bateaux étrangers ont en outre été portées devant les tribunaux (deux ont été confisqués ou ont fait l'objet de poursuites en 2015), dont l'une a donné lieu à une amende de 1,595 million de ringgit et à la saisie de la cargaison, qui a été vendue aux enchères pour 5 millions de ringgit.

4.60. Le gouvernement accorde des aides en faveur du secteur de la pêche, y compris des subventions aux carburants, des allocations de subsistance et des incitations à la capture:

- les allocations de subsistance ont été augmentées en 2015, et portées de 200 ringgit par mois à 300 ringgit par mois pour les pêcheurs pêchant dans la zone A et à 250 ringgit par mois pour ceux pêchant dans les zones B et C;
- les incitations à la capture pour les pêcheurs varient en fonction de la zone et excluent les prises accessoires;
  - Zone A (essence): 0,10 ringgit par kg, dans la limite de 150 ringgit par mois;
  - Zone A (diesel): 0,10 ringgit par kg, dans la limite de 350 ringgit par mois;
  - Zone B: 0,10 ringgit par kg, dans la limite de 750 ringgit par mois;
  - Zone C: 0,10 ringgit par kg, dans la limite de 1 500 ringgit par mois; et
  - Zone C2: 0,20 ringgit par kg, dans la limite de 5 000 par mois.

<sup>41</sup> Département des pêches (2015), Plan d'action national pour la gestion des capacités de pêche en Malaisie (Plan 2).



**Tableau 4.18 Dépenses publiques au titre de la pêche, 2011-2016**

(Millions de RM)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Subventions aux carburants	523,4	559,2	534,4	374,9	41,8	16,0
Allocations de subsistance	37,4	38,9	41,3	37,4	50,7	39,3
Incitations à la capture	22,9	27,5	30,6	27,6	9,8	4,8
Autres programmes de soutien	24,7	7,6	13,0	8,2	5,6	7,9

Source: autorités malaisiennes.

4.61. D'après un rapport, la valeur des subventions varie en fonction du type de pêche et de la zone d'activité. Pour les pêcheurs de la zone A, 38% du montant du revenu total moyen de 2 118 ringgit par mois vient des subventions (18% des revenus proviennent des subventions aux carburants). Pour les pêcheurs de la zone C, 28% du revenu total moyen de 20 881 ringgit par mois vient des subventions (24% des revenus proviennent des subventions aux carburants).<sup>42</sup> Les autorités ont également fait remarquer que seuls les pêcheurs admissibles des zones A, B et C pouvaient bénéficier des subventions aux carburants et que les plus gros bateaux de pêche commerciale en étaient exclus.

4.62. S'agissant de l'aquaculture, les gouvernements des États définissent des zones industrielles d'aquaculture (à terre et dans les eaux) pour des projets d'aquaculture à l'échelle commerciale, y compris des projets de culture d'algues. En 2015, on comptait 49 sites couvrant une superficie de plus de 28 000 hectares. Le rôle du gouvernement fédéral concerne principalement la planification générale et le soutien technique.

## 4.2 Industries extractives et énergie

### 4.2.1 Industries extractives

4.63. D'après le Département des ressources minérales et des géosciences, les minéraux et les industries extractives (à l'exclusion du pétrole et du gaz naturel) ont en 2016 représenté environ 0,5% du PIB, soit 5 389 millions de ringgit, le secteur ayant régulièrement progressé depuis 2010 (où il représentait 3 653 millions de ringgit). Il reste toutefois peu développé par rapport à ceux du pétrole brut et du gaz naturel, qui avoisinaient les 100 milliards de ringgit en 2016. En 2016, les sous-secteurs de l'extraction de minéraux et de pierre à bâtir employaient 11 081 personnes: 5 029 dans le sous-secteur de l'extraction de minéraux et le reste dans celui de l'extraction de pierre à bâtir. Parmi les minéraux, le plus important en 2015 était la bauxite, mais elle a nettement reculé en 2016, apparemment en raison d'un moratoire imposé par le gouvernement pour la première fois en janvier 2016 pour une durée de trois mois, puis prorogé à plusieurs reprises, pour la dernière fois en juin 2017, pour une nouvelle période de six mois. Ce moratoire n'interdisait pas totalement les activités liées à la bauxite, puisque le transport vers les ports et les exportations des stocks de bauxite étaient autorisés (tableau 4.19).

**Tableau 4.19 Production minière et des produits des carrières, 2010-2016**

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Part dans le PIB</b>								
Autres minéraux et produits des carrières et services d'appui	Millions de RM	4 000	6 257	5 762	6 928	7 375	7 191	5 389
<b>Minéraux</b>								
Bauxite	Milliers de t	124	188	122	209	963	7 165	343
	Millions de RM	16	19	10	17	77	832	35
Or	kg	3 766	4 219	4 625	3 823	4 308	4 732	2 249
	Millions de RM	397	650	740	535	555	781	389
Étain	tonnes	2 668	3 340	3 725	3 697	3 777	4 125	4 158
	Millions de RM	168	234	242	259	257	285	262
Minerai de fer	Milliers de t	3 558	8 006	12 144	12 134	9 615	1 625	1 914
	Millions de RM	424	1 616	1 822	1 699	2 253	246	289

<sup>42</sup> Ali J, Abdullah H, Noor MSZ, Viswanathan KK, Islam GN (2017), *The Contribution of subsidies on the Welfare of Fishing Communities in Malaysia*, International Journal of Economics and Financial Issues 7(2), pages 641-648. Adresse consultée: <http://www.econjournals.com/index.php/ijefi/article/view/4292> [octobre 2017].

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Minéraux à vocation énergétique</b>								
Charbon	Milliers de t	2 397	2 916	2 951	2 907	2 688	2 559	1 333
	Millions de RM	262	347	441	523	400	307	316
<b>Produits des carrières</b>								
Agrégats	Milliers de t	101 809	118 510	110 339	153 173	136 162	158 744	133 073
	Millions de RM	1 637	2 011	1 863	2 528	2 440	2 766	2 263
Calcaire	Milliers de t	22 431	21 832	23 534	18 069	23 948	24 164	25 431
	Millions de RM	188	203	236	315	351	378	249
Sable et gravier	Milliers de t	30 698	37 339	28 592	35 577	29 862	40 578	45 820
	Millions de RM	449	619	460	553	495	729	833
Sable siliceux	Milliers de t	932	1 340	932	1 244	1 923	9 003	5 408
	Millions de RM	36	66	62	53	100	395	249

Source: autorités malaisiennes; et Malaysianminerals.com. Adresse consultée: "[http://malaysianminerals.com/index.php?option=com\\_content&task=blogcategory&id=1&Itemid=116](http://malaysianminerals.com/index.php?option=com_content&task=blogcategory&id=1&Itemid=116)" [octobre 2017].

4.64. Sur le plan du commerce, les exportations de minéraux non énergétiques et de charbon (positions 25, 26 et 2701 à 2708 du SH) ont tendance à varier considérablement d'une année à l'autre: les exportations de bauxite (SH2606) ont en effet été de 2 millions de dollars EU en 2013, de 707 millions de dollars EU en 2015 puis de 151 millions de dollars EU en 2016. En outre, pour certains produits, les volumes et les valeurs des importations et des exportations sont semblables, comme pour les minerais et concentrés de cuivre et de fer (tableau 4.20).

**Tableau 4.20 Importations et exportations de minéraux non pétroliers, 2013-2016**

(Millions de \$EU)

Position du SH	Importations	2013	2014	2015	2016
2701	Houilles, briquettes	1 855	1 568	1 313	1 433
2601	Minerais de fer et leurs concentrés, y compris les pyrites de fer grillées	345	486	576	756
2609	Minerais d'étain et leurs concentrés	362	410	290	296
2707	Produits provenant de la distillation des goudrons de houille, essentiellement des constituants aromatiques	122	204	562	208
2616	Minerais de métaux précieux et leurs concentrés	122	12	71	128
2523	Ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits "clinkers"), même colorés	224	223	181	95
2704	Cokes et semi-cokes	58	64	110	89
2603	Minerais de cuivre et leurs concentrés	113	50	204	87
Position du SH	Exportations	2013	2014	2015	2016
2601	Minerais de fer et leurs concentrés, y compris les pyrites de fer grillées	464	425	514	814
2707	Produits provenant de la distillation des goudrons de houille, essentiellement des constituants aromatiques	126	293	814	527
2616	Minerais de métaux précieux et leurs concentrés	43	50	31	177
2606	Minerais d'aluminium et leurs concentrés	2	106	707	151
2603	Minerais de cuivre et leurs concentrés	46	62	110	83
2523	Ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits "clinkers"), même colorés	160	138	75	77
2517	Cailloux, graviers, pierres concassées	46	37	44	53
2521	Pierres à chaux ou à ciment	35	45	46	48

Source: Base de données Comtrade de la DSNU.

4.65. Le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement est responsable de la politique générale et de l'élaboration et de la mise en œuvre de la législation relative aux industries extractives. En 2009, le Conseil national des minéraux et le Conseil national de la sylviculture ont été dissous et le Conseil foncier national a repris leurs responsabilités, pour superviser le développement du secteur et coordonner la politique entre le gouvernement central et les autorités des États. La politique est énoncée dans la politique nationale relative aux minéraux de

janvier 2009, qui vise le développement du secteur grâce à l'établissement de conditions favorables à l'activité des entreprises pour ce qui est de l'exploration et de l'extraction, tout en mettant l'accent sur le développement durable et la protection de l'environnement.<sup>43</sup> Le onzième Plan de la Malaisie met aussi l'accent sur le développement durable des minéraux.<sup>44</sup>

4.66. Les principales lois relatives aux minéraux sont la Loi n° 525 de 1994 sur le développement des industries extractives (aux termes de laquelle les "minéraux" ne comprennent pas le pétrole ni les matériaux rocheux), la Loi n° 95 de 1966 sur l'extraction du pétrole (portant sur le pétrole) et la Loi n° 56 de 1965 sur le Code foncier national<sup>45</sup> (qui porte sur les matériaux rocheux). Chaque État a en outre sa propre législation en matière d'activités d'extraction.

4.67. L'un des objectifs de la politique nationale relative aux minéraux est la mise en œuvre efficace, effective et transparente de lois relatives aux ressources minérales des États qui soient harmonisées, et l'application par les États d'un modèle d'accord sur les ressources minérales entre l'État et l'investisseur. Tous les États de Malaisie, à l'exception du Sarawak, ont promulgué de nouvelles lois relatives aux ressources minérales, basées essentiellement sur ce modèle, dont le contenu a été approuvé par le Conseil foncier national. Dans l'État de Sarawak, la loi en vigueur a été modifiée en vue de la mettre en conformité avec la politique nationale relative aux minéraux. Au titre de ces lois adoptées par les États, chaque État peut accorder des licences de prospection, d'exploration et d'extraction.

4.68. Les licences d'exploration peuvent être accordées pour des zones d'une surface comprise entre 400 et 20 000 hectares, pour une période maximale de 10 ans, avec prorogation possible pour une période de 5 ans. Les licences de prospection peuvent être accordées pour une période pouvant aller jusqu'à 2 ans, avec prorogation possible pour une période de 2 ans. Les licences d'extraction peuvent être accordées pour la durée escomptée de l'exploitation de la mine ou pour 21 ans, la durée la plus courte étant retenue, avec renouvellement possible. Une évaluation de l'impact sur l'environnement est requise pour les mines de plus de 250 hectares (tableau 4.21). Aucune restriction n'est imposée concernant la participation d'entreprises étrangères, que ce soit en leur nom propre, en participant au capital d'une entreprise locale, ou dans le cadre de coentreprises avec une ou plusieurs entreprise(s) locale(s).

**Tableau 4.21 Licences délivrées pour l'exploitation des ressources minérales, 2013-2016**

	Exploration	Prospection	Concessions minières	Exploitations minières privées
2013	2	40	246	134
2014	4	47	232	111
2015	0	1	333	250
2016	3	8	233	113

Source: autorités malaisiennes.

4.69. Les lois des États sur les ressources minières ne contiennent pas de dispositions relatives aux moyens de recours dans les cas où l'autorité de l'État a rejeté une demande de licence d'exploration, de prospection ou d'exploitation; une nouvelle demande doit alors être formulée. En ce qui concerne le renouvellement d'une concession minière, le demandeur peut formuler un recours auprès de l'autorité de l'État s'il veut contester sa décision. Un recours auprès des tribunaux peut toujours être formulé.

4.70. Le taux de l'impôt sur les revenus annuels imposés aux entreprises minières ayant un capital libéré de plus de 2,5 millions de ringgit est de 24% (à compter de l'année d'imposition 2016). Pour les entreprises ayant un capital libéré de moins de 2,5 millions de ringgit, le taux de l'impôt sur les revenus est de 18% ((à compter de l'année d'imposition 2017) pour la première tranche de 500 000 ringgit et de 24% pour le reste (à compter de l'année d'imposition 2016). En

<sup>43</sup> Ministère des ressources naturelles et de l'environnement (2009), *National Mineral Policy 2 – Towards Sustainable Mining*.

<sup>44</sup> Bureau du Premier Ministre (2015), *Onzième Plan de la Malaisie 2016-2020 – Anchoring Growth on People*, pages 6 à 21.

<sup>45</sup> Aux termes du Code foncier national, les matériaux rocheux sont définis comme étant "les roches, les graviers, le sable commun, la terre commune, la latérite commune, les limons, l'argile commune, la terre, les boues, la tourbe, le corail, les coquilles, et tout autre matériau rocheux se trouvant sous la surface ou à la surface de tout territoire, ainsi que les matériaux transformés à partir de ces matières".

général, les exploitants de mines sont tenus de reverser chaque mois 5% de la valeur des ressources minières extraites aux États concernés. Toutefois, ces taux peuvent varier selon le type, le poids et le volume des ressources minières extraites, évalués par l'État.<sup>46</sup>

#### 4.2.2 Énergie

4.71. Pendant la période comprise entre 2010 et 2016, l'offre et la consommation d'énergie ont continué d'augmenter, en général et par habitant. La principale source d'énergie est le gaz naturel, suivi du pétrole et du charbon. L'offre issue de sources renouvelables (dont le biodiesel et l'hydroélectricité) a bel et bien augmenté pendant cette période et représentait 4,7% de l'offre totale en 2016. Les transports sont le principal secteur consommateur d'énergie, avec environ 45% de la consommation totale (tableau 4.22).

**Tableau 4.22 Offre et consommation d'énergie primaire, 2010-2016**

(Milliers de t équivalent pétrole (tep))

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 <sup>a</sup>
<b>Offre totale d'énergie primaire</b>							
Gaz naturel	35 447	35 740	38 648	39 973	40 113	39 364	40 702
Pétrole	25 008	26 903	29 502	32 474	33 422	29 165	30 157
Charbon et coke	14 777	14 772	15 882	15 067	15 357	17 406	17 998
Biodiesel	0	24	115	188	300	389	402
Hydroélectricité	1 577	1 850	2 150	2 688	3 038	3 582	3 704
Biomasse	0	0	183	297	181	189	195
Biogaz	0	0	4	6	12	18	19
Solaire	0	0	11	38	63	75	78
<b>Total</b>	<b>76 809</b>	<b>79 289</b>	<b>86 495</b>	<b>90 731</b>	<b>92 486</b>	<b>90 188</b>	<b>93 254</b>
<b>Consommation finale d'énergie, par source d'énergie</b>							
Gaz naturel	6 254	8 515	10 206	10 076	9 641	9 566	9 910
Produits pétroliers	24 403	23 922	27 214	29 191	29 517	28 699	29 732
Charbon et coke	1 826	1 759	1 744	1 539	1 709	1 778	1 842
Biodiesel	0	24	115	188	300	389	403
Electricité	8 993	9 235	10 011	10 590	11 042	11 375	11 785
<b>Total</b>	<b>41 476</b>	<b>43 455</b>	<b>49 290</b>	<b>51 584</b>	<b>52 209</b>	<b>51 807</b>	<b>53 672</b>
<b>Consommation finale d'énergie, par secteur</b>							
Industrie	12 928	12 100	13 919	13 496	13 162	13 989	14 493
Transports	16 828	17 070	19 757	22 357	24 327	23 435	24 279
Logement et locaux commerciaux	6 951	6 993	7 065	7 403	7 459	7 560	7 832
Utilisations autres qu'énergétiques	3 696	6 377	7 497	7 277	6 217	5 928	6 141
Agriculture	1 074	916	1 053	1 051	1 045	895	927

Note: a: Estimation.

Source: Autorités malaisiennes.

4.72. La politique énergétique concernant les activités pétrolières et gazières en aval relève de la responsabilité de l'Unité de la planification économique (EPU) et de Petrolam Nasional Berhad (PETRONAS). La Compagnie malaisienne des ressources pétrolières a été créée en 2011 sous la tutelle du Bureau du Premier Ministre pour favoriser l'investissement des compagnies pétrolières et gazières nationales et internationales, dans le but de faire de la Malaisie la principale plaque tournante pétrolière de la région Asie-Pacifique.

4.73. D'autres aspects de la politique énergétique relèvent de la responsabilité du Ministère de l'énergie, des technologies vertes et de l'eau. La Commission de l'énergie, rattachée au Ministère et à l'EPU, est chargée de réguler l'approvisionnement en électricité et la distribution de gaz par canalisations en Malaisie péninsulaire et au Sabah; et l'Inspection nationale de l'électricité est chargée de réglementer le secteur de l'électricité au Sarawak.

<sup>46</sup> Athsani RAA (non daté), *Legal framework of mining industry in Malaysia*, AZMI & Associates. Adresse consultée: [http://www.inhousecommunity.com/wp-content/uploads/2016/07/v10i4\\_JURIS\\_Malaysia.pdf](http://www.inhousecommunity.com/wp-content/uploads/2016/07/v10i4_JURIS_Malaysia.pdf) [octobre 2017].

Renseignements en ligne de Malaysianminerals.com. Adresse consultée: [http://malaysianminerals.com/index.php?option=com\\_content&task=view&id=247&Itemid=180](http://malaysianminerals.com/index.php?option=com_content&task=view&id=247&Itemid=180) [octobre 2017].

4.74. Dans le cadre du Plan de transformation économique, plusieurs projets sur les points d'entrée ont été définis, visant à augmenter la valeur des secteurs du pétrole, du gaz et de l'énergie, alors qu'une diminution de 2% par an de la production de pétrole et de gaz est prévue, en raison de l'épuisement des ressources. Ces projets ont les objectifs suivants:

- maintenir la production de pétrole et de gaz grâce à la revitalisation des champs pétrolifères existants, à la mise en valeur des petits champs et à l'intensification des activités d'exploration;
- renforcer la croissance en aval en construisant une plate-forme régional de stockage et de commerce et en augmentant la demande de gaz en Malaisie péninsulaire, et en stimulant la production de produits pétrochimiques;
- faire de la Malaisie un centre pour les services à l'industrie pétrolière, en incitant les compagnies pétrolières multinationales à s'établir en Malaisie et à en faire leur base d'activité régionale, en favorisant les exportations des compagnies nationales et en développant les compétences et les capacités technologiques grâce à des partenariats stratégiques et à des coentreprises; et
- construire une plate-forme énergétique durable propice à la croissance, en améliorant l'efficacité énergétique et en développant les sources d'énergie de substitution, grâce à l'augmentation des capacités dans les domaines du solaire, du nucléaire et de l'hydroélectricité.<sup>47</sup>

4.75. Le onzième Plan de la Malaisie met l'accent sur l'efficacité énergétique, le développement des sources d'énergie renouvelables, l'amélioration des rendements d'exploitation du pétrole et du gaz, et l'amélioration des infrastructures. Il indique aussi que les subventions en faveur du gaz acheminé par conduites et du gaz naturel seront réduites, tandis que les prix de l'essence et du diesel resteront réglementés. Le Plan d'action national pour l'efficacité énergétique 2016-2025 a été approuvé par le gouvernement en janvier 2016 avec plusieurs initiatives, notamment les suivantes:

- promotion des appareils les plus économes en énergie;
- normes minimales de performance énergétique;
- audits énergétiques et gestion de l'énergie dans les bâtiments et les industries;
- promotion des installations de cogénération; et
- conception de bâtiments performants sur le plan énergétique.

#### 4.2.2.1 Pétrole et gaz

4.76. Le pétrole et le gaz sont toujours des secteurs très importants pour l'économie malaisienne: en effet, le pétrole brut et les condensats, le gaz naturel et les produits pétroliers raffinés ont représenté environ 10,5% du PIB et environ 14% des recettes publiques en 2016 (contre 12,7% et 30% respectivement en 2014).<sup>48</sup> Grâce aux nouvelles découvertes et à l'amélioration des techniques d'extraction, les réserves de pétrole brut progressent au même rythme que la production; les réserves prouvées étaient estimées à 5,8 milliards de barils à la fin de 2014, contre 6,1 milliards de barils en 1993. Les réserves de gaz, d'autre part, ont continué d'augmenter, atteignant 52 000 milliards de pieds cubes standard en 2014, même si la production a continué d'augmenter (tableau 4.23).<sup>49</sup>

<sup>47</sup> PEMNDU (2010), Programme de transformation économique – A Roadmap For Malaysia, pages 175 à 178.

<sup>48</sup> Département des statistiques (2017), *Annual Gross Domestic Product 2010-2016*, 19 mai. Fitch Ratings (2016), *Malaysia Budget Signals Stability Despite Low Oil Revenue*, [communiqué de presse] 25 octobre. Adresse consultée: <https://www.fitchratings.com/site/pr/1013668> [octobre 2017].

<sup>49</sup> Commission de l'énergie (2017), *Malaysia Energy Statistics Handbook 2016*. BP (2017), *BP Statistical Review of World Energy – juin 2017*.

**Tableau 4.23 Production et consommation de pétrole et de gaz, 2010-2016**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Pétrole</b>							
Part dans le PIB (millions de RM)							
Brut et condensats	46 171	51 299	52 654	51 429	51 906	46 853	46 367
Produits pétroliers raffinés	28 022	33 881	37 325	36 468	38 156	34 151	32 288
Réserves (milliards de bbl)	5,799	5,858	5,954	5,850	5,792	5,907	n.d.
Production (bbl/j)	638	570	586	576	603	654	667
Consommation (bbl/j)	690	726	760	803	802	814	829
<b>Gaz</b>							
Part dans le PIB (millions de RM)	39 969	40 596	44 001	46 658	51 102	49 561	50 248
Réserves (milliards de millions de pieds cubes standard)	41,7	42,9	43,1	50,1	52,0	n.d.	n.d.
Production (milliards de m <sup>3</sup> )	5 930	5 931	6 007	6 271	6 331	6 136	6 536
Consommation (milliards de m <sup>3</sup> )	29,6	34,8	35,5	40,3	42,2	41,8	43,0

n.d. Non disponible.

Source: Autorités malaisiennes; Commission de l'énergie (2017), Malaysia Energy Statistics Handbook 2016; et BP (2017), BP Statistical Review of World Energy – juin 2017.

4.77. La Malaisie affiche un excédent commercial pour les produits pétroliers et gaziers, bien que ses importations, dont une partie est raffiné en Malaisie puis réexportée, soient considérables. Pendant la période 2013-2016, la valeur totale des exportations de pétrole et de produits pétroliers et de gaz naturel<sup>50</sup> a baissé, passant de 51 milliards de dollars EU à 26 milliards de dollars EU, tandis que la valeur des importations est tombée de 31 à 16 milliards de dollars EU. Toutefois, les volumes des importations et des exportations ont progressé pendant cette période (graphique 4.3), dans la mesure où c'est la baisse des prix du pétrole et du gaz qui est à l'origine du recul des valeurs des échanges commerciaux. En 2016, les principaux marchés d'exportation du pétrole, des produits pétroliers et du gaz naturel étaient Singapour, le Japon, la Chine et l'Australie.

4.78. Dans le cadre des efforts visant à faire de la Malaisie la principale plate-forme de la région Asie-Pacifique pour le pétrole et le gaz, la Johor Petroleum Development Corporation, une filiale à 100% de la Malaysian Petroleum Resources Corporation, a été créée en 2012. La Johor Petroleum Development Corporation est chargée de la planification et de la coordination du développement du secteur pétrolier et gazier dans l'État de Johor, ce qui comprend la création d'un site pour les raffineries de pétrole, les installations de craquage de naphta et les usines pétrochimiques, ainsi que la construction de terminaux d'importation de gaz naturel et d'une usine de regazéification. Le terminal pétrolier en eau profonde de Pengerang, qui met à disposition des réservoirs pour la manutention, le stockage, le mélange et la distribution de pétrole brut et de produits dérivés du pétrole et du GNL, est une coentreprise entre le groupe malaisien DIALOG, la société néerlandaise Royal Vopak et l'État de Johor. Deux autres sites ont en outre été identifiés dans l'État de Johor pour le stockage de pétrole et de produits pétroliers: Tanjung Bin, d'une capacité de 3 millions de m<sup>3</sup> et Tanjung Langsat, d'une capacité de 2 millions de m<sup>3</sup>.<sup>51</sup>

4.79. La société Petroliam Nasional Berhad (PETRONAS) est une entreprise publique créée en 1974 en vertu de la Loi sur les sociétés de 1965. Il s'agit d'une compagnie pétrolière intégrée verticalement, qui a des activités dans de nombreux pays. Pour l'exercice 2016, ses revenus totaux se sont élevés à 195,1 milliards de ringgit, dont 68,9 milliards générés par ses activités internationales, 71,5 milliards issus de ses exportations et 54,7 milliards provenant de ses activités nationales. Ces revenus étaient inférieurs à ceux de 2015, année où ils se sont élevés au total à 247,7 milliards de ringgit. La contribution de PETRONAS aux recettes du gouvernement fédéral et des gouvernements des États, par le biais de dividendes, de taxes, de paiements comptant et de droits d'exportation, a été de 36,9 milliards de ringgit en 2016; tous ces éléments étaient en baisse par rapport à 2015, où la contribution totale avait atteint 52,7 milliards de ringgit (graphique 4.4). En 2016, les dividendes versés à l'État ont représenté plus de 100% des recettes,

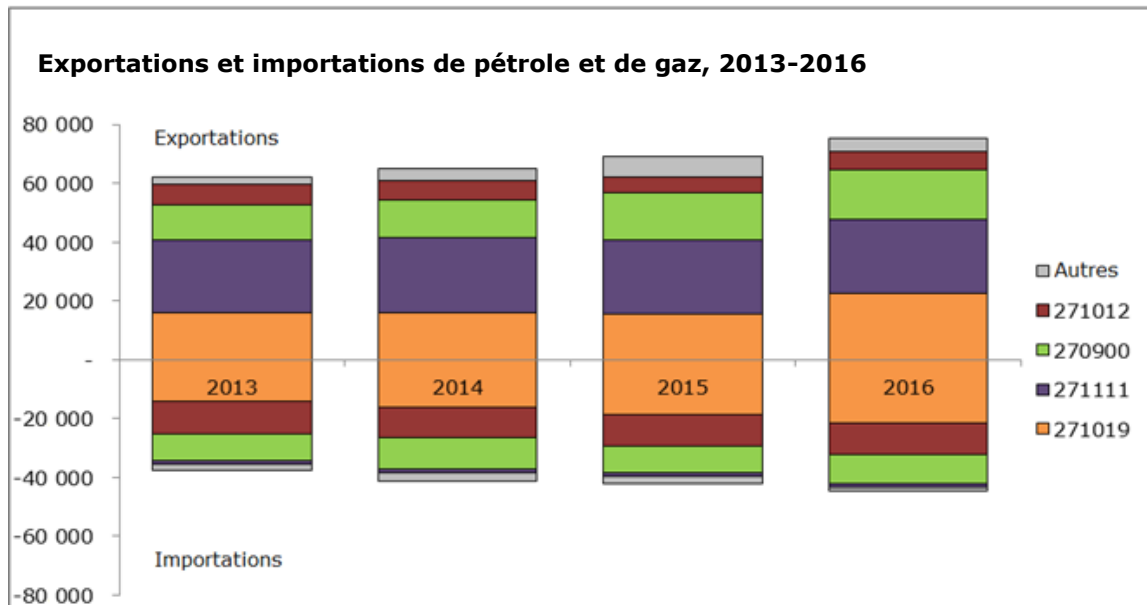
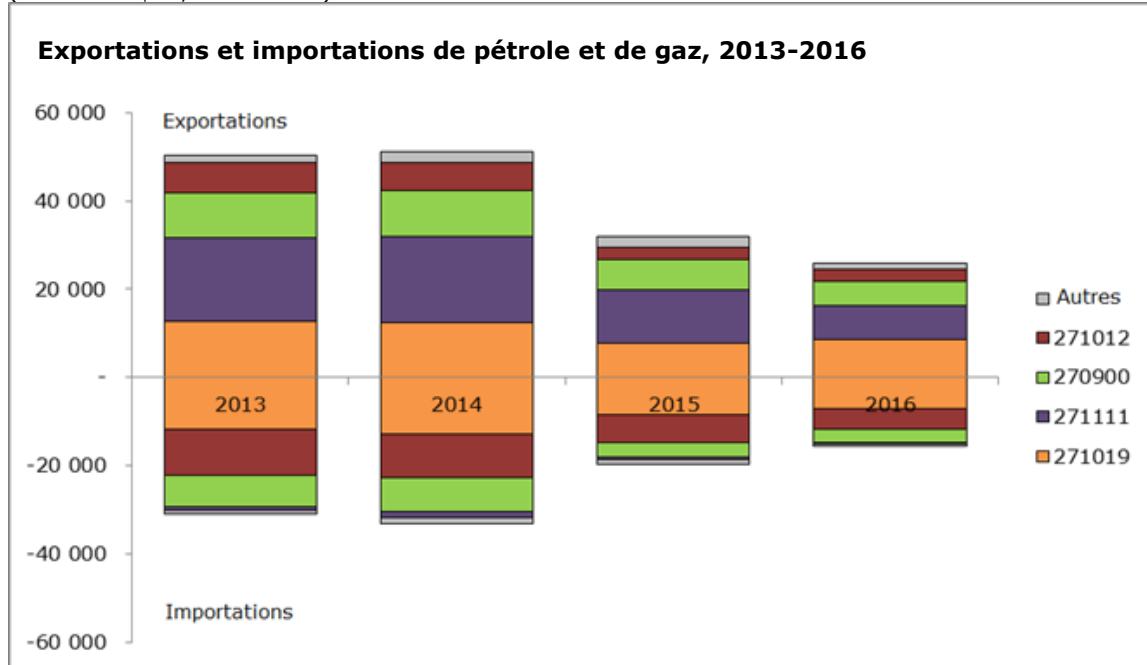
<sup>50</sup> Positions 270900 à 271500 du SH.

<sup>51</sup> Renseignements en ligne de la Johor Petroleum Development Corporation. Adresse consultée: <http://www.jpdc.gov.my/> [octobre 2017] et Oxford Business Group (2016), *The Report – Malaysia 2016*, page 117.

après les taxes et intérêts minoritaires. Par ailleurs, les recettes sacrifiées au titre des prix réglementés du gaz se sont élevées à 3,1 milliards de ringgit en 2016.<sup>52</sup>

### Graphique 4.3 Exportations et importations de pétrole et de produits pétroliers et de gaz naturel, 2013-2016

(Millions de \$EU, milliers de t)



Note: SH 270900 Pétrole brut.  
 SH 271012 Huiles de pétrole, huiles légères et préparations.  
 SH 271019 Huiles de pétrole, autres.  
 SH 271111 Gaz naturel.

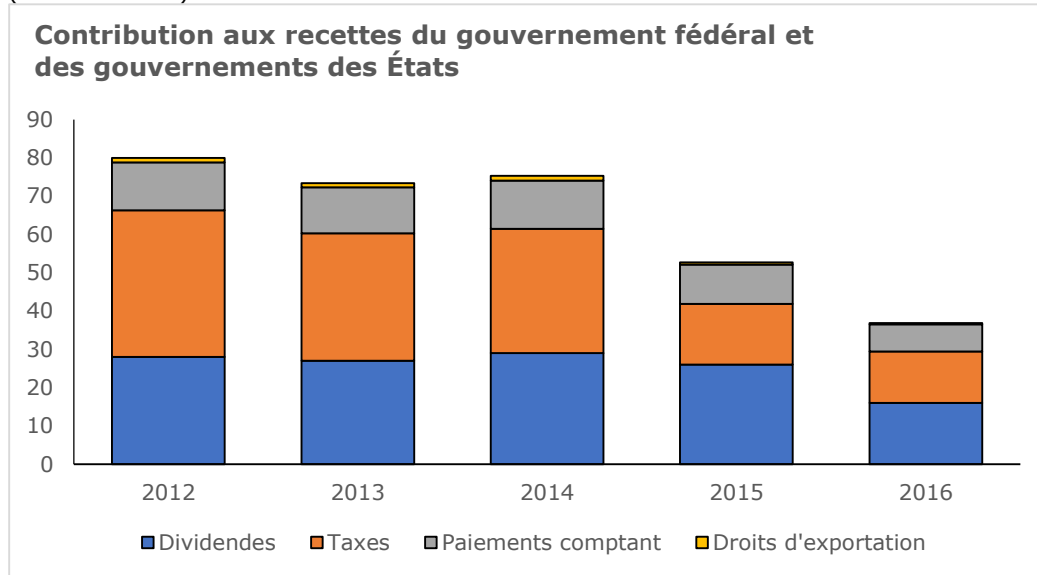
Source: Base de données Comtrade de la DSNU.

<sup>52</sup> PETRONAS (2017), rapport annuel de 2016 – Building Strength through Adversities, page 28.

Note: en juin 2017, le groupe PETRONAS a adopté une nouvelle politique comptable concernant la déclaration des revenus et l'évaluation des stocks pour les activités liées au commerce du gaz. Les chiffres ci-dessus peuvent donc différer de ceux figurant dans le rapport annuel de 2016.

#### Graphique 4.4 Contribution de PETRONAS aux recettes du gouvernement fédéral et des gouvernements des États, 2012-2016

(Milliards de RM)



Source: Rapport annuel de 2016 de PETRONAS.

4.80. En vertu de la Loi sur le développement pétrolier, PETRONAS est entièrement propriétaire de l'intégralité du pétrole malaisien, onshore ou offshore, et elle jouit des droits et privilèges exclusifs en matière d'exploration, d'exploitation et d'extraction de ce pétrole. Les activités d'exploration et d'exploitation de pétrole et de gaz se font dans le cadre de contrats pétroliers, à savoir des contrats de partage de la production (CPP) ou des contrats de services à risque. Les contrats de partage de la production établissent les conditions de la coopération entre la filiale de PETRONAS, PETRONAS Carigali Sdn Berhad, et la compagnie pétrolière qui intervient en tant que contractant pour l'exploration, la mise en valeur et la production de ressources pétrolières dans la zone visée par le contrat, pendant la durée du contrat. PETRONAS Carigali Sdn Berhad détient une participation d'au moins 15% dans chaque contrat de partage de la production, en fonction des actifs offerts. En juillet 2017, PETRONAS avait plus de 92 contrats de partage de la production et 4 contrats de services à risque. Les investissements dans les activités avalées de transformation du pétrole ne sont pas soumis à de tels contrats et la participation étrangère à 100% est autorisée. L'une des autres filiales de PETRONAS, la Société malaisienne des transports maritimes internationaux (MISC) (participation de 62,67%), détient une importante flotte de navires destinés au transport de produits énergétiques (section 4.3.4).

4.81. Au titre de la Loi de 1967 sur le pétrole (impôt sur les revenus), les sociétés pétrolières et gazières d'amont sont assujetties à un impôt de 38% sur les revenus provenant de la vente de pétrole brut et de gaz naturel extraits de Malaisie. Une redevance de 10% est de plus prélevée sur la production de pétrole et un droit d'exportation de 10% est appliqué sur les exportations de pétrole brut. Un taux réduit de l'impôt sur les revenus, de 25%, et une exonération des droits de d'exportation s'appliquent pour les champs marginaux, de même que d'autres incitations telles que des déductions pour amortissement accéléré.<sup>53</sup> Depuis le 30 novembre 2010, des incitations fiscales sont aussi accordées pour promouvoir le développement en amont et pour stimuler la commercialisation des champs pétrolifères difficiles à atteindre:

- taux réduit de 25%, au lieu de 38%, pour les champs pétrolifères marginaux;
- déductions pour amortissement accéléré pendant une période pouvant aller jusqu'à cinq ans pour les champs pétrolifères marginaux;

<sup>53</sup> Ministère des finances (2015), *Petroleum Fiscal Regime – Malaysia's experience*, exposé présenté lors d'une conférence sur l'imposition des ressources naturelles dans la région Asie-Pacifique, tenue les 11 et 13 août à Jakarta. Adresse consultée: <http://www.imf.org/external/np/seminars/eng/2015/natrestax/> [October 2017].



- exonération des droits de douane sur le pétrole produit dans les champs marginaux;
- déduction pour investissement dans des projets à forte intensité de capital; et
- transferts au titre des dépenses d'exploration admissibles entre des contrats non contigus.

4.82. Les revenus issus des activités du secteur pétrolier aval, comme le raffinage du pétrole ou la transformation des produits pétroliers, sont imposés au taux réglementaire de 24%, à compter de l'année d'imposition 2016.

4.83. Tandis que PETRONAS est chargé de la réglementation du secteur pétrolier et gazier amont, la réglementation des activités aval relève de la responsabilité du Ministère du commerce intérieur, des coopératives et de la consommation, du Ministère du commerce international et de l'industrie et de la Commission de l'énergie. Le Ministère du commerce international et de l'industrie (MITI) et la Commission de l'énergie délivrent les permis de commercialisation et de distribution du pétrole et des produits pétroliers; le MITI délivre les licences pour la transformation et le raffinage du pétrole et pour la fabrication de produits pétrochimiques; et la Commission de l'énergie réglemente le secteur de l'électricité et les activités aval du secteur du gaz.

4.84. À la fin de 2014, les subventions aux combustibles liquides, qui s'appliquaient à l'essence et au diesel, ont été supprimées; mais la subvention au gaz de pétrole liquéfié a été maintenue. Comme cela avait été indiqué lors du précédent examen en 2012, cette subvention équivalait à 51% du prix effectif pour le GPL, 28% pour l'essence NOR95, et de 32% pour le diesel.<sup>54</sup> Des prix réglementés sont toujours appliqués dans le cadre du mécanisme automatique de fixation des prix décrit lors du précédent examen<sup>55</sup> mais sans l'élément de subvention. Toutefois, le gouvernement fixe toujours les prix en fonction des éléments du mécanisme automatique de fixation des prix, qui sont le coût du produit, les coûts d'exploitation et les marges commerciales des compagnies pétrolières et des stations-service. Depuis le 30 mars 2017, les prix de détail de l'essence et du diesel sont fixés chaque semaine plutôt que chaque mois.

4.85. La Loi de 2016 sur l'approvisionnement en gaz (modification) est entrée en vigueur le 16 janvier 2017. Au titre de cette loi, la Commission de l'énergie peut, avec l'autorisation du Ministère, décider de ce qui suit:

- des prix des services fournis par les titulaires de licences de regazéification, de transport ou de distribution pour l'utilisation de leurs infrastructures; et
- des prix de vente pratiqués par les titulaires d'une licence de vente au détail pour la vente ou l'utilisation de gaz par le biais du système de conduite du titulaire de la licence et jusqu'aux locaux d'un consommateur.

4.86. Dans le cadre du Programme de transformation économique, les prix réglementés du gaz payés au secteur de l'électricité et à Gas Malaysia Bhd (GMB) sont augmentés de 1,5 ringgit par million de Btu tous les six mois jusqu'à ce qu'ils atteignent le prix de référence du marché. Les autorités ont indiqué que le prix de référence du marché était le prix du gaz calculé en utilisant la formule d'indexation sur le GNL convenue par les parties prenantes concernées et qu'il est considéré comme le prix du marché de gros en Malaisie péninsulaire en l'absence de concurrence (paragraphe 4.91). Les prix de ventes et les prix des services sont publiés sur le site Web de la Commission de l'énergie. En août 2017, PETRONAS était le seul importateur de gaz naturel en Malaisie péninsulaire, bien que les parties intéressées puissent demander à obtenir les licences requises pour intervenir sur ce marché.

#### 4.2.2.2 Électricité

4.87. La production d'électricité a continué d'augmenter régulièrement, passant de 118 933 GWh en 2010 à 148 776 GWh en 2015. En 2016, le charbon a remplacé le gaz en tant que principale source d'énergie utilisée pour la production d'électricité (tableau 4.24). On s'attend en outre à ce que la consommation de gaz pour la production d'électricité recule, alors que la consommation de

<sup>54</sup> Document de l'OMC WT/TPR/S/292/Rev.2 du 8 avril 2014, section 4.5.1.

<sup>55</sup> Document de l'OMC WT/TPR/S/292/Rev.2 du 8 avril 2014, paragraphe 4.45.

charbon devrait augmenter: en Malaisie péninsulaire, la consommation de gaz pour la production d'électricité pourrait diminuer de 12% en 10 ans et la consommation de charbon, passer de 25,4 millions de tonnes par an en 2016 à plus de 30 millions de tonnes.<sup>56</sup>

**Tableau 4.24 Différentes sources d'énergie utilisées pour la production d'électricité, 2010-2016**

(GWh)

Année	Gaz	Charbon	Energie hydraulique	Diesel	Mazout	Autres	Total
2010	61 342	49 401	6 361	726	933	170	118 933
2011	55 732	52 302	8 056	5 108	4 295	1 576	127 069
2012	60 992	55 615	9 251	4 344	2 279	1 596	134 077
2013	71 174	53 663	11 799	1 741	1 571	1 318	141 266
2014	74 466	53 693	13 540	756	376	995	143 827
2015	66 919	59 335	15 524	1 516	45	1 226	144 565
2016 <sup>a</sup>	62 328	65 009	19 163	1 528	27	721	148 776

a Provisoire.

Source: Autorités malaisiennes et Commission de l'énergie (2017), *Malaysia Energy Statistics Handbook 2016*.

4.88. Il y a trois réseaux électriques en Malaisie, chacun étant associé à une entreprise publique de transport détenant le monopole:

- la Malaisie péninsulaire représente 90% de la demande d'électricité et 87% de la capacité de production. La demande en période de pointe est d'environ 17 788 MW et la capacité de production totale est d'environ 22 919 MW. L'entreprise de transport est Tenaga Nasional Berhad (TNB), qui détient et contrôle le réseau. Le réseau de la Malaisie péninsulaire est relié à la Thaïlande (une station CCHT de 300 MW et une station AC de 123 kV 80MW) et à Singapour (deux connecteurs CAHT de 250 MW)<sup>57</sup>;
- au Sabah, la demande en période de pointe est d'environ 945 MW et la capacité de production est de 1 286 MW. L'entreprise de transport est Sabah Electricity Sendirian Berhad (SESB), qui détient et contrôle le réseau; et
- au Sarawak, Sarawak Electricity Berhad (SEB) est l'entreprise qui produit, transporte et distribue l'électricité. La demande en période de pointe est de 2 819 MW et la capacité de production, de 2 244 MW.

4.89. Le Ministère de l'énergie, des technologies vertes et de l'eau est en charge de l'élaboration de la politique publique et de la législation, tandis que l'organisme de réglementation est la Commission de l'énergie. La Direction du développement de l'énergie renouvelable a été créée en vertu de la Loi n° 726 de 2011 sur la Direction du développement de l'énergie renouvelable pour administrer et gérer le mécanisme des tarifs de rachat imposé par la Loi n° 725 de 2011 sur l'énergie renouvelable.

4.90. Dans la mesure où elle détient et exploite le réseau en Malaisie péninsulaire, TNB achète de l'électricité aux producteurs indépendants (qu'elle détient en partie pour certains), et utilise l'électricité produite par les centrales appartenant à sa filiale TNB Generation. L'électricité est ensuite vendue à des distributeurs titulaires d'une licence ou directement à certains consommateurs, comme les aciéries. Les relations entre les parties de ce système sont régies par le Code d'utilisation du réseau électrique interconnecté de la Malaisie et le Code de distribution de la Malaisie, dont l'application est imposée par la Loi de 2015 sur l'approvisionnement en électricité (modification). L'achat d'électricité aux producteurs indépendants se fait dans le cadre d'accords d'achat d'énergie et l'achat auprès de TNB Generation, dans le cadre d'accords sur le niveau de service. En octobre 2015, un Nouvel arrangement de distribution renforcée a été adopté pour les producteurs concernés par ces accords, et à partir du premier trimestre de 2016, pour les producteurs non liés par des accords d'achat d'énergie. Le Nouvel arrangement de distribution renforcée s'inscrit dans le cadre d'une transition vers un système d'enchères quotidiennes

<sup>56</sup> Commission de l'énergie (2017), *Peninsular Malaysia – Electricity Supply Outlook 2017*, page 17.

<sup>57</sup> Commission de l'énergie (2017), *Peninsular Malaysia – Electricity Supply Outlook 2017*, page 35.

d'électricité et autorise la vente d'électricité à TNB à des prix variables, inférieurs à ceux prévus dans les accords d'achat d'énergie et les accords sur le niveau de service. Le 17 avril 2017, des lignes directrices ont été approuvées pour le Nouvel arrangement, en vue de définir des règles et de donner des renseignements sur le mécanisme du Nouvel arrangement de distribution renforcée à l'usage du Département de l'acheteur unique, du Département du gestionnaire du réseau et des producteurs d'électricité.

4.91. Les ventes de gaz de PETRONAS au secteur de l'électricité sont réglementées par la Commission de l'énergie. À la fin du mois de juin 2017, le gaz utilisé pour le secteur de l'électricité s'élevait à 21,20 ringgit par million de Btu tandis que le gaz utilisé à d'autres fins (Gas Malaysia Bhd) s'élevait à 23,05 ringgit par million de Btu. Les prix ont toutefois augmenté dans les deux cas, de 1,50 ringgit par million de Btu tous les six mois (voir ci-avant) depuis janvier 2014 et le niveau de subvention a diminué comparé aux prix de référence internationaux (tableau 4.25).

**Tableau 4.25 Prix réglementés du gaz naturel en Malaisie, janvier 2014-juin 2017**

(Prix par million de Btu)

	Secteur de l'électricité	GMB	Clients de GMB	Autres clients industriel	Gaz russe en Allemagne	Gaz indonésien au Japon
<b>Prix réglementés en RM</b>						
Janv.-avril 2014	15,2	14,05	16,07	18,35		
Mai-oct. 2014	15,2	15,55	19,32	19,85		
Nov. 2014-juin 2015	15,2	17,05	19,77	21,35		
Juill.-déc. 2015	16,7	18,55	21,8	22,85		
Janv.-juin 2016	18,2	20,05	25,53	24,35		
Juill.-déc. 2016	19,7	21,55	27,05	25,85		
Janv.-juin 2017	21,2	23,05	26,31	27,35		
Juill.-déc. 2017	22,7	24,55	26,46	28,85		
<b>Équivalent en \$EU</b>						
Janv.-avril 2014	4,62	4,27	4,89	5,58	10,80	17,80
Mai-oct. 2014	4,73	4,84	6,01	6,17	10,29	16,63
Nov. 2014-juin 2015	4,24	4,76	5,52	5,96	8,84	13,14
Juill.-déc. 2015	4,01	4,45	5,23	5,49	6,25	9,90
Janv.-juin 2016	4,44	4,89	6,22	5,94	4,34	7,51
Juill.-déc. 2016	4,71	5,15	6,46	6,17	4,37	7,37
Janv.-juin 2017	4,83	5,25	5,99	6,23	5,40	6,51

Note: Les prix réglementés du gaz ont été relevés en juillet 2017 mais on ne disposait pas de données permettant des comparaisons internationales.

Source: Estimations du Secrétariat à partir des sources suivantes: Renseignements en ligne de la Commission de l'énergie (adresse consultée: "[http://www.st.gov.my/images/article/industry/2017/TPA/okt/1.Regulated\\_piped\\_gas\\_prices\\_as\\_of\\_Sep\\_2017.pdf](http://www.st.gov.my/images/article/industry/2017/TPA/okt/1.Regulated_piped_gas_prices_as_of_Sep_2017.pdf)" [octobre 2017]); FMI, Prix des produits primaires (prix à la frontière du gaz naturel russe en Allemagne et du GNL indonésien au Japon – moyenne simple mensuelle des prix pour les périodes visées) (adresse consultée: <http://www.imf.org/external/np/res/commod/index.aspx> [octobre 2017]); et Taux de change moyens d'OANDA – moyennes simples mensuelles du ringgit par rapport au \$EU (adresse consultée: <https://www.oanda.com/currency/average> [octobre 2017]).

4.92. S'agissant des sources d'énergie renouvelables, la Direction du développement de l'énergie renouvelable fixe les tarifs de rachat de l'électricité produite à partir d'énergie solaire photovoltaïque, de biogaz, de biomasse, de petites centrales hydroélectriques et de sources géothermiques. Les tarifs de rachat dépendent de la source d'énergie et de la capacité installée, et vont de 0,7424 ringgit par kWh pour les petites installations solaires photovoltaïques à 0,24 ringgit par kWh pour les centrales hydroélectriques dont la capacité installée est comprise entre 10 et 30 MW. Pour les centrales fonctionnant à l'énergie solaire photovoltaïque, au biogaz ou à la biomasse, les tarifs de rachat de base peuvent être ajustés pour tenir compte de différents facteurs, dont l'utilisation de matériel produit localement, qui donne droit à un relèvement de 0,05 ringgit par kWh.<sup>58</sup>

<sup>58</sup> Renseignements en ligne de la Direction du développement de l'énergie renouvelable. Adresse consultée: <http://seda.gov.my/> [octobre 2017].

### 4.3 Services

#### 4.3.1 Généralités

4.93. La contribution des services privés au PIB s'est élevée à 51,7% en 2016, le commerce de gros et de détail constituant le plus gros sous-secteur (15,9%) suivi par l'information et la communication (5,5%) et les transports et l'entreposage (3,5%).<sup>59</sup> Du point de vue de l'emploi, le commerce de gros, le commerce de détail et la réparation des véhicules automobiles étaient les secteurs les plus importants avec 17,4% de la population active, suivis par les services d'hébergement et de restauration avec 8,7% (tableau 4.26).<sup>60</sup>

**Tableau 4.26 Contribution des services au PIB, 2010-2016**

(Millions de RM)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Services privés</b>	<b>420 382</b>	<b>459 182</b>	<b>501 830</b>	<b>536 186</b>	<b>585 518</b>	<b>623 857</b>	<b>668 739</b>
<b>Services publics</b>	22 173	23 676	25 699	27 443	30 940	31 441	33 208
Électricité et gaz	17 701	18 911	20 703	22 160	25 358	25 521	26 687
Eau, assainissement et gestion des déchets	4 472	4 765	4 996	5 283	5 582	5 920	6 521
<b>Commerce de gros et de détail</b>	112 771	127 030	135 439	146 447	166 243	182 072	196 151
Commerce de gros	49 457	58 451	61 702	65 885	75 008	81 751	87 881
Commerce de détail	46 503	51 238	55 245	61 279	70 438	78 084	86 201
Véhicules automobiles	16 811	17 342	18 492	19 284	20 797	22 236	22 068
<b>Restauration et hébergement</b>	21 863	23 970	25 954	28 317	31 342	34 663	38 486
Restauration	16 309	18 140	19 844	21 890	24 481	27 336	30 656
Hébergement	5 555	5 829	6 110	6 428	6 861	7 328	7 830
<b>Transports et entreposage</b>	28 998	31 034	32 953	34 876	37 194	39 942	42 942
Transports terrestres	6 675	7 106	7 550	7 977	8 620	9 366	10 184
Transports par eau	4 816	5 102	5 268	5 403	5 303	5 430	5 540
Transports aériens	4 220	4 383	4 552	4 833	5 085	5 298	5 532
Exploitation des ports et aéroports	3 896	4 269	4 689	5 033	5 531	6 067	6 652
Exploitation des autoroutes	4 603	5 035	5 486	5 888	6 458	7 075	7 777
Services auxiliaires des transports	3 527	3 735	3 983	4 230	4 571	4 947	5 351
Services postaux et de courrier	1 261	1 404	1 424	1 512	1 626	1 758	1 907
<b>Information et communication</b>	39 513	42 667	46 666	51 097	56 425	62 107	67 598
Information	5 423	5 417	5 828	6 347	6 967	7 332	7 704
Communication	26 231	28 782	31 816	35 072	38 734	42 881	47 168
Services informatiques	7 859	8 469	9 022	9 679	10 723	11 893	12 725
<b>Services financiers</b>	47 685	49 114	52 229	54 017	56 079	56 885	58 149
Intermédiation financière	43 420	44 464	47 065	48 478	50 101	50 860	52 138
Autres services d'intermédiation financière et services auxiliaires des services financiers	4 265	4 650	5 164	5 539	5 977	6 025	6 012
<b>Assurance</b>	13 893	15 227	17 824	18 373	19 301	19 264	20 638
Services d'assurance et de financement des pensions	13 509	14 800	17 365	17 878	18 802	18 748	20 104
Services auxiliaires de l'assurance	384	428	459	494	499	516	534
<b>Services immobiliers</b>	11 797	12 537	13 464	14 497	15 764	17 093	18 480
<b>Services fournis aux entreprises</b>	20 564	22 239	24 528	27 106	29 894	32 760	35 906
Services professionnels, scientifiques et techniques	13 679	14 815	16 556	18 368	20 049	21 825	23 892
Services administratifs et services d'appui	6 885	7 424	7 971	8 739	9 845	10 935	12 014
<b>Logements occupés par leur propriétaire</b>	16 034	16 624	17 044	17 684	18 486	19 488	20 565
<b>Services collectifs, sociaux et personnels</b>	19 686	21 583	23 317	25 319	27 158	29 380	31 556
Services de santé privés	5 263	5 705	6 201	6 720	7 310	8 004	8 759

<sup>59</sup> Département des statistiques (2017), *Comptes nationaux – Produit intérieur brut 2016*, 19 mai. Adresse consultée: <https://www.dosm.gov.my/v1/> [octobre 2017].

<sup>60</sup> Département des statistiques (2017), *Enquête sur la population active – 2016*, avril. Adresse consultée: <https://www.dosm.gov.my/> [octobre 2017].

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Services d'éducation privés	5 906	6 457	7 046	7 623	8 282	9 031	9 813
Autres services privés	8 517	9 420	10 070	10 976	11 567	12 345	12 984

Source: Département des statistiques de la Malaisie.

4.94. Comme indiqué lors de l'examen précédent, la Malaisie avait engagé un processus de libéralisation autonome des restrictions à la participation étrangère dans plusieurs secteurs des services. Pendant la période allant de 2012 à 2017, plusieurs des mesures prévues lors de cet examen ont été mises en œuvre. Suivant le onzième Plan de la Malaisie, en 2012, 18 sous-secteurs des services ont été libéralisés et une participation étrangère au capital pouvant atteindre 100% est désormais autorisée pour les sous-secteurs du commerce de gros et de détail, des services de santé, des services professionnels, des services concernant l'environnement, des services de courrier et des services d'éducation. Toutefois, certaines limitations subsistent pour d'autres secteurs, dont les télécommunications, les services financiers et les services de transports.

4.95. Le Conseil malaisien du développement des services (MSDC) donne des indications et des orientations en vue d'une approche coordonnée du développement du secteur des services. Le Conseil est présidé par le Ministère du commerce extérieur et de l'industrie et comprend des représentants des ministères pertinents, de l'Équipe spéciale chargée de faciliter les activités des entreprises (PEMUDAH), de la Section de l'exécution des projets et de la gestion des résultats (PEMANDU) et du secteur privé.

4.96. Dans le cadre de l'ASEAN, la Malaisie est partie à plusieurs accords commerciaux comprenant des engagements en matière de services, notamment avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, la Chine, l'Inde et la République de Corée. En outre, la Malaisie a signé des accords commerciaux bilatéraux contenant des chapitres sur les services avec le Japon, le Pakistan, la Nouvelle-Zélande, l'Inde et l'Australie.

### 4.3.2 Services financiers

4.97. Le secteur financier malaisien comprend le système bancaire, le secteur des assurances et les marchés de capitaux. Pendant la période à l'examen, la contribution du secteur au PIB a légèrement baissé, tombant de 7,1% du PIB en 2013 à 6,4% en 2016, alors que sa part dans l'emploi est restée stable, aux environs de 2,4% de l'emploi total, pendant la même période. Sur le plan des actifs, le secteur bancaire reste dominant, représentant plus de 50% des actifs du secteur en 2016. Les actifs totaux du secteur ont dépassé 200% du PIB en 2016.

4.98. La banque centrale de Malaisie, la Bank Negara Malaysia (BNM), est chargée de surveiller à la fois les établissements bancaires classiques et islamiques, les principales institutions financières de développement (IFD), les compagnies d'assurance et les opérateurs takaful (assurance islamique). La Commission des opérations de bourse supervise et régleme les intermédiaires du marché financier, à savoir les sociétés de gestion de fonds, les négociateurs courtiers et les marchés des valeurs mobilières et des produits dérivés. Les banques d'investissement sont supervisées et réglementées par la BNM et la Commission des opérations de bourse. Le Centre commercial et financier international de Labuan est contrôlé par la Direction des services financiers de Labuan.

#### *Secteur bancaire*

4.99. Le secteur bancaire malaisien se compose d'établissements classiques et d'établissements islamiques.<sup>61</sup> À la fin de 2016, le secteur bancaire classique comprenait 54 établissements. Selon le FMI, une surveillance réglementaire stricte associée à la restructuration du secteur s'est traduite par une forte croissance. Les actifs totaux sont passés de 2 036 milliards de ringgit en décembre 2013 à plus de 2 519 milliards de ringgit à la fin de juillet 2017, tandis que les dépôts

<sup>61</sup> Le secteur bancaire malaisien se compose de banques commerciales classiques, de banques islamiques et de banques d'investissement.

bancaires sont passés de 1 525 milliards de ringgit à 1 725 milliards de ringgit pendant la même période.<sup>62</sup>

4.100. Par ailleurs, les prêts ont également progressé pendant la période à l'examen pour atteindre 1 549 milliards de ringgit en juillet 2017, une croissance principalement imputable à la hausse des prêts au secteur des ménages, tandis que la part des prêts douteux nets dans les prêts totaux a été ramenée à 1,2% en décembre 2016 après avoir atteint 1,3% en décembre 2013. Toutefois, le provisionnement pour les prêts douteux nets est tombé à 86,5% en décembre 2016 par rapport aux 99,6% enregistrés en décembre 2013. Le bénéfice cumulé net du secteur bancaire était d'environ 32 milliards de ringgit en 2016. Par ailleurs, le rendement net des actifs et le rendement net des capitaux propres sont restés stables pendant la période considérée (tableau 4.27). Selon la BNM, les bénéfices récents du secteur bancaire sont le résultat d'opérations de trésorerie et d'un fort accroissement des ressources financières provenant de l'activité des banques islamiques. Les banques malaisiennes continuent d'être bien capitalisées, avec un ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1) de 13,1%, un ratio de fonds propres de catégorie 1 de 14% et un ratio de fonds propres total de 16,5% en décembre 2016. Ces ratios dépassent nettement les prescriptions réglementaires du cadre Bâle III<sup>63</sup> et les prescriptions minimales en vigueur en Malaisie.<sup>64</sup>

**Tableau 4.27 Indicateurs du secteur financier, 2013-2016**

	2013	2014	2015	2016
	% (sauf indication contraire)			
<b>Secteur bancaire</b>				
Ratio de fonds propres total <sup>a</sup>	14,9	15,9	16,6	16,5
Ratio de fonds propres de catégorie 1 <sup>a</sup>	13,5	14	14,2	14
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 <sup>a</sup>	12,6	13,3	13,3	13,1
Rendement des actifs	1,5	1,5	1,3	1,3
Rendement des fonds propres	15,9	15,2	12,3	12,5
Ratio des actifs liquides à l'actif total <sup>b</sup>	11,6	13,3		
Liquidités sur engagements à court terme <sup>b</sup>	36,5	42,6		
Ratio de liquidité à court terme <sup>c</sup>			125,1	124,3
Ratio de prêts douteux nets	1,3	1,2	1,2	1,2
<b>Secteur de l'assurance et secteur takaful</b>				
Coefficient de solvabilité (établissements classiques seulement)	246,1	251,9	251,6	248,2
Assurance vie et services takaful pour les familles				
Excédent des recettes sur les sorties (milliards de RM)	13,2	13,8	12	13,3
Primes/cotisations relatives aux nouvelles polices (milliards de RM)	12,1	12,9	13,2	14,2
Coefficient de solvabilité (établissements classiques seulement)	260,9	259,2	260,6	245,0
<b>Secteur général de l'assurance et secteur général takaful</b>				
Bénéfice technique (milliards de RM)	1,8	1,8	1,3	1,8
Bénéfice d'exploitation (milliards de RM)	3,2	3,2	2,7	3,4
Primes/cotisations directes brutes (milliards de RM)	17,8	19,1	19,5	19,7
Taux de sinistre	57,1	57,5	60,2	56
Coefficient de solvabilité (établissements classiques seulement)	231,7	279,7	263,3	269,1

a Depuis janvier 2013, les éléments de capital sont déclarés conformément aux exigences en fonds propres prescrites par le cadre de Bâle III.

b Depuis janvier 2012, le calcul des actifs liquides ne tient pas compte des dépôts interbancaires.

c Le ratio de liquidité à court terme Bâle III a pris effet le 1<sup>er</sup> juin 2015 et annule et remplace les directives relatives au cadre de liquidités et au cadre de liquidités-I publiées le 1<sup>er</sup> juillet 1998.

Source: BNM.

### Réglementation

4.101. Pendant la période à l'examen, aucune modification importante n'a été apportée à la législation régissant le secteur bancaire. Les banques (classiques comme islamiques) sont régies par la Loi sur les services financiers de 2013 (FSA), la Loi sur les services financiers islamiques de

<sup>62</sup> Bank Negara Malaysia et renseignements communiqués par les autorités.

<sup>63</sup> Bank Negara Malaysia, Rapport sur la stabilité financière et les systèmes de paiement, 2016.

<sup>64</sup> Les coefficients de solvabilité minimum applicables aux établissements bancaires malaisiens sont les suivants: un ratio de fonds propres de base de catégorie 1 de 4,5%, un ratio de fonds propres de catégorie 1 de 6,0% et un ratio de fonds propres total de 8,0% (les ratios sont établis en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques).

2013 (IFSA), la Loi sur les institutions financières de développement de 2002 (telle que modifiée en 2016) et la Loi sur la Banque centrale de Malaisie de 2009 (telle que modifiée en 2013). Ces lois mettent en place un cadre cohérent pour la réglementation du secteur financier et donnent à la BNM les pouvoirs nécessaires pour agir de façon efficace dans un environnement financier plus complexe. Elles s'attachent en particulier à :

- conférer plus de clarté et de transparence à la mise en œuvre et l'administration de la loi;
- assurer le respect et la gouvernance de la charia dans le secteur financier islamique;
- prendre des dispositions prévoyant des prescriptions réglementaires qui tiennent compte de la nature des activités d'intermédiation financière et des risques qu'elles présentent pour le système financier dans son ensemble;
- prendre des dispositions visant à réglementer les sociétés holding financières et les entités non réglementées;
- renforcer les prescriptions relatives à la conduite commerciale et à la protection du consommateur; et
- renforcer les dispositions permettant d'intervenir de façon efficace et rapide pour faire respecter la loi et effectuer des contrôles.

4.102. Par ailleurs, comme le prévoient la FSA et l'IFSA, la politique de l'investissement dans le secteur financier (banques, assurance et services takaful) est fondée sur des critères prudentiels et sur l'intérêt supérieur de la Malaisie. En vertu des dispositions de ces lois, les facteurs qui doivent être pris en compte pour déterminer si une demande sert l'intérêt supérieur de la Malaisie sont les suivants:

- a. l'effet de l'investissement sur le niveau et le caractère de l'activité économique malaisienne, y compris l'effet sur la productivité, l'efficacité et la qualité des services financiers;
- b. la contribution à l'amélioration des relations entre la Malaisie et d'autres pays dans les domaines du commerce international et de l'investissement;
- c. l'effet de l'investissement sur la stabilité du système financier, y compris sur les conduites et comportements susceptibles de constituer un risque pour le système financier; et
- d. le degré et l'importance de la participation de ressortissants malaisiens dans le secteur financier.<sup>65</sup>

4.103. Tous les agréments bancaires sont accordés par le Ministre des finances sur recommandation de la BNM. Comme mentionné précédemment, les agréments accordés à toutes les banques sont soumis à des critères prudentiels et à l'intérêt supérieur de la Malaisie. Tous les établissements bancaires doivent se constituer en société en Malaisie. Cette prescription s'étend aussi aux banques islamiques, à l'exception des banques islamiques internationales (qui peuvent prendre la forme de sociétés constituées localement ou de succursales). Les banques commerciales étrangères constituées en société en Malaisie sont autorisées à établir jusqu'à huit succursales et jusqu'à dix agences de microfinancement.

4.104. Pour améliorer encore l'efficacité opérationnelle et la résilience des institutions financières de développement (IFD), des modifications ont été apportées à la Loi sur les institutions financières de développement de 2002 qui ont pris effet en janvier 2016. Selon les autorités, la législation renforcée permettra de faire en sorte que les IFD continuent d'apporter un soutien sous forme de financements aux secteurs stratégiques, en particulier aux PME et aux microentreprises, afin que celles-ci soient en mesure de contribuer davantage à la phase suivante de l'évolution socioéconomique de la Malaisie. Les modifications visent à renforcer encore les pratiques des IFD

---

<sup>65</sup> FSA (liste 6, partie 1), et IFSA (liste 6, partie 1).

en matière de gestion des risques et de gouvernance. Pour assurer la mise en place de cadres réglementaires généraux, elles consistent aussi en de nouvelles prescriptions qui concernent la gouvernance conforme à la charia et le cadre nécessaire pour l'application des mesures, en plus de celles relatives à la conduite commerciale et à la protection des consommateurs.

4.105. De plus, la Loi sur les sociétés d'assurance des dépôts de 2011 prévoit un dispositif de sécurité financière qui comprend la couverture de l'assurance des dépôts fixée à 250 000 ringgit par déposant et par établissement membre et un système de protection par le biais d'indemnités d'assurance et d'indemnités takaful. En outre, en vertu des dispositions de la Loi, le Ministre des finances a le pouvoir d'étendre le champ d'application de la protection au-delà de la protection normale des dépôts ainsi que d'augmenter les indemnités d'assurance et takaful afin de sauvegarder la stabilité du système financier.

#### *Banque islamique*

4.106. La Malaisie se trouve au premier rang du secteur mondial de la finance islamique et possède l'un des secteurs de services financiers islamiques les plus développés. Les institutions financières islamiques opèrent en parallèle aux établissements financiers classiques, les deux offrant une gamme complète de produits et services financiers et utilisant souvent la même infrastructure (encadré 4.1). Le secteur de la finance islamique malaisien est dominé par le secteur bancaire islamique, qui représente environ 47% des actifs de la filière, suivi par le marché sukuk, qui avoisine les 42%. Le solde est apporté par un large éventail de segments financiers, dont les fonds islamiques, la branche de l'assurance takaful et d'autres institutions, comme les sociétés de prêt hypothécaire et les institutions de microfinancement. La Malaisie possède aussi des marchés monétaires islamiques bien développés et près de 74% des titres cotés à la bourse malaisienne sont conformes à la charia.<sup>66</sup>

#### **Encadré 4.1 Banque islamique et finance**

La banque islamique est un système financier conforme à la charia (loi islamique). Cette dernière interdit de percevoir ou de verser des intérêts, ainsi que d'effectuer des transactions portant sur des risques financiers (lesquelles sont perçues comme une forme de jeu de hasard) et d'investir dans des entreprises jugées illicites (haram), comme celles qui exercent des activités en rapport avec l'alcool ou la viande de porc.

Toutefois, la banque islamique autorise les plus-values et le système bancaire repose sur 4 grands principes:

- le partage des risques: les termes des transactions financières doivent correspondre à une répartition symétrique du risque/rendement entre chacun des participants à la transaction;
- la matérialité: la transaction financière doit avoir une "finalité matérielle", c'est-à-dire qu'elle doit être directement ou indirectement liée à une véritable opération économique;
- l'absence d'exploitation: la transaction financière ne devrait pas conduire à l'exploitation de l'une des parties à la transaction; et
- l'interdiction de financer des activités immorales (haram).

Les instruments financiers islamiques prennent la forme de contrats entre les fournisseurs et les utilisateurs de fonds afin de gérer le risque. Pour garantir la conformité avec la charia, les banques islamiques, les sociétés financières islamiques et les établissements bancaires islamiques qui offrent des produits et services bancaires islamiques sont tenus de mettre en place des comités consultatifs ou de désigner des consultants chargés de les conseiller et de faire en sorte que les opérations et activités de la banque soient conformes aux principes de la charia.

Les instruments financiers ci-après, conformes à la charia, sont aujourd'hui les plus répandus:

- La moudaraba (partage des bénéfices) est un contrat dans le cadre duquel une partie apporte 100% du capital et l'autre partie apporte ses connaissances spécialisées aux fins de l'investissement du capital et de la gestion du projet d'investissement. Les parties se partagent les bénéfices réalisés selon un ratio préalablement convenu. Si des pertes sont enregistrées, la première partie, "rabb-ul-mal", perd son capital et l'autre partie, "mudarib", perd le temps et les efforts investis dans le projet.
- La mourabaha est un contrat de vente de marchandises (biens immobiliers, produits de base, véhicules,

<sup>66</sup> IMF Country Report n° 17/145.



etc.) en vertu duquel le prix d'achat et de vente, les autres coûts et la marge bénéficiaire sont clairement définis au moment de l'établissement du contrat. Elle est aujourd'hui le mode de financement islamique "le plus répandu". Lorsque le prêteur/l'acheteur paye la banque/le vendeur par des versements échelonnés sur une certaine période de temps, la mourabaha offre un financement en indemnisant la banque/le vendeur de la valeur temporelle de son argent sous la forme d'un "bénéfice", et non d'intérêts. Pour l'achat d'un titre immobilier, le taux de profit est fixe et déterminé par la marge bénéficiaire; il s'agit donc d'un prêt à revenu fixe. La banque n'est pas indemnisée de la valeur temporelle de son argent en dehors de la période prévue par le contrat (c'est-à-dire qu'elle ne peut pas percevoir de bénéfices additionnels sur les paiements tardifs); toutefois, elle conserve le titre sous forme d'hypothèque tant que le défaut de paiement n'est pas résolu.

- L'istisna'a (financement dans le secteur manufacturier) est un processus par lequel les paiements sont effectués de manière échelonnée afin de faciliter les opérations de fabrication/transformation/construction. Dans le cadre de l'istisna'a, un versement partiel peut, par exemple, permettre à une entreprise de construction de financer la construction de plusieurs parties d'un bâtiment ou aider des fabricants à payer une commande de matières premières.
- L'ijara, qui signifie bail, location ou rémunération, fait généralement référence à la vente d'un droit d'utilisation ou d'un service à un prix ou contre une rémunération déterminé(e). Dans ce cadre, la banque donne au client la possibilité d'utiliser des actifs/équipements tels que des usines, du matériel bureautique ou des véhicules automobiles pour une période et à un prix déterminés.
- La moucharaka (coentreprise) est une association entre deux parties ou plus qui participent au capital d'une entreprise et se répartissent les bénéfices et les pertes nets au prorata de leur participation. Elle est souvent utilisée pour les projets d'investissement, les lettres de crédit et l'achat de biens fonciers ou immobiliers. Dans ce dernier cas, la banque détermine le montant du loyer qui sera imputé et le partage conformément à ce qui a été convenu au préalable. Toutes les personnes qui participent au capital peuvent intervenir dans la gestion, mais ne sont pas tenues de le faire. Les bénéfices sont répartis entre les parties selon des ratios préalablement convenus, tandis que les pertes sont supportées par chacune des parties de manière strictement proportionnelle à leur participation au capital. Ce concept est différent de l'investissement à revenu fixe (octroi de prêts).
- Le wakala est un contrat d'agence dans le cadre duquel le client (mandant) désigne la banque en tant qu'agent (Wakil) pour réaliser des opérations en son nom.
- Les sukuk (obligations islamiques) diffèrent principalement des obligations classiques par le fait que leur structure ne repose pas sur le versement d'intérêts, mais sur l'octroi d'une part des revenus de l'actif par le biais, le plus souvent, des contrats ijara ou wakala. L'encours total des sukuk était de 325 milliards de \$EU à la fin de 2016.

En 2016, les actifs bancaires islamiques étaient supérieurs à 1 500 milliards de \$EU, ce qui représente plus de 1% des actifs bancaires mondiaux. En outre, le système bancaire islamique progresse beaucoup plus rapidement que le système bancaire traditionnel, alors qu'il était nettement moins développé au départ. Pendant la période 2009-2013, les actifs de la banque islamique ont augmenté à un taux annuel moyen de 18%; ce taux devrait être de 20% pendant la période 2014-2020.

Source: BNM, Conseil des services financiers islamiques et Secrétariat de l'OMC.

4.107. Depuis la création de la première banque islamique en 1983, le secteur bancaire islamique a connu une croissance considérable. La Malaisie compte maintenant 16 banques islamiques à part entière dont 6 à capitaux étrangers. Par ailleurs, 12 banques commerciales offrent des produits financiers islamiques, leurs opérations s'effectuant au guichet. Bien que les banques classiques continuent de dominer le secteur bancaire, le secteur bancaire islamique a enregistré une croissance beaucoup plus rapide. En conséquence, la part de marché des banques islamiques a augmenté de plus du double ces dix dernières années, passant d'environ 12% en 2007 à 28% à la fin de 2016 (tableau 4.28).

4.108. L'établissement d'un écosystème général pour la finance islamique malaisienne a été encadré par deux feuilles de route. La première, le Plan directeur pour le secteur financier (2001-2010) portait principalement sur trois domaines: le renforcement des moyens institutionnels permettant d'acquies un net avantage concurrentiel; la promotion d'une saine concurrence entre les banques islamiques et les opérateurs takaful et le renforcement du cadre réglementaire de la finance islamique pour assurer son bon fonctionnement en parallèle à la banque et à l'assurance classiques.

**Tableau 4.28 Système bancaire islamique, 2013-2016**

	2013	2014	2015	2016
	<b>Millions de RM (sauf indication contraire)</b>			
Actif total <sup>a,b</sup>	558 295	615 190	684 906,2	741 964,8
% de l'actif total de l'ensemble du système bancaire <sup>a,b</sup>	25	25,5	26,8	28
Total des financements <sup>a,b</sup>	370 673,8	427 887,8	495 005,9	549 503,9
% du total des prêts/des financements de l'ensemble du système bancaire <sup>a,b</sup>	27,5	29,2	31,3	33
Total des dépôts et des comptes d'investissement <sup>a,c</sup>			550 275,1	602 204,1
Total des dépôts	436 327,6	494 738,3	503 127,8	528 527,1
Total des comptes d'investissement			47 147,3	73 677,1
% du total des dépôts et des comptes d'investissement de l'ensemble du système bancaire <sup>a,c</sup>	26,7	28,2	30	31,8
	<b>%</b>			
Ratio de fonds propres total <sup>d</sup>	15,1	16,2	16,1	16,6
Ratio de fonds propres de catégorie 1 <sup>d</sup>	12,8	12,9	12,3	13
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 <sup>d</sup>	12,8	12,8	12,3	13
Rendement des actifs	1,2	1,1	1	1
Ratio de financement des prêts douteux	1	0,9	0,9	1

- a Y compris les institutions financières de développement visées par la Loi sur les institutions financières de développement de 2002.
- b Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, comprend les actifs/financements financés par des comptes d'investissement qui sont reconnus au bilan ou hors bilan.
- c Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, les dépôts et comptes d'investissement islamiques doivent être désignés séparément. Les chiffres relatifs aux comptes d'investissement comprennent ceux reconnus au bilan et hors bilan.
- d Depuis janvier 2013, les éléments de capital sont déclarés conformément aux exigences en fonds propres prescrites par le cadre de Bâle III.

Source: BNM.

4.109. Suivant la deuxième feuille de route, le Schéma d'orientation du secteur financier (2011-2020), la Malaisie vise à se positionner comme premier marché mondial de la finance islamique. C'est le prolongement de l'initiative du Centre malaisien de finance islamique internationale (MIFC) lancée en 2006 pour promouvoir la Malaisie comme centre d'activités financières islamiques transfrontières, en particulier pour les entreprises internationales. La Malaisie a aussi été l'un des premiers pays à renforcer l'environnement de la finance islamique en étant l'un des membres fondateurs du Comité des services financiers islamiques (IFSB) qui établit des normes prudentielles et des cadres réglementaires internationaux pour la finance islamique ainsi que de l'International Islamic Liquidity Management Corporation (IILM) qui promeut une gestion efficiente des liquidités dans le système financier islamique international. En outre, en 2008, la Malaisie a encore renforcé l'ISRA, un grand institut de recherche international sur la finance islamique et la charia qui promeut plus d'harmonisation et de reconnaissance mutuelle sous le régime de la charia.

4.110. Les banques islamiques sont bien capitalisées et leurs actifs sont de bonne qualité. À la fin de 2015, le ratio de fonds propres total était de 16,6% et le ratio de fonds propres de catégorie 1 de 13,0%, contre 13,8% et 12,8%, respectivement, pour les banques classiques. Par ailleurs, le ratio de financements douteux net pour les banques islamiques était de 1% à la fin de 2016 contre 1,2% pour les banques classiques.

4.111. En revanche, le rendement des actifs dans les banques islamiques (1%) est inférieur à celui des banques classiques (1,3%).<sup>67</sup> La rentabilité comparativement plus faible est en partie imputable à un taux de croissance plus élevé et au rendement supérieur escompté par les clients qui jugent les produits islamiques attrayants en raison de l'atout du partage des bénéfices. La rentabilité plus faible pouvait aussi être attribuée aux ratios frais généraux sur chiffre d'affaires plus élevés résultant des frais de premier établissement des banques islamiques à part entière à capitaux étrangers. La structure des coûts de certaines banques islamiques indépendantes est légèrement plus élevée par rapport aux banques islamiques appartenant à des groupes car ces dernières bénéficient de plates-formes communes.

<sup>67</sup> Bank Negara Malaysia, Rapport sur la stabilité financière et les systèmes de paiement, 2016.

### Réglementation

4.112. La Loi sur les services financiers de 2013 (FSA) et la Loi sur les services financiers islamiques de 2013 (IFSA) ont réuni six instruments préexistants pour mettre en place un cadre juridique plus cohérent et intégré qui traite de façon systématique et globale les risques analogues, minimisant ainsi la perspective d'arbitrages et de lacunes réglementaires. Ainsi, le cadre réglementaire pour les banques islamiques s'appuie sur celui applicable aux banques classiques. Les réglementations qui régissent le gouvernement d'entreprise, la gestion des risques, les limites prudentielles pour les transactions entre parties liées, la classification et le provisionnement concernant les financements improductifs et la gestion des liquidités sont comparables pour les banques classiques et islamiques. Les règlements qui s'appliquent expressément à la banque islamique sont les suivants:

- les banques islamiques doivent se conformer à un dispositif d'adéquation des fonds propres (composante en capital et actifs pondérés en fonction des risques) qui est conforme aux prescriptions du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et de l'IFSB. Par ailleurs, il est interdit d'assortir les comptes d'investissement de toute forme de garantie du capital et des bénéfices par les banques islamiques;
- les banques islamiques sont autorisées à réaliser des investissements ou à acheter des immeubles terminés ou des terres aux fins de leurs activités économiques, et notamment pour les vendre ou les louer ensuite. Toutefois, dans le cas des banques classiques, l'achat de biens immobiliers est principalement autorisé pour fournir des logements ou d'autres équipements au personnel, rembourser des dettes (dans le cas par exemple de biens saisis) ou se doter des locaux nécessaires à la conduite d'activités commerciales; et
- les institutions financières islamiques, les banques islamiques et les opérateurs takaful doivent suivre les principes de la charia. Pour ce faire, ils doivent se mettre en conformité avec des prescriptions supplémentaires comme le Cadre de gouvernance de la charia tout en prenant les mesures nécessaires pour que leurs activités s'effectuent conformément aux normes de la charia dans le cadre des contrats qu'ils concluent.

4.113. En outre, en vertu des dispositions de la Loi sur les services financiers islamiques, les banques islamiques doivent fournir aux clients des renseignements sur les autres produits de dépôt conformes à la loi dans lesquels ils peuvent continuer à conserver leurs fonds, ou sur la possibilité de se doter de comptes d'investissement.<sup>68</sup> La migration des comptes a été achevée dans le délai prescrit de deux ans (2015). Cet exercice a consisté à dissocier les comptes d'investissement (structurés à partir de contrats conformes à la charia portant sur des instruments financiers de type moucharaka, moudaraba et wakala) des comptes de dépôt, les premiers étant assortis de l'interdiction de toute forme de garantie du capital et des intérêts par les banques. Pour compléter la mise en œuvre effective des comptes d'investissement, la plate-forme des comptes d'investissement a été lancée par le secteur en février 2016. Celle-ci remplit la fonction de marché en ligne qui apparie les investisseurs avec des entreprises viables qui correspondent au niveau de risque souhaité.

4.114. Le Conseil consultatif national de la charia chargé de la banque islamique et takaful (NSAC), créé en 1997 par la BNM, est la plus haute autorité de surveillance des banques islamiques conforme à la charia. Toutes les institutions financières islamiques agréées doivent avoir un comité islamique interne de la charia dont les membres sont nommés sous réserve de l'approbation des autorités chargées de la réglementation. Bien que les décisions du Conseil consultatif de la charia soient contraignantes pour les IFI, l'organe de réglementation financière ne s'applique pas à dicter au marché les préférences compatibles avec la charia qu'il doit adopter. Conformément aux dispositions de la Loi sur les services financiers islamiques, le fait pour les institutions financières islamiques de mener des activités non conformes à la charia constitue une infraction passible de sanctions.<sup>69</sup> En vertu de cette même loi, la BNM dispose de larges pouvoirs

<sup>68</sup> Les comptes d'investissement assument les risques de sorte que les banques islamiques ne sont pas tenues de détenir un capital réglementaire à proportion des actifs qu'elles financent.

<sup>69</sup> Pour toute institution financière islamique qui entreprend des activités non conformes à la charia, les infractions sont assujetties à des sanctions conformément à l'article 28 de l'IFSA intitulé "Devoir de l'institution

pour évaluer les IFI, intervenir, donner des directives à ces établissements et les sanctionner en cas d'infractions et de violations des dispositions de la loi. Compte tenu de ces évolutions concernant la réglementation prudentielle des IFI, un cadre de surveillance fondé sur le risque a été appliqué à toutes les institutions financières (y compris les institutions financières islamiques) pour assurer une évaluation des risques cohérente sous ce régime de contrôle. L'adoption de ce cadre a permis une évaluation plus complète et de portée plus globale tenant compte des risques émergents auxquels sont exposées les activités commerciales importantes des IFI ainsi que des évaluations de qualité de la gestion des risques des institutions financières. Il s'agit notamment de l'évaluation des fonctions d'examen, de vérification des comptes et de gestion des risques conformes à la charia dans les IFI. Sous le régime du cadre de surveillance fondé sur le risque, l'intégration des fonctions de macrosurveillance, de réglementation et de supervision a aussi doté les autorités de contrôle de données à jour sur les risques émergents dans le système bancaire islamique pour qu'elles puissent surveiller efficacement les IFI. Les autorités de contrôle s'appuient sur les moyens techniques des experts des risques spécifiques, en particulier des experts du risque de non-conformité à la charia dans les IFI, pour toutes les évaluations complexes du risque. Les autorités de contrôle peuvent aussi s'aider de manuels de supervision et de directives internes leur permettant d'évaluer les IFI conformément au cadre de surveillance fondé sur le risque.

#### *Orientation future*

4.115. L'orientation future du secteur financier est définie par le Schéma d'orientation du secteur financier 2011-2020. Dans le cadre de ce plan, le secteur financier est perçu comme un moteur fondamental de la croissance économique, et sa croissance est indissociable de celle de l'économie réelle. Le système financier que prévoit ce plan est plus compétitif et plus dynamique, ainsi que non sélectif et intégré; il offre une gamme de produits et de services plus variée afin de pourvoir aux exigences d'entreprises exerçant leurs activités dans des marchés régionaux et mondiaux plus intégrés, et de répondre aux besoins d'une économie nationale à fortes composantes de connaissances et d'innovation, et aux besoins plus évolués et diversifiés des ménages malaisiens.

4.116. Le Schéma définit neuf domaines prioritaires:

- intermédiation efficace correspondant à une économie à forte valeur ajoutée et à revenus élevés;
- mise en place de marchés des capitaux profonds et dynamiques;
- inclusion financière pour une prospérité accrue et partagée;
- renforcement de l'intégration financière aux niveaux régional et international;
- internationalisation de la finance islamique;
- régime de réglementation et de contrôle afin de garantir la stabilité du système financier;
- paiements par voie électronique en vue d'une plus grande efficacité économique;
- responsabilisation des consommateurs; et
- mise en valeur de talents, en soutien d'un secteur financier plus dynamique.

4.117. Le Schéma d'orientation énonce 69 recommandations et plus de 200 initiatives qui doivent être mises en œuvre progressivement avant 2020. Selon la BNM, des progrès importants ont été faits en vue de leur réalisation. À la fin de 2016, 41% des initiatives retenues étaient complètement achevées et 44% progressaient comme prévu. Ensemble, ces initiatives constituaient la plupart de celles, à fort impact, réparties sous les neuf principaux objectifs du

---

d'assurer le respect de la charia", qui prescrit que quiconque contrevient à la sous-section 1) ou 3) commet une infraction et, une fois reconnu coupable, est passible d'une peine d'emprisonnement d'une durée ne pouvant excéder huit ans ou d'une amende ne pouvant excéder 25 millions de ringgit, ou des deux.

Schéma. Plus précisément, les mesures visant à préserver la stabilité du système financier et à renforcer les principaux catalyseurs de son développement ont contribué à favoriser l'environnement nécessaire à plus d'innovation et de croissance dans le secteur financier.<sup>70</sup>

### Assurance

4.118. En 2016, le secteur comportait 10 compagnies d'assurance-vie, 19 compagnies d'assurance générale, 4 compagnies d'assurance mixte, 3 opérateurs de services takaful pour les familles, 7 opérateurs de services mixtes takaful, 1 compagnie de réassurance sur assurance-vie, 5 compagnies de réassurance sur assurance générale et 5 opérateurs de réassurance takaful. En outre, le pays compte 56 courtiers en assurance et services takaful et conseillers financiers et 45 experts en sinistres qui sont inscrits au titre de la FSA.

4.119. Le secteur de l'assurance et du takaful (assurance islamique) a enregistré une forte croissance pendant la période à l'examen, avec des primes qui sont passées de 53 milliards de ringgit en 2013 à plus de 61 milliards de ringgit en 2016, tandis que les actifs sont passés de 234 milliards de ringgit à 277 milliards de ringgit pendant la même période. Le secteur est dominé par l'assurance-vie qui représentait plus de 85% des primes et 90% des actifs en 2016. En outre, dans le secteur de l'assurance-vie et des services takaful pour les familles, la croissance des cotisations takaful a été notable, représentant près de 27,8% des nouvelles primes et cotisations. En conséquence, les cotisations takaful représentent maintenant 13,3% des primes et cotisations totales du secteur (tableau 4.29).

**Tableau 4.29 Secteur takaful, 2013-2016**

	2013	2014	2015	2016
	Millions de RM (sauf indication contraire)			
Actifs des fonds takaful	20 934,2	22 746,3	24 711	26 870,8
Services pour les familles	17 952,2	19 619,3	21 389,1	23 278,8
Services généraux	2 982	3 127	3 321,9	3 592
% du secteur de l'assurance et du takaful	9,2	9,4	9,7	10
Recettes tirées des cotisations nettes	6 207,9	6 330,6	6 815,6	7 532,7
Services pour les familles	4 807,4	4 787,2	5 104,3	5 742
Services généraux	1 400,5	1 543,4	1 711,3	1 790,7
% du secteur de l'assurance et du takaful	14,1	13,4	13,8	14,6
Services takaful pour les familles				
Cotisations aux nouvelles entreprises	3 563,5	3 500,3	3 638,4	3 951,1
Services takaful généraux				
Cotisations directes brutes	1 908,8	2 163,7	2 295,9	2 401,7
Rapport des sinistres aux primes (%)	53,6	47,8	51,9	49

Source: BNM.

4.120. La croissance a également été favorisée par une forte capitalisation dans l'ensemble. Le ratio de fonds propres global du secteur s'élevait à 243,9% à la fin de 2016, l'excédent de capital supérieur au minimum réglementaire de 130% étant passé à 37,9 milliards de ringgit en 2016 (tableau 4 [secteur Takaful, 2013-2016]). La rentabilité s'est améliorée pendant l'année. Dans le secteur de l'assurance-vie et des services pour les familles takaful, l'excédent des recettes sur les sorties a augmenté de plus de 10% pour atteindre 13,3 milliards de ringgit en 2016. Cela s'expliquait principalement par la plus forte croissance des recettes tirées des primes et des cotisations.

4.121. Les moteurs de croissance sont différents pour les secteurs de l'assurance-vie et des services pour les familles takaful. Dans le secteur de l'assurance-vie, la croissance des nouvelles entreprises a été essentiellement appuyée par la plus forte progression des polices d'assurance à capital différé et prime ordinaire qui associent la protection et l'épargne et les investissements. En revanche, les nouvelles activités du secteur des services pour les familles takaful continuent d'appuyer en grande partie leur croissance sur les polices d'assurance temporaire de groupe, y compris les polices d'assurance-crédit temporaire, qui confèrent des avantages relativement plus élevés en matière de protection mais n'ont pas de composantes d'épargne ou d'investissement. La part de l'assurance-maladie/des services takaful a augmenté, en raison principalement des prestations plus élevées au profit des employés.

<sup>70</sup> Bank Negara Malaysia, Rapport sur la stabilité financière et les systèmes de paiement, 2016.

4.122. Le taux de pénétration de l'assurance, mesuré comme ratio du nombre total de polices d'assurance-vie et de polices de services aux familles takaful en vigueur à la population totale, est resté relativement statique dans la fourchette de 54% à 56% pendant la période à l'examen, par rapport à l'objectif de 75% fixé dans le cadre du Programme de transformation économique.

#### *Réglementation*

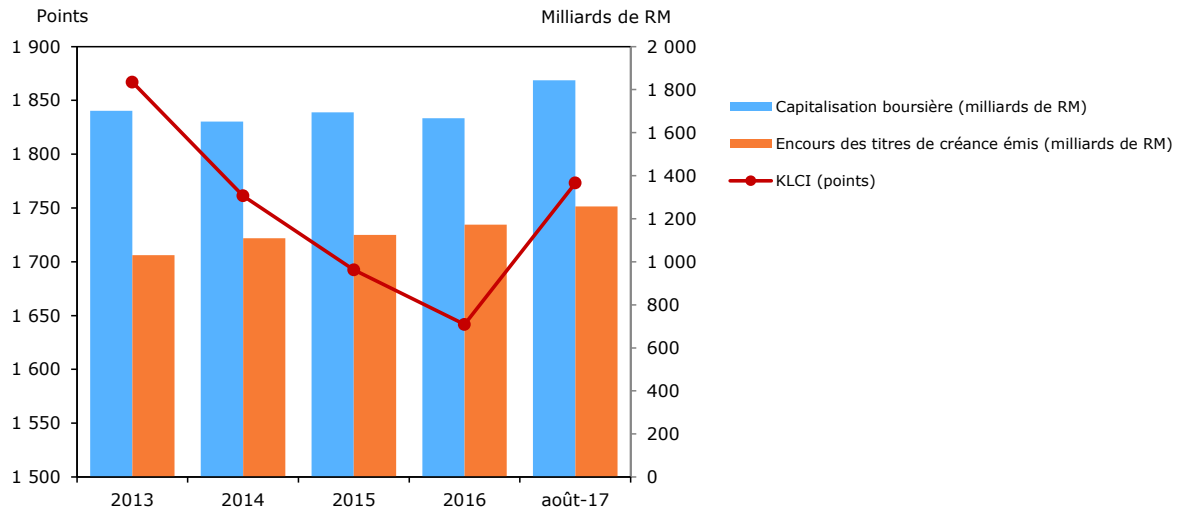
4.123. Les compagnies d'assurance (assureurs) et les opérateurs takaful sont régis par la FSA et l'IFSA. En vertu de ces lois, les compagnies d'assurance mixte et les opérateurs takaful qui mènent des activités d'assurance-vie et d'assurance générale et des activités de services aux familles et des activités générales sont tenues d'opérer en tant qu'entités séparées ou sous des licences uniques à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018. Cette prescription vise à mettre davantage l'accent sur les domaines clés de l'activité des assureurs et des opérateurs takaful. Dans ce cadre, 1 (sur 12 assureurs mixtes et opérateurs takaful) est parvenu à convertir sa licence mixte existante en licence unique, tandis que 4 ont vu leurs demandes approuvées en principe. Tous les opérateurs takaful doivent continuer à faire en sorte que leurs objectifs et leurs opérations soient à tout moment conformes à la charia; en cas de conflit entre les intérêts des actionnaires et ceux des participants au takaful, le Conseil d'administration de la société doit donner la priorité aux seconds.

4.124. Pour exercer en Malaisie, une compagnie d'assurance doit obtenir l'agrément du Ministère des finances, sur recommandation de la BNM. Tout comme dans le secteur bancaire, l'octroi de nouveaux agréments dans le secteur de l'assurance et du takaful obéit à des critères prudentiels et au souci de l'intérêt supérieur de la Malaisie (conformément à la FSA et à l'IFSA). Toutes les compagnies d'assurance étrangères doivent être constituées en société en Malaisie. Toutefois, une certaine souplesse permet aux réassureurs professionnels étrangers, aux opérateurs retakaful et aux opérateurs takaful internationaux d'exercer en Malaisie par le biais d'une succursale. Aucun agrément n'a été accordé pendant la période considérée. Actuellement, 20 sur 32 assureurs directs sont à capitaux étrangers, ainsi que 5 sur 7 compagnies de réassurance (4 sur ces 5 compagnies sont des succursales et une est constituée localement).

4.125. Afin d'appuyer la croissance et la rentabilité des secteurs de l'assurance automobile et incendie, la BNM a mis en œuvre son plan de libéralisation tarifaire progressif, qui fera évoluer le secteur vers la tarification fondée sur le risque. Dans le cadre de la phase I, qui a commencé le 1<sup>er</sup> juillet 2016, de nouveaux produits d'assurance automobile et incendie peuvent être offerts aux prix du marché tandis que les produits d'assurance automobile et incendie relevant de l'ancien plan tarifaire continuent d'être proposés au public aux taux en vigueur. Dans le cadre de la phase II, qui a commencé le 1<sup>er</sup> juillet 2017, les droits de douane seront supprimés pour tous les produits d'assurance auto existants, sauf les produits d'assurance responsabilité civile pour lesquels les droits de douane seront progressivement ajustés. La poursuite de la libéralisation des droits pour les produits d'assurance auto responsabilité civile sera réexaminée en 2019, en tenant compte de l'évolution du marché observée pendant les phases I et II.

#### *Marchés de capitaux*

4.126. La Malaisie possède l'un des marchés de capitaux les plus développés et les plus actifs de la région. Ce marché englobe les actions, les titres de créance et les produits dérivés. À la fin de 2016, il représentait environ 2 900 milliards de ringgit. Bursa Malaysia avait une capitalisation boursière de près de 1 700 milliards de ringgit, tandis que l'encours des titres de créance émis se montait à 1 200 milliards de ringgit. Pendant la période considérée, l'indice composite de Kuala Lumpur (KLCI) a baissé, tombant de 1 866,96 à la fin de 2013 à 1 773,16 en août 2017 (graphique 4.5).

**Graphique 4.5 Le KLCI et la capitalisation boursière, 2013-2017**

Source: Renseignements communiqués par les autorités d'après Bloomberg SC Icube.

4.127. Le marché est dominé par les actions et instruments conformes à la charia. Pris globalement, le marché de capitaux islamique représente environ 60% du marché total des capitaux du point de vue de la capitalisation boursière et de l'encours des titres de créance émis. Par ailleurs, près de 74% des valeurs mobilières cotées sont conformes à la charia. La Malaisie représentait près de 50% des émissions mondiales de sukuk (obligations islamiques) ainsi que 52,6% de l'encours des sukuk dans le monde et le pays est devenu un centre mondial de sukuk multidevises. À la fin de 2015, sous la tutelle des banques malaisiennes, 32 sukuk en devises étrangères émanant de nationaux et d'étrangers d'une valeur de 21,3 milliards de dollars EU avaient été émis en dollars EU, en dollars singapouriens, en yen et en yuan. Des structures novatrices ont aussi été mises en place pour les sukuk, telles que des investissements durables et responsables contribuant à financer les technologies vertes et d'autres investissements éthiques.<sup>71</sup>

4.128. Outre les sukuk et les actions, la Malaisie a aussi un secteur de gestion de fonds bien développé comprenant 74 sociétés agréées qui comptabilisaient des fonds sous mandat de gestion d'une valeur totale de 696,3 milliards de ringgit à la fin de 2016. Ce secteur a enregistré un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 12% pendant une période de sept ans allant de 2009 à 2016. Par ailleurs, la Malaisie est le seul pays au monde à avoir un régime de licences dédié aux sociétés de gestion de fonds islamiques. À la fin de 2016, 20 sur 74 sociétés de gestion de fonds malaisiennes étaient des gestionnaires de fonds islamiques à part entière opérant sous ce régime tandis que 31 autres gestionnaires de fonds administraient des guichets islamiques avec un fonds sous mandat de gestion islamique cumulatif de 149,6 milliards de ringgit, contre 37,6 milliards de ringgit en 2009, pour un TCAM de 21,8%. En outre, des efforts constants ont été déployés pour faire en sorte que le marché de capitaux islamique réponde à la fois aux besoins des investisseurs et des émetteurs. Parmi les initiatives récentes on peut citer le lancement du Schéma directeur pour le Fonds islamique et la gestion de patrimoine en 2017, ainsi que l'introduction du premier cadre d'investissement durable et responsable dans le secteur des sukuk en août 2014 qui vise à faciliter l'investissement durable et responsable.

### Réglementation

4.129. Les marchés de capitaux restent régis par la Loi sur la Commission des opérations de bourse de 1993; la Loi sur les marchés et services financiers de 2007; la Loi sur le marché des valeurs mobilières (dépositaires centraux) de 1991; et les modifications ultérieures apportées à chaque texte législatif. La Commission des opérations de bourse, qui a été établie en vertu de la Loi y relative de 1993, est l'organisme de réglementation des marchés de valeurs mobilières et de produits dérivés. En vertu des dispositions de la Loi, la Commission des opérations de bourse a pour mandat, entre autres choses:

<sup>71</sup> OCDE, Malaysia's Economic Success Story and Challenges, janvier 2017.

- de conseiller le Ministre des finances sur toutes les questions relatives au marché de capitaux;
- de réglementer toutes les questions relatives au marché de capitaux, y compris la surveillance et le suivi des activités de Bursa Malaysia et des bourses qu'elle administre, la délivrance de licences ou l'enregistrement et la supervision de toutes les personnes pratiquant des activités réglementées, l'approbation de l'émission de produits du marché de capitaux<sup>72</sup>, la réglementation des acquisitions et des fusions, et la gestion des risques systémiques;
- d'enregistrer ou d'agréeer tous les vérificateurs des comptes des entités d'intérêt public et des fonds mentionnés en annexe de la Loi sur la Commission des opérations de bourse;
- d'établir et de mettre en œuvre les normes et qualifications applicables aux marchés de valeurs mobilières et de produits dérivés et d'en assurer le suivi; et
- de veiller aussi au respect des normes et meilleures pratiques internationales en sa qualité de membre de l'Organisation internationale des commissions de valeurs.

4.130. Parmi les modifications apportées récemment à la réglementation, on peut citer la mise en place d'un cadre réglementaire en vue de l'introduction de nouvelles plates-formes de transactions comme les plates-formes de financement participatif du capital et les plates-formes de financement entre pairs, et l'élargissement des pouvoirs réglementaires de la Commission des opérations de bourse aux domaines de la vérification comptable et de l'examen. En 2015, la Commission a aussi lancé le cadre "Lodge and Launch" (mise sur le marché et lancement) pour les produits du marché de capitaux non cotés qui doivent être offerts à des investisseurs de premier plan (c'est-à-dire au marché de gros) ou commercialisés auprès d'eux.

4.131. L'orientation future et la croissance des marchés de capitaux en Malaisie s'articulent autour du deuxième Plan directeur pour le marché des capitaux (CMP2) qui a été publié en 2011. Intitulé *Growth with Governance* (Croissance et gouvernance), ce plan s'attaque aux problèmes du marché de capitaux de la Malaisie en renforçant le rôle qui revient à ce dernier pour ce qui est de donner plus de vigueur à la croissance économique nationale tout en répondant aux préoccupations relatives à l'efficacité des marchés suscitées par la crise financière mondiale. Le plan privilégie le recours à l'épargne intérieure pour la formation de capital afin d'encourager l'activité entrepreneuriale et l'innovation.

4.132. Les principales stratégies définies par le plan sont les suivantes: promotion de la formation de capital en faveur de la croissance économique; amélioration de l'efficacité de l'intermédiation en matière d'épargne; accroissement de la liquidité du marché secondaire; adoption de mesures visant à faciliter l'internationalisation des secteurs clés; et renforcement des capacités et de l'infrastructure de l'information pour appuyer la transition vers un environnement électronique. À cet égard, l'essor des intermédiaires du marché de capitaux sera facilité pour permettre l'offre d'une gamme étendue de produits et de services nationaux et internationaux à un plus vaste groupe d'investisseurs. La Commission des opérations de bourse apportera aussi son concours et sa collaboration aux intermédiaires pour les aider à élaborer leurs modèles d'activité en autorisant le découplage et le recours accru à l'externalisation pour les activités spécialisées.

4.133. Dans le cadre de ce plan, les restrictions relatives à la participation étrangère dans les sociétés de gestion de fonds commun de placement ont été levées en 2014; des licences ont été établies en 2015 pour les petites sociétés de gestion de fonds et les prescriptions en matière de licences ont été assouplies pour autoriser la création de sociétés de gestion de fond à créneau spécialisé. En janvier 2017, les agences de notation financière appartenant en totalité à des intérêts étrangers ont été autorisées. La notation financière obligatoire a aussi été supprimée pour permettre aux sociétés d'émettre des obligations sans être notées et à un plus faible coût, ce qui a permis d'élargir et de diversifier le marché obligataire pour les sociétés et permis aux investisseurs de faire leur choix dans une gamme plus large de profils de risque. En outre, la Commission des opérations de bourse a entrepris d'élargir l'accès à des possibilités de financement régies par les

<sup>72</sup> Selon la définition qu'en donne l'article 2 de la Loi sur les marchés et services financiers de 2007, un produit du marché de capitaux peut être une valeur mobilière; un produit dérivé; un système de retraite privé; un programme de fonds commun de placement; tout produit ou mécanisme qui repose sur des valeurs mobilières ou des produits dérivés ou toute combinaison des deux; et tout produit que le Ministre peut désigner comme produit du marché de capitaux.



lois du marché et de mettre la technologie au service d'une plus grande participation des investisseurs. Ces initiatives ont débouché sur un cadre de financement participatif par souscription d'actions en février 2015, un cadre de financement par les pairs en avril 2016 et un cadre de gestion des investissements numériques en mai 2017.

4.134. La Malaisie est reconnue comme l'un des premiers pays émetteurs de sukuk dans le monde. Selon les autorités, le rapprochement étroit entre les principes de l'investissement socialement responsable et les principes de la finance islamique ont permis de lancer le Cadre de l'investissement durable et responsable sukuk en 2014, en s'appuyant sur la solidité existante du marché sukuk pour ouvrir des perspectives de plus grande harmonisation entre ces deux secteurs. Pour renforcer encore le positionnement mondial du marché de capitaux islamique malaisien, la Commission des opérations de bourse a également lancé un Schéma directeur pour le Fonds islamique et la gestion de patrimoine d'une durée de cinq ans en janvier 2017.

4.135. La Commission des opérations de bourse a aussi adopté une série de mesures pour améliorer encore les segments existants du marché. Sur le marché des actions, elle s'est principalement employée à attirer plus d'investissements dans les petites et moyennes entreprises. Sur le marché des obligations, elle s'est surtout attachée à faire davantage participer le commerce de détail et à améliorer le commerce en circuit long. Elle a aussi introduit une plus grande variété de fonds indiciels cotés (ETF) et de produits dérivés.

### 4.3.3 Télécommunications

4.136. En 2015, la valeur de la production brute des services de télécommunication s'est élevée à 72,3 milliards de ringgit et 51 510 personnes étaient employées dans le secteur, des chiffres en augmentation par rapport à ceux de 2010, à savoir 53,4 milliards de ringgit et 41 814 employés. Le plus gros centre d'activité du point de vue de la valeur, de l'emploi et de l'investissement est Kuala Lumpur. Les résidents non malaisiens représentent 2% de la production brute et des actifs fixes et 4,6% des personnes employées.<sup>73</sup>

4.137. Les marchés de services de ligne fixe et à large bande sont dominés par Telekom Malaysia qui est une société à participation majoritaire de l'État et qui possède une part de marché d'environ 95%. TIME dotCom Bhd (qui appartient entièrement à l'État) offre le service de bande passante de gros et exploite le réseau câblé transpéninsulaire. Il existe quatre grands fournisseurs de services de téléphonie mobile: Maxis, Digi, Celcom et U Mobile (tableau 4.30). Du point de vue du nombre total d'abonnés, Digi occupe la première place sur le marché mais du point de vue des recettes des services, c'est Maxis qui a une part de marché plus importante.

4.138. Le nombre d'abonnés à la téléphonie fixe semble s'être stabilisé, bien que la tendance à la baisse du nombre d'abonnements à la téléphonie fixe par 100 habitants se soit poursuivie. Il semble aussi que le nombre d'abonnements à la téléphonie mobile ait commencé à diminuer depuis le niveau record atteint en 2014 tant en nombre total qu'en part de la population (tableau 4.31).

**Tableau 4.30 Fournisseurs de services de téléphonie mobile, 2016**

	Maxis	Digi	Celcom	U Mobile
Nombre total d'abonnés (millions) <sup>a</sup>	11,96	12,30	10,55	..
Services prépayés	8,96	10,20	7,60	..
Abonnements par contrat	2,97	2,10	2,96	..
Recettes des services (milliards de RM) <sup>a</sup>	8,46	6,23	6,03	..
Services prépayés	4,02	4,27	2,73	..
Abonnements par contrat	3,93	1,96	2,77	..
Dépenses en capital (milliards de RM) <sup>a</sup>	1,19	0,78	1,30	..

<sup>73</sup> Département des statistiques (2017), *Recensement économique 2016 – Services d'information et de communication*, juillet. Adresse consultée: <https://www.dosm.gov.my/v1/> [octobre 2017].

	<b>Maxis</b>	<b>Digi</b>	<b>Celcom</b>	<b>U Mobile</b>
Propriétaires <sup>b</sup>	64,91% de cette société appartient à BGSM Equity Holdings Sdn Bhd	49% de cette société appartient à Telenor Asia Pte Ltd	Cette société fait partie du Groupe Axiata qui appartient à 36,61% à Khazanah Nasional Berhad, le fond souverain malaisien	Les principaux actionnaires sont ST Telemedia et U Telemedia

.. Non disponible.

a Eu, GT (2017), *Telco battleground 2016*, Digital News Asia, 1<sup>er</sup> mars. Adresse consultée: "<https://www.digitalnewsasia.com/mobility/telco-battleground-2016-good-year-maxis-and-digi-not-so-celcom?page=0%2C0>" [octobre 2017].

b Axiata (2017), *Rapport annuel 2016*, page 258; Maxis (2017), *Rapport annuel 2016*, page 205; Digi (2017), *Inspiring Your Digital Life, Rapport annuel 2016*, page 25; et renseignements en ligne de U Mobile. Adresse consultée: <http://www.u.com.my/about-us/our-company/about-umobile> [octobre 2017].

Source: Département des statistiques de la Malaisie.

**Tableau 4.31 Principaux indicateurs des télécommunications, 2012-2016**

	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Nombre d'abonnements à la téléphonie fixe (millions)	4,59	4,54	4,41	4,49	4,51
Abonnements à la téléphonie fixe par 100 habitants	15,69	15,26	14,61	14,65	14,50
Abonnements à la téléphonie mobile (millions)	41,23	43,00	44,93	44,10	43,91
Abonnements à la téléphonie mobile par 100 habitants	141,33	144,72	148,83	143,89	141,17
Pourcentage utilisant Internet (%)	65,8	57,1	63,7	71,1	78,8
Nombre d'abonnements au haut débit fixe (millions)	2,92	2,94	3,06	3,06	2,72

Source: Statistiques de l'UIT. Adresse consultée: "<http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/stat/default.aspx>" [octobre 2017].

4.139. Les principaux textes législatifs sur les télécommunications sont toujours la Loi sur les communications et le multimédia n° 588 de 1998 et la Loi sur la Commission des communications et du multimédia n° 589 de 1998. Le Ministère des communications et du multimédia est chargé d'établir des politiques pour le secteur des télécommunications. L'organisme réglementaire est la Commission malaisienne des communications et du multimédia (MCMC) qui relève de ce ministère. La MCMC est aussi chargée de conseiller le Ministre sur les politiques relatives aux télécommunications et de faire des recommandations sur l'octroi et l'annulation des licences. Outre les services de téléphonie mobile et fixe et les services à large bande, elle est l'organisme réglementaire pour les services postaux et de courrier et pour les signatures numériques au titre de la Loi sur les services n° 741 de 2012 et de la Loi sur la signature numérique n° 562 de 1997.

4.140. Le onzième Plan de la Malaisie souligne l'importance des infrastructures numériques en général et nécessite d'être en phase avec l'évolution de la technologie tout en améliorant l'accessibilité et la protection des consommateurs et en étendant le haut débit à 95% des zones peuplées. Les projets d'infrastructure à l'appui de ces objectifs visent la large bande à vitesse élevée 2, le haut débit suburbain et la télévision numérique terrestre.

4.141. Les quatre stratégies du onzième Plan de la Malaisie portant plus particulièrement sur l'infrastructure numérique sont les suivantes:

- élargissement et modernisation de l'infrastructure à large bande notamment par le biais d'une prescription juridique tendant à ce que les installations de communications soient traitées comme des services essentiels dans tous les nouveaux ensembles résidentiels et commerciaux, en améliorant la capacité des connexions et en resserrant la coordination interinstitutions pour la planification des infrastructures;
- accroissement de l'accessibilité et de la protection par le biais d'améliorations du cadre de tarification de l'accès à la large bande et établissement de normes et de lignes directrices pour une meilleure protection des consommateurs;
- migration à la télévision terrestre numérique par la mise en service de la deuxième phase de ce service et introduction de ces nouveaux services de télévision; et

- renforcement de l'infrastructure et des applications numériques dans les zones urbaines pour améliorer d'autres services comme les transports, les services publics et la gestion des déchets, et pour améliorer le rendement énergétique.<sup>74</sup>

4.142. Les catégories de licences pour les services de télécommunications sont énoncées dans le tableau 4.32. Des licences individuelles ou par catégorie sont exigées pour les activités de télécommunication. Aucune restriction relative à la participation étrangère ne s'applique aux licences par catégorie alors que les demandes de licences individuelles sont évaluées au cas par cas. En vertu de la Loi sur les communications et le multimédia, le Ministre peut décider d'accorder une licence fondée sur les recommandations de la MCMC. Au moment d'évaluer une demande de licence de fournisseur d'installations de réseaux ou de fournisseur de services de réseau ne faisant pas intervenir de restriction relative à la participation étrangère, les facteurs que la MCMC prend en compte sont habituellement les suivants:

- investissements réalisés en Malaisie par le requérant et leurs incidences sur l'investissement et l'économie;
- emploi de Malaisiens locaux (nombre de Malaisiens employés et postes importants/clés occupés) et création d'emplois;
- transfert de technologies et de compétences;
- caractère unique ou exclusif de l'activité économique; et
- contribution au développement socioéconomique de la Malaisie.

**Tableau 4.32 Régime de licences de télécommunication, 2017**

Type de licence	Licence individuelle	Licence de catégorie
<b>Fournisseur d'installations de réseau (NFP)</b> Licences destinées aux propriétaires/fournisseurs d'installations et d'infrastructures de réseau	Stations terriennes; liaisons et câbles fixes; émetteurs et relais de radiocommunication; centres de transmission par satellite; stations de contrôle du satellite; stations spatiales; centres d'atterrissage des câbles sous-marins; pylônes, poteaux, conduits et excavations utilisés conjointement avec d'autres installations de réseaux	Installations de réseaux destinés à un créneau précis ou à des fins limitées
<b>Fournisseur de services de réseaux (NSP)</b> Licences destinées aux fournisseurs de la connectivité de base et de la bande passante permettant la connectivité entre différents réseaux	Services de bande passante; services de distribution de radiodiffusion; services de téléphonie mobile; services d'applications d'accès; services spatiaux; services de commutation; services de passerelle	Accès clientèle sur un créneau précis; services de connexion sur un créneau précis
<b>Fournisseur de services d'applications (ASP)</b> Licences destinées aux fournisseurs de services aux utilisateurs finals, tels que les services de téléphonie vocale, les services de transmission de données et l'accès à Internet	s.o.	Téléphonie RTPC; services de téléphonie mobile cellulaire publique; services de téléphonie par protocole Internet; services de cabines téléphoniques publiques; services publics de transmission de données à commutation; services d'hébergement de textes audio fournis sur une base optionnelle; services d'annuaires; services d'accès à Internet; et services de messagerie

<sup>74</sup> Bureau du Premier Ministre (2015), onzième Plan de la Malaisie 2016-2020 – Anchoring Growth on People, paragraphes 7.27 à 7.31.

Type de licence	Licence individuelle	Licence de catégorie
<b>Fournisseur de services d'applications de contenus (CASP)</b> Catégorie de fournisseur de services d'applications comme les services de télédiffusion et de radiodiffusion, et d'autres services comme la fourniture de services d'information	Radiodiffusion par satellite; fourniture de services de radiodiffusion et de télévision par abonnement; télévision gratuite terrestre; radiodiffusion terrestre; ou d'autres services d'applications de contenus qui ne sont pas exemptés en vertu des dispositions de la Loi sur les communications et le multimédia ou qui ne sont pas assujettis à une licence par catégorie au titre de la Partie IV du Règlement sur les licences	Services d'applications de contenus qui ne sont disponibles que pour: <ol style="list-style-type: none"> <li>i. les véhicules, les navires, le matériel ferroviaire ou les aéronefs utilisés à des fins de location ou de rémunération ou pour toute autre considération valable;</li> <li>ii. un ensemble résidentiel et commercial; ou</li> <li>iii. une zone géographique restreinte.</li> </ol> Services d'applications de contenus d'attrait limité ou qui visent un groupe d'intérêt particulier, disponibles par abonnement pour les personnes qui utilisent un matériel conçu expressément pour recevoir lesdits services; services d'applications de contenus par lesquels le contenu est généré à distance et distribué par le biais d'un service de réseau et affiché sur un écran; service d'applications de contenus à des fins d'apprentissage à distance; ou services d'applications de contenus liés ou associés spécifiquement à une manifestation sportive, culturelle ou autre manifestation ponctuelle

s.o. Sans objet.

Source: MCMC (2017), *Licensing Guidebook*, 31 août. Adresse consultée: [https://www.mcmc.gov.my/skmmgovmy/media/General/pdf/SKMM\\_Guidelines\\_V2\\_2017.pdf](https://www.mcmc.gov.my/skmmgovmy/media/General/pdf/SKMM_Guidelines_V2_2017.pdf) [octobre 2017].

4.143. En général, un titulaire de licence de fournisseur d'installations de réseaux ou de fournisseur de services de réseau est autorisé à détenir jusqu'à 49% en capitaux étrangers, une part de 30% au moins devant appartenir à des bumiputera. Toutefois, les restrictions concernant la participation au capital ne s'appliquent pas si le titulaire de la licence est une société cotée en bourse, mais en revanche elles s'appliquent si le titulaire de la licence est une société à responsabilité limitée (Sendirian Berhad) détenue par une société anonyme (Berhad).

4.144. Des licences individuelles sont octroyées aux requérants qui veulent fournir un type spécifique de service et les demandes font l'objet d'un examen détaillé par la MCMC conformément à la règle 7 du Règlement sur les licences de 2000. Pour obtenir une licence individuelle, il faut présenter une demande à la MCMC, fournir des pièces justificatives et payer des frais de constitution de dossier de 10 000 ringgit par licence individuelle. La MCMC a alors 60 jours pour évaluer la demande et faire une recommandation au Ministre qui a 30 jours pour l'approuver. S'il n'y a pas d'approbation c'est que la demande a été rejetée. Une fois l'approbation reçue, le requérant doit payer des frais de 50 000 ringgit par licence individuelle avant que la licence ne prenne effet.

4.145. Les licences par catégorie, en revanche, sont accordées par le biais d'un processus d'enregistrement auprès de la MCMC et sont soumises à un degré plus faible de réglementation. Les demandes émanant de requérants admis à se voir délivrer des licences par catégorie doivent être présentées à la MCMC, avec les pièces justificatives et des frais de constitution du dossier de 2 500 ringgit. La MCMC vérifie, traite et enregistre la demande.

4.146. Pendant la période allant de 2012 à 2016, il s'est produit une augmentation régulière du nombre de licences individuelles délivrées alors que le nombre de licences par catégorie a diminué (tableau 4.33).

**Tableau 4.33 Licences de télécommunication délivrées, 2012-2016**

Licences individuelles					
	NFP	NSP	CASP	Total	
2012	123	119	38	280	
2013	134	131	39	304	
2014	150	143	38	331	
2015	156	144	38	338	
2016	176	156	48	380	
Licences par catégorie					
	NFP	NSP	CASP	ASP	Total
2012	22	24	26	941	1 013
2013	20	22	27	541	610
2014	20	21	27	505	573
2015	16	16	22	492	546
2016	15	15	12	456	498

s.o. Sans objet.

Source: Autorités malaisiennes.

4.147. Les décisions de la MCMC peuvent faire l'objet d'un recours auprès d'une cour d'appel qui est établie sur une base *ad hoc* par le Ministre. Au 31 août 2017, aucun recours n'avait été formé auprès d'aucune cour d'appel.

4.148. Conformément à la Loi sur les communications et le multimédia, tous les fournisseurs de services de réseaux et d'installations de réseaux ont accès aux services et aux installations figurant sur la Liste d'accès<sup>75</sup> suivant des modalités et des conditions raisonnables, équitables et non discriminatoires. Les fournisseurs de services qui souhaitent y accéder doivent présenter une demande par écrit au fournisseur de services. La MCMC a établi une norme en matière d'accès qui énonce les modalités et conditions non économiques. Cette norme a été réexaminée en 2016. La norme obligatoire concernant la fixation des prix d'accès a été réexaminée en 2012 et une nouvelle détermination a été publiée par la MCMC avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.<sup>76</sup>

4.149. Le service universel est le principal objectif de la politique des télécommunications, de la Loi sur les communications et le multimédia et du Règlement de 2002 concernant la prestation d'un service universel, et c'est l'un des facteurs qui sous-tendent plusieurs initiatives en matière d'infrastructures. Les priorités consistent à fournir l'accès dans des zones ou des localités mal desservies pour des services de téléphonie et des services Internet par le biais d'infrastructures financées par le Fonds pour la prestation du service universel. Les titulaires de licence qui dégagent des recettes nettes totales de plus de 2 millions de ringgit des services figurant sur la liste doivent verser 6% des recettes nettes pondérées de ces services au Fonds.

### 4.3.4 Transports

#### 4.3.4.1 Transports aériens

4.150. Le Département de l'aviation civile (DCA) du Ministère des transports est responsable de la politique relative aux services aériens et représente la Malaisie dans les organisations et négociations internationales.

4.151. Les principales modifications apportées à la législation concernant le transport aérien pendant la période à l'examen ont été l'adoption de la Loi sur la Commission malaisienne de l'aviation n° 771 de 2015 et l'introduction du Règlement sur l'aviation civile en 2016. La Loi fournit le fondement juridique de l'établissement de la Commission malaisienne de l'aviation (MAVCOM) qui a repris certaines des responsabilités du Ministère des transports. La MAVCOM est un organe

<sup>75</sup> MCMC (2005), Détermination de la Commission concernant la liste d'accès, Détermination n° 1 de 2005 et MCMC (2009), Révision de la Commission concernant la liste d'accès (Détermination n° 1 de 2005), Détermination n° 1 de 2009. Adresse consultée: <https://www.mcmc.gov.my/resources/reports/access-list> [octobre 2017].

<sup>76</sup> MCMC (2013), Détermination de la Commission concernant la norme obligatoire en matière de fixation des prix d'accès – Détermination n° 1 de 2012. Adresse consultée: <https://www.mcmc.gov.my/skmmgovmy/media/General/pdf/Commission-Determination-on-MSAP-2012.pdf> [octobre 2017].

autonome établi pour réglementer et superviser les questions économiques et commerciales et remplir les fonctions de conseiller indépendant auprès du Ministère des transports. Le DCA continuera de réglementer les questions techniques, chargé de la supervision de la sécurité, de la maintenance et de la sécurité (tableau 4.34).

**Tableau 4.34 Fonctions du Département de l'aviation civile et de la Commission malaisienne de l'aviation**

Département de l'aviation civile	Commission malaisienne de l'aviation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exerce des fonctions de réglementation en ce qui concerne l'aviation civile, les services d'aéroport et aéronautiques, y compris l'élaboration de normes et leur mise en œuvre</li> <li>• Représente le gouvernement malaisien pour les questions relatives à l'aviation civile et fait tout ce qui est nécessaire à cette fin</li> <li>• Assure la croissance sûre et ordonnée de l'aviation civile dans tout le pays</li> <li>• Encourage le développement des routes aériennes et des installations aéroportuaires et de navigation aérienne pour l'aviation civile</li> <li>• Promeut la fourniture de services d'aéroport et aéronautiques efficaces par les titulaires de licences</li> <li>• Promeut les intérêts des utilisateurs de services d'aéroport et aéronautiques en Malaisie pour ce qui concerne les tarifs pratiqués et la qualité et la variété des services fournis par les titulaires de licences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réglemente les questions économiques en rapport avec le secteur de l'aviation civile</li> <li>• Fournit un mécanisme de protection des consommateurs</li> <li>• Fournit un mécanisme de règlement des différends entre les fournisseurs de services aéronautiques</li> <li>• Administre, alloue et gère les droits de trafic aérien</li> <li>• Contrôle l'attribution de créneaux pour les compagnies aériennes ou d'autres exploitants d'aéronefs</li> <li>• Administre et gère les obligations de service public</li> <li>• Facilite et coordonne les questions présentant de l'intérêt pour les services d'aviation civile et les organismes publics malaisiens, localement et internationalement</li> <li>• Délivre et renouvelle les licences et permis pour les services aériens, les licences pour les services d'escale et les services d'exploitant d'aérodrome</li> <li>• Remplit toutes les autres fonctions qui sont accessoires à l'une quelconque de ses fonctions ou en découlent au titre de la Loi sur la Commission malaisienne de l'aviation</li> </ul>

Source: Loi sur l'aviation civile, article 2B; et Loi sur la commission malaisienne de l'aviation, article 17.

4.152. Outre le Règlement sur l'aviation civile de 2016 et la Loi sur la Commission malaisienne de l'aviation, les autres lois relatives au secteur sont les suivantes: la Loi sur l'aviation civile n° 3 de 1969; la Loi sur le transport par voie aérienne n° 148 de 1974; la Loi sur les infractions dans le secteur de l'aviation n° 307 de 1984; la Loi sur les services d'aéroport et aéronautiques (Société d'exploitation) n° 467 of 1991; et la Loi sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (aéronefs) n° 659 de 2006.

4.153. La Malaisie est membre de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) depuis 1958 et elle est signataire des conventions de l'OACI. Malaysia Airlines et Malindo Air sont membres de l'Association internationale du transport aérien (AITA).

4.154. Au titre du onzième Plan de la Malaisie, la principale stratégie intéressant les transports aériens consiste à moderniser les infrastructures de navigation et d'aéroport au moyen du Centre de contrôle du trafic aérien de Kuala Lumpur à l'aéroport international de Kuala Lumpur (KLIA) en remplacement du Centre de contrôle national de Subang, ainsi que la communication, la navigation et la surveillance et les systèmes de gestion du trafic aérien. En outre, certains aéroports doivent être rénovés, dont l'aéroport international de Langkawi (Kedah) et l'aéroport Sultan Ismail Petra (Kelantan) pour faire face à l'accroissement prévu du nombre des passagers.

4.155. Les services de transport aérien ont contribué au PIB à hauteur de 5,5 milliards de ringgit en 2016 et, en 2015, employaient 32 293 personnes. Le pays compte 6 aéroports internationaux<sup>77</sup> et environ 16 aéroports nationaux qui accueillent les vols internes ainsi qu'un grand nombre de pistes d'atterrissage pour les petits avions. En 2016, en nombre de passagers (sans compter le transit), le plus grand aéroport est de loin l'aéroport international de Kuala Lumpur qui a accueilli 52,4 millions de passagers sur un total de 91,0 millions pour la Malaisie dans son ensemble. On trouve ensuite par ordre d'importance Kota Kinabalu (7,3 millions), Pulau Pinang (6,7 millions) et

<sup>77</sup> KLIA, Johor, Pulau Pinang, Langkawi, Kuching et Kota Kinabala.

Kuching (4,9 millions). Le KLIA est aussi le premier aéroport pour le fret avec 642 558 tonnes sur 873 434 tonnes (tableau 4.35).

**Tableau 4.35 Transport aérien, principaux indicateurs, 2011-2016**

		2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Nombre total de passagers (à l'exclusion du transport de transit)</b>	<b>Millions</b>	<b>64,7</b>	<b>68,0</b>	<b>81,0</b>	<b>85,1</b>	<b>85,9</b>	<b>91,5</b>
KLIA		37,3	39,5	47,1	48,6	48,6	52,4
Subang		1,3	1,4	1,9	2,8	3,1	2,8
Pulau Pinang		4,6	4,8	5,5	6,0	6,3	6,7
Kota Kinabalu		5,8	5,8	6,9	6,8	6,6	7,3
Kuching		4,2	4,2	4,8	4,8	4,8	4,9
Langkawi		1,5	1,6	1,9	2,2	2,3	2,7
Johor Bharu		1,3	1,4	2,0	2,3	2,6	2,8
Miri		1,8	2,0	2,2	2,4	2,2	2,2
<b>Fret total (à l'exclusion du transport de transit)</b>	<b>Milliers de t</b>	<b>894</b>	<b>880</b>	<b>897</b>	<b>987</b>	<b>959</b>	<b>873</b>
KLIA		670	673	681	754	726	642
Subang		20	23	26	28	31	36
Pulau Pinang		122	114	112	119	113	113
Kota Kinabalu		28	23	22	24	25	29
Kuching		25	16	22	28	29	22
Langkawi		1	1	1	1	1	1
Johor Bharu		5	3	3	5	5	6
Miri		3	10	10	8	7	7
<b>Mouvements aériens</b>	<b>Milliers</b>	<b>645</b>	<b>659</b>	<b>776</b>	<b>835</b>	<b>857</b>	<b>854</b>
KLIA		268	282	326	340	353	355
Subang		31	33	42	57	63	61
Pulau Pinang		51	50	57	63	65	64
Kota Kinabalu		60	58	68	69	67	69
Kuching		50	44	53	51	51	49
Langkawi		15	15	18	22	22	24
Johor Bharu		13	13	38	43	42	43
Miri		41	42	45	47	45	43

Source: Ministère des transports (2016), Statistiques des transports de la Malaisie 2016.

4.156. Tous les aéroports malaisiens appartiennent à l'État, sauf l'aéroport de Tanjung Manis et l'aéroport de Kerteh.<sup>78</sup> L'entreprise liée à l'État, Malaysia Airports Holdings Berhad (MAHB), gère 5 des 6 aéroports internationaux, plus les 16 aéroports nationaux et 18 des aéroports à décollage et atterrissage courts. Outre ses activités en Malaisie, MAHB a aussi des investissements à l'étranger: l'aéroport international d'Istanbul Sabiha Gokcen en Turquie; et l'aéroport international Rajiv Gandhi qui dessert Hyderabad en Inde. MAHB a poursuivi ses investissements en Malaisie pendant la période à l'examen avec l'ouverture de l'aérogare 2 du KLIA en 2014 d'une capacité de 45 millions de passagers par an à un coût total de 4 milliards de ringgit. Avec l'ouverture de cette aérogare, le terminal pour transporteurs à bas coûts a cessé ses activités le 9 mai 2014 et des compagnies aériennes à bas coût ont maintenant des vols au départ de l'aérogare 2 du KLIA.

4.157. Parmi les aéroports d'État, l'aéroport international de Senai (à Johor Bharu) est le seul qui n'est pas géré par MAHB. Il est géré par Senai Airports Terminal Services Sdn Bhd en vertu d'un contrat de concession signé avec le gouvernement fédéral. Ce dernier, qui a pris effet en 2003, a une durée de 50 ans.

4.158. La MAVCOM est responsable du traitement et de la répartition des licences de services aériens pour le transport de passagers, de courrier ou de fret à destination ou en provenance de Malaisie sur des vols réguliers, des permis de services aériens pour les services non réguliers, des licences pour services d'escale et des licences d'exploitation d'aérodrome. Pour obtenir une de ces licences, il faut produire un permis d'exploitation aérienne du DCA. La MAVCOM est aussi responsable du traitement et de la répartition des licences d'exploitation d'aérodrome et de services d'escale.

<sup>78</sup> L'aéroport de Tanjung Manis appartient à la société Tg Manis Development Sdn Bhd (TMDSB) et l'aéroport de Kerteh à la Sanzbury Stead Sdn Bhd.

4.159. Parmi les conditions à remplir pour une licence ou un permis, le requérant doit être une société constituée en Malaisie contrôlée directement ou indirectement par un ressortissant malaisien:

- pour une licence de service aérien relevant de l'article 35 de la Loi sur la Commission malaisienne de l'aviation, le requérant doit appartenir à plus de 50% à un ressortissant malaisien;
- pour une société cotée en bourse qui demande un permis de service aérien (article 36), une licence de services d'escale (article 37) ou une licence d'exploitant d'aérodrome (article 38) un ressortissant malaisien doit détenir au minimum 33% des parts du requérant; et
- pour une société non cotée en bourse qui demande un permis de service aérien (article 36), une licence de services d'escale (article 37) ou une licence d'exploitant d'aérodrome (article 38) le ressortissant malaisien doit posséder plus de 50% des parts du requérant;
- Dans tous les cas, le ressortissant malaisien doit:
  - avoir le pouvoir d'élire, de nommer et de destituer une majorité des administrateurs du requérant, ou d'empêcher leur élection, leur nomination ou leur destitution, ou d'être à l'origine de leur élection, de leur nomination ou de leur destitution ou du fait qu'ils aient été empêchés d'être élus, nommés ou destitués; ou
  - avoir le pouvoir de prendre des décisions concernant l'entreprise ou l'administration de l'autre personne, ou d'être à l'origine de leur adoption, et de donner effet à ces décisions ou d'être à l'origine du fait qu'elles aient pris effet; ou
  - être une personne conformément aux orientations, aux instructions ou aux souhaits de laquelle les administrateurs, le directeur général ou les cadres supérieurs de l'autre personne sont habitués à agir ou tenus d'agir formellement ou informellement.

4.160. En juillet 2017, la Malaisie était partie à 105 accords de services aériens bilatéraux dont 20 étaient des accords de ciel ouvert. De nouveaux accords ont été conclus avec l'Ouzbékistan (3 octobre 2015), la Serbie (20 octobre 2015) et le Belize (8 mai 2017).

4.161. En août 2017, sept compagnies aériennes avaient des licences de services aériens, y compris Malaysia Airlines (la compagnie nationale) et ses filiales (MASwings et FlyFirefly); AirAsia et sa société sœur long courrier AirAsia X; Malindo Airways; et Raya Airways.<sup>79</sup> En 2016, la licence de Rayani Air a été révoquée par MAVCOM car cette compagnie "contrevenait aux conditions de sa licence de services aériens et n'avait pas la capacité financière et de gestion pour continuer à opérer en qualité de compagnie aérienne commerciale".<sup>80</sup> Par ailleurs, 22 compagnies aériennes possédaient des licences de services aériens.

#### 4.3.4.2 Transports maritimes

4.162. Le Département de la marine malaisien, qui relève du Ministère des transports, est responsable de la politique et de la réglementation des transports maritimes et des questions connexes. Il a été créé en 2011 par fusion de trois départements indépendants chargés précédemment de la politique et de la réglementation pour la péninsule malaisienne, le Sabah et le Sarawak. Les principales fonctions du Département sont les suivantes: garantir la sécurité de la navigation des navires de commerce; fournir des services aux navires de commerce tels que l'inspection, la certification, l'enregistrement des navires et la délivrance de licences; fournir des

<sup>79</sup> Renseignements en ligne de la MAVCOM. Adresse consultée:

<http://www.mavcom.my/en/resources/licensing-and-permits/> [octobre 2017].

<sup>80</sup> Communiqué de presse de la MAVCOM, 13 juin 2016, *Malaysian Aviation Commission revokes Rayani Air's Air Service Licence*. Adresse consultée: "<http://www.mavcom.my/en/2016/06/13/malaysian-aviation-commission-revokes-rayani-air-service-licence/?hilit=%22RAYANI%22>" [octobre 2017].



services aux navires évoluant dans les eaux et les ports malaisiens; et contrôler les examens des gens de mer.<sup>81</sup>

4.163. L'Institut maritime de Malaisie (MIMA) est un institut de recherche sur les politiques établi par le gouvernement au titre de la Loi sur les sociétés. En vertu de l'Ordonnance n° 2 de 2013 des ministres du gouvernement fédéral, le MIMA doit fournir des services de conseils aux parties prenantes par des programmes de recherche sur les politiques, de formation, d'éducation et de sensibilisation. Le MIMA se spécialise dans la recherche sur la sûreté et la sécurité maritimes, le droit de la mer et le secteur maritime, et possède un centre dédié au Détroit de Malacca.<sup>82</sup>

4.164. Le cadre juridique pour les transports maritimes et les activités connexes n'a pas changé depuis le dernier examen et les principales lois relatives au transport maritime sont les suivantes:

- la Loi sur le transport de marchandises par voie maritime n° 527 de 1950 pour le transport des marchandises en mer;
- l'Ordonnance sur la marine marchande de 1952 pour les transports maritimes, qui a été modifiée par la Loi portant modification de l'Ordonnance sur la marine marchande n° 28 de 2017 (cette modification révisé le cadre d'immatriculation et de délivrance de licences en vue de la rationalisation des registres des navires);
- pour les ports: la Loi sur les administrations portuaires n° 487 de 1963; la Loi sur la Commission du port de Penang n° 138 de 1955; la Loi sur l'administration portuaire de Bintulu n° 243 de 1981; et la Loi sur les ports (privatisation) n° 422 de 1990<sup>83</sup>; et
- les ports du Sabah et du Sarawak sont réglementés par des ordonnances publiques.

4.165. La Malaisie est membre de l'Organisation maritime internationale et a ratifié bon nombre de ses conventions internationales, y compris la Convention portant création de l'Organisation maritime internationale, la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS), la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL) et la Convention sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance de diplômes et de veille (STCW), entre autres.<sup>84</sup>

4.166. En 2015, le pays comptait environ 993 entreprises du secteur des transports par eau avec une production brute évaluée à 16,5 milliards de ringgit.<sup>85</sup>

4.167. Le Plan directeur des transports maritimes 2017-2022 de la Malaisie, qui a été lancé le 6 septembre 2017, énonce les défis auxquels se heurte le secteur, dont la réduction du tonnage, le recours croissant à des navires étrangers et la réimmatriculation des navires malaisiens sous d'autres juridictions. Le Plan met l'accent sur un certain nombre de mesures tendant à promouvoir l'utilisation de navires et l'emploi de gens de mer malaisiens, faciliter l'accès au capital et au financement, améliorer l'attrait de la Malaisie pour les entreprises de transports maritimes et favoriser l'innovation et la croissance durable des services auxiliaires aux transports maritimes.<sup>86</sup>

<sup>81</sup> Renseignements en ligne du Département de la marine. Adresse consultée: <http://www.marine.gov.my/jlmeng/index.asp#.WaQrYnKg8-U> [octobre 2017].

<sup>82</sup> Renseignements en ligne de l'Institut maritime de Malaisie. Adresse consultée: <http://www.mima.gov.my/index.php> [octobre 2017].

<sup>83</sup> Renseignements en ligne du Ministère des transports. Adresse consultée: <http://www.mot.gov.my/en/maritime/act-ordinance-warta-maritime> [octobre 2017].

<sup>84</sup> Renseignements en ligne de l'Organisation maritime internationale. Adresse consultée: <http://www.imo.org/fr/about/conventions/statusofconventions/pages/default.aspx> [octobre 2017].

<sup>85</sup> Département des statistiques (2016), Recensement économique 2016 – Services de transports et d'entreposage.

<sup>86</sup> Ministère des transports (2017), *Plan directeur des transports maritimes 2017 à 2022 de la Malaisie*. Adresse consultée: "<http://www.mima.gov.my/index.php/news-list/204-malaysia-shipping-master-plan-2017-2022>" [octobre 2017].

**Transports maritimes**

4.168. En 2016, la Malaisie comptait 5 477 navires immatriculés pour un tonnage de jauge brute total de 11,9 millions de TJB, soit une légère augmentation par rapport aux chiffres de 2011 qui étaient respectivement de 5 145 navires et de 11,5 millions de TJB. Les navires peuvent être immatriculés auprès du Registre maritime national ou du Registre maritime international malaisien; l'immatriculation parallèle n'est pas autorisée. Les navires immatriculés au Registre maritime national (tableau 4.36) doivent appartenir à un citoyen malaisien ou une entreprise dont 51% des actions sont détenues par des ressortissants malaisiens; le propriétaire du navire doit être constitué en société en Malaisie et y avoir un bureau et l'armateur doit être citoyen malaisien ou constitué en société de droit malaisien.

**Tableau 4.36 Nombre total de navires immatriculés au Registre maritime national par type, 2011-2016**

		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Pétrolier	Nombre	209	215	206	201	209	250
	Milliers TJB	2 387	2 419	2 027	2 013	2 075	2 137
Transporteur de GNL, de LPG	Nombre	43	41	40	40	38	40
	Milliers TJB	2 534	2 373	2 371	2 371	2 211	2 594
Transporteur de produits chimiques/navire citerne	Nombre	66	63	53	49	47	46
	Milliers TJB	905	822	571	453	391	369
Céréaliier, minéralier, grumier	Nombre	17	15	14	13	13	15
	Milliers TJB	239	193	192	164	206	377
Navire de charge classique, semi-porte-conteneurs	Nombre	527	491	577	575	489	491
	Milliers TJB	578	579	580	578	575	565
Navire de passagers	Nombre	442	322	431	428	360	352
	Milliers TJB	63	47	55	57	61	72
Porte-conteneurs roulier	Nombre	12	10	00	10	12	11
	Milliers TJB	101	130	195	157	229	190
Porte-conteneurs intégral	Nombre	53	33	29	27	27	32
	Milliers TJB	710	218	190	182	195	288
Ravitailleurs offshore	Nombre	251	249	256	263	276	290
	Milliers TJB	237	218	244	273	316	328
Barge	Nombre	1 455	1 455	1 378	1 417	1 431	1 489
	Milliers TJB	1 406	1 400	1 378	1 399	1 493	1 585
Autres	Nombre	2 070	2 136	2 104	2 116	2 232	2 461
	Milliers TJB	2 335	2 618	2 451	2 691	2 906	3 434
<b>Total</b>	<b>Nombre</b>	<b>5 145</b>	<b>5 030</b>	<b>5 148</b>	<b>5 139</b>	<b>5 134</b>	<b>5 477</b>
	<b>Milliers TJB</b>	<b>11 496</b>	<b>11 017</b>	<b>10 253</b>	<b>10 338</b>	<b>10 658</b>	<b>11 939</b>

Source: Département des statistiques (2016), Recensement économique 2016 – Services de transports et d'entreposage.

4.169. Les navires immatriculés auprès du Registre maritime international malaisien, qui est localisé à Labuan, doivent appartenir à des entreprises immatriculées en Malaisie. Toutefois, aucune limite ne s'applique à la participation étrangère au capital même si l'armateur doit être citoyen malaisien ou constitué en société de droit malaisien (tableau 4.37).

**Tableau 4.37 Nombre total de navires immatriculés au Registre maritime international par type, 2011-2016**

		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Navire ravitailleur, d'intervention, poseurs d'ancre	Nombre	-	3	2	4	10	7
	TJB	-	7 844	5 116	14 874	26 480	19 182
Barge	Nombre	-	-	-	-	2	-
	TJB	-	-	-	-	37 221	-
Autres	Nombre	1	2	-	2	3	5
	GT	19 902	11 288	-	62 003	10 084	14 187
<b>Total</b>	<b>Nombre</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>15</b>	<b>12</b>
	<b>TJB</b>	<b>19 902</b>	<b>19 132</b>	<b>5 116</b>	<b>76 877</b>	<b>73 785</b>	<b>33 369</b>

Source: Autorités malaisiennes.

4.170. Conformément à l'Ordonnance sur la marine marchande, le transport maritime intérieur est réservé aux navires battant pavillon malaisien qui détiennent une licence à cet effet, par laquelle le transport maritime s'entend des services autres que la pêche dans la ZEE; ou l'expédition de marchandises ou le transport de passagers d'un lieu vers un autre dans la ZEE.<sup>87</sup> Les critères qui doivent être remplis pour obtenir une licence de transport maritime intérieur sont les suivants: le navire doit appartenir à un citoyen malaisien ou à une entreprise à 51% au moins à participation malaisienne, le conseil d'administration et le personnel doivent être à 30% au moins bumiputra et 75% de l'équipage au moins doit être de nationalité malaisienne. Une licence de transport maritime interne peut être accordée à un navire battant pavillon étranger par le Bureau des licences de transport maritime interne s'il peut être démontré qu'il n'y a pas de navire immatriculé en Malaisie disponible pour un type de fret ou une activité économique particuliers.

4.171. Comme indiqué dans le dernier rapport, le transbordement de conteneurs par des navires étrangers a été autorisé sur certaines routes: a) entre Penang et le port de Klang; b) entre le port de Klang et le port de Pasir Gudang; c) entre les ports de Klang et de Tanjung Pelepas et le port de Sepangar, entre le port de Bintulu et le port de Kuching; d) entre le port de Klang et le port de Tanjung Pelepas; et e) entre le port de Penang et le port de Tanjung Pelepas.<sup>88</sup> En outre, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017, les services de transport de marchandises (y compris les services de conteneurs) par les navires étrangers sont autorisés sur les itinéraires suivants: i) entre la Malaisie péninsulaire et tout port du Sabah, du Sarawak et de Labuan; ii) dans le Sabah; et iii) dans le Sarawak.

4.172. La principale activité de la société MISC Bhd liée à l'État (qui appartient à 62,67% à PETRONAS) est le transport maritime de produits énergétiques et ses activités connexes, la propriété et la gestion de plates-formes flottantes d'exploitation, la réparation et la transformation de navires, les travaux d'ingénierie et de construction et les services dans les ports et terminaux portuaires. Cette société administre aussi l'Académie maritime malaisienne qui fournit un enseignement et une formation aux gens de mer et aux agents maritimes. En décembre 2016, la société MISC possédait et exploitait plus de 110 navires. La flotte comprend 91 pétroliers et navires-citernes, 2 unités de stockage flottantes de GNL et 26 transporteurs de GNL (qui ont livré 21,64 millions de tonnes de GNL en 2016 – ce qui représente 8% du commerce mondial total de GNL). De plus, dans le cadre de ses activités offshore, la MISC possède et exploite 14 installations flottantes.<sup>89</sup>

4.173. Le transport maritime international est ouvert à la concurrence: les commerçants sont libres de choisir des navires immatriculés au registre maritime national ou au registre maritime international.

4.174. L'État offre plusieurs incitations en faveur du transport maritime dont notamment:

- l'exemption de l'impôt sur les bénéfices tirés du transport de fret et de passagers sur des navires immatriculés au Registre maritime national; et
- l'exemption de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour ceux qui travaillent sur des navires immatriculés en Malaisie et sur les dividendes provenant de bénéficiaires tirés de ces activités.

4.175. De plus, la Global Maritime Ventures Bhd (GMVB), une filiale de la Banque malaisienne de développement, banque d'État qui gère les 500 millions de ringgit du Fonds de capital-risque pour le transport maritime à caractère public. En 2016, après avoir subi des pertes pendant plusieurs années, la GMVB a publié ce communiqué: "Le Groupe est en train de se départir de tous ses investissements en cours par la vente de ses actifs et de ses sociétés."<sup>90</sup> Le rôle de la GMVB consiste à développer le secteur du transport maritime national en forgeant des alliances stratégiques avec les partenaires locaux pour acquérir conjointement des navires et les exploiter à l'échelle nationale et internationale.

<sup>87</sup> Ordonnance sur la marine marchande, Partie II B, section 65A.

<sup>88</sup> Document de l'OMC WT/TPR/S/292/Rev.2, paragraphe 4.118.

<sup>89</sup> MISC (2017), Rapport annuel 2016 – Dynamic Resilient Synergistic, page 61.

<sup>90</sup> Global Maritime Ventures (2016), *Rapport annuel 2015*, page 14. Adresse consultée:

["http://www.gmv.com.my/documents/32228/368636/GMV+Annual+Report+2015.pdf/a8653fbb-a51f-4df6-896e-a4f0f3669fc3"](http://www.gmv.com.my/documents/32228/368636/GMV+Annual+Report+2015.pdf/a8653fbb-a51f-4df6-896e-a4f0f3669fc3) [octobre 2017].

4.176. La Banque malaisienne de développement est responsable du Fonds maritime et du Fonds de développement maritime. Au moyen du Fonds maritime de 4,5 milliards de ringgit et du Fonds de développement maritime de 3,0 milliards de ringgit, des prêts peuvent être accordés à des entreprises appartenant (à au moins 51%) à des entreprises malaisiennes pour: l'achat de navires; l'achat de biens fonciers, la construction d'infrastructures pour le transport maritime et d'installations portuaires et l'achat de machines pour ces équipements; le financement des activités et des services pétroliers et gaziers; et/ou le financement partiel des besoins en fonds de roulement. La période maximale de remboursement des prêts est de 12 ans. Les taux d'intérêt annuels des prêts financés à partir du Fonds de développement maritime s'échelonnent entre 4% et 6%, et ceux des prêts financés à partir du Fonds maritime vont de 4,0% à 5,5%.<sup>91</sup>

### Ports

4.177. Les ports fédéraux sont la propriété et relèvent du Ministère des transports ou des États, tandis que les ports du Sabah et du Sarawak (à l'exception du port de Bintulu) sont sous la juridiction des administrations des États. Les ports fédéraux sont administrés par des autorités portuaires spécifiques comme l'administration portuaire de Port Kelang, la Commission du port de Penang (PPC), l'administration portuaire de Johor, l'administration portuaire de Kuantan et l'administration portuaire de Bintulu. Les ports des États relèvent généralement des administrations des États comme les administrations portuaires de Lumut, Sabah, Rajang et Miri.

4.178. Les opérations portuaires ont été largement privatisées par le biais d'accords de concession octroyés au secteur privé, à l'exception des trois ports du Sarawak (qui sont détenus et exploités par des sociétés publiques de l'État). Parmi les accords de concession portuaire il faut citer l'accord signé en 2016 pour l'exploitation du port de Tanjung Bruas à Malacca. En septembre 2017, le niveau maximal de participation étrangère dans les sociétés d'exploitation portuaire était de 40%.

4.179. Le port de Klang, premier port malaisien, est exploité par deux entités privées: Northport (M) Bhd et Westports (M) Sdn Bhd. Il accueille aussi un trafic de transbordement de conteneurs important. Le port de Tanjung Pelepas, qui est régi par l'administration portuaire de Johor, est principalement dédié au transbordement de conteneurs (tableau 4.38). En 2016, selon le World Shipping Council, les ports de Klang et de Tanjung Pelepas se classaient aux 12<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> rangs parmi les ports à conteneurs les plus actifs au monde.<sup>92</sup>

**Tableau 4.38 Principaux ports et activités, 2011-2016**

		2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Klang</b>							
Exportations, fret total	Milliers de t de fret	89 517	90 551	90 423	95 559	100 644	113 709
Importations, fret total	Milliers de t de fret	104 651	107 356	109 855	121 730	119 142	131 748
Transit, fret total	Milliers de t de fret						
Exportations, conteneurs	Milliers d'EVP	1 721	1 822	1 861	1 943	1 980	2 064
Importations, conteneurs	Milliers d'EVP	1 795	1 873	1 907	1 962	1 976	2 039
Transit, conteneurs	Milliers d'EVP	6 089	6 307	6 582	7 041	7 931	9 107
<b>Tanjung Pelepas</b>							
Exportations, fret total	Milliers de t de fret	4 727	5 187	5 178	5 393	5 484	5 547
Importations, fret total	Milliers de t de fret	1 259	1 412	1 584	1 823	1 988	2 134
Transit, fret total	Milliers de t de fret	106 803	109 658	113 286	124 314	128 807	119 520
Exportations, conteneurs	Milliers d'EVP	285	309	311	323	326	327
Importations, conteneurs	Milliers d'EVP	132	139	132	144	148	157
Transit, conteneurs	Milliers d'EVP	6 885	7 046	6 974	7 765	8 325	7 545
<b>Bintulu</b>							
Exportations, fret total	Milliers de t de fret	36 138	35 134	37 652	38 149	37 463	38 310
Importations, fret total	Milliers de t de fret	4 252	4 888	4 824	5 644	5 824	6 310
Transit, fret total	Milliers de t de fret	1 313	1 136	1 329	1 602	1 450	1 379
Exportations, conteneurs	Milliers d'EVP	71	85	90	94	87	100
Importations, conteneurs	Milliers d'EVP	78	88	91	95	85	103
Transit, conteneurs	Milliers d'EVP	67	58	70	81	72	74
<b>Total</b>							

<sup>91</sup> Renseignements en ligne de la Banque malaisienne de développement. Adresses consultées: <http://www.bpmb.com.my/maritime-development-fund1> et <http://www.bpmb.com.my/maritime-fund1> [octobre 2017].

<sup>92</sup> Renseignements en ligne du World Shipping Council. Adresse consultée: <http://www.worldshipping.org/about-the-industry/global-trade/top-50-world-container-ports> [octobre 2017].

		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Exportations, fret total	Milliers de t de fret	198 290	197 878	203 063	210 295	235 657	232 219
Importations, fret total	Milliers de t de fret	187 997	188 656	189 868	202 260	201 686	213 182
Transit, fret total	Milliers de t de fret	108 736	111 309	115 265	126 677	130 871	121 579
Exportations, conteneurs	Milliers d'EVP	3 385	3 538	3 611	3 719	3 773	3 941
Importations, conteneurs	Milliers d'EVP	3 310	3 411	3 497	3 579	3 639	3 804
Transit, conteneurs	Milliers d'EVP	13 283	13 608	13 769	15 076	16 464	16 851

Source: Autorités malaisiennes et Département des statistiques (2016), *Recensement économique 2016 – Services de transports et d'entreposage*.

4.180. Certains ports malaisiens sont relativement spécialisés comme le port de Bintulu pour le GNL, le pétrole et l'huile de palme; et le port de Dickson pour le pétrole et le fuel oil. En 2016, sur un total de 38 millions de tonnes de fret chargé à Bintulu, 25 millions de tonnes étaient du GNL.

4.181. Parmi les engagements pris par la Malaisie au titre de l'AGCS figurent des limitations relatives à l'accès au marché par le biais d'une présence commerciale conformément auxquelles ces services peuvent être fournis uniquement au moyen d'un bureau de représentation, d'un bureau régional ou d'une coentreprise constituée localement avec des Malaisiens ou avec des sociétés contrôlées par des Malaisiens. D'une manière générale, les coentreprises sont soumises à des plafonds en matière de participation étrangère ou à des prescriptions imposant une participation bumiputera minimale dans le capital. Toutefois, les engagements supplémentaires inscrits dans la Liste au titre de l'AGCS indiquent ce qui suit: "Les services portuaires ci-après sont mis à la disposition des fournisseurs de services de transport maritime international à des conditions raisonnables et non discriminatoires: 1) Pilotage; 2) Remorquage et aide de remorqueurs; 3) Avitaillement, approvisionnement en eau et combustible; 4) Ramassage d'ordures et évacuation du ballast; 5) Services de capitainerie de port; 6) Aides à la navigation; 7) Services opérationnels à terre, indispensables à l'exploitation des navires, notamment communications, services d'eau et d'électricité; 8) Réparations d'urgence; 9) Ancrage, mouillage et services d'accostage".

4.182. Depuis 2009, la participation étrangère sans limitation est autorisée pour les services ci-après relatifs aux transports maritimes:

- services de crédit-bail ou de location de navires, à l'exclusion des activités de commerce de cabotage et de commerce offshore (CPC 83103);
- location de navires de charge sans équipage (affrètement coque nue) pour le transport international (CPC 83103);
- services des agences maritimes (CPC 7454); et
- services de sauvetage et de renflouement des navires (CPC 7454).

#### 4.3.5 Tourisme

4.183. Le tourisme est important pour l'économie de la Malaisie, contribuant à 14,8% du PIB en 2016, contre 12,8% en 2012. Sur un total de 27,8 millions d'arrivées en 2016, près de la moitié provenaient de Singapour, et le reste, en majeure partie d'autres pays asiatiques (tableau 4.39). En 2016, le tourisme a fourni environ 3,2 millions d'emplois par rapport aux 2,6 millions enregistrés en 2012.

**Tableau 4.39 Indicateurs du tourisme, 2012 à 2016**

		2012	2013	2014	2015	2016
Recettes	Milliards de RM	60,6	65,4	72,0	69,1	82,1
Arrivées	Millions	25,03	25,72	27,44	25,72	26,76
provenant de:						
Singapour		13,01	13,18	13,93	12,93	13,27
Indonésie		2,40	2,55	2,83	2,79	3,05
Chine		1,56	1,79	1,61	1,68	2,12
Thaïlande		1,26	1,16	1,30	1,34	1,78
Brunéi Darussalam		1,26	1,24	1,21	1,13	1,39

	2012	2013	2014	2015	2016
Inde	0,69	0,65	0,77	0,72	0,64
Nombre d'hôtels	2 724	3 094	4 072	4 799	4 961
Nombre de chambres d'hôtel	195 445	209 527	262 021	304 721	321 972

Source: Tourism Malaysia. Adresse consultée: <http://www.tourism.gov.my/statistics> [août 2017].

4.184. Le tourisme médical a connu une croissance rapide pour atteindre des recettes totales de 690 millions de ringgit et un nombre de patients étrangers de 770 000, contre 379 millions de ringgit et 393 000 patients étrangers en 2010.<sup>93</sup> Les patients se rendaient en Malaisie essentiellement pour des traitements de cardiologie, suivis par l'oncologie, la FIV, l'orthopédie et les bilans de santé. Ils viennent principalement d'Indonésie, de Chine, d'Inde et du Japon.

4.185. En mai 2013, le Ministère du tourisme a été rebaptisé Ministère du tourisme et de la culture et il est chargé d'élaborer les politiques relatives au secteur du tourisme, de réglementer et de délivrer les licences aux fournisseurs de services touristiques. Le Conseil malaisien de promotion du tourisme créé au titre de la Loi n° 481 de 1992 est chargé de promouvoir la Malaisie en tant que destination touristique et d'aider les prestataires de services touristiques. Le Conseil sur le tourisme médical a été établi en 2009 sous la tutelle du Ministère de la santé pour promouvoir le tourisme médical, aider la coopération entre les secteurs public et privé et mettre au point des stratégies pour le secteur.

4.186. L'importance du tourisme pour le développement régional a été soulignée dans le cadre du onzième Plan de la Malaisie et l'écotourisme et le tourisme médical figurent parmi les secteurs de services identifiés comme offrant un fort potentiel de croissance.<sup>94</sup> Le Plan de transformation du tourisme malaisien s'est fixé comme objectif pour 2020 36 millions de touristes et 168 milliards de ringgit de recettes. Le tourisme est aussi l'un des 12 secteurs économiques clés assortis de 12 projets sur les points d'entrée retenus à des fins de développement.

4.187. En vertu de la Loi sur le secteur du tourisme, les fournisseurs de services touristiques sont tenus de s'enregistrer et/ou d'obtenir une licence avant d'entreprendre des activités commerciales en rapport avec le tourisme. Les voyagistes et les agences de voyage, les guides touristiques, les instituts de formation au tourisme, les autocars d'excursion et la location de véhicules avec chauffeur (au Sabah, au Sarawak et au Labuan seulement) doivent être ainsi agréés.<sup>95</sup>

4.188. La participation étrangère au capital est limitée pour plusieurs activités liées au tourisme. La participation étrangère à 100% est autorisée pour les agences de voyages et les organisateurs de tourisme récepteur et pour certains services touristiques de grande envergure ou haut de gamme (tableau 4.40).

**Tableau 4.40 Limites relatives à la participation étrangère pour le tourisme**

Investissement	Limites relatives à la participation étrangère
<b>Hôtels</b>	
1 à 2 étoiles	0
3 étoiles	70% (depuis 2015)
4 et 5 étoiles	100%
<b>Projets</b>	
Parcs à thème	100%
<b>Centres de congrès</b>	
Moins de 5 000 places assises	0
Plus de 5 000 places assises	100%
<b>Tourisme médical</b>	100%
<b>Voyagistes/agences de voyage</b>	

<sup>93</sup> Bureau du Premier Ministre (2015), onzième Plan de la Malaisie 2016-2020 – Anchoring Growth on People, encadré 8-1.

<sup>94</sup> Bureau du Premier Ministre (2015), onzième Plan de la Malaisie 2016-2020 – Anchoring Growth on People, pages 8 à 20 et 8 à 39.

<sup>95</sup> Renseignements en ligne du Ministère du tourisme et de la culture. Adresse consultée: <http://www.motac.gov.my/en/download/category/18-pelesenan> [octobre 2017].

Investissement	Limites relatives à la participation étrangère	
Tourisme récepteur et billetterie	Singapour et Cambodge	70%
	Autres pays de l'ASEAN	51%
	Pays non membres de l'ASEAN	30%
Tourisme récepteur		100%
Tourisme émetteur		0

Source: Ministère de tourisme (2012), *Policies, Guidelines and Potential Tourism Opportunities in Sabah*, Tharsis C, Directeur, Division de la planification stratégique et des affaires internationales.

4.189. En vertu de la Loi sur la promotion des investissements n° 327 de 1986, des incitations sont disponibles pour divers investissements relatifs au tourisme y compris l'établissement d'hôtels à prix modéré (1 à 3 étoiles); l'établissement d'hôtels à 4 et 5 étoiles (qui viendront à expiration le 31 décembre 2018); agrandissement/modernisation/rénovation des hôtels existants (1 à 5 étoiles); établissement de projets touristiques et de parcs à thème; agrandissement/modernisation de projets touristiques et de parcs à thème; établissement de camps de loisirs et de centres de congrès (avec des salles d'au moins 3 000 places assises). Aucune modification n'a été apportée à la plupart de ces incitations depuis le dernier examen si ce n'est que certaines ont été prorogées (tableau 4.41).<sup>96</sup>

**Tableau 4.41 Incitations fiscales en faveur des hôtels et des projets touristiques, 2017**

Mécanisme	Admissibilité	Incitations offertes
Statut d'entreprise pionnière	Sociétés effectuant de nouveaux investissements dans des hôtels 1 à 5 étoiles	Exonération partielle du paiement de l'impôt sur le revenu pendant 5 ans. L'impôt est exigible sur 30% du revenu officiel uniquement, à compter du jour de l'entrée en production. Possibilité de report sur les exercices postérieurs des déductions pour amortissement et des pertes accumulées.
Dégrèvement fiscal pour investissements	Sociétés effectuant de nouveaux investissements dans des hôtels 1 à 5 étoiles	Solution de remplacement du statut d'entreprise pionnière. Abattement de 60% des dépenses en immobilisations admissibles engagées au cours d'une période de 5 ans à compter de la date de la dépense. Les sociétés peuvent déduire cet abattement de 70% du revenu officiel pendant la première année d'imposition. Report sur les exercices postérieurs des abattements non utilisés.
Incitations accrues pour les nouveaux investissements dans des projets hôteliers et touristiques	Sociétés effectuant de nouveaux investissements dans des hôtels 4 et 5 étoiles au Sabah et au Sarawak (date limite pour le dépôt des demandes prolongée jusqu'à la fin de 2018)	Statut d'entreprise pionnière et exonération de 100% de l'impôt sur le revenu pendant 5 ans. Possibilité de report sur les exercices postérieurs des déductions pour amortissement et des pertes accumulées; ou dégrèvement fiscal pour investissements de 100% des dépenses en immobilisations admissibles engagées au cours d'une période de 5 ans. L'abattement peut être déduit de 100% du revenu officiel de l'année. Report sur les exercices postérieurs des abattements non utilisés.
Incitations en faveur des réinvestissements dans des projets hôteliers et touristiques	Sociétés réinvestissant dans l'agrandissement/la modernisation d'hôtels 1 à 5 étoiles	Statut d'entreprise pionnière et exonération de 70% de l'impôt sur le revenu pendant 5 ans; possibilité de report sur les exercices postérieurs des déductions pour amortissement et des pertes accumulées; ou dégrèvement fiscal pour investissements de 60% des dépenses en immobilisations admissibles engagées au cours d'une période de 5 ans. L'abattement peut être déduit de 70% du revenu officiel chaque année. Report sur les exercices postérieurs des abattements non utilisés.

<sup>96</sup> Document de l'OMC WT/TPR/S/292/Rev.2 du 8 avril 2014, section 4.7.6.

Mécanisme	Admissibilité	Incitations offertes
Incitation en faveur du tourisme médical	Investissement dans la construction de nouveaux hôpitaux privés ou agrandissement/rénovation d'hôpitaux existants. Les hôpitaux doivent être agréés par le Ministère de la santé et enregistrés auprès du Conseil sur le tourisme médical (date limite pour le dépôt des demandes prolongée jusqu'à la fin de 2018)	Dégrèvement fiscal pour investissements de 100% des dépenses en immobilisations admissibles engagées au cours d'une période de 5 ans. L'abattement peut être déduit de 100% du revenu officiel chaque année. Report sur les exercices postérieurs des abattements non utilisés.
Tourisme médical: déduction double pour les frais de certification	Hôpitaux privés engageant des dépenses pour obtenir la certification aux niveaux national et international	Déduction double des dépenses engagées pour obtenir la certification reconnue au niveau national et au niveau international. L'organe de certification doit être approuvé par le MOF.
Incitations en faveur de l'industrie des yachts de luxe	Sociétés de construction de yachts de luxe  Sociétés fournissant des services de réparation et de maintenance de yachts de luxe à Langkawi  Sociétés fournissant des services de location de yachts de luxe	Possibilité de report sur les exercices postérieurs des déductions pour amortissement et des pertes accumulées.  Exonération de l'impôt sur le revenu pendant 5 ans.  Exonération de l'impôt sur le revenu pendant 5 ans.
Déduction double sur les activités de promotion à l'étranger et les salons professionnels	Hôtels et voyagistes	Déduction double des dépenses admissibles engagées pour diverses activités de promotion à l'étranger et pour participer à des salons professionnels internationaux approuvés en Malaisie.
Exonération fiscale en faveur des voyagistes	Voyagistes agréés par le Ministère du tourisme et de la culture	Les voyagistes qui acheminent vers la Malaisie au moins 750 touristes étrangers par an sont exonérés de l'impôt sur les revenus découlant de l'organisation de ces circuits. Les voyagistes qui organisent des circuits à l'intérieur de la Malaisie, auxquels participent au moins 1 500 touristes locaux par an, sont exonérés de l'impôt sur les revenus découlant de l'organisation de ces circuits.
Exonération fiscale en faveur des activités d'organisation/de promotion de conférences et d'expositions commerciales internationales	Sociétés dont l'activité est de promouvoir/d'organiser des conférences internationales en Malaisie	Exonération de l'impôt sur les revenus découlant de l'entrée dans le pays d'au moins 500 participants étrangers (s'applique uniquement aux sociétés locales faisant la promotion de conférences). Exonération de l'impôt sur les revenus découlant de l'organisation d'expositions commerciales internationales approuvées, lorsque les organisateurs accueillent au moins 500 visiteurs étrangers par an (s'applique aux sociétés locales et étrangères).
Déduction sur les manifestations culturelles	Sociétés dont l'activité est de promouvoir et de gérer des groupes musicaux/culturels et de parrainer des manifestations culturelles approuvées	Déduction simple des frais. Le plafond des déductions au titre des manifestations locales est de 500 000 ringgit par an. Le plafond des déductions au titre des manifestations à l'étranger est de 200 000 ringgit par an.
Incitations en faveur des loueurs de voitures	Loueurs de voitures et voyagistes	Les loueurs de voitures peuvent bénéficier d'une exonération totale des droits d'accise sur l'achat de voitures de fabrication nationale. Les voyagistes peuvent bénéficier d'une exonération de 50% des droits d'accise sur les véhicules à quatre roues motrices montés localement.
Exonérations fiscales sur la valeur de l'accroissement des exportations	Services de soins de santé offerts à des clients étrangers <sup>a</sup>	Exonération fiscale de 100% sur l'accroissement en valeur des exportations dans la limite de 70% du revenu pour chaque année d'imposition.

a On entend par clients étrangers: a) les non-ressortissants malaisiens participant au programme "La Malaisie, mon second chez-moi" et les personnes à leur charge; b) les non-ressortissants malaisiens titulaires d'une carte d'étudiant malaisienne et les personnes à leur charge; c) les non-ressortissants malaisiens titulaires d'un permis de travail malaisien et les personnes à leur charge; d) les ressortissants malaisiens qui ne sont pas résidents et les personnes à leur charge.



## 5 APPENDICE – TABLEAUX

Tableau A1. 1 Exportations de marchandises, par groupe de produits, 2013-2016

	2013	2014	2015	2016
<b>Total des exportations (milliards de \$EU)</b>	<b>228,3</b>	<b>234,1</b>	<b>200,2</b>	<b>189,4</b>
	% des exportations totales			
Total des produits primaires	38,7	37,8	33,1	31,3
Agriculture	13,2	12,9	12,7	13,5
Produits alimentaires	11,0	11,1	10,8	11,5
4222 – Huile de palme et ses fractions	5,4	5,1	4,7	4,8
4312 – Graisses et huiles, partiellement ou totalement hydrogénées, (...)	0,9	0,8	0,8	0,9
Matières premières agricoles	2,2	1,8	1,8	1,9
Industries extractives	25,6	25,0	20,4	17,9
Minerais et autres minéraux	0,5	0,5	0,9	0,9
Métaux non ferreux	2,8	2,4	3,1	2,9
6841 – Aluminium et alliages d'aluminium, bruts	0,4	0,5	0,5	0,9
Combustibles	22,3	22,1	16,5	14,0
334 – Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes	8,5	7,9	5,3	5,9
3431 – Gaz naturel liquéfié	8,3	8,4	6,0	4,1
3330 – Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux	4,5	4,5	3,4	3,0
Produits manufacturés	60,6	61,6	66,4	68,0
Fer et acier	1,0	1,2	1,1	0,9
Produits chimiques	6,6	6,8	7,2	7,6
5121 – Monoalcools acycliques	0,6	0,6	0,6	0,7
Autres demi-produits	4,8	4,4	4,6	4,2
Machines et matériel de transport	38,1	38,8	41,9	43,2
Machines génératrices	0,2	0,2	0,3	0,3
Autres machines non électriques	3,5	3,6	4,3	4,5
Machines agricoles et tracteurs	0,1	0,1	0,1	0,1
Machines de bureau et matériel de télécommunication	27,7	28,1	29,6	30,4
7764 – Circuits intégrés et micro-assemblages électroniques	10,9	12,1	12,4	12,8
7763 – Diodes, transistors et dispositifs similaires à semi-conducteur; dispositifs photo sensibles à semi-conducteur (...)	2,6	2,5	3,0	3,4
7768 – Cristaux piézo-électriques, montés, et parties et pièces détachées, n.d.a., du groupe 776	2,0	2,0	2,2	2,2
7599 – Parties, pièces détachées et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines et appareils des rubriques 751.1, 751.2, 751.9 et 752	2,4	1,9	1,9	1,6
7527 – Unités de mémoire présentées ou non avec le reste d'un système	1,9	1,7	1,6	1,6
7529 – Matériel de traitement de l'information, n.d.a.	1,4	1,3	1,4	1,5
7611 – Appareils récepteurs de télévision en couleurs (y compris les moniteurs et projecteurs vidéo)	1,6	1,4	1,2	1,0
7649 – Parties, pièces détachées et accessoires des appareils, n.d.a., reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux appareils de la division 76	1,0	1,0	0,9	0,9
Autres machines électriques	5,2	5,3	6,0	6,1
7725 – Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (...) pour une tension n'excédant pas 1 000 volts	0,7	0,7	0,7	0,8
Produits de l'industrie automobile	0,7	0,7	0,8	0,8
Autre matériel de transport	0,8	0,9	1,0	1,1
Textiles	0,8	0,8	0,8	0,9
Vêtements	2,0	2,0	2,4	2,4
8482 – Vêtements et accessoires du vêtement, en matières plastiques ou en caoutchouc vulcanisé non durci	1,5	1,4	1,7	1,7
Autres biens de consommation	7,3	7,5	8,4	8,8
8747 – Oscilloscopes, analyseurs de spectre et autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques (...)	0,9	1,0	1,1	1,3
8973 – Bijoux d'or, d'argent ou de métaux du groupe du platine (à l'exclusion des montres et des boîtes de montres) et articles d'orfèvrerie (y compris les pierres précieuses serties)	1,0	0,8	0,9	0,8
8215 – Meubles, n.d.a., en bois	0,7	0,7	0,8	0,8
Autres	0,6	0,6	0,5	0,6

Source: DSNU, base de données Comtrade (CTCI Rev.3).

**Tableau A1. 2 Importations de marchandises, par groupe de produits, 2013-2016**

	2013	2014	2015	2016
<b>Total des importations (milliards de \$EU)</b>	<b>205,8</b>	<b>208,8</b>	<b>176,2</b>	<b>168,4</b>
	% des importations totales			
Total des produits primaires	31,9	32,1	28,5	25,7
Agriculture	9,7	9,7	10,5	10,4
Produits alimentaires	7,6	7,9	8,7	8,7
0989 – Préparations alimentaires, n.d.a.	0,6	0,6	0,7	0,7
Matières premières agricoles	2,1	1,7	1,7	1,7
Industries extractives	22,2	22,5	18,1	15,3
Minerais et autres minéraux	1,4	1,3	1,3	1,6
Métaux non ferreux	4,6	4,4	4,4	3,4
6821 – Cuivre affiné et non affiné; anodes en cuivre pour affinage électrolytique; alliages de cuivre, bruts	1,9	0,9	1,2	1,0
Combustibles	16,2	16,8	12,4	10,3
334 – Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes	10,7	10,9	8,4	7,1
3330 – Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux	3,5	3,7	1,9	1,7
3212 – Autres houilles	0,9	0,7	0,7	0,8
Produits manufacturés	65,9	65,8	69,3	72,5
Fer et acier	3,6	3,5	3,1	3,2
Produits chimiques	9,0	9,4	10,0	10,2
Autres demi-produits	4,2	4,2	4,6	4,9
Machines et matériel de transport	42,6	41,9	43,4	45,3
Machines génératrices	1,2	1,2	1,2	1,5
Autres machines non électriques	6,7	6,7	7,0	7,3
7284 – Machines, appareils et engins mécaniques spécialisés pour industries particulières, n.d.a.	0,7	0,8	0,8	0,8
Machines agricoles et tracteurs	0,1	0,1	0,1	0,1
Machines de bureau et matériel de télécommunication	21,9	22,5	23,4	23,9
7764 – Circuits intégrés et micro-assemblages électroniques	7,6	8,8	8,8	9,6
7768 – Cristaux piézo-électriques, montés, et parties et pièces détachées, n.d.a., du groupe 776	6,1	6,1	6,2	6,1
7599 – Parties, pièces détachées et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines et appareils des rubriques 751.1, 751.2, 751.9 et 752	1,8	1,5	1,5	1,4
7763 – Diodes, transistors et dispositifs similaires à semi-conducteur (...); diodes émettrices de lumière	1,1	1,2	1,4	1,3
7643 – Appareils d'émission pour la radiotéléphonie, la radiotélégraphie, la radiodiffusion ou la télévision	1,3	1,1	1,3	1,0
7649 – Parties, pièces détachées et accessoires des appareils, n.d.a., reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux appareils de la division 76	1,2	1,0	1,0	1,0
Autres machines électriques	5,7	5,3	5,8	6,0
7722 – Circuits imprimés	0,9	0,8	0,9	1,1
7725 – Interrupteurs, commutateurs, relais, coupe-circuits, (...) pour une tension n'excédant pas 1 000 volts	0,8	0,7	0,9	1,0
Produits de l'industrie automobile	3,5	3,2	3,6	3,6
7843 – Autres parties et accessoires des véhicules automobiles des groupes 722, 781 à 783	1,0	1,1	1,4	1,3
7812 – Véhicules à moteur pour le transport des personnes, n.d.a.	1,3	1,0	1,1	1,1
Autre matériel de transport	3,7	3,0	2,4	3,1
7929 – Parties et pièces détachées, n.d.a. (à l'exclusion des pneumatiques, des moteurs et des parties et pièces détachées électriques) des aéronefs du groupe 792	0,6	0,7	0,8	0,9
7924 – Avions et autres aéronefs (à l'exclusion des hélicoptères), d'un poids à vide supérieur à 15 000 kg	1,9	1,4	0,6	0,8
Textiles	0,7	0,7	0,9	1,0
Vêtements	0,5	0,5	1,1	1,2
Autres biens de consommation	5,2	5,6	6,2	6,6
8747 – Oscilloscopes, analyseurs de spectre et autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques (...)	0,4	0,5	0,7	0,7
Autres	2,2	2,1	2,1	1,8
9710 – Or, à usage non monétaire (à l'exclusion des minerais et concentrés d'or)	1,7	1,6	1,7	1,4

Source: DSNU, base de données Comtrade (CTCI Rev.3).

**Tableau A1. 3 Exportations de marchandises, par destination, 2013-2016**

	2013	2014	2015	2016
<b>Total des exportations (milliards de \$EU)</b>	<b>228,3</b>	<b>234,1</b>	<b>200,2</b>	<b>189,4</b>
	% des exportations totales			
Amérique	10,1	10,4	11,6	12,5
États-Unis	8,1	8,4	9,5	10,2
Autres pays d'Amérique	2,0	2,0	2,2	2,3
Mexique	0,6	0,7	0,8	1,0
Europe	9,6	10,2	10,9	11,5
UE-28	9,1	9,5	10,1	10,2
Allemagne	2,3	2,3	2,5	2,8
Pays-Bas	2,9	3,1	3,0	2,8
Royaume-Uni	1,0	1,0	1,2	1,1
France	0,8	0,7	0,7	0,7
Belgique	0,3	0,4	0,5	0,5
AELE	0,2	0,3	0,3	0,4
Autres pays d'Europe	0,4	0,3	0,5	0,9
Turquie	0,4	0,3	0,5	0,9
Communauté d'États indépendants (CEI)	0,5	0,5	0,5	0,4
Afrique	2,4	2,5	2,6	2,4
Moyen-Orient	3,4	3,0	2,8	2,9
Émirats arabes unis	1,8	1,5	1,5	1,6
Asie	73,9	73,4	71,5	70,2
Chine	13,5	12,1	13,0	12,5
Japon	11,0	10,8	9,5	8,1
Autres pays d'Asie	49,4	50,5	49,0	49,6
Singapour	13,9	14,2	13,9	14,6
Thaïlande	5,5	5,3	5,7	5,6
Hong Kong, Chine	4,3	4,8	4,7	4,8
Inde	3,6	4,2	4,1	4,1
Indonésie	4,6	4,1	3,7	3,5
Australie	4,1	4,3	3,6	3,4
Viet Nam	1,9	1,9	2,2	3,0
Corée, République de	3,6	3,7	3,2	2,9
Taïpei chinois	3,0	3,2	3,0	2,7
Philippines	1,3	1,6	1,7	1,7
Bangladesh	0,7	0,5	0,5	0,7
Pakistan	0,7	0,5	0,5	0,6
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Pour mémoire:</i>				
ASEAN	28,0	27,9	28,1	29,4

Source: DSNU, base de données Comtrade.

**Tableau A1. 4 Importations de marchandises, par origine, 2013-2016**

	2013	2014	2015	2016
<b>Total des importations (milliards de \$EU)</b>	<b>205,8</b>	<b>208,8</b>	<b>176,2</b>	<b>168,4</b>
	% des importations totales			
Amérique	11,8	12,2	10,9	10,8
États-Unis	7,8	7,7	8,1	8,0
Autres pays d'Amérique	4,0	4,5	2,8	2,8
Brésil	0,9	0,9	1,0	1,2
Europe	12,1	11,8	11,9	11,3
UE-28	10,8	10,4	10,1	9,9
Allemagne	3,5	3,4	3,4	3,4
France	2,1	1,8	1,3	1,4
Pays-Bas	0,8	1,2	1,3	1,0
Royaume-Uni	1,1	1,0	1,0	0,9
Italie	0,9	0,9	0,8	0,8
AELE	1,1	1,3	1,5	1,2
Suisse	0,9	1,1	1,2	1,0
Autres pays d'Europe	0,1	0,1	0,3	0,2
Communauté d'États indépendants (CEI)	0,7	1,1	0,6	0,7
Afrique	1,4	1,4	1,4	1,0
Moyen-Orient	4,6	5,2	4,0	3,9
Arabie saoudite, Royaume d'	1,0	1,4	1,1	1,5
Émirats arabes unis	2,3	2,3	1,8	1,4
Asie	68,8	67,5	70,4	71,6
Chine	16,4	16,9	18,9	20,4
Japon	8,7	8,0	7,8	8,2
Autres pays d'Asie	43,7	42,6	43,7	43,1
Singapour	12,4	12,5	12,0	10,4
Thaïlande	6,0	5,8	6,1	6,1
Taïpei chinois	4,9	5,0	5,3	6,0
Corée, République de	4,7	4,6	4,5	5,2
Indonésie	4,3	4,1	4,5	4,2
Viet Nam	2,9	2,2	2,7	2,7
Inde	2,5	2,0	2,2	2,4
Australie	2,5	3,0	2,5	2,2
Hong Kong, Chine	1,6	1,6	1,7	1,8
Philippines	0,7	0,8	1,0	0,9
Autres	0,7	0,6	0,9	0,8
<i>Pour mémoire:</i>				
ASEAN	26,7	25,7	26,6	24,6

Source: DSNU, base de données Comtrade.

**Tableau A3. 1 Analyse succincte des droits NPF de la Malaisie, 2013 et 2017**

	2013					2017				
	Nombre de lignes <sup>a</sup>	Moyenne (%)	Fourchette (%)	Écart type	Franchise de droits (%)	Nombre de lignes <sup>a</sup>	Moyenne (%)	Fourchette (%)	Écart type	Franchise de droits (%)
<b>Total</b>	<b>9 417 (41)</b>	<b>5,6</b>	<b>0-90</b>	<b>9,5</b>	<b>64,6</b>	<b>11 690 (64)</b>	<b>7,5</b>	<b>0-90</b>	<b>10,9</b>	<b>56,2</b>
SH 01-24	1 526 (41)	2,4	0-90	7,0	74,7	1 789 (64)	2,7	0-90	7,4	73,1
SH 25-97	7,891	6,2	0-60	9,8	62,6	9 892	8,3	0-60	11,2	53,2
<b>Par catégorie de l'OMC</b>										
Produits agricoles (définition OMC)	1 255 (41)	2,9	0-90	7,6	70,9	1 441 (64)	3,3	0-90	8,2	67,6
Animaux et produits d'origine animale	176	2,5	0-50	8,6	89,8	176	3,5	0-50	10,3	86,9
Produits laitiers	38	4,5	0-50	13,4	81,6	46	3,7	0-50	12,3	84,8
Fruits, légumes et plantes	346 (1)	2,2	0-90	6,4	73,1	365 (1)	2,0	0-90	6,2	75,3
Café et thé	29	6,2	0-15	6,0	41,4	43	5,5	0-15	5,8	44,2
Céréales et préparations à base de céréales	161	6,3	0-50	12,4	60,9	202	7,8	0-50	13,1	55,9
Graines oléagineuses, graisses, huiles et leurs produits	213	2,2	0-20	3,3	63,4	250	2,3	0-20	3,1	59,2
Sucres et sucreries	22	2,3	0-15	4,9	81,8	31	3,1	0-15	5,8	77,4
Boissons, spiritueux et tabac	110 (40)	3,7	0-20	5,6	34,5	127 (63)	6,6	0-20	6,8	13,4
Coton	5	0,0	0-0	0,0	100,0	5	0,0	0-0	0,0	100,0
Autres produits agricoles, n.d.a.	155	0,8	0-25	3,6	91,6	196	0,7	0-25	3,3	92,3
Produits non agricoles (définition OMC)	8 162	6,0	0-60	9,6	63,6	10 249	8,0	0-60	11,1	54,6
Poissons et produits de la pêche	349	0,9	0-20	2,9	88,8	439	0,7	0-20	2,5	91,8
Minéraux et métaux	1 235	8,7	0-60	10,6	44,3	1 619	8,9	0-60	10,4	38,5
Produits chimiques et fournitures pour la photographie	1 261	4,4	0-50	8,3	73,0	1 625	4,2	0-50	8,1	74,9
Bois, pâte de bois, papier et meubles	1 833	2,7	0-40	6,9	84,4	801	7,0	0-40	9,5	58,4
Textiles	810	8,9	0-30	7,2	30,9	857	9,2	0-30	7,6	33,0
Vêtements	248	0,2	0-20	1,6	98,8	351	0,1	0-20	1,4	99,1
Cuir, caoutchouc, chaussures et articles de voyage	319	11,4	0-40	13,5	48,6	345	11,1	0-40	13,2	46,4
Machines non électriques	709	5,0	0-35	9,4	69,4	1 340	4,9	0-35	9,3	67,5
Machines électriques	381	6,2	0-30	9,5	62,7	739	5,8	0-30	8,8	61,4
Matériel de transport	410	17,6	0-50	13,3	22,9	1 332	21,6	0-50	12,2	14,4
Produits non agricoles, n.d.a.	575	5,6	0-50	9,6	63,5	757	5,3	0-50	9,5	66,7
Pétrole	32	0,5	0-5	1,5	90,6	44	0,3	0-5	1,3	93,2
<b>Par secteur de la CITI Rev.2</b>										
CITI 1 – Agriculture, chasse et pêche	1 305 (1)	1,1	0-90	5,7	92,0	807 (1)	1,9	0-90	7,6	85,7
CITI 2 – Industries extractives	116	0,9	0-30	3,6	90,5	123	1,0	0-30	3,7	88,6
CITI 3 – Industries manufacturières	7 995 (40)	6,4	0-60	9,8	59,7	10 759 (63)	8,0	0-60	11,0	53,6
Industries manufacturières à l'exclusion de la transformation des produits alimentaires	6 936	7,0	0-60	10,1	57,7	9 583	8,6	0-60	11,2	51,9
CITI 4 – Énergie électrique	1	0,0	0-0	0,0	100,0	1	0,0	0-0	0,0	100,0

	2013					2017				
	Nombre de lignes <sup>a</sup>	Moyenne (%)	Fourchette (%)	Écart type	Franchise de droits (%)	Nombre de lignes <sup>a</sup>	Moyenne (%)	Fourchette (%)	Écart type	Franchise de droits (%)
<b>Par stade de transformation</b>										
Premier stade de transformation	1 695 (1)	1,3	0-90	6,1	91,6	1 259 (1)	2,0	0-90	7,5	87,0
Produits semi-finis	3 118	5,5	0-50	8,3	61,0	3 102	6,3	0-50	8,3	55,0
Produits finis	4 604 (40)	7,2	0-60	10,7	57,1	7 329 (63)	9,0	0-60	11,9	51,5
<b>Par section du SH</b>										
01 Animaux vivants et produits du règne animal	478	2,1	0-50	8,6	89,1	609	2,1	0-50	8,7	90,8
02 Produits du règne végétal	399 (1)	2,5	0-90	7,8	74,9	499 (1)	2,2	0-90	7,6	79,4
03 Graisses et huiles	171	2,6	0-20	3,6	58,5	203	2,7	0-20	3,4	53,2
04 Produits des industries alimentaires, boissons et tabac	478 (40)	2,6	0-20	4,9	65,9	487 (63)	4,1	0-20	6,2	52,8
05 Produits minéraux	202	1,4	0-50	5,3	87,6	220	1,5	0-50	5,5	87,7
06 Produits des industries chimiques ou des industries connexes	1 025	2,0	0-50	6,3	86,6	1 335	2,0	0-50	6,3	86,7
07 Matières plastiques et caoutchouc et articles en ces matières	563	13,4	0-40	11,3	28,6	634	13,1	0-40	11,1	28,4
08 Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières	82	0,4	0-10	1,9	96,3	92	0,3	0-10	1,8	96,7
09 Bois et ouvrages en bois	1 511	1,4	0-40	5,3	91,9	440	5,2	0-40	9,1	69,5
10 Pâte de bois, papier et carton	294	10,4	0-25	9,6	38,8	330	10,5	0-25	9,4	36,1
11 Matières textiles et ouvrages en ces matières	1 025	6,4	0-30	7,0	48,5	1 176	6,2	0-30	7,4	53,6
12 Chaussures, coiffures, etc.	71	6,3	0-30	9,4	60,6	85	5,1	0-30	8,7	67,1
13 Ouvrages en pierres, plâtre, ciment	188	17,3	0-60	13,5	26,1	258	17,8	0-60	14,8	25,6
14 Pierres gemmes, métaux précieux, perles	58	0,4	0-10	1,7	93,1	86	0,6	0-10	2,1	90,7
15 Métaux communs et ouvrages en ces métaux	823	9,3	0-30	9,4	33,3	1 089	9,0	0-30	8,4	27,6
16 Machines et appareils, matériel électrique, etc.	1 140	5,0	0-35	9,2	69,3	2 163	4,9	0-35	9,0	67,3
17 Matériel de transport	422	17,3	0-50	13,3	23,7	1 346	21,5	0-50	12,3	14,9
18 Instruments et appareils de précision	244	0,8	0-35	3,9	92,2	328	0,6	0-35	3,3	94,5
19 Armes et munitions	22	13,6	0-30	12,4	9,1	30	14,3	0-30	12,9	13,3
20 Marchandises et produits divers	213	9,5	0-50	11,3	44,6	272	10,3	0-50	11,2	39,3
21 Objets d'art, etc.	8	1,3	0-5	2,2	75,0	8	0,6	0-5	1,7	87,5

a Le chiffre entre parenthèses renvoie aux taux spécifiques qui n'ont pas été pris en compte pour les calculs.

Note: Les calculs ne comprennent pas les taux contingentaires et les taux spécifiques, mais prennent en compte la partie *ad valorem* des taux composites et alternatifs. Les chiffres de 2013 sont fondés sur la nomenclature du SH2012 et les chiffres de 2017 sur la nomenclature du SH2017.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base des données communiquées par les autorités.